

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL</p> <p style="text-align: center;">SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015</p>

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le lundi 2 novembre 2015 pour le lundi 9 novembre 2015 à 14 heures 30.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- | | | |
|--------------------|-----|--|
| M. le Maire | n°1 | Désignation du Secrétaire. (page 1580). |
| M. le Maire | n°2 | Pouvoirs. (page 1580). |
| M. le Maire | n°3 | Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015. (page 1580). |
| M. le Maire | n°4 | Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 1580). |
| M. le Maire | n°5 | Communications diverses. (page 1587). |
| Mme ANTON | n°6 | Cinquième rapport de développement durable de la Mairie d'Orléans. Communication. (page 1589). |

FINANCES

- | | | |
|------------------|-----|---|
| M. MARTIN | n°7 | Finances. Analyse consolidée des risques et de s comptes 2014 du groupe communal. Présentation. (page 1610). |
| M. MARTIN | n°8 | Finances. Débat d'Orientations Budgétaires 2016. (page 1665). |
| M. MARTIN | n°9 | Finances. Régie de recettes. Régie monétique centrale. Demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse. Avis à émettre. (page 1705). |

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

- | | | |
|--------------------|------|--|
| M. FOUSSIER | n°10 | Évènementiel. Marché de Noël 2015. Approbation de contrats de partenariat. (page 1705). |
| M. MOITTIE | n°11 | Culture. Musée des beaux-arts d'Orléans. Exposition "Orléans pendant la Grande Guerre, une Ville et des vies à l'arrière". Demandes de subventions. (page 1707). |

Mme KERRIEN	n° 12	Culture. Centre chorégraphique national. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement. Attribution d'une subvention. (page 1709).
Mme KERRIEN	n° 13	Culture. Théâtre d'Orléans. Paiement des services d'utilisation des salles au titre du second semestre 2015. (page 1710).
Mme KERRIEN	n° 14	Culture. Fonds régional d'art contemporain du Centre-Val de Loire. Création d'un établissement public de coopération culturelle. Approbation des statuts. Désignation des membres représentant la Mairie au Conseil d'administration. (page 1712).
Mme KERRIEN	n° 15	Culture. Approbation d'avenants aux conventions de soutien à passer avec les associations Orléans Concours International et Musique Municipale d'Orléans. Approbation d'une convention de soutien à projet à passer avec l'association La Clique. (page 1725).
Mme de QUATREBARBES	n° 16	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Saison 2016. Actualisation des tarifs. (page 1726).
Mme de QUATREBARBES	n° 17	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Approbation d'un avenant n°2 à la convention de partenariat à passer avec le Département du Loiret. (page 1733).
Mme GRIVOT	n° 18	Événementiel. Festival de Loire 2015. Approbation de contrats de partenariat. (page 1733).
Mme GRIVOT	n° 19	Coopération Décentralisée. Approbation d'un avenant n° 5 à la convention triennale de partenariat 2013-2015 à passer avec la Mairie de Parakou. Attribution de subventions. (page 1734).

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

M. MONTILLOT	n° 20	Éducation. Actions d'éducation artistique. Approbation du programme 2015-2016. Approbation d'une convention type. Demande de subvention. (page 1740).
M. MONTILLOT	n° 21	Éducation. Attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles primaires publiques selon le nombre d'enfants de quotient familial A et B scolarisés. (page 1744).
M. MONTILLOT	n° 22	Éducation. Classes de découverte et séjours découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans. Année scolaire 2015-2016. Participation financière de la Mairie. (page 1748).
M. MONTILLOT	n° 23	Éducation. Classes de découverte et séjours découverte des écoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2015-2016. Participation financière de la Mairie. (page 1750).
M. MONTILLOT	n° 24	Prévention-Réussite. Approbation de conventions à passer avec l'A.C.S.E. et le C.C.A.S. d'Orléans au titre du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance. (page 1753).
M. LELOUP	n° 25	Politique de la ville. Contrat de ville. 3ème tranche de soutien aux associations. Dispositif "Ville Vie Vacances". Attribution de subventions. (page 1755).

M. SANKHON	n°26	Sports. Approbation d'avenants aux conventions d'objectifs à passer avec les associations Orléans Loiret Hockey sur Glace, Orléans Loiret Basket Association, Rugby Club Orléans, U.S. Orléans Loiret Football, Union Pétanque Argonnaise, et l'École de Formation Professionnelle et Sportive au titre de l'année 2016. Attributions de subventions. (page 1757).
M. SANKHON	n°27	Sports. Soutien à l'investissement matériel. Approbation de conventions à passer avec les associations Pieds Blancs Les Aydes et Orléans Loiret Basket Association. Attribution de subventions. (page 1758).
M. BAILLON	n°28	Sports. Bourse d'aide aux sportifs de haut niveau. Attribution de bourses. (page 1760).
M. RENAULT	n°29	Jeunesse. A.S.E.L.Q.O. Approbation d'un avenant n° 3 à la convention d'objectifs. Attribution d'une subvention. (page 1762).
M. RENAULT	n°30	Jeunesse. Approbation d'avenants aux conventions d'objectifs à passer avec les associations A.J.L.A., A.E.S.C.O., D.E.F.I., J.A.M, et ESCALE. Attributions de subventions. (page 1762).
M. RENAULT	n°31	Jeunesse. Attribution d'une bourse projet jeune 2015. (page 1763).
Mme LOEILLET	n°32	Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 1764).
Mme SAUVEGRAIN	n°33	État civil et citoyenneté. Transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet. Approbation d'une convention à passer avec l'I.N.S.E.E. (page 1769).

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme ANTON	n°34	Développement durable. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de partenariat à passer avec la société HYDROQUEST. (page 1770).
Mme ANTON	n°35	Prévention des risques. Cavité souterraine rue Saint Marc. Demande de subvention. (page 1771).
M. MARTIN	n°36	Habitat-Logement. O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Opération de refinancement de 3 prêts de la Caisse des dépôts et consignations auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire. Garantie d'un emprunt de 1 539 733,41 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention. (page 1772).
Mme CHERADAME	n°37	Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 1773).
Mme CHERADAME	n°38	Action foncière. Quartier Centre-ville. Ancien collège Anatole Bailly. Ensemble immobilier 22 à 24 rue Jeanne d'Arc. Désaffectation, déclassement et mise en vente. Approbation du cahier de procédure valant cahier des charges de la cession. (page 1775).

- Mme RICARD** n°39 Action foncière. Quartier Centre-ville. Z.A.C. Bourgogne. Parking de la Préfecture. Régularisations avec l'État. Transfert de propriété. (page 1780).
- Mme CARRE** n°40 Action foncière. Quartier Barrière Saint-Marc - Argonne - Faubourg Bourgogne. Réserve foncière en zone 2AU. Acquisition de deux parcelles. (page 1782).
- Mme CARRE** n°41 Action foncière. Quartier Barrière Saint Marc - La Fontaine. Alignements aux 96 et 100 rue du Fil Soie. (page 1782).

TERRITOIRES ET PROXIMITE

- Mme de QUATREBARBES** n°42 Espace public. Travaux courants de voirie sur l'espace public. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire". (page 1785).
- Mme de QUATREBARBES** n°43 Espace public. Marché de travaux pour la requ alification des rues, des promenades et jardins publics dans le cadre de la réhabilitation du quartier Gare. Lot n° 1 : V.R.D., génie civil, é tanchéité, travaux sur dalle, mobilier urbain. Approbation d'un avenant n° 3. (page 1786).
- M. POISSON** n°44 Stationnement en ouvrage. Tarification spécia le fêtes de fin d'année pour les parcs gérés par Orléans Gestion. Approbation. (page 1787).

RESSOURCES

- M. GEFFROY** n°45 Moyens généraux. Fourniture de vêtements de travail pour le personnel de la police municipale, des transports, des parcs et jardins et des marchés alimentaires de plein air. Approbation de marchés après appel d'offres. (page 1790).
- M. MARTIN** n°46 S.E.M. ORLEANS GESTION. Approbation du rapport t d'activités des représentants de la Mairie au Conseil d'administration. Exercice 2014. (page 1791).
- M. MARTIN** n°47 Commission consultative des services publics locaux. Approbation de la modification du règlement intérieur. (page 1797).

Le Maire : M. Olivier CARRE

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le lundi 16 novembre 2015.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Olivier CARRE

PROCES - VERBAL

Le lundi neuf novembre deux mille quinze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. CARRE, Maire, Président ;

Mme SAUVEGRAIN, 1^{er} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint), Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, M. GEFFROY, 6^{ème} Maire-Adjoint,

Mme ANTON, M. SANKHON (jusqu'à 14 h 45 et à partir de 17 h), Mmes de QUATREBARBES, GRIVOT, LECLERC, MM. NOUMI KOMGUEM, FOUSSIER, Mme ODUNLAMI, MM. GROUARD (jusqu'à 16 h), LANGLOIS, Mmes RICARD, DIABIRA, CARRE, MM. HOEL, BLANLUET, Adjoint ;

MM. MOITTIE, GAINIER, Mmes SUIRE, HOSRI, MM. GABELLE, LEMAIGNEN (à partir de 15 h), LELOUP, POISSON, Mmes BARRUEL, DESCHAMPS, LABADIE, ALLAIRE, M. PEZET, Mme ZERIGUI, MM. VINCOT, LAGARDE, BAILLON, BARBIER, RENAULT (jusqu'à 17 h), Mme LOEILLET (Secrétaire), M. YEHOUESSI, Mmes MATET de RUFFRAY, LEVELEUX-TEIXEIRA, FOURCADE, MM. LECOQ, RICOUD, Mme TRIPET.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. SANKHON	à	M. BAILLON (à partir de 14 h 45 et jusqu'à 17 h)
M. GROUARD	à	M. le Maire (à partir de 16 h)
Mme ARSAC	à	Mme DESCHAMPS
Mme PINAULT	à	M. BARBIER
M. RENAULT	à	M. SANKHON (à partir de 17 h)
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
M. GRAND	à	M. YEHOUESSI
Mme ET TOUMI	à	Mme MATET de RUFFRAY

Absent et excusé :

M. de BELLABRE

La séance est ouverte à 14 heures 32.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme LOEILLET est désignée en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2 – **Pouvoirs.**

M. SANKHON	à	M. BAILLON (à partir de 14 h 45 et jusqu'à 17 h)
M. GROUARD	à	M. le Maire (à partir de 16 h)
Mme ARSAC	à	Mme DESCHAMPS
Mme PINAULT	à	M. BARBIER
M. RENAULT	à	M. SANKHON (à partir de 17 h)
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
M. GRAND	à	M. YEHOUESSI
Mme ET TOUMI	à	Mme MATET de RUFFRAY

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de septembre, octobre et novembre 2015 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
15-345	9/09/15	Musée des Beaux-Arts. Mise en dépôt de deux œuvres par le Département de Loire-Atlantique. Approbation d'une convention.
15-372	9/09/15	Police Municipale. Locaux situés 3 rue Copernic. Approbation d'une convention de mise à disposition.
15-388	29/09/15	Contrats de location de batteries pour deux véhicules Kangoo. Société DIAC Location. Montant global 10 434,82 € T.T.C.
15-394	29/09/15	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle « Roger et Brian ». Compagnie Jamais 2 sans 3. 2 043 € nets de toutes taxes. Avenant n°1 au contrat.
15-396	26/10/15	Centre Charles Péguy. Exposition « Le voyage à la Belle Epoque ». Convention de prêt à titre gratuit avec le Département du Loiret.
15-397	14/10/15	Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre. Organisation d'ateliers d'art dramatique. Centre Dramatique National Orléans/Loiret/Centre. 6 093,21 € nets de T.V.A.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
15-400	9/10/15	Médiathèque. Contrat de spectacle. Association Monopsone. Montant global 150 € nets de T.V.A.
15-403	9/10/15	Médiathèque. Contrat de spectacle. International Visual Théâtre. Montant global 765,72 € T.T.C.
15-406	2/10/15	Direction du Tourisme, de l'Événementiel et de la Promotion du Territoire. Insertion sociale et professionnelle d'habitants prioritairement de la commune d'Orléans durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations de remise en peinture des chalets de Noël communaux. Association régie de quartier RESPIRE pour un montant total de 8 000 € nets de T.V.A.
15-407	2/10/15	Travaux de modification hydraulique de cinq chaufferies de la Mairie, bâtiment industriel, 205 bis rue du Faubourg Saint Vincent, gymnase Claude Robert, 18 rue Moine, Médiathèque, 1 place Gambetta, Théâtre, place Carré Saint Vincent, Ecole Supérieure d'Art et de Design, 14 rue Dupanloup, avec la société MISSENERD QUINT B pour un montant de 68 428,58 € T.T.C.
15-408	2/10/15	Direction de l'Information et de la Communication. Conception graphique multi-supports pour le Conservatoire d'Orléans et le Théâtre Gérard Philipe. Agence Goodby pour un montant global du marché de 33 180 € T.T.C sur 3 ans : saison 2015-2016 : 13 860 € T.T.C. saison 2016-2017 : 9 660 € T.T.C. saison 2017-2018 : 9 660 € T.T.C.
15-409	9/10/15	Mission d'accompagnement à la formalisation du Plan Stratégique Local portant sur le quartier de La Source, avec élaboration de schémas d'aménagement. Groupement ER.amp/RIO/REPERAGE URBAIN. Avenant n°1.
15-417	9/10/15	Direction du Tourisme, de l'Événementiel et de la Promotion du Territoire. Festival de Loire 2015. Approbation d'un contrat de cession de spectacles. Association Becarre Productions. 4 000 € nets de T.V.A.
15-424	26/10/15	Maintenance de l'application Droits de Cités. Acquisition de modules et de licences supplémentaires, prestations d'assistance. Société OPERIS. Montant minimum 8 400 € T.T.C. et montant maximum 84 000 € T.T.C.
15-425	26/10/15	Maintenance du logiciel Cimetro. Acquisition de modules et de licences supplémentaires, prestations d'assistance. Société OPERIS. Montant minimum 3 600 € T.T.C. et montant maximum 36 000 € T.T.C.
15-428	26/10/15	Direction du Tourisme, de l'Événementiel et de la Promotion du Territoire. Prestations événementielles. Marché de Noël 2015. Location, montage, démontage de décors de Noël de plein air (relance) pour un montant total de 37 688,76 € T.T.C. Groupement PANTOMIME / DENTINGER.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
15-404	8/10/15	Direction de la Culture, des Arts et de l'Economie Créative. Régie de recettes. Médiathèque. Diverses modifications.
15-405	8/10/15	Direction de la Culture, des Arts et de l'Economie Créative. Suppression de la régie de recettes de la discothèque et vidéothèque de la Médiathèque.
15-413	3/11/15	Direction de l'Espace Public. Régie de recettes du Parc Floral. Modification de la sous-régie des entrées du parc. Modification du montant minimum accepté en paiement par carte bancaire.
15-415	26/10/15	Direction Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable. Direction de la mobilité, des transports et du stationnement. Régie de recettes des horodateurs. Modifications diverses.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
15-362	12/09/15	Local sis 1 rue Stendhal. Association Convergence à La Source. Approbation d'une convention de mise à disposition.
15-392	29/09/15	Théâtre d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition des locaux à passer avec l'association Scène Nationale d'Orléans. Montant du loyer annuel 129 056,88 € H.T. et paiement des charges et des coûts de maintenance.
15-395	29/09/15	Musée des Beaux-Arts. Mise à disposition de l'auditorium. Approbation d'une convention avec l'Université du Temps Libre.
15-402	2/10/15	Salle Albert Camus. Société « Audit des Aptitudes et du Comportement ». Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition pour des examens.
15-421	26/10/15	Gymnase Gaston Couté. Centre Hospitalier Départemental Georges Daumezon. Approbation d'une convention de mise à disposition.
15-431	30/10/15	Ensemble de parcelles sises à Saint-Cyr-en-Val, lieudit Les Saints Pères. E.A.R.L. CHANTE MERLE représentée par M. X. Approbation d'une convention de mise à disposition d'une partie de cet ensemble.
15-432	30/10/15	Ensemble de parcelles sises à Saint-Cyr-en-Val, lieudit Les Saints Pères. M. X. Approbation d'une convention de mise à disposition d'une partie de cet ensemble.
15-433	30/10/15	Local sis 2 place d'Alembert à Orléans. Association pour la Promotion de l'Emploi Local (A.P.P.E.L.). Approbation d'une convention de mise à disposition.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>CONTENTIEUX</u>		
15-411	6/10/15	Défense à une instance. Contentieux. Tribunal Administratif d'Orléans. Recours en référé suspension contre l'arrêté du Maire du 25 septembre 2015 relatif au placement / euthanasie d'un chien. M. X contre Ville d'Orléans.
15-412	13/10/15	Constitution de partie civile. MM. XX et Y. Agression du 12 mars 2015. Ville d'Orléans contre M. X.
15-427	19/10/15	Introduction d'une instance. Saisine du juge de l'expropriation. Procédure de préemption par la Ville d'un bail commercial situé 5 rue des Carmes.
15-430	3/11/15	Constitution de partie civile. Outrages envers trois Policiers Municipaux. Mairie d'Orléans contre M. X.

DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

15-410	19/10/15	Service archéologique. Diagnostics archéologiques 5 rue d'Escures et 8 rue du Pressoir Neuf. Approbation de deux conventions à passer avec la Caisse d'Epargne Loire Centre et l'E.U.R.L. IMOH.
--------	----------	---

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

15-426	16/10/15	Exercice du droit de préemption sur le bail commercial situé n°5 rue des Carmes à Orléans, détenu par la S.A.R.L. Comptoir d'Avron sous l'enseigne « Mister Gold ».
--------	----------	---

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 2 octobre et le 3 novembre 2015 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 15 0939	CM0081 CM0837	41 rue Malakoff	Non préemption
DA 45234 15 1006	CM0460 CM0528	12 rue des Pruniers	Non préemption
DA 45234 15 1007	ES0078 ES0081 (lot 63)	43 rue Alexandre Dumas	Non préemption
DA 45234 15 1008	AH0439	109 rue Basse d'Ingré	Non préemption
DA 45234 15 1010	AP0358 (lots 12-3)	12 rue des Deux Ponts	Non préemption
DA 45234 15 1011	EP0231	8 rue Michael Faraday	Non préemption
DA 45234 15 1012	CK0795	65 avenue de la Marne	Non préemption
DA 45234 15 1013	BN0116	76 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 1014	BL0215 (lots 12-7)	24 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 15 1015	BK0093 (lots 22-23-25-27-31-32)	215 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 1016	EN0008	4 rue Paul Langevin	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 15 1017	BC0039 BC0047 (lots 16-5)	2 rue du Cheval Rouge	Non préemption
DA 45234 15 1018	AI0585 (lot 7)	2 rue des Hannequins	Non préemption
DA 45234 15 1019	DM0417 DM0418 DM0419 DM0420 DM0425	21-23 rue René Chaubert	Non préemption
DA 45234 15 1020	DM0308	124 route d'Olivet	Non préemption
DA 45234 15 1021	CR0405 (lots 107-109-112- 114-14-26-60)	25 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 1022	AV0719 (lot 71)	1 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 15 1023	AV0718 AV0720 (lot 48)	3 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 15 1024	CP0595	16 rue Malakoff	Non exercice du droit de priorité (1)
DA 45234 15 1025	BR0028 (lot 9)	65 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 15 1026	AK0201 (lot 1102)	7 place de l'Europe	Non préemption
DA 45234 15 1027	BT0301 BT0304 BT0306 BT0483 BT0487 BT0489 BT0568 BT0625 BT0627 BT0629 BT0631 BT0633 BT0635 BT0637 BT0639 (lot 4069)	12 bis boulevard Aristide Briand	Non préemption
DA 45234 15 1028	AS0027	15 rue Charles Gravier	Non préemption
DA 45234 15 1029	BT0301 BT0304 BT0306 BT0483 BT0487 BT0489 BT0568 BT0625 BT0627 BT0629 BT0631 BT0633 BT0635 BT0637 BT0639 (lot 4033)	12 bis boulevard Aristide Briand	Non préemption
DA 45234 15 1031	BM0083	4 rue Treille Motte Sanguin	Non préemption
DA 45234 15 1032	AO0470	16 rue de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 15 1033	AI0397	39 rue de l'Ecale	Non préemption
DA 45234 15 1034	DS0190 DS0191 DS0199	17 rue des Montées	Non préemption
DA 45234 15 1035	BO0028 (lot 3)	130 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 1036	AO0607 (lot 6)	29 boulevard Rocheplatte	Non préemption
DA 45234 15 1037	DS0750	12 rue Saint-John Perse	Non préemption
DA 45234 15 1038	AM0708	5 bis rue du Puits Saint-Laurent	Non préemption
DA 45234 15 1039	AM0446	10 rue Drufin	Non préemption
DA 45234 15 1040	AN0408 (lots 2 à 10)	54 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 15 1041	AM0482 AM0483 (lot 6)	3 ter rue du Puits Saint-Laurent	Non préemption
DA 45234 15 1042	CW0233	47 rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 15 1043	BE0075 (lots 42-24)	19 rue de la République	Non préemption
DA 45234 15 1044	CK0376 CK0377	53 rue du Nécotin	Non préemption
DA 45234 15 1045	CH0525 CH0532 CH0641 CH0676 CH0741 CH0750 CH0752 CH0754 CH0756 CH0758 CH0760 CH0762	Rue Sente aux Veneurs	Non préemption
DA 45234 15 1046	BL0294 BL0295 BL0296	28 quai du Châtelet	Non préemption
DA 45234 15 1047	CW0201 (lot A2)	10 rue du Coq Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 15 1048	CW0201 (lot 5)	10 rue du Coq Saint-Marceau	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 15 1049	BI0119 (lots 12-15-16-19-36-39-40-42)	1 rue Jeanne d'Arc	Non préemption
DA 45234 15 1050	BS0598 (lots 6-7)	18 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 15 1051	BZ1028	148 rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 15 1052	DE0070 (lots 1 à 12)	79 rue Tudelle	Non préemption
DA 45234 15 1053	BK0307 (lot 1)	39 bis rue de la Poterne	Non préemption
DA 45234 15 1054	BK0307 (lot 5)	39 bis rue de la Poterne	Non préemption
DA 45234 15 1055	BK0307 (lot 7)	39 bis rue de la Poterne	Non préemption
DA 45234 15 1056	BI0192	274 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 1057	DE0559 DE0561 DE0821 DE0862	60 rue de Vaucouleurs	Non préemption
DA 45234 15 1058	AO0670 AV0295 (lots 142-143-144-161)	1 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 15 1059	BT0174	7 venelle de l'Écu Bellebat	Non préemption
DA 45234 15 1060	EP0063 EP0372	3 rue Jean-Baptiste Colbert	Non préemption
DA 45234 15 1061	AT0034 AT0032 (lot 22)	1 rue des Sansonnères	Non préemption
DA 45234 15 1062	AO0003	75 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 15 1063	BE0033 (lot 30)	27 rue de la République	Non préemption
DA 45234 15 1064	BM0023 (lot 4)	13 rue Saint-Come	Non préemption
DA 45234 15 1065	BD0287 BD0288 (lots 14-25-28)	11 rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 15 1066	AN0220	9 rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 15 1067	BI0074 (lots 10-11-17-18-41-7)	13 rue Jeanne d'Arc	Non préemption
DA 45234 15 1068	CE0435 CE1015 CE1017 CE1019	51 rue Eugène Fauguin	Non préemption
DA 45234 15 1070	AX0238 (lots 11-15)	103 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 15 1071	AN0101	20 rue Xaintrailles	Non préemption
DA 45234 15 1072	BX0032	66 rue Moine	Non préemption
DA 45234 15 1073	AI0508 AI0626 (lots 1 à 5)	57 rue Brise Pain	Non préemption
DA 45234 15 1074	DL0078	28 rue des Chabassières	Non préemption
DA 45234 15 1075	EL0135 EL0249 EL0322 (lots 112-12-31)	9 rue Léopold Sédar Senghor	Non préemption
DA 45234 15 1076	CL0598	Rue Malakoff	Non préemption
DA 45234 15 1077	AE0328	25 venelle des Vaupulents	Non préemption
DA 45234 15 1078	BW0168	36 quater boulevard Lamartine	Non préemption
DA 45234 15 1079	BY0609 BY0610 BY0611	4 rue du Clos Saint-Germain	Non préemption
DA 45234 15 1080	ES0327	7 rue de la Petite Fadette	Non préemption
DA 45234 15 1081	AV0535	32 bis rue Pasteur	Non préemption
DA 45234 15 1082	AN0325 AN0383 (lot 55)	Rue Lahire	Non préemption
DA 45234 15 1083	AV0718 AV0720 (lot 75)	3 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 15 1084	CM0480	36 rue des Pommiers	Non préemption
DA 45234 15 1085	AV0212 AV0540 AV0549 (lots 104-110-111-127-128-129-131-132-133-135-136-137-138-23-236-237-238-239-24-240 à 249-25-26-27-275-28)	31 avenue de Paris	Non préemption

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 15 1086	AM0437	18 rue Drufin	Non préemption
DA 45234 15 1087	AO0607 (lots 351-353-359-364)	29 boulevard Rocheplatte	Non préemption
DA 45234 15 1088	AT0212 AT0213 AT0214 AT0108 AT0111 AT0217 AT0220 AT0216 AT0226 AT0221 AT0227 AT0230 (lots 139-140-47)	Rue Saint-Yves	Non préemption
DA 45234 15 1089	AM0647 (lot 5)	16 rue des Maltôtiers	Non préemption
DA 45234 15 1090	CM0839 CM0840	31 rue Pierre et Marie Curie	Non préemption
DA 45234 15 1091	AT0104 (lots 106-108-109-110-146-175-176-182-183)	Rue Saint-Yves	Non préemption
DA 45234 15 1092	BR0028 (lot 9)	65 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 15 1093	BI0161	33 rue Etienne Dolet	Non préemption
DA 45234 15 1096	AV0618 AV0622 AV0624 (lots 331-341-381)	26 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 15 1097	AO0364 (lot 6)	1 rue de la Concorde	Non préemption
DA 45234 15 1099	CX0253	59 quai de Prague	Non préemption
DA 45234 15 1110	BS0280 (lot 21)	35 rue du Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 15 1111	AE0363 (lots 114-28-8)	101 boulevard de Châteaudun	Non préemption

(1) Déclaration d'Intention d'Aliéner n° DA 45234 1 5 1024 : Renonciation au droit de priorité notifié à la Ville d'Orléans conformément aux articles L 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme / Bien vendu par la SNCF.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 25 septembre 2015 et le 31 octobre 2015 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 15 0062	5	rue	des Carmes	Préemption
FC 45234 15 0065	248	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 15 0066	94	rue	du Faubourg Bannier	Non préemption

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire – *J'ai reçu les remerciements suivants :*

- de l'ASSOCIATION FAMILIALE D'ORLEANS, à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;
- de l'ASSOCIATION LOIRE VISTULE, à propos de l'accueil, notamment sur le festival de Loire et à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;
- de la FONDATION ANNEE DE LA VISTULE, pour l'accueil réservé à la délégation polonaise lors du Festival de Loire 2015 ;
- de l'ASSOCIATION T'LIBRE MAX, pour la mise à disposition gratuite du Centre de Conférences dans le cadre de la manifestation « Un Max de Jazz » les 16 et 17 octobre 2015 ;
- du COMITE DES FETES DE LA BARRIERE SAINT-MARC, pour l'aide apportée et la mise à disposition de matériel dans le cadre de la grande fête d'automne 2015 ;
- du CLUB DES VOITURES ECOLOGIQUES, pour l'aide apportée dans l'organisation de la 6ème édition des Rencontres internationales des voitures écologiques les 7 et 8 juillet 2015 ;
- de l'ASSOCIATION DES JEUNES POUR LES INITIATIVES RURALES, pour l'aide apportée dans l'organisation d'un « Dimanche à la campagne » le 23 août 2015 ;
- de l'ASSOCIATION A.COMARTS, pour le prêt de matériel dans le cadre du marché des arts des 10 et 11 octobre 2015 ;
- de l'AVIRON CLUB ORLEANS OLIVET, pour la mise à disposition de la salle de réunion de la base nautique de l'île Charlemagne pour l'assemblée générale du club le 16 octobre 2015 ;
- de l'ASSOCIATION FRANCAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE, pour l'accueil du premier des rendez-vous « Europe et Territoires » le 23 septembre 2015 ;
- de l'ASSOCIATION DANTE ALIGHIERI, pour la mise à disposition de salles de la Maison des associations et de l'auditorium du Musée des beaux-arts.

(réaction de Mme TRIPET hors micro)

M. le Maire – *On a commencé le Conseil. Peut-être après le rapport sur le développement durable. Merci.*

(réaction de Mme TRIPET hors micro)

M. le Maire – *Alors, je vous laisse la parole !*

Mme TRIPET – *Merci, M. le Maire. Je pense que tous les conseillers et vous-même, M. le Maire, avez vu à l'entrée du Conseil Municipal, les syndicats qui protestent une nouvelle fois contre la fin de leurs subventions. Ils l'ont déjà fait en juillet, ils l'ont fait en septembre en distribuant la lettre ouverte qu'ils vous avaient adressée, M. le Maire, ainsi qu'à chacun des conseillers municipaux qui arrivaient.*

Depuis le mois de juin, notre groupe soutient les syndicats dans leur demande. Nous avons été surpris d'apprendre que cette mesure, la suppression de la subvention aux syndicats, avait été votée en Conseil Municipal.

Aussi, je me suis permise de vérifier ce qui avait été voté en novembre dernier, voici ce que j'ai relevé au point 46 qui a été filmé. Ont été votées les subventions pour l'année 2014 avec une intervention de M. LECOQ qui se prononçait au nom de son parti, contre toute subvention aux syndicats et encore moins à la C.G.T. Ceci est encore visible en vidéo sur le site de la Mairie.

Mme SAUVEGRAIN qui présentait cette délibération, annonçait effectivement que ce serait la dernière fois pour l'année 2014 qu'il y aurait le vote de cette délibération, parce qu'il y avait en décembre, les élections professionnelles. Tandis que M. GROUARD, encore Maire d'Orléans, répondant à M. LECOQ, lui signifiait d'une part, que c'était la loi, mais aussi que la fin des subventions aux syndicats se poserait à l'avenir.

Alors, à moins que nous ayons raté le sens d'une délibération depuis cette date de novembre 2014, notre groupe n'a jamais vu le vote de la fin des subventions aux syndicats. Nous demandons donc, que cette subvention soit rétablie pour l'année 2015 et que, si débat il doit y avoir sur cette question, elle soit inscrite au Conseil Municipal avec un vote clair à ce sujet.

Je ne peux penser qu'ici, et dans nos rangs, de droite comme de gauche, nous ne soyons républicains et républicaines. Aussi, au nom de notre groupe, je vous demande solennellement, de revenir sur cette décision et de la mettre en débat, s'il le faut, lors du prochain Conseil Municipal. Que l'on ne vienne surtout pas nous dire que ce sont des mesures d'économie, notamment que notre Ville a les moyens de dépenser 400 000 € pour le concours Miss France, peu ou prou, 800 000 € pour les fêtes de Jeanne d'Arc, 1,4 million d'euros pour le festival de Loire, tandis qu'elle serait incapable de dégager 43 000 € pour les syndicats.

Enfin, compte tenu de la déclaration de M. VALLS qui a dit que les baisses des dotations aux collectivités territoriales pour l'année 2015 seraient repoussées à 2016, il n'y a plus, là, et dès lors pour 2015, à avoir à supprimer cette subvention. Merci.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme SAUVEGRAIN.*

Mme SAUVEGRAIN – *Pour remettre les choses dans le bon ordre, d'abord, les subventions sont votées chaque année, donc, elles sont inscrites au Conseil Municipal si elles donnent lieu au vote. Pour 2014, il y a eu cette subvention aux syndicats départementaux et régionaux, et c'était inscrit. Je l'ai dit et je l'ai redit au mois de décembre 2014, au moment du vote du budget pour 2015, ce n'était pas inscrit dans le budget. De ce fait, il n'y a pas eu de délibération derrière, qui vous a été proposée puisque cela n'était pas inscrit. En Conseil Municipal, on vote les actions qui doivent se faire, qui vont se faire, on ne vote pas les choses qui ne se font pas par principe. C'est pour cela que la délibération n'est pas venue. Nous avons bien fait les choses dans le bon ordre. Pour 2014, il y avait une subvention, donc, il y a eu un vote. Dès le budget 2015, j'ai bien indiqué que pour l'année 2015, il n'y aurait plus de subventions au regard de nos contraintes budgétaires.*

Je rappelle par ailleurs, l'effort que nous faisons - toutes les villes ne le font pas pour ces organisations syndicales départementales et régionales - de les loger dans des locaux, en l'occurrence, l'ancien collège Joliot Curie qui est à leur entière disposition, avec chacun, leurs locaux.

M. le Maire – *Est-ce qu'une fois que cette pression sur une enceinte républicaine étant constatée, avérée, qu'elle a amené à nouveau du débat sur une question qui avait été tranchée, cette réponse vous satisfait, à défaut d'aller dans votre sens ?*

(réaction de Mme TRIPET hors micros)

N° 6 – **Cinquième rapport de développement durable de la Mairie d'Orléans. Communication.**

M. le Maire – *Je vais vous proposer d'entendre Mme ANTON qui va à deux voix, avec M. VINÇOT, nous présenter le rapport de développement durable de la Mairie d'Orléans. Il s'agit du 5^{ème} rapport. Je lui laisse la parole.*

*
* *
*

*Présentation d'un PowerPoint par
Mme ANTON et M. VINÇOT*

*
* *
*



Mme ANTON – *Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, aujourd'hui, nous allons vous présenter le rapport de développement durable d'Orléans de 2014.*



Mme ANTON – C'est un rapport qui s'inscrit dans la continuité des précédents, avec bien entendu, un maintien de la structure en six axes :

- le premier, la lutte contre le dérèglement climatique ;
- le 2^{ème}, la préservation et la promotion de la nature ;
- le 3^{ème}, la consommation responsable ;
- le 4^{ème}, l'épanouissement à tout âge ;
- le 5^{ème}, Orléans, territoire solidaire ;
- le 6^{ème}, Orléans prépare l'avenir.

Les données ont été recalées sur une année calendaire pour couvrir une période globale de janvier à décembre, alors que le précédent était de septembre 2013 à septembre 2014. Pour éviter qu'il soit à cheval sur deux années, on a préféré l'orienter sur une année complète, et les années précédentes bien entendu.

Au niveau de la forme du rapport, comme vous avez pu le constater, ou vous le constaterez sur les rapports écrits, on a une nouvelle charte graphique qui est mutualisée Ville-AggIO, pour harmoniser les documents. Pour l'année 2015, je vous annonce que l'on aura un seul rapport.

Nous vous présenterons ce rapport à deux voix, comme l'a précisé M. le Maire, avec M. VINÇOT pour sa partie sur la biodiversité et la préservation de la ressource en eau.



Mme ANTON – Concernant le premier axe, la lutte contre le dérèglement climatique, les différentes actions, les leviers que nous avons pour lutter contre le dérèglement climatique, à savoir :

- la mise en place de notre Plan Climat Energie Territorial (P.L.E.T.) ;
- l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- le développement des énergies renouvelables et alternatives ;
- le développement de la mobilité douce et l'incitation à privilégier les transports en commun ;
- enfin, l'économie d'énergie.

Comme chiffres clés, il faut savoir que nous sommes à - 7,4 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2014, à l'issue de la première mise en service de la chaufferie biomasse de La Source. La deuxième chaufferie biomasse a été mise en service en janvier 2015, on ne la prend pas en considération dans les chiffres, sinon, on est à - 13,4 % de gaz à effet de serre par rapport à 2006.

On peut aussi constater une baisse de 9,7 % des consommations de chauffage dans les bâtiments audités par la Ville, entre les saisons de chauffe 2010/2011 et 2013/2014.

Au niveau de l'éclairage public, il faut savoir qu'en 4 ans, 3 578 lampes ont été remplacées, ce qui correspond à 122 000 € d'économies réalisées et 12 % du parc qui est remplacé.

Axe 1 : Lutter contre le dérèglement climatique
Objectif pour 2020 : -20% de GES

Améliorer la performance énergétique des bâtiments
Réduction des émissions de GES estimée à 4200 tCO₂/an

Développer des énergies renouvelables et alternatives
Puissance nominale électrique de 40 kW

Développer la mobilité douce / privilégier les transports en commun
25% des agents ville utilisent un mode de transport alternatif à la voiture
+21% d'utilisation des Vélo+

09/11/2015

Orléans Mairie

Mme ANTON – Les opérations de réhabilitation achevées dans les quartiers de La Source et de l'Argonne contribuent à une réduction des émissions de gaz à effet de serre estimée à 4 200 tonnes équivalent CO₂/an.

L'hydrolienne qui est installée à Orléans depuis novembre 2014, a une puissance comprise entre 30 et 50 kW. Elle pourra produire annuellement l'équivalent de l'énergie nécessaire à une soixantaine de foyers.

Au niveau de la mobilité, depuis 2006, il y a 15 km supplémentaires de zones 30 et zones de rencontre qui ont été créés. Il faut savoir que le linéaire d'aménagements cyclables sur le territoire a augmenté de près de 19 km en 8 ans. Il atteint à fin 2014, plus de 400 km.

En 2014, pour vous donner quelques chiffres clés, la fréquentation du service « vélo + » a poursuivi sa progression avec près de 227 000 emprunts sur l'année, soit une augmentation record de 21 % par rapport à l'année 2013.

Vélo + c'est 368 vélos à disposition sur 34 stations, 1 780 abonnés annuels, 9 390 occasionnels sur 2014.

Au niveau du tramway et des bus, on est à + 2 % de fréquentation, soit plus 30,6 millions de voyages fin décembre, et un gain de 600 000 voyages entre 2013 et 2014.

Axe 2 : Préserver et promouvoir la nature sous toutes ses formes

Les actions :

- Mieux connaître pour mieux protéger
- Gérer de manière écologique l'espace public

> 1 749 espèces animales et végétales à Orléans
Soit +371 espèces

> + 35 300 enfants ont été sensibilisés à l'environnement et du développement durable



09/11/2015

M. VINÇOT – Je vais vous parler rapidement de l'aspect biodiversité. D'abord, un petit chiffre qui n'est pas un chiffre de la Mairie d'Orléans, mais un chiffre national, l'année 2014 est à + 1,9°C au-dessus de la moyenne de référence de la période 1961-2000. C'est juste pour se rendre compte que ces modifications de notre environnement vont avoir un impact sur nos différents écosystèmes. Or, pour que nos écosystèmes puissent s'adapter à ces changements, ils doivent être le plus divers possible. La plus grande biodiversité possible permet une plus grande résilience.

Pour cela, la Ville d'Orléans met en œuvre différentes actions qui visent à mieux connaître pour mieux protéger et promouvoir cette biodiversité urbaine. Depuis le premier plan de biodiversité de 2009, nous procédons régulièrement à des inventaires d'espèces sur 16 sites remarquables de la Ville. Sur ces 16 sites, un total de 1 749 espèces animales et végétales ont été recensées, soit 371 espèces de plus que sur la période 2012-2014. Parmi ces espèces, outre les insectes qui en constituent la majorité, nous avons :

- 131 espèces d'oiseaux qui sont des indicateurs précieux de la qualité de l'environnement dans lequel ils nichent,
- 16 espèces de chauves-souris. Cela peut paraître anecdotique mais ces 16 espèces de chauves-souris sont des outils majeurs dans la régulation des insectes en ville,
- 13 espèces d'amphibiens, ce qui représente 80 % de la batrachofaune connue du Loiret.

On a aussi d'autres espèces notables comme la loutre et le castor dont on trouve des traces jusqu'en centre-ville, jusqu'à proximité du pont George V.

La protection de cette biodiversité permet de maintenir qui plus est, de nombreux services écosystémiques. La protection des arbres en ville permet de maintenir des îlots de fraîcheur et d'ainsi limiter, autant que possible, les pics des chaleurs estivaux.

Les petits prédateurs, qu'il s'agisse des oiseaux, des chauves-souris, ou même des araignées, permettent de réguler les insectes nuisibles.

Par ailleurs, la charte zéro pesticide qui a permis de réduire de 80 % l'utilisation des produits phytosanitaires, et de reconstruire les écosystèmes dans lesquels vivent les petits prédateurs dont je

parlais auparavant. Elle a aussi permis de limiter l'exposition de la 1 750^{ème} espèce que constitue l'espèce humaine à des produits qui sont toxiques.

Dans cette même ligne, la Mairie poursuit le développement de la protection biologique intégrée qui consiste à faire appel à des organismes auxiliaires pour réguler les organismes bio-agresseurs. On a par exemple, une action assez importante sur la lutte contre la galéruque qui s'attaque aux hommes dans le quartier Dunois notamment.

Toutes ces actions de la Ville doivent se faire bien sûr, de concert avec les Orléanais, d'où l'importance de la communication autour de ces actions, de la sensibilisation du public, qu'il s'agisse de sorties naturalistes, on a encore récemment eu l'opération « jour de la nuit » qui a permis aux Orléanais d'aller de nuit, observer la biodiversité urbaine, ou encore d'autres actions comme le fleurissement des quartiers avec l'opération « embellissons nos murs » où des pieds de murs sont aménagés pour que les habitants puissent y planter des plantes.

Les enfants dans les écoles sont aussi sensibilisés à ces problématiques. Depuis 2001, plus de 400 projets ont été accompagnés, soit pour un budget de plus de 220 000 €, et cela a concerné un total de 35 300 enfants.

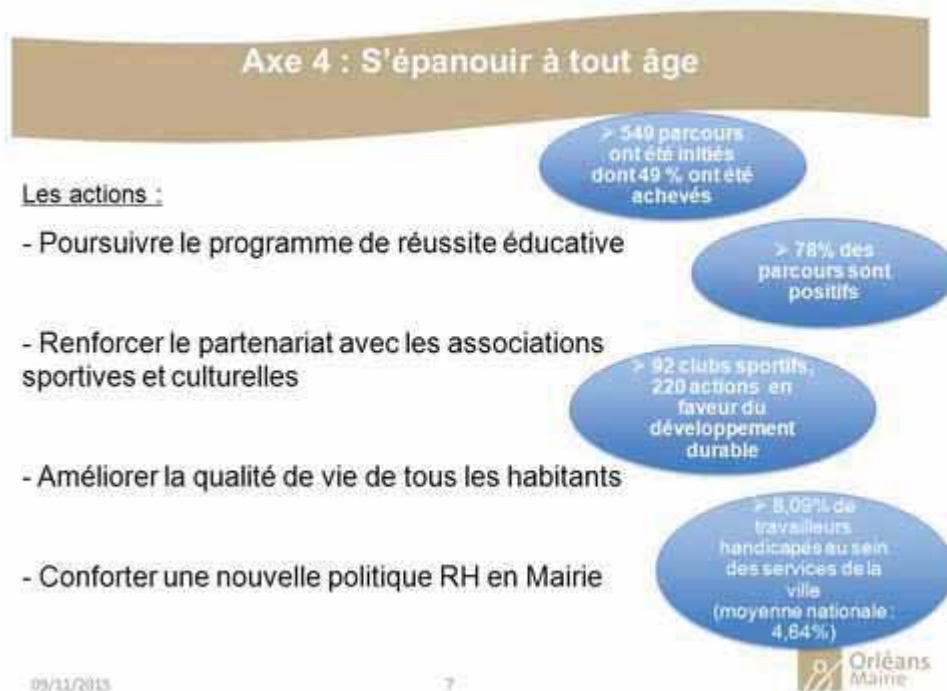


Mme ANTON – La Mairie d'Orléans est également un consommateur responsable puisque nous pérennisons notre charte des achats publics durables. En 2014, il faut savoir que 52 % des marchés publics, soit + 7 points par rapport à 2013, intégraient des clauses sociales et environnementales. A titre d'exemple, il y a la requalification de rues, l'enfouissement des réseaux, l'aménagement paysager de la place de l'Europe, du jardin d'Iris, du Parc Floral, le nettoyage d'ouvrage situés sur l'espace publics, des prestations de second œuvre ou de rénovation des bâtiments, tel que l'école primaire Guillaume Apollinaire, le théâtre d'Orléans.

Au niveau de la consommation de papiers par les services de la Ville, depuis 2011, la consommation s'est réduite au sein de la Mairie en passant d'un grammage de 80 g au 70 g en 2013. On a ainsi réduit de 4 tonnes la quantité de papier utilisé. Pour un nombre de pages égal, mais un poids de feuille réduit, le tonnage de papier utilisé par la Mairie a été réduit de 20% par rapport à 2006.

On valorise également de plus en plus les déchets. Il faut savoir que la valorisation des déchets incinérés a permis de produire 48 777 MWh, qui ont été ensuite revendues à E.D.F.

Depuis 2010, le prestataire « Collecti'sable » a été retenu dans le cadre d'un marché passé par l'AggLO, afin de valoriser les résidus de balayage de voirie. 95 % des balayures composées de sables, graviers, etc., font l'objet d'une valorisation en matière première qui est remise sur le marché.



Mme ANTON – L'épanouissement de tous nos concitoyens est très important pour nous. Ainsi, on a agi sur plusieurs axes :

La poursuite de notre programme de réussite éducative en est le premier levier. En 2014, 549 parcours ont été initiés dont 49 % ont été achevés. Le taux d'achèvement est en progression par rapport à l'année précédente, soit 8 points de plus. Le parcours de réussite éducative a concerné 470 familles, soit 20 familles de plus qu'en 2013. La durée d'un parcours est passée d'une durée d'environ 13 mois en 2013 à 14 mois. En 2014 également, 78 % des parcours sont positifs, dont 21 % de relais vers le droit commun.

L'action coup de pouce C.L.E. se trouve impactée par la mise en place des modifications des horaires liés à la réforme des rythmes scolaires. C'est pour cela on a une légère diminution par rapport à l'année précédente.

Le second axe concerne le renforcement de partenariat avec les associations sportives et culturelles. Il faut savoir que le budget consacré aux associations engagées dans le développement durable a été de 13 134 € pour 220 actions qui ont été soutenues.

Le troisième axe concerne l'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants et la nouvelle politique R.H. en Mairie. Le taux de travailleurs handicapés au sein des services de la Ville est assez stable depuis 2012, il est de 8,09 % en 2014. Il faut savoir que ce taux est quand même supérieur au taux moyen national pour la fonction publique territoriale qui s'élève à 4,64 %.

Le taux de femmes parmi les postes de catégorie A est passé de 57,5 % en 2011 à 60 % en 2014, soit une augmentation de 2,7 points.

Axe 5 : Orléans, territoire solidaire

Les actions :

- Privilégier la solidarité entre générations
- Préserver la mixité sociale par le logement
- Lutter contre l'exclusion
- Favoriser l'insertion par l'emploi sur le territoire



Taux de sortie positives par dispositif	2011	2012	2013	2014
Ecoles de la 2 ^e Chance d'Orléans Val de Loire	40,80%	40%	50 %	50%
Association Orléans Insertion Emploi (OIE)	57,90%	44%	55 %	59%
Planet ADAM Orléans (ouverture fin 2011)	33,44%	62%	72 %	41%
Association Tremplin		25%	21,43%	nc
Solembie		63 %	61,7%	nc



09/11/2015

8

Orléans
Mairie

Mme ANTON – Orléans est également un territoire solidaire où l'on privilégie la solidarité entre générations, la mixité sociale par le logement. Nous luttons également contre l'exclusion et favorisons l'insertion par l'emploi sur le territoire.

A titre d'exemple, depuis 2010, à l'initiative du service des aînés et en collaboration étroite avec la direction des relations publiques, un programme d'activités et d'animations itinérantes sur les 3 logements-foyers est élaboré, chaque année, pour la découverte culturelle d'une ville ou d'un pays. En 2014, il a été choisi de mettre à l'honneur l'Inde.

En 2014 également, près de 75 % des personnes bénéficiaires du dispositif au niveau de l'épicerie sociale ont atteint au moins 75 % de leurs objectifs fixés durant leur admission, soit une progression de 5 points par rapport à 2013.

On a également des dispositifs d'actions pour les femmes en détresse. Depuis la création en 2011 du « pack de première urgence » pour les femmes en détresse qui viennent de quitter le domicile conjugal. 123 femmes victimes de violence ont pu bénéficier d'une aide.

En 2014, le C.C.A.S. a accordé 47 aides à des femmes victimes de violence.

En ce qui concerne l'école de la 2^{ème} chance qui a été créée en 2011 afin d'assurer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes de 18 à 25 ans sans qualification et sans emploi, il faut savoir que 131 jeunes ont été accompagnés contre 120 en 2013, et 91 sont sortis du dispositif avec un taux de réussite de 50 %.

D'autres exemples, le rendez-vous pour l'emploi 2014 qui a réuni plus de 900 visiteurs et 36 entreprises lors de la journée d'accueil le 17 octobre 2014 : 11 secteurs d'activités étaient représentés, ainsi que des partenaires de la création d'entreprise et de l'emploi.

Pour « 2 000 emplois 2 000 sourires », la Ville et l'Agglo ont apporté leur soutien à l'organisation de l'édition 2014 à destination des jeunes en recherche d'emploi ou de stage. Plus de 5 000 jeunes ont été présents.

Axe 6 : Orléans prépare l'avenir

Les actions :

- Maintenir un bilan budgétaire positif pour Orléans, mais des contraintes financières croissantes
- Impliquer systématiquement les citoyens aux projets de la ville
- Développer les partenariats avec la recherche et l'enseignement supérieur
- Etendre la coopération internationale en matière de Développement Durable



> Charte de la participation citoyenne adoptée au Conseil Municipal d'octobre 2014

Coopération avec Parakou (2013-2015)
> 425,80 t déchets traités
> 10,35 t compost produit

09/11/2015

9



Mme ANTON – L'axe 6 qui est très important à l'heure actuelle : Orléans prépare l'avenir.

Comment nous préparons l'avenir ? Bien entendu, en maintenant un bilan budgétaire positif malgré les contraintes financières qui sont croissantes, en impliquant systématiquement nos concitoyens aux projets de la Ville. On a été pionnier dans le domaine de la politique de proximité avec une rédaction participative de notre Agenda 21 dès 2004. On a adopté une nouvelle charte de la participation citoyenne, lors du Conseil Municipal d'octobre 2014. On a ainsi redéfini notre politique de proximité avec 6 conseils consultatifs de quartier ouverts aux personnes habitant ou travaillant sur le quartier, ainsi qu'au monde associatif et économique. Les conseils consultatifs ont été désignés en décembre 2014 et seront renouvelés tous les 2 ans.

Dans le cadre de la politique de proximité, la Mairie a organisé 52 réunions publiques de concertation dont 22 sur site, une légère baisse qui coïncide avec l'année des élections municipales, période soumise à des règles strictes en matière de communication.

Ensuite, ce qui est très important à l'heure actuelle, c'est de développer les partenariats avec la recherche et l'enseignement supérieur qui nous accompagnent également dans la lutte contre le changement climatique. Quelques exemples :

- 30 millions d'euros d'investissement sur le territoire pour la plateforme de recherche L.V.M.H.
- HELIOS ;
- 1 700 congressistes, acteurs économiques de l'agrochaîne qui ont participé, les 20 et 21 novembre 2014, à la première édition de l'Open Agrifood. Pour information, la seconde édition se déroulera prochainement, les 18 et 19 novembre ;
 - 15 chercheurs seniors étrangers ont rejoint le Studium et 7 sont logés au sein du château de la Motte Sanguin ;
 - 120 logements étudiants supplémentaires en centre-ville dans le quartier Dessaux.

La coopération internationale est très forte. Depuis 1993, les Mairies de Parakou au Bénin et d'Orléans unissent leurs efforts en termes de coopération décentralisée par le biais de conventions partenariales triennales, déclinées en programmes d'actions annuels pour, par exemple, faciliter l'accès à l'eau potable.


Axe 6 : Orléans prépare l'avenir

Les actions :

- Préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous
- Agir pour une meilleure qualité de l'air
- Devenir un territoire résilient

Statistiques :


- > 6,3 Mm³ d'eau consommés
- > 25% de la consommation d'eau depuis 2002
- > 99,11% : taux de déploiement des compteurs de télérelève



Le Plan de Protection de l'Atmosphère Orléans Val-de-Loire, (PPA), approuvé par arrêté préfectoral le 05 août 2014, définit 24 actions.

09/11/2013

10



M. VINÇOT – En termes d'accès à l'eau potable, Orléans n'a pas ce problème là. En revanche, on va s'intéresser de près à la qualité de l'eau sur notre ville. Là-dessus, on va travailler sur différentes directions. La première direction est celle de la maîtrise de la consommation, d'une part, en améliorant les performances du réseau de distribution, et aussi en améliorant la maîtrise qu'ont les utilisateurs sur leur propre consommation. Pour cela, il y aura l'installation des compteurs et la mise en œuvre de la télérelève.

Pour ce qui est de la qualité de l'eau, des travaux ont été réalisés sur l'usine de traitement du Val. On a mis en place un périmètre de protection rapprochée sur les zones de captage.

Il y a eu une coopération entre Orléans, l'Orléanaise des Eaux et les agriculteurs de la zone du Val, afin de travailler sur la protection des zones où l'on puise l'eau nécessaire pour la Ville.

Toujours dans cette optique de préservation de la ressource en eau, on travaille beaucoup sur la qualité de l'eau de la Loire et sur la qualité de l'eau de baignade à l'île Charlemagne, par des mesures régulières des différents paramètres de qualité de l'eau, qu'il s'agisse du pH, de la présence d'unicellulaires ou des éventuelles bactéries.

Mme ANTON – Quelques chiffres également sur la diminution de la consommation d'eau, on est à -25 % depuis 2002 et à -10 % par rapport à 2012, soit une baisse de 5,5 points par rapport à 2013, essentiellement, grâce à nos actions de sensibilisation au niveau du grand public et également aux compteurs de télérelève qui ont été installés par l'Orléanaise des Eaux à 99 % fin 2014.

Sur la qualité de l'air, il s'agit d'une compétence de l'AggLO au niveau du Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.), mais on est quand même très attentif. Il y a eu un indice atmosphérique qui était très bon à bon observé à 70 % de l'année. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance Mairie d'Orléans/AggLO, il est prévu que soit réalisé simultanément le Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.T.) de l'Agglomération ainsi que le volet air du plan climat énergie territorial de la Ville d'Orléans.

En cas de pic de pollution, on améliore constamment notre coordination et diffusion au niveau de l'information auprès du grand public et essentiellement le public sensible, via des alertes S.M.S.

Devenir un territoire résilient mais aussi exemplaire pour s'adapter au dérèglement climatique et également parce qu'on a une problématique majeure sur notre territoire. On est en territoire à risque important au niveau du risque d'inondation. C'est pour cela que la démarche industrielle pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations a été portée par l'Etablissement Public Loire (E.P.L.) et elle s'est achevée en 2014. Dans ce cadre, 90 entreprises de la commune ont été accompagnées pour réaliser un diagnostic de leur vulnérabilité aux inondations et identifier les mesures organisationnelles ou structurelles appropriées. La Ville a cofinancé 29 % de ces diagnostics.

Afin de définir les principes d'un aménagement urbain résilient aux inondations, on a confié une étude au groupement AEI Architecture Environnement Infrastructures / SAFEGE / Cabinet de CASTELNAU, sur le secteur du Val Ouest. Cette étude, conduite en 2014, a permis de proposer un mode d'habitat et une organisation destinés à limiter fortement les dommages en cas d'inondation et à favoriser un retour à la normale.

Il y a eu également d'autres actions dont le projet « quartier du futur » qui est un projet européen, avec les Villes de Sabadell en Espagne et de Corby en Angleterre, où il s'agit d'intégrer les nouvelles technologies de l'information au service de la transition énergétique pour réaliser des économies d'énergies et également sensibiliser le grand public.

Je profite de la présentation de ce rapport de développement durable pour vous annoncer la participation de la Ville d'Orléans à la COP 21 qui se déroule du 30 novembre au 11 décembre, à la fois au Grand Palais et au Bourget à Paris. L'objectif est de valoriser toutes les actions que nous avons entreprises sur le territoire, en faveur du développement durable et de la lutte contre le dérèglement climatique. Nous organisons également le jeudi 10 décembre, une conférence sur l'atout des collectivités face au défi climatique et l'importance d'agir tous ensemble. C'est pour cela que nous convierons le monde de la recherche, le B.R.G.M., le C.N.R.S. Il y aura également M. Serge GROUARD, Mme BARRUEL et Orléans Technopole pour communiquer sur toutes les actions qui sont entreprises au niveau du territoire. Le matin, il y aura l'association Loiret Nature Environnement pour la partie sur les associations. Je vous remercie.

M. le Maire – C'est nous qui vous remercions, Mme ANTON. Qui souhaite prendre la parole ?
M. RICOUD, c'est à vous.

M. RICOUD – Bonjour à toutes et à tous. On ne peut que souscrire complètement à ce qui a été développé par nos collègues. Je voulais juste pointer quelques améliorations...

(brouhaha à l'extérieur de la salle du conseil municipal)

M. RICOUD – Si la C.G.T. m'empêche de parler, alors là !

(rires)

M. le Maire – Ce sont les républicains dont on parlait tout à l'heure, M. RICOUD.

M. RICOUD – La C.G.T. m'empêche de parler. On ne me l'a jamais fait encore celle-là !

(rires)

M. RICOUD – Ce que je voulais dire c'est que l'on ne peut que souscrire à ce qui a été développé par nos collègues sur ce 5^{ème} rapport de développement durable. Je voulais quand même pointer quelques améliorations possibles de notre point de vue.

Concernant des problèmes liés aux circulations douces, le vélo, je redis ce que l'on avait déjà dit ici depuis très longtemps sur la nécessité de l'installation de Vélo + à La Source. Je vois que M. LEMAIGNEN est arrivé, donc il va pouvoir me répondre, même si je connais sa réponse.

(réaction de M. LEMAIGNEN hors micro)

M. RICOUD – Je voudrais également rajouter que par rapport à l'installation de la biomasse,

oui, on en voit les effets positifs aujourd'hui. On a toujours soutenu ce projet.

Il y a une question très terre à terre, très pragmatique que je voulais poser. Récemment, nous étions en réunion sous la présidence de François LAGARDE et en présence de Niamé DIABIRA et des habitants de La Source concernant la question du réseau bus qui pose quelques soucis aux habitants de la zone pavillonnaire de La Source. Cela m'a fait « tilt », si je puis dire. Il y a quelqu'un qui a dit publiquement : « avec ce nouveau réseau bus, je suis obligé de prendre ma voiture ». Je me dis qu'il y a peut-être quelque chose qu'il faudrait revoir de ce côté-là. M. LAGARDE, je n'invente rien, cela a été dit.

(réaction de M. LAGARDE hors micro)

M. RICOUD – *Il faut que les transports collectifs soient vraiment bien adaptés aux souhaits des habitants. C'est un exemple où l'on peut améliorer les choses.*

Concernant un autre aspect qui relève de l'Agglo, la question des ordures ménagères. On nous a dit dans cette salle, cela fait environ un mois, qu'on allait revoir la périodicité du ramassage dans certains quartiers. Là aussi, faisons très attention de bien voir finement, comment cela peut être mis en place et surtout que les élus de quartiers et les habitants soient concernés.

Enfin, concernant l'axe 5 : Orléans, territoire solidaire, je crois que l'on a un énorme travail à faire. Je relisais notre déclaration de 2014. Les choses n'ont guère évolué. Je dirais même qu'elles se sont aggravées en termes de difficulté sociale. Lors du dernier Conseil Municipal, on avait pris acte du rapport d'activités d'E.D.F. Quand on sait qu'il y a quand même 660 familles qui ont eu le courant coupé l'année dernière, je crois que l'on a beaucoup d'efforts à faire en termes de solidarité. Sans compter les expulsions locatives qui, depuis le 1^{er} novembre jusqu'au 1^{er} avril, sont suspendues.

On prend acte avec satisfaction de ce rapport mais je crois que, sur un certain nombre de domaines, on a des choses à nettement améliorer.

Pour revenir sur la question du vélo, je demeure dans un quartier qui s'est vu doter d'un abri vélos à côté de la station de tramway la Bolière, qui est toujours vide. Peut-être qu'il y a des explications à fournir. C'est une bonne démarche, je ne la mets pas en cause, mais est-ce qu'elle correspondait vraiment aux attentes des habitants ? Je vous remercie pour votre écoute, mes chers collègues.

M. le Maire – *Merci. Je donne la parole à M. GROUARD.*

M. GROUARD – *Merci M. le Maire. Mes chers collègues, nous sommes sans doute, et certainement vous le savez, sur l'un des sujets essentiels de notre XXI^{ème} siècle et peut-être le plus essentiel, le plus fondamental.*

Je voudrais, en saluant l'excellence du rapport qui a été présenté, me joindre à Stéphanie ANTON et Jean-Michel VINÇOT pour ajouter quelques chiffres à leur présentation qui ne sont plus strictement orléanais, mais qui sont plus français et mondiaux, pour essayer une nouvelle fois, de faire mesurer l'ampleur du défi auquel nous sommes confrontés.

Lorsque je dis cela, souvent, on me réplique que c'est un peu catastrophiste, qu'il ne faut pas trop car cela inquiète et comme tout le monde est déjà pessimiste, cela ne fait que rajouter. Oui, mais la politique de l'autruche n'a jamais donné de résultats. Il faut déjà avoir la lucidité dans l'analyse et dans le constat.

Quelques chiffres pour situer l'ampleur du problème touchant à la question du dérèglement climatique plutôt que du réchauffement climatique. Chaque année, dans ces dernières années, la planète toute entière rejette en moyenne, d'une manière ou d'une autre, presque 50 milliards de tonnes d'équivalent CO₂, dont 30 milliards de tonnes d'équivalent CO₂ qui viennent des émissions dues à nos consommations d'énergie. Il y a d'autres facteurs, vous le savez, mais l'essentiel, ce sont nos consommations d'énergie. Là-dessus, il y a 2 principaux pays émetteurs : la Chine, qui est devenue le premier émetteur mondial de gaz à effet de serre, suivie de près par les Etats-Unis. La Chine représente de l'ordre de près de 7 milliards de tonnes sur le total que j'ai énoncé et les Etats-Unis représentent presque

6 milliards de tonnes. L'Union Européenne, tous les états compris, est nettement en dessous. Elle est à moins de 4 milliards de tonnes, ce qui est déjà beaucoup, mais nettement moins.

Par rapport à tout ce que l'on dit depuis des années, puisque l'on va avoir, comme l'a rappelé Stéphanie ANTON, la 21^{ème} COP, autrement dit, la 21^{ème} conférence des parties sur ce sujet du dérèglement climatique à Paris dans quelques toutes petites semaines, on pourrait se dire que depuis qu'il y a ces grandes réunions internationales, cette prise en compte, les choses s'améliorent quand même. Le seul problème est que c'est juste faux. Depuis 1990, donc sur une période finalement courte, nos émissions mondiales de gaz à effet de serre ont augmenté de 40 %. Elles continuent, à l'heure où l'on parle, à augmenter. Un pays comme la Chine, augmente ses rejets de gaz à effet de serre de l'équivalent de tout ce que produit un pays comme la Grande Bretagne. La seule augmentation représente ce que fait la Grande Bretagne en totalité, et même un peu plus. C'est pour dire l'ampleur du problème.

2^{ème} petite série de chiffres : évidemment, ces émissions de gaz à effet de serre sont très largement liées à nos consommations d'énergie, donc, à nos besoins en énergie, quelle que soit la provenance de cette énergie. A ce titre, 3 tous petits chiffres. En 1970, la planète, l'entité monde, avait besoin de 5,5 milliards de tonnes équivalent pétrole pour son énergie. En 2010, nous sommes passés à 12. On pourrait dire « mais bon, c'est en train de s'inverser ». Pas du tout ! Cela ne s'inverse pas du tout. En effet, tous les économistes, scientifiques, spécialistes de l'énergie qui travaillent sur ce sujet donnent un chiffre pour 2030, autrement dit, après demain, de 16,6 milliards de tonnes équivalent pétrole.

Alors, vous mettez d'un côté les évolutions des émissions de gaz à effet de serre, vous mettez de l'autre côté les évolutions des besoins en énergie, vous avez le résultat qui est un modèle explosif. C'est un modèle qui ne peut pas tenir, malgré les prix bas en ce moment, qui sont quelque part, j'ose le dire, une catastrophe, qui ne sont que conjoncturels. Dans 50 ans, 60 ans - vous prenez le chiffre que vous voulez, ce n'est pas très grave, c'est l'ordre de grandeur - comme il n'y aura plus de pétrole et que les prix vont forcément augmenter dans quelque temps, on trouvera d'autres énergies de substitution. Et laquelle est dramatiquement presque la plus simple et j'allais dire - cela dépend des paramètres - la plus rentable à exploiter ? Elle s'appelle le charbon. Aujourd'hui, la Chine - vous direz que j'ai un prisme sur la Chine, mais je donne des réalités - ouvre une centrale thermique fonctionnant au charbon par semaine. Voilà le modèle dans lequel on est. Pardon M. le Maire, j'ai encore deux minutes ?

(réaction de M. le Maire hors micro)

M. GROUARD – Je sais bien qu'il y a des climato-sceptiques, je sais bien que certains disent que le réchauffement et le dérèglement viennent d'autres facteurs que la propre responsabilité humaine. Ils ont partiellement raison, en ce sens qu'il y a d'autres facteurs qui contribuent à la détermination du climat. Mais, il n'en reste pas moins évident que l'activité humaine est pour partie responsable de ces évolutions climatiques qui ne sont pas prochaines, qui ne sont pas demain, plus tard, mais qui ont commencé. Quand vous regardez les choses avec des climatologues, ils vous montrent tous que le réchauffement a commencé dès le XX^{ème} siècle. On est pratiquement à + 1°C en moyenne. La moyenne ne veut rien dire, il y a d'éminents professeurs dans la salle qui le savent, et tout de même, elle s'accélère.

Aujourd'hui, la COP 21 qui va se réunir dans quelques jours, cherche, comme les précédentes, à limiter l'augmentation de la température moyenne qui, encore une fois, ne veut rien dire sur notre belle planète, à deux degrés. Ce qui est aujourd'hui quasiment mission impossible, puisque dans les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure sur les émissions de gaz à effet de serre, il faudrait pratiquement que dans les deux décennies qui viennent, on les divise par deux, pour espérer limiter ce dérèglement climatique dont on a commencé à mesurer les effets. Vous avez peut-être vu hier soir un reportage très intéressant sur un lac californien qui se vide à vitesse grand V et qui pose, dans la terre des nouvelles technologies et autres, juste cette question : comment est-ce qu'on pourra avoir de l'eau demain ?

J'ai entendu ce qui a été dit sur la question de l'eau à Orléans. Nous n'y sommes pas. Je fais du catastrophisme, j'assume. Mais au moins, quelqu'un l'aura dit. Je ne sais pas comment sera la Loire dans 50 ans. Je vous rappelle que c'est elle qui nous approvisionne pour l'essentiel. Je ne sais pas, et personne ne peut dire quels sont les effets cumulés de ce dérèglement. Dieu sait s'il y a des gens brillants qui travaillent sur le sujet, ils sont plus de 2 000 scientifiques dans le monde à travailler sur ce seul sujet, des effets induits. Pour l'instant, quand vous les interrogez, ils sont toujours humbles et honnêtes, comme

le sont les scientifiques, ils vous disent : « pour l'instant, le modèle est trop compliqué ». Mais il y a une hypothèse, c'est que le modèle s'emballé. A ce moment-là, cher Jean-Michel VINÇOT, il y a une bonne nouvelle pour toutes les espèces autre que l'espèce humaine, c'est que nous sommes franchement menacés, ce qui sera une bonne nouvelle pour les autres puisque nous détruisons les autres. C'est le deuxième point que je voulais évoquer sur la biodiversité.

En 50 ans, nous avons réussi ce triste record qui n'a jamais existé dans l'histoire de la planète, dans l'histoire de plusieurs milliards d'années, de détruire en 50 ans la moitié de ce qui vit sur la planète. Si vous vous projetez dans les 50 ans qui viennent, au rythme où l'on va, qu'est-ce qu'il restera ?

On s'émeut lorsqu'il y a des ours blancs qui disparaissent. On s'émeut lorsque les pandas sont menacés de disparition. Bref, on a l'émotion à géométrie variable. Le fond du problème c'est qu'il ne restera, à part nous, plus grand chose. C'est cela la réalité de ce que l'on vit.

Maintenant, je voudrais venir à une vision positive des choses, après vous avoir assommés en début de Conseil et j'en suis confus, Olivier CARRE a eu tort de me donner la parole...

(réaction de M. le Maire hors micros)

M. GROUARD – *Nous avons tous les moyens et tous les outils pour y faire face. La France est de ce point de vue plutôt bien placée, il faut le dire. Nous polluons, si je puis dire, nous représentons dans le total d'émissions de gaz à effet de serre un petit pourcent des chiffres que j'ai donnés. Notre richesse nationale est de plus de 2 % de la richesse mondiale. Autrement dit, on a un ratio qui est de ce point de vue-là excellent et qui, là aussi, il faut lever les tabous, vient essentiellement de toute la politique nucléaire que l'on a faite depuis les années 60-70. Je sais que cela ne plaira pas à certains quand je dis cela, mais c'est une réalité, car le nucléaire émet très peu de gaz à effet de serre, quasiment pas. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas d'autres dangers.*

Nous avons tous les outils, notamment en France. Nous avons un réseau de recherche qui est très fort sur ces sujets, et nous avons, cela a été dit, d'éminents dépositaires dans l'Orléanais, comme par exemple, le C.N.R.S., le B.R.G.M., et d'autres laboratoires qui sont tout à fait remarquables. On a aussi le C.E.P.R.I. dans un autre domaine. On a beaucoup de choses.

On a les meilleures entreprises au monde, pour l'instant, dans des domaines aussi essentiels que l'eau, que l'électricité, que le nucléaire, que la recherche en matière d'énergie renouvelable. On a tout sur étagère. On a une capacité qui est très française, quand on se promène dans le monde, on voit cet élément qui est très français, cette capacité d'ingénierie, notamment publique-privée. Ce ne sont pas tous les états, tous les pays, qui sont capables de faire cela. Nous avons une intelligence collective, nous avons un réseau d'associations et d'organisations non gouvernementales (O.N.G.) qui est très développé et qui est à un très bon niveau, des fondations, comme la fondation Nicolas Hulot, comme France Nature Environnement (F.N.E.), comme la Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.), je ne vais pas les citer toutes et tous, mais on a des personnes qui sont passionnées et compétentes, on a le vivier humain pour faire tout cela. Et on a effectivement le réseau des collectivités locales sur lequel, malheureusement, on ne s'appuie pas suffisamment assez. On le voit dans le rapport d'aujourd'hui, avec l'implication d'Orléans qui est, je le dis, Mme ANTON, tout à fait remarquable. En effet, toutes les villes n'en sont pas à ce stade là.

Le résultat est que, dans ces dernières années, sur certaines années, la France est un des pays à avoir diminué ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à la tendance mondiale. Je sais qu'il y a dedans l'effet de la crise - comme on a moins de croissance économique, cela joue aussi - mais, il n'empêche que tout ce qui a été mis en œuvre, avec le Grenelle de l'environnement, avant et depuis le Grenelle, il y a des résultats qui sont positifs. C'est un encouragement formidable pour non seulement ne pas baisser les bras - ce n'est pas le cas ici - mais pour avoir valeur d'exemple, non pas pour faire du triomphalisme, car il y a encore tellement de choses à faire, c'est évident, mais simplement pour montrer que, dès lors qu'il y a la volonté, dès lors qu'il y a la stratégie, et lorsqu'il y a les moyens, la tendance peut s'inverser et elle doit s'inverser, sinon nous allons dans le mur.

Voilà l'enjeu aujourd'hui pour la planète, voilà l'enjeu national et européen, et voilà l'enjeu local. Franchement, cela me fait très plaisir qu'Orléans puisse afficher un chiffre qui est bien au-dessus de

la moyenne nationale, puisque nous contribuons bien plus que la moyenne à cette baisse des gaz à effet de serre au plan national, qui est de -12 %, si j'ai bien entendu...

(réaction de Mme ANTON hors micro)

M. GROUARD – *Combien ? -13,4 %. Donc je m'actualise, j'étais resté à -12 %, c'est bien on est à -13,4 %, ce qui me fait espérer et penser que l'on arrivera en 2020 au -20 %, M. le Maire. Merci de votre attention.*

M. le Maire – *Merci, M. GROUARD. Je donne la parole à Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Cela va être difficile de passer après vous, M. GROUARD, puisque je risque d'être très terre-à-terre, pour le coup, alors que vous venez de nous faire un exposé que nous partageons pour nombre de points. Je ne pense pas qu'il y ait dans cette assemblée des climato-sceptiques.*

A ce propos, puisque vous allez à la COP 21 comme Mme ANTON, je vous souhaite de belles conférences là-bas.

Pour en revenir à Orléans, je suis désolée, plusieurs remarques à faire quant au rapport. Tout d'abord concernant le bilan social succinctement évoqué dans ce rapport, et dont nous déplorons justement qu'il ne soit pas plus étayé.

En effet l'année passée, nous déplorions que ne soit évoqué que la catégorie A dans un petit tableau de ce rapport. C'est encore le cas cette année pour nous dire qu'il y a une progression de la présence de femmes dans cette catégorie. Mais aucun chiffre pour nous dire combien de femmes et combien d'hommes salariés dans cette catégorie, ni la moyenne de leur salaire, la disparité de salaire à même poste entre homme et femme, ou encore que ne soit évoqué le plafond de verre. Certes, catégorie A, mais qui est celui ou celle qui gère un service, a le pouvoir de décisions ?

Rien sur la catégorie B ni sur la catégorie C. Mais on apprend tout de même que 77 % des femmes employées à la Mairie d'Orléans sont à « temps incomplet ». Pour notre part, temps incomplet ou temps partiel, c'est exactement la même chose. Il n'y a rien non plus sur les disparités de salaire, de fonction, de carrière. Pourtant ces chiffres sont importants, car les inégalités salariales entre femmes et hommes, si elles étaient résorbées partout sur notre territoire et à tous niveaux - quand je parle du territoire, je parle de la France et pas juste de la municipalité, et vous comprendrez pourquoi - cela contribuerait et largement, à combler, tant le trou de la sécurité sociale, que le problème des caisses de retraite, puisque l'on parle là, au niveau des inégalités salariales, de 53 milliards d'euros qui ne sont pas abondés dans ces caisses du fait des inégalités salariales.

Nous regrettons aussi que nombre d'emplois auprès des services de l'éducation soient des emplois précaires.

Concernant maintenant les accidents de travail et arrêts maladie qui sont en augmentation. Nous le savions déjà, puisque c'est lors du débat sur l'armement de la police municipale, que cet argument a été donné. Pourtant, le rapport note que 80 % de ces accidents de travail sont de la responsabilité du salarié qui n'a pas suivi les procédures, a été inattentif ou maladroit. Ce qui éclaire pour nous la problématique de l'armement de la police municipale d'un jour nouveau, notamment si les procédures ne sont pas respectées.

Toujours concernant les chiffres donnés dans ce rapport, la hausse de 11 % de domiciliation de personnes au C.C.A.S. en une année est une très mauvaise nouvelle, donnant une image de la précarité importante dans notre ville. Rappelons que la domiciliation au C.C.A.S. est le fait de personnes n'ayant pas de domiciles fixes et en grande précarité. Sachant qu'il ne s'agit là que du C.C.A.S. d'Orléans, la situation est très inquiétante, notamment quand les baisses de subventions aux associations de terrain sont régulières.

Nous avons constaté que 123 femmes victimes de violence avaient été aidées par le C.C.A.S., avec un kit de première nécessité. Nous réitérons la proposition d'un ou deux logements d'urgence qui

pourraient accueillir les femmes, juste les week-ends ou en soirée, le temps de leur trouver une place en centre d'hébergement. Je rappelle que l'année passée, les centres d'hébergement ont été complètement débordés par les demandes d'hébergement et ils ont fait des efforts surhumains, avec par exemple l'A.I.D.A.P.H.I. qui a accepté de plus de 20 % le seuil de dépassement de leur capacité. Pourtant, ils l'ont fait. Ce serait vraiment une mesure transitoire, cela permettrait juste de pouvoir mettre en sécurité l'espace d'une ou deux nuits, des femmes qui sont en recherche de centres d'hébergement.

Là aussi, une remarque quant à l'intitulé « femmes en détresse », je préfère que l'on dise carrément « femmes victimes de violence », car la détresse peut sous-entendre d'autres choses, notamment des détresses psychologiques. Pour nous, les mots décrivent bien les maux, qui sont ceux de la violence subie.

Enfin, nous lisons avec beaucoup de satisfaction que la lutte contre la pollution de l'air est un enjeu majeur de santé publique. Les chiffres donnés nous interpellent :

- faire baisser de 4 700 à 620 les personnes recensées. Nous vous posons une question : lesquelles ? Celles qui se sont inscrites sur le site LIG'AIR ? Celles qui sont recensées par la préfecture ? Celles qui reçoivent des S.M.S. ou qui sont recensées par l'hôpital d'Orléans ? On n'est pas très sûr de ce qui a été rapporté ;

- les taux de PM10 et PM2,5 qui sont de 31 % tous deux et liés aux transports. Rappelons que ces abréviations cachent en fait la pollution aux particules qui sont inhalables pour les deux indicateurs, sachant que pour le second, les particules pénètrent plus profondément dans l'appareil respiratoire, et peuvent même traverser la barrière placentaire pour les femmes qui sont enceintes ;

- les deux capteurs qui sont, l'un à la préfecture en secteur piétonnier, qui révèle un taux de pollution à 15 %, tandis que celui de Gambetta largement fréquenté par les automobiles est en moyenne à 30 %. Du simple au double.

Enfin, ce rapport révèle que 5 %, serait le pourcentage de jours où la qualité de l'air aurait été reconnue mauvaise à très mauvaise à Orléans.

Rappelons que sur l'échelle de 1 à 10, la classification mauvaise commence à 8 pour finir à très mauvaise à 10. Taux qui, en Allemagne, interdit aux enfants de prendre une récréation à l'extérieur, somme les insuffisants respiratoires, les parents d'enfants nouveau-nés, de bébés et enfants jusqu'à 4 ans, les femmes enceintes ainsi que les personnes âgées à rester chez eux.

Nous contestons cette qualification qui, si elle n'est pas du fait de la municipalité, ne donne pas un reflet réel des risques encourus par la population, du fait de la pollution, que nous subissons tant à Orléans que dans notre AggLO.

Encore une fois, nous demandons la gratuité des transports lorsque ces taux dépassent les 4-5 sur une échelle de 10, et même qu'un plan de circulation soit revu pour garantir une meilleure qualité de vie et de santé à nos administrés. C'est un problème de santé publique, cela a été dit dans le rapport, nous y sommes tous confrontés et nous devons prendre nos responsabilités. Merci.

M. le Maire – Merci Mme TRIPET. Je donne la parole à M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – M. le Maire, mes chers collègues, d'abord, deux petits mots en complément ou en réponse à Mme TRIPET sur deux aspects qui concernent à la fois des emplois précaires au niveau de l'éducation dans le bilan social et puis sur la pollution de l'air.

En ce qui concerne l'éducation, heureusement que nous avons des emplois qui sont gérés par des vacataires. En effet, je rappelle que nous avons, grâce à la réforme des rythmes scolaires, 1 340 ateliers par semaine, autrement dit, 450 ateliers par soir. Il serait donc difficile de n'avoir d'autres personnes que des vacataires dont une grande partie se trouve être des étudiants de l'E.S.P.E., de l'E.S.A.D., de S.T.A.P.S. ou encore des étudiants qui, s'ils devaient être à plein temps, ne pourraient plus suivre leurs études. Vous voyez qu'ici on est dans du « gagnant-gagnant », où à la fois, ce sont des

étudiants qui suivent leurs études et bénéficient, grâce à ce dispositif, de revenus complémentaires et Dieu sait que ces étudiants en ont besoin. Il ne faut pas penser et regarder le revers de la médaille qui serait négatif. En l'occurrence, il est justement tout à fait positif dans ce cadre-là.

La deuxième chose, et en complément de l'exposé remarquable de Serge GROUARD il y a un instant, vous parliez de la pollution de l'air, Mme TRIPET, en évoquant les particules fines. Je voudrais juste rappeler que le nord de la France, et notamment la région parisienne et le grand bassin parisien, est en grande partie, victime des émissions qui sont produites par des centrales thermiques qui fonctionnent de façon effrénée en Allemagne depuis que les « Grünen » (Les Verts) ont décidé de faire fermer les centrales nucléaires. Je voudrais juste rappeler cette petite formule. Certes, en Allemagne, il y a beaucoup d'énergie renouvelable, mais à côté de cela, il y a surtout énormément de centrales thermiques qui fonctionnent au charbon, au lignite et à la tourbe et qui polluent tout le nord de la France et une grande partie du nord de l'Europe. Merci les « Grünen » !

En ce qui concerne le bilan humain, effectivement, on parle souvent de l'urbain, on parle de la terre, je voudrais aussi parler de l'humain. Il se trouve que dans l'exposé tout aussi remarquable de Stéphanie ANTON, on a pu évoquer tout à l'heure un certain nombre d'éléments, de résultats, dans différentes politiques d'insertion et de réussite. Je voudrais simplement les souligner car l'évolution elle-même est tout à fait spectaculaire.

D'abord, il y a les programmes de réussite éducative. Ce sont 550 enfants chaque année qui sont suivis individuellement, cela a été rappelé, avec presque 80 % de sortie positive d'enfants et d'adolescents. Il y a une dizaine d'années, cela n'existait pas à Orléans, c'est tout de même quelque chose d'extrêmement important. Vous imaginez chaque année 550 jeunes enfants, adolescents différents, vous multipliez par 10 ans et cela vous donne plus de 5 000 jeunes concernés. C'est évidemment considérable.

Sur l'école de la deuxième chance, également depuis 2011, plusieurs centaines de jeunes qui sont sortis de ce dispositif. Stéphanie ANTON évoquait 40 % au départ, 50 % l'an dernier. Cette année, en 2015, puisqu'on vient de terminer avec la dernière session, on donnera les chiffres au mois de décembre, ce sont 67 % des jeunes qui vont être en sortie positive, sur les 150 jeunes, soit une centaine de jeunes.

Le dernier point, et je pense que Philippe LELOUP s'en souviendra très bien, concerne Orléans Insertion Emploi (O.I.E.). Stéphanie ANTON évoquait tout à l'heure 60 % de sortie positive. On se souvient qu'avant O.I.E. et des débats que nous avons eus ici au sein de ce Conseil Municipal qu'il préexistait deux régies de quartier - M. RICOUD doit s'en souvenir, notamment à La Source - dans lesquelles les sorties positives étaient tout de même rares. Vous vous souvenez aussi, malheureusement de ce drame terrible d'une personne employée par la régie de quartier qui était décédée sur un banc public en plein hiver. Aujourd'hui, il y a 6 sorties positives sur 10, pour l'ensemble des personnels qui sont recrutés par Orléans Insertion Emploi. Par rapport à l'objectif que nous avons avec Serge GROUARD et avec Philippe LELOUP, ce n'est pas encore atteint à 100 %, nous n'en sommes qu'à 60 %, mais par rapport à ce que nous avons connu au préalable, je pense qu'il était nécessaire de le souligner. Je vous en remercie.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme SAUVEGRAIN.

Mme SAUVEGRAIN – Merci, M. le Maire. Quelques éléments concernant le personnel de la Mairie : sur la répartition homme/femme, au total, ce sont 62 % de femmes dans le personnel municipal. En fait, en fonction des catégories, c'est assez égal, puisque nos employées femmes représentent 57 % de la catégorie A, 60 % de la catégorie B et 62 % de la catégorie C. En résumé, la catégorie ne joue pas à la Mairie d'Orléans sur la place des femmes dans le personnel municipal. C'est à peu près partout la même chose.

Nous avons mené, il y a maintenant un an et demi, et nous continuons, une action importante sur la résorption du travail à temps incomplet. Aujourd'hui, les agents qui sont à temps incomplet sont les agents d'entrée et de sortie des écoles. Sinon, puisque principalement, il s'agissait d'agents femmes à la direction de l'éducation qui assurent l'entretien ménager de toutes nos écoles, nous leur avons proposé de passer ou à 32 heures, ou à temps complet. 4 ont refusé, et toutes les autres sont passées depuis la rentrée de septembre 2014 à un temps ou quasiment complet ou complet, en sachant que celles qui sont à

32 heures, c'est à leur demande. Nous avons vraiment fait un travail très important là-dessus.

Même chose sur les accidents de travail, on ne peut jamais se réjouir d'une augmentation du nombre d'accidents de travail. Vous pouvez avoir l'impression que les chiffres augmentent, ceci est dû au fait que nous étions à un niveau très bas et nous avons eu quelques accidents qui ont généré des arrêts de très longue durée. Ce qui explique cette augmentation du nombre d'accidents en nombre de jours. Nous travaillons énormément dessus car nous avons une vraie problématique qui est le fait que les agents portent bien leurs équipements de protection individuelle au quotidien. C'est tout le travail que l'on fait avec les managers, avec les cadres, pour qu'à chaque fois qu'un agent part, que cela soit en propreté, que cela soit en assainissement, que cela soit en déchet, que cela soit un agent des écoles, il ait bien le bon équipement et qu'il le porte chaque jour. Dans le type d'accidents bêtes, comme par exemple : monter sur une chaise pour prendre quelque chose dans une armoire, une chaise ne sert pas à cela. Voilà le type de travail qui peut paraître comme pas grand-chose, mais au quotidien, ce type de travail de prévention est très important. Maintenant, nous avons des agents de prévention dans toutes les directions.

M. le Maire – Je donne la parole à M. LAGARDE, dans doute sur T.A.O.

M. LAGARDE – Oui, quelques éléments de réponse sur la partie transport. Nos collègues du Front de gauche ont évoqué des problématiques déjà connues de cet hémicycle. Sur Vélo +, effectivement, c'est un service qui est destiné à des quartiers de centre-ville, qui est un service de centralité. Son extension à La Source n'est pas prévue pour l'instant car la configuration du quartier ne le permet pas. Le service n'est pas adapté à un quartier de ce type.

Sur la problématique de la gratuité, je rappelle que la gratuité des transports publics sur le territoire de l'Agglo est mise en œuvre à la demande du Préfet, si un certain seuil de pollution est atteint. A ce jour, sur le territoire de l'Agglo, le Préfet n'a jamais demandé à l'Agglomération de procéder à la mise en gratuité des transports publics parce que, tout simplement, ce seuil n'a jamais été atteint. C'est une compétence d'Etat. Nous avons la possibilité de le faire lorsque le Préfet ne nous le demande pas, mais j'estime que ce n'est pas une mesure qui permet de lutter efficacement et durablement contre la pollution de l'air et qui est extrêmement coûteuse, par ailleurs.

Sur la desserte de La Source, je rappellerais à M. RICOUD que les réajustements auxquels nous avons procédé sur le réseau de bus, ont été adoptés à la quasi-unanimité du Conseil d'Agglo, y compris, avec les voix du Front de gauche, me semble-t-il.

(réaction de M. RICOUD hors micro)

M. LAGARDE – Moins 4, et peut-être avec une abstention de votre part. En tout cas, vous n'avez pas voté contre. J'ai une très bonne mémoire à ce sujet.

J'ajoute qu'au-delà du quartier de La Source, les réajustements ont produit des effets très positifs, puisque la fréquentation est en hausse sur l'ensemble du réseau, que les petits points de difficulté ponctuels qui subsistaient, je pense notamment à Chécy, je pense à Boigny, ont été résolus grâce à l'intervention de notre délégataire. Hormis sur un secteur localisé de La Source, le réseau de bus fonctionne très bien aujourd'hui.

Nous avons fait une réunion publique à laquelle vous avez assisté, les habitants ont pu s'exprimer, c'était l'objectif. A la suite à cette réunion, vous vous en souvenez, j'ai demandé à notre délégataire d'aller consulter les habitants, sans doute par voie d'enquête téléphonique, afin d'appréhender le plus précisément possible, les besoins sur ce secteur, afin de procéder à d'éventuels réajustements.

Mais vous conviendrez avec moi qu'il s'agit de dysfonctionnement très localisé, eu égard à la superficie, à l'ampleur du territoire de l'Agglomération. C'est un problème qui est en cours de règlement. Nous reviendrons vers vous au mois de janvier pour vous préciser les résultats de cette enquête et revenir vers les habitants.

Enfin, un dernier point, sur les parcs sécurisés vélo. Oui, je suis d'accord avec vous, c'est un bon outil, c'est un outil qui permet la sécurisation des cycles, mais, à propos duquel la communication a été

insuffisante. Nous avons demandé à notre délégataire de relancer une campagne de communication qui permet de bien préciser quelle est l'utilité de ces abris sécurisés et d'en préciser les modalités d'accès.

M. le Maire – Merci M. LAGARDE.

Je ne vais pas prolonger davantage le débat, mais je voudrais juste rappeler dans cet hémicycle - il l'a rappelé indirectement - toute la vision qu'a eue Serge GROUARD - ce n'est pas un hommage, mais c'est un rappel, à cette occasion - pour nous avoir convaincu sur une couche environnement, en plus de toutes les politiques publiques qui se sont effectuées, de bien mettre cette problématique au cœur de toutes les politiques. Evidemment, celles qui ont été rappelées sur les déplacements, sur les ordures ménagères, mais aussi dans le domaine de l'urbanisme, dans le domaine du social, sur toutes les problématiques, il y a eu cet accent qui a été mis.

La force de cette vision, la force de cette volonté, pour pouvoir prendre cet angle là bien avant que l'opinion publique s'en saisisse de façon très large, comme c'est le cas aujourd'hui, c'est que des résultats commencent à être tangibles. Comme l'ont très bien rappelé Stéphanie ANTON et Jean-Michel VINÇOT dans cet excellent document qui est le rapport du développement durable - le PowerPoint était bien, mais pour moi, le document est encore mieux, car il est très exhaustif, très pédagogique et très clair - on voit que les résultats sont globaux. Cela touche aussi bien nos consommations qu'un certain nombre d'habitudes d'être, cela touche aussi les générations.

C'est là qu'est la clé. On est à des bifurcations qui concernent des générations. Je le vois avec mes enfants, je le vois avec leurs amis, le regard qu'ils peuvent avoir, avec une sensibilisation plus ou moins grande, n'est plus du tout celui que je pouvais avoir à leur âge ou que l'on pouvait tous avoir à leur âge, alors que l'on avait commencé notre vie d'adulte à l'époque où un monsieur en pull rouge se présentait à l'élection présidentielle, qu'un autre, aussi en pull rouge, mais avec un petit bonnet de laine sur la tête, nous expliquait les questions de biodiversité mondiale. Bref, tous ces éléments là, tous ces pionniers qui avaient pris le courage de se saisir de ces questions pour les porter devant l'opinion publique quitte à paraître fantaisistes, au sens plein du terme, en fait, ils ne l'étaient pas.

C'est toute la force de prendre ces messages et de les introduire à l'intérieur d'une politique publique qui, avec le temps, finit par irriguer et transformer l'espace et notre vie quotidienne. Cela va se poursuivre car dans les opérations d'urbanisme, Mme CHERADAME, on va introduire de plus en plus de critères forts.

Maintenant, on part, non plus sur des logiques de frugalité où l'on diminue la consommation, mais en étant actif sur ces rejets. Cela amène au fait que, comme par exemple, dans toutes les questions d'assainissement dont on parle souvent à l'Agglomération, ce qui est aujourd'hui traité par une grosse centrale, va l'être de plus en plus en amont par des microcentrales, voire des éléments qui sont à l'intérieur du bâtiment lui-même. Pareil pour une partie des déchets que l'on fait.

C'est toute une nouvelle logique d'organisation de l'architecture et de l'urbanisme de la ville qui est en train de se dessiner à l'intérieur des nouveaux quartiers, telle que certains sont en train de l'imaginer. Je souhaite que sur Orléans, on ait un ou plusieurs quartiers prototypes qui soient proposés dans les appels à projets nationaux. Après, on verra bien s'il y a des groupes qui veulent se saisir de l'occasion. Je pense que nous avons ce devoir d'être pionniers. En fait, on n'est pas pionnier, on est en avance. Je dirais même qu'on n'est pas en avance, on est là où l'on doit être au moment où l'on est aujourd'hui en 2015, par rapport à tout ce qui a été rappelé par Serge GROUARD tout à l'heure.

C'est vrai aussi que dans l'adaptation et dans l'anticipation, on doit avoir des véhicules électriques. J'étais frappé de voir qu'entre 2014 et 2015, on a une augmentation des immatriculations, mais que quasiment, 100 % de cette augmentation est due à l'achat de véhicules électriques ou hybrides par nos compatriotes. Cela veut dire que la part de marché, la part du parc automobile électrique aujourd'hui est faible, mais sa croissance est à 3 chiffres. Donc, on n'est plus dans quelque chose qui est un gadget, on est dans quelque chose qui est la prise de conscience de nos concitoyens. C'est là où je suis parfois un peu moins pessimiste, c'est simplement une prise de conscience naturelle et normale de nos concitoyens qui se disent : « Finalement, je n'ai plus envie d'avoir une voiture qui pollue. Je veux avoir une voiture électrique ». Car l'électricité reste quelque chose qui est propre, en tout cas, en France et pour les raisons

que l'on connaît tous.

Ce sont toutes ces conceptions de la ville qui vont amener à cette transition énergétique qui va s'accélérer et qui a un rapport - c'est ce que j'évoque souvent avec les uns et les autres - avec la transition numérique, les deux s'appuyant, s'interconnectant, si j'ose dire, car dans beaucoup de cas, il s'agit d'optimiser les comportements. Le numérique aide beaucoup à l'optimisation des comportements parce qu'il amène une appréciation juste des conséquences de ce que l'on est en train de faire.

Tout à l'heure, Serge GROUARD avait raison de dire que les villes sont le moteur de ces transitions. En effet, la ville représente 85 % de la planète, des femmes et des hommes qui vivent sur cette terre et qui pensent que c'est la compacité de la ville et de tous ses services qui font qu'à la sortie, on a justement une optimisation des moyens, c'est aussi là, par le nombre qui est à la concentration des problèmes, mais si toutes les consommations individuelles étaient réparties sur l'ensemble des territoires et en dehors de ce que représentent les villes, ce serait des consommations ahurissantes. La ville est économique, la ville permet de préserver la planète dès lors qu'elle est constituée et construite d'une certaine façon. Elle l'a toujours été. Nos villes sont multiséculaires en Europe. Là, elles sont en face de défis qu'elles sont en train d'appréhender. Il faut encore en avoir la vision et la volonté. C'est ce qui a été exprimé dans le passé et c'est ce qui va se poursuivre dans le futur. Je vous remercie.

Mme ANTON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 2311-11 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) prévoit l'obligation pour les communes de plus de 50 000 habitants de publier un rapport de développement durable. Le décret du 17 juin 2011 précise l'obligation de publier ce document en amont de l'adoption du budget de l'année suivante.

Dès 2006 la Mairie d'Orléans a publié son Agenda 21. Dans un souci de transparence, elle a présenté ses quatre premiers rapports lors des Conseils Municipaux du 20 mai 2011, du 12 juillet 2012, du 12 juillet 2013 et du 17 novembre 2014.

Ce nouveau rapport s'inscrit dans la continuité des précédents : une trentaine d'objectifs et d'indicateurs sont regroupés en six finalités, inspirées du référentiel national d'évaluation des projets locaux de développement durable :

- Axe 1 : Lutter contre le dérèglement climatique
- Axe 2 : Préserver et promouvoir la nature sous toutes ses formes
- Axe 3 : Consommer responsable
- Axe 4 : S'épanouir à tout âge
- Axe 5 : Orléans, territoire solidaire
- Axe 6 : Orléans prépare l'avenir

Dans un souci d'amélioration continue de l'évaluation des actions, la 4^{ème} édition du rapport avait été réorganisée tout en conservant sa structure.

La réorganisation de certains indicateurs, notamment dans l'axe 6, permettait de mettre l'accent sur les engagements de la Mairie pour préparer l'avenir sur les thèmes suivants : agir pour une meilleure qualité de l'air ; préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous ; devenir un territoire résilient.

Avec cette 5^{ème} édition, et avec cette même préoccupation d'amélioration de l'évaluation des politiques publiques liées au développement durable, les données ont été recalées sur une année calendaire, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année évaluée. Cette nouvelle édition 2014 a ainsi été mise à jour en intégrant les données connues pour la période allant de septembre à décembre 2014. La méthodologie d'évaluation n'a pas été modifiée.

Par ailleurs, la prise en compte de la nouvelle charte graphique, commune à la Mairie et à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », permet d'harmoniser les documents.

Avec cette nouvelle version du rapport 2014, il ne s'agit pas de regarder action par action ce qui a été fait, mais d'observer les impacts de l'ensemble des politiques de la Mairie qui concourent au développement durable.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des indicateurs entre les rapports 2011 et 2014.

Evolution des indicateurs / année de publication du rapport	2011	2012	2013	2014 <i>réactualisé</i>
Nombre d'indicateurs avec appréciation positive	13	16	19	14
Nombre d'indicateurs avec appréciation neutre	13	9	8	15
Nombre de points de vigilance	3	4	2	0

On peut détailler l'avancement de quelques actions par rapport aux objectifs :

- de l'objectif pour 2020 : - 20 % de GES ;
- l'utilisation des vélos en libre-service (Vélo'+) a augmenté de 21 % (l'augmentation constatée par rapport à l'année 2013) ;
- la consommation d'eau diminue régulièrement sur le territoire d'Orléans : baisse de 25 % par rapport à 2002, - 10 % depuis 2012 ;
- + 371 espèces animales et végétales différentes recensées entre 2012 et 2014 sur le territoire d'Orléans ;
- 78 % des fins de parcours de réussite éducative sont positives ;
- près de 29 % des agents de la Mairie utilisent un mode de transport alternatif à la voiture ;
- la Mairie poursuit sa démarche de réduction de l'usage des pesticides, par le développement de la protection biologique intégrée (P.B.I.) : les organismes bio-agresseurs sont régulés par des organismes auxiliaires (plantes, insectes, oiseaux, etc.) ;
- en 2014, 52 % des marchés publics représentant 57 % du montant global des marchés (plus de 29 M€ sur 52 M€) intègrent des critères de développement durable.

Le rapport de développement durable s'adresse aux élus, citoyens, partenaires institutionnels, associatifs et économiques de la Mairie. Il sera disponible pour ceux qui en feront la demande et consultable en ligne sur le site internet de la Mairie d'Orléans. Sa diffusion se fera essentiellement sur une base numérique (téléchargement, clés USB, etc.).

Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport « Développement Durable à Orléans – Rapport annuel 2014 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

FINANCES

N° 7 – **Finances. Analyse consolidée des risques et des comptes 2014 du groupe communal. Présentation.**

M. le Maire – *Pour sa frugalité des moyens, j'en connais un qui connaît ce que cela veut dire et je laisse la parole à M. MARTIN.*

*
* *
*

Présentation d'un PowerPoint par M. MARTIN

*
* *
*



Conseil municipal du 9 novembre 2015



M. MARTIN – *Merci, M. le Maire, de me donner la parole pour le débat d'orientations budgétaires.*

Pour animer les choses et donner quelques éléments d'information préalables, je vous donne quelques éléments consolidés de la situation financière de notre collectivité.

Une démarche volontaire et originale de la Mairie d'Orléans

- L'analyse des comptes et des risques a pour objectif :
 - de donner une **image complète** de l'ensemble des services, actions et projets publics développés par la Mairie d'Orléans,
 - **d'identifier les enjeux**, notamment financiers et les engagements pris par la Mairie,
 - **d'informer** sur la situation financière des organismes partenaires de la Mairie

- Une volonté de **lisibilité**, de **contrôle** et de **transparence financière** : rendre des comptes aux Orléanais

- Une démarche poursuivie dans la durée

2

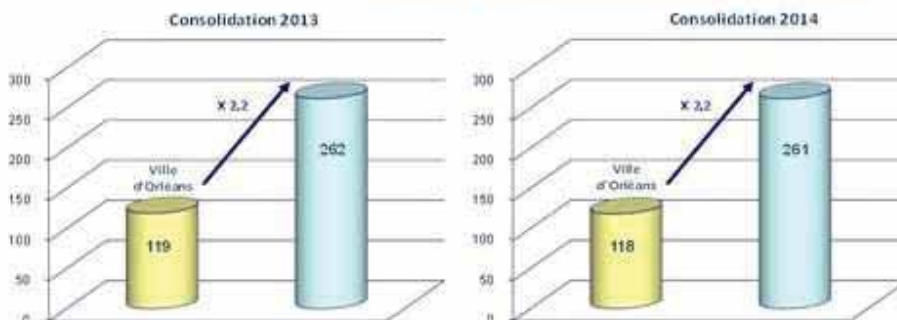
Conseil municipal du 9 novembre 2015



M. MARTIN – Vous savez que ce n'est pas un exercice obligatoire mais volontaire de la Ville d'Orléans. C'est un exercice qui est destiné à donner la transparence financière, la lisibilité. C'est une démarche que nous faisons chaque année.

Dépenses d'exploitation : un effet de levier de 2,2 en 2014

Périmètre de consolidation de 47 entités



- Pour 1 € de dépense d'exploitation dans le budget de la Mairie, les Orléanais ont bénéficié en 2014 de 2,2 € de services publics

3

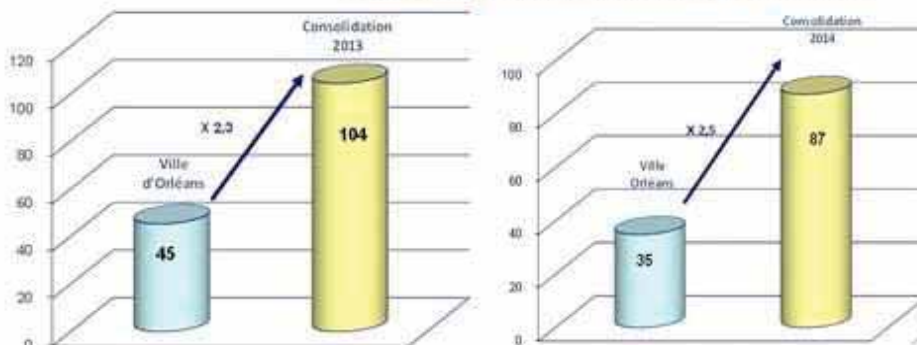
Conseil municipal du 9 novembre 2015



M. MARTIN – L'effet de levier que nous mesurons dans la consolidation consiste à dire que lorsque la Ville d'Orléans dépense un euro, avec les 47 satellites qui travaillent avec elles pour les Orléanais, nous trouvons un effet de levier de 2,2 euros. Autrement dit, pour un euro dépensé à la Ville, se trouvent des dépenses d'exploitation de 2,2 €.

Dépenses d'équipement : un effet de levier de 2,5 en 2014

Périmètre de consolidation de 47 entités



→ Pour 1 € de dépense d'équipement dans le budget de la Mairie, les Orléanais ont bénéficié en 2014 de 2,5 € d'équipements publics

4

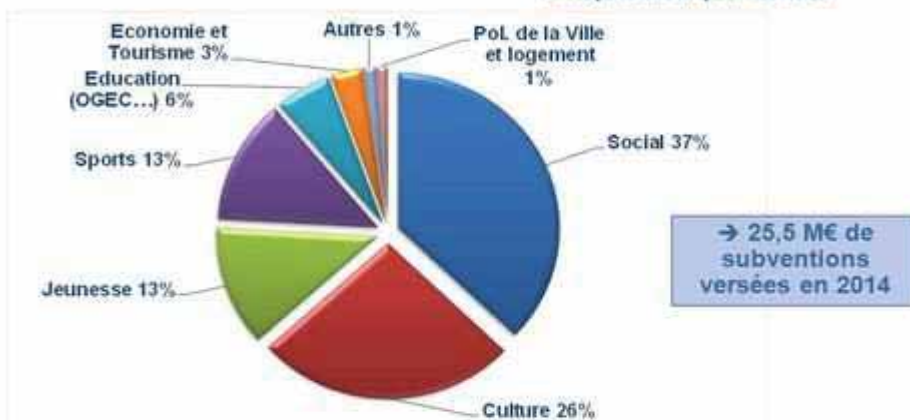
Conseil municipal du 9 novembre 2015



M. MARTIN – En ce qui concerne l'investissement, l'effet de levier est de 2,5.

Subventions de fonctionnement versées en 2014 par la Mairie

→ répartition par secteur



→ 25,5 M€ de subventions versées en 2014

5

Conseil municipal du 9 novembre 2015



M. MARTIN – En ce qui concerne les subventions de fonctionnement versées en 2014, par secteur, je voulais simplement vous les rappeler pour que vous voyiez bien les masses, puisqu'au niveau du débat d'orientations budgétaires, on est sur l'analyse globale :

- l'action sociale s'élève à 37 % ;
- la culture à 26 % ;
- la jeunesse à 13 % ;
- le sport à 13 % ;
- l'éducation à 6 %.

Analyse consolidée des risques du secteur social

→ En 2014, 96% des subventions au secteur social sont versés à 4 entités

- ☺ Centre Communal d'Action Sociale (subvention Ville : 8 437 K€)
- ☹ La Vie devant Soi (subvention Ville : 122 K€)
- ☹ Le Relais Orléanais (subvention Ville : 111 K€)
- ☺ Comité des Œuvres Sociales (subvention Ville : 70 K€)

M. MARTIN – *En ce qui concerne l'analyse consolidée des risques du secteur social, autrement dit, les organismes avec lesquels nous avons les relations financières les plus importantes, 96 % de subventions sont versées à 4 entités dont le C.C.A.S.*

Vous avez le petit smiley qui sourit, qui parfois, est un peu à l'équilibre, qui parfois, boude un peu. Mais là, sur le secteur social, pas de bouderie, tout va bien. Les situations financières sont bonnes, donc nous pouvons continuer dans cette voie.

Analyse consolidée des risques du secteur culturel

☹ Scène Nationale (1 886 K€)	☺ CDN (224 K€)
☹ CADO (subvention Ville : 416 K€)	☹ CCNO (210 K€)
➔ Total subventions apportées aux structures du Théâtre d'Orléans : 2 736 K€	
☺ ESAD (subvention Ville : 2 734 K€)	→ En 2014, 88% des subventions au secteur culturel sont versés à 12 entités
☹ Orléans Concert (subvention Ville : 218 K€)	
☹ Polysonik (subvention Ville : 88 K€)	
☹ Orléans Concours International de Piano (subvention Ville : 90 K€)	
☹ Le 108 (subvention Ville : 78 K€)	
☹ La Tortue Magique (subvention Ville : 50 K€)	
☹ CERCIL (subvention Ville : 44 K€)	
☹ Les Carmélites (ex Cinéma Les Carmes)	

7

Conseil municipal du 9 novembre 2015



M. MARTIN – *En ce qui concerne le secteur culturel, 12 entités bénéficient de 88 % des subventions. Au premier rang desquelles la Scène Nationale sur laquelle nous avons, pour le moment, à construire un modèle je dirais un peu nouveau, avec une situation financière qui reste à l'équilibre ou moins qu'il faudra intégrer dans le modèle, c'est une chose qui est connue de tous.*

En ce qui concerne Orléans Concerts, revenir à une fréquentation à deux manifestations alors que nous étions à 3, permettra d'assainir la situation. Comme le Concours international de piano qui se voit maintenant doté d'un nouvel accompagnement, d'une nouvelle directrice, les choses vont rentrer dans l'ordre.

Analyse consolidée des risques du secteur jeunesse

→ En 2014, 98% des subventions au secteur jeunesse sont versés à 6 entités

- 😊 ASELQO (subvention Ville : 2 705 K€)
- 😊 ESCALE (subvention Ville : 181 K€)
- 😊 DEFI (subvention Ville : 111 K€)
- 😊 JAM (subvention Ville : 98 K€)
- 😊 AJLA (subvention Ville : 49 K€)
- 😊 AESCO (subvention Ville : 41 K€)

M. MARTIN – *En ce qui concerne le secteur de la jeunesse, 98 % des subventions sont versées à 6 entités. L'A.S.E.L.Q.O. est la première, vous le savez. Deux petites associations qui font un vrai travail de terrain méritent d'être soutenues, il s'agit de J.A.M. et A.E.S.C.O., soutenues aussi bien par l'accompagnement par le conseil en gestion que par la politique qu'elles mènent.*

Analyse consolidée des risques du secteur sportif

- 😊 Orléans Loiret Basket (subvention Ville : 1 012 K€)
- 😊 SASP Orléans Loiret Football (subvention Ville : 385 K€)
- 😊 USO JUDO (subvention Ville : 331 K€)
- 😊 SMO Gym (subvention Ville : 263 K€)
- 😊 RCO (subvention Ville : 207 K€)
- 😊 ASPTT (subvention Ville : 143 K€)
- 😊 Orléans Basket (subvention Ville : 86 K€)
- 😊 Cercle d'escrime (subvention Ville : 87 K€)
- 😊 Eco CJF Athlétisme (subvention Ville : 77 K€)
- 😊 USO Foot (subvention Ville : 42 K€)

→ En 2014, 78% des subventions au secteur sportif sont versés à 10 entités

9

Conseil municipal du 9 novembre 2015



M. MARTIN – *En ce qui concerne le secteur sportif, l'analyse des risques est la suivante : un petit point d'alerte sur l'U.S.O. Foot qui n'est pas, je le précise, la S.A.S.P. d'Orléans-Loiret Football qui est l'équipe professionnelle, qui l'était l'an dernier, qui est redescendue mais qui va bientôt remonter.*

En 2014, 78 % des subventions au secteur sportif sont versées à 10 entités qui, dans l'ensemble, ont des situations financières bien équilibrées.

Analyse consolidée des risques du secteur Logement

→ En 2014, 41% des subventions au secteur Logement sont versés à 3 entités

- 😊 Maison de l'habitat (subvention Ville : 86 K€)
- 😊 OPH Les résidences de l'Orléanais (encours garanti 83 M€)
- 😊 Orléans Insertion Emploi (subvention Ville : 27 K€)

M. MARTIN – *En ce qui concerne le secteur du logement, les subventions sont versées à trois organismes, vous pouvez le lire en même temps que moi.*

Analyse consolidée des risques du secteur Economie - tourisme

→ En 2014, 92% des subventions au secteur Economie - tourisme sont versés à 5 entités

- 😊 Office de tourisme et de congrès d'Orléans (subvention Ville : 430 K€)
- 😊 Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans (subvention Ville : 155 K€)
- 😊 Orléans Technopole (subvention Ville : 76 K€)
- 😊 Le Studium (subvention Ville : 71 K€)
- 😊 DREAM (subvention Ville : 50 K€)

M. MARTIN – *En ce qui concerne l'économie, à la Ville d'Orléans, nous avons une politique pour le tourisme. L'office de tourisme perçoit 430 000 € de subventions. C'est une situation en évolution par*

rapport au transfert de la compétence économique à l'Agglomération dont je pense, nous serons amenés à en reparler bientôt.

Analyse consolidée des risques du secteur développement urbain

😊 **LA SEMDO** réalise des opérations d'urbanisme pour le compte de la Ville : Grand Projet de Ville de La Source, ZAC Bourgogne, ZAC Coligny, ZAC des Halles 1 et 2, ZAC Sonis, ZAC Clos de la Fontaine, ZAC des Carmes... Elle réalise également des travaux de construction d'équipements (Maison de santé pluridisciplinaire Liliane Coupez)

😊 **LA SEM PATRIMONIALE ORLEANS VAL DE LOIRE** assure le portage et la gestion d'immeubles productifs de revenus, notamment les locaux de la Maison de l'Emploi et de Pôle Emploi

😊 **Le SIVU de l'Eco-quartier des Groues** a été créé par les communes d'Orléans et de Saint Jean de la Ruelle, afin d'assurer l'aménagement de ce site de 39 ha situé au nord-ouest de l'agglomération

M. MARTIN – *Pour ce qui concerne les risques du secteur du développement urbain, plusieurs organismes interviennent sur ce domaine. Tout d'abord, la S.E.M.D.O. qui a une situation financière bien équilibrée, intervient dans énormément d'opérations d'aménagement. Vous pouvez le lire en même temps que je fais les commentaires.*

De la même manière, la S.E.M. Patrimoniale Orléans-Val de Loire assure le portage et la gestion des immeubles productifs de revenus, avec une petite alerte sur Pôle Emploi, avec un immeuble qui doit être réaménagé sur certaines malfaçons.

Enfin, le S.I.V.U. de l'éco-quartier des Groues est un S.I.V.U. en démarrage, qui ne porte pas, pour le moment, d'engagements financiers significatifs.

Analyse consolidée des risques : les délégations de service public

- ☺ La SEM ORLEANS GESTION exploite des équipements de la Ville (patinoire du Baron, parc des expositions, centre de conférence, parkings...) ou de l'Agglo (parking de Fleury-les-Aubrais).
- ☺ L'association ANTIROUILLE exploite la salle de l'ASTROLABE, labellisée « scène de musiques actuelles »
- ☺ La SA ORLEANS SPECTACLES exploite le ZENITH d'Orléans
- ☺ La SNC Orléanaise des Eaux exploite le réseau d'eau potable d'Orléans
- ☹ La SOCOS exploite le réseau de chaleur urbaine du Sud de la Loire, alimenté notamment par une chaufferie biomasse

13

Conseil municipal du 9 novembre 2015



M. MARTIN – *En ce qui concerne les délégations de service public, la S.E.M. Orléans Gestion exploite des équipements de la Ville, comme vous le savez, et de l'Agglo aussi, pour le parking de Fleury-les-Aubrais, il n'y a pas de difficultés particulières.*

Pour Antirouille qui a été renouvelée et qui exploite la salle de l'Astrolabe, il n'y a pas de difficultés non plus.

Orléans Spectacles affiche un très bon résultat.

La S.N.C. Orléanaise des Eaux qui exploite le réseau d'eau potable, n'affiche pas de difficultés.

En ce qui concerne la S.O.C.O.S., et juste après la S.O.D.C., il y a peut-être un point d'alerte. En effet, avec le réchauffement actuel, c'est une bonne chose parce qu'on chauffe moins - c'est ce que j'ai bien entendu précédemment - dans le même temps, on vend beaucoup moins d'électricité...

(rires)

M. MARTIN – *... Je vous fais marcher, M. GROUARD. Je sais que ce n'est pas du tout le raisonnement, mais l'on revend beaucoup moins d'électricité. Nous avons construit un modèle dans lequel nous avons des recettes d'électricité assez abondantes.*

Finalement, les choses se détériorent un petit peu. Aujourd'hui, nous sommes à la jonction entre moins de recettes d'électricité mais peut-être des évolutions tarifaires que personne ne voudrait voir arriver. C'est pour cela que j'ai mis un petit signe égal, car cela pourrait effectivement être une alerte. C'est un signe des temps quelle que soit la société, aussi bien la S.O.C.O.S. que la S.O.D.C., la tendance est la même.

Analyse consolidée des risques : délégations de service public

- ☺ La SODC exploite le réseau de chaleur urbaine du Nord de la Loire, alimenté notamment par une chaufferie biomasse
- ☺ La SOGERES exploite le service de restauration collective de la Ville et du CCAS
- ☺ La SA Vinci Parc exploite le parc de stationnement de la place du Martroi
- ☺ Electricité Réseau Distribution France exploite le réseau de distribution d'énergie électrique de la Ville d'Orléans
- ☺ Gaz Réseau Distribution France exploite le réseau de distribution de gaz de la Ville d'Orléans (contrat en cours de renégociation)

M. MARTIN – *S'agissant de la S.O.G.E.R.E.S., le service de restauration collective de la Ville, pour la restauration scolaire et VINCI PARC, tout va bien.*

L'électricité et le gaz sont des délégations quasi-monopoles, ou monopoles qui sont sans surprise.

Les engagements hors bilan

- La Convention Territoriale de l'Argonne est réalisée à 43%
 - La participation nette de la Ville est de 15,7 M€ HT
 - La SEMDO est chargée de réaliser les futurs aménagements et équipements
- Le contrat de partenariat public privé Georges Chardon :
 - Reconstruction du groupe scolaire et du gymnase, entretien et maintenance des deux bâtiments pendant 20 ans pour un engagement financier de 37 M€
- 8 ZAC en concession d'aménagement (ZAC Bourgogne, ZAC Coligny, ZAC des Halles 1 et 2, ZAC Sonis, ZAC Clos de la Fontaine, ZAC des Carmes, Tête Nord du Pont de l'Europe) : à fin 2014, l'engagement financier résiduel de la Ville est de 36 M€

M. MARTIN – *Pour les engagements hors bilan, et j'aurais pratiquement terminé l'analyse consolidée, j'ai sorti du rapport cette année, le G.P.V. de La Source que l'on a suivi pendant très longtemps, et qui est abouti. Il est allé très vite. C'est pour cela que maintenant, il ne figure plus dans les engagements hors bilan, la totalité des engagements était réalisée, c'était presque de l'ordre de 200 millions d'euros, de la part de la Ville et de l'Etat.*

En revanche, pour la Convention Territoriale de l'Argonne, nous avons un engagement de terminer la convention. Nous sommes aujourd'hui à 43 %.

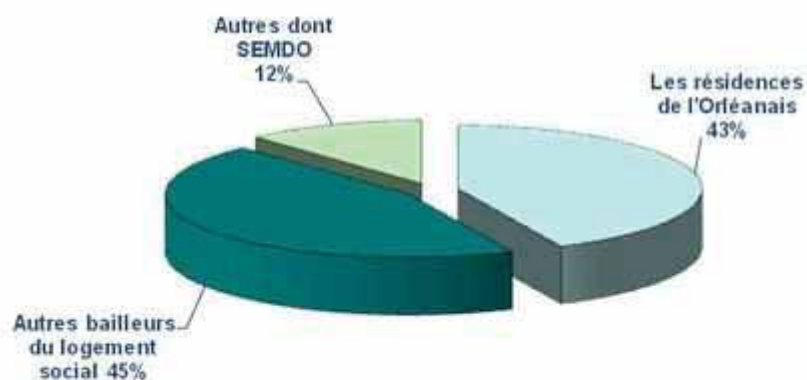
En ce qui concerne Georges Chardon, le programme avance très bien. Je vois qu'il s'agit d'une très belle réalisation, saluée par tous. L'engagement est pour 20 ans, et l'engagement financier est d'environ 20 millions d'euros sur l'investissement en ce qui concerne le scolaire et l'équipement sportif. Après, nous avons délégué l'entretien, l'amortissement financier.

On a 8 Z.A.C. en concession d'aménagement qui sont principalement gérées par la S.E.M.D.O.

Engagements hors bilan

A fin 2014, la dette garantie par la Ville s'élève à 192 M€ (+6% en 5 ans)

→ 88% de l'encours garanti concerne le logement social



16

Conseil municipal du 9 novembre 2015

Orléans
Mairie

M. MARTIN – Nos engagements hors bilan portent essentiellement sur les garanties que la Ville donne au logement social qui s'élèvent à 192 millions d'euros. Cela représente beaucoup d'engagements, mais cet engagement n'a jamais été mis en œuvre, donc, nous le faisons bien volontiers.

Les enseignements de la démarche d'analyse consolidée

- Les Orléanais bénéficient chaque année de 2 à 3 fois plus de services et projets que ceux portés directement par la Mairie
- L'analyse annuelle des comptes des principaux satellites permet de contrôler la capacité financière des partenaires à poursuivre leurs actions et anticipe les éventuelles situations de risque
- Le contrôle financier des entreprises délégataires permet de garantir un rapport qualité / prix optimisé pour les Orléanais
- La démarche d'analyse consolidée permet de mesurer l'éventuel désengagement financier de partenaires

17

Conseil municipal du 9 novembre 2015



M. MARTIN – Enfin, la synthèse :

- les Orléanais bénéficient chaque année de 2 à 3 fois plus de services et de projets, lorsqu'on voit les entités qui travaillent avec la Ville ;

- l'analyse annuelle des principaux satellites permet de contrôler leur capacité financière et les éventuelles situations de risque. Vous avez pu voir que les choses sont plutôt bien contenues ;

- le contrôle financier des entreprises délégataires permet aussi de garantir un rapport de qualité - je suis convaincu que c'est le cas - et de prix optimisé, c'est le cas aussi ;

- enfin, la démarche permet de mesurer l'éventuel désengagement des partenaires. Nous n'en sommes pas là. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation de continuité et de travail en commun.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Allant au-delà des obligations de la loi du 6 février 1992, la Mairie procède chaque année à la consolidation de ses comptes avec ceux de ses principaux satellites, ainsi qu'à l'évaluation de ses risques.

Cette démarche volontaire, inspirée et adaptée des règles applicables au secteur privé, a pour objectif d'assurer :

- une meilleure lisibilité des différents acteurs publics ou privés chargés de la mise en œuvre des politiques publiques locales afin de donner une image précise des services offerts aux Orléanais ;
- une volonté de transparence financière, la mise en œuvre de gestions déléguées nécessitant de développer l'information sur la situation financière des partenaires de la Mairie ;

- une meilleure connaissance des efforts financiers réalisés ; les partenariats noués permettant de développer les cofinancements et de dégager des synergies ;
- une plus grande identification des enjeux financiers et des engagements hors bilan, tant en dépenses qu'en recettes.

Le périmètre de consolidation des comptes et des risques est établi sur la base de critères financiers, juridiques et opérationnels.

Le rapport présente l'analyse consolidée des risques et des comptes de la Mairie, au titre de l'année 2014.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources et de la Conseil d'Administration, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir en prendre acte ».

Le Conseil Municipal prend acte



ANALYSE CONSOLIDÉE DES RISQUES ET DES COMPTES 2014 DU GROUPE COMMUNAL

DIRECTION DES FINANCES MUTUALISÉE

Conseil municipal du 9 novembre 2015

1

INTRODUCTION	3
I. Les objectifs de l'analyse consolidée des risques et des comptes	3
II. Les faits marquants de l'exercice 2014	3
Partie 1 – La consolidation des comptes comme reflet de l'action municipale	4
I. Le périmètre de consolidation de l'action municipale présenté par noyau	4
II. Consolidation des dépenses d'exploitation 2014 sur le périmètre de l'action municipale	7
III. Consolidation des dépenses d'investissement 2014 sur le périmètre de l'action municipale	8
IV. Endettement consolidé au 31/12/2014	9
V. Fiscalité consolidée	13
Partie 2 – L'analyse des risques du groupe communal en 2014	14
I. Le périmètre d'analyse des risques	14
II. Partenaires et associations aidés par la Ville	14
• LE SECTEUR SOCIAL	15
• LE SECTEUR CULTUREL	20
• LE SECTEUR JEUNESSE	33
• LE SECTEUR SPORTIF	40
• LE SECTEUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT	51
• LE SECTEUR DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME	61
• LE SECTEUR DU DEVELOPPEMENT URBAIN	67
III. Les délégations de service public	70
IV. Les engagements hors bilan	76

2

INTRODUCTION

I. Les objectifs de l'analyse consolidée des risques et des comptes

Relevant d'une obligation légale pour le secteur privé, la consolidation des comptes reste une démarche essentiellement volontaire pour les collectivités locales, qui ne sont tenues, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'à la présentation du résultat cumulé de leurs différents budgets et à la présentation annuelle de rapports d'activité de leurs services publics délégués.

Les transferts successifs de compétences entre les différents niveaux de collectivités et l'émergence de nouvelles formes de partenariats nécessitent de procéder à l'analyse des résultats opérationnels et comptables de structures juridiquement distinctes afin d'apprécier l'action municipale dans son ensemble et d'évaluer les risques potentiels pour la Ville, du fait des partenariats instaurés.

Dans ce contexte, la Ville d'Orléans rend publique chaque année une analyse des comptes de ses principaux satellites afin d'évaluer la pérennité de leur action. Cette analyse a pour objectif d'assurer :

- une meilleure visibilité des différents acteurs publics ou privés intervenant sur chacune des politiques publiques locales ;
- une meilleure connaissance de la contribution de chacun au développement du territoire ;
- une plus grande lisibilité des enjeux financiers et des engagements hors bilan, tant en dépenses qu'en recettes.

II. Les faits marquants de l'exercice 2014

L'exercice 2014 a été marqué par les événements suivants :

- Achèvement des travaux de réaménagement de l'hôtel Dupanloup en centre universitaire de recherche, la convention de mandat avec la SEMDO reste à solder à l'issue de la période de parfait achèvement,
- Attribution du contrat de délégation de l'exploitation de la fourrière automobile municipale, au Garage Lebrun, pour 5 ans (délibération du 21/02/14),
- Décision de réaliser d'importants travaux de mise aux normes du stade Omnisport de La Source, suite à l'accession de l'U.S. Orléans Loiret Football en Ligue 2 (délibération du 16/06/2014),
- Attribution du contrat de délégation de la gestion de l'Astrolabe, à l'association Antirouille, pour 6 ans (délibération du 17/11/14).

3

Partie 1 – La consolidation des comptes comme reflet de l'action municipale

I. Le périmètre de consolidation de l'action municipale présenté par noyau

La consolidation financière a pour objectif d'agrèger les budgets de la Ville et ceux de ses satellites pour disposer d'une vision globale de l'activité du groupe communal. La consolidation exhaustive de tous les satellites et partenaires apparaissant disproportionnée par rapport aux enjeux financiers, le périmètre d'analyse est limité aux seuls satellites ayant des liens étroits avec la Ville, notamment :

➤ **Des liens de nature financière :**

- subventions de fonctionnement, d'investissement
- participations au capital social de sociétés d'économie mixte,
- dotations en capital,
- avances de trésorerie,
- garanties d'emprunts,
- prestations en nature,

➤ **Des liens de nature juridique :**

- représentation de la Ville au sein des organes de direction : conseil d'administration, conseil de communauté, comité syndical,
- signature de contrats d'objectifs et de conventions financières liant contractuellement les parties.

➤ **Des liens de nature opérationnelle :**

- importance du satellite dans la mise en œuvre des politiques publiques de la Ville d'Orléans.

En 2014, le périmètre de consolidation reste identique à celui de 2013 et comprend 46 entités autour de la Ville d'Orléans et de ses 3 budgets annexes : 1 établissement public à caractère administratif et ses 3 budgets annexes (CCAS), 1 établissement public à caractère industriel et commercial (OPH Les résidences de l'Orléanais), 1 établissement public de coopération intercommunale et ses 10 budgets annexes (Agglomération Orléans Val de Loire), 1 établissement public de coopération culturelle (ESAD), 1 syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU des Groues), 8 sociétés de droit privé et 33 associations.

4

L'importance et la nature des liens développés par la Ville sont variables selon les satellites. La méthode d'intégration retenue au sein du périmètre de consolidation identifie trois noyaux, correspondant chacun à un niveau de dépendance ou de contrôle :

➤ **Le contrôle exclusif : Noyau 1**

Il s'exerce sur les entités qui sont dépendantes financièrement (plus de 50% des ressources allouées par la Ville) et juridiquement (majorité des droits de vote au sein des instances décisionnelles et / ou désignation par la Ville des organes de direction).

Exemples : - CCAS : présidence assurée par S. GROUARD, Député Maire d'Orléans
- OPH Les résidences de l'Orléanais : présidence assurée par O. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Député du Loiret

L'intégration des comptes est totale (100 %).

➤ **Le contrôle conjoint ou majoritaire : Noyau 2**

Il s'exerce sur les entités de droit public ou de droit privé, dans lesquelles la Ville détient une participation et exerce une influence, soit majoritaire, soit significative.

Exemples : les sociétés d'économie mixte locales (SEMDO, Orléans Loiret Basket, Orléans Gestion, SEMPAT).

L'intégration des comptes est proportionnelle au capital détenu, s'il s'agit de sociétés.

Pour les associations, l'intégration est déterminée selon le taux de subventionnement, en appliquant la formule suivante :
Taux d'intégration = 0,5 X [(subvention de la ville/subventions totales) + (subvention de la ville/produits d'exploitation)].

Pour la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, les comptes sont intégrés proportionnellement à la part représentée par la population de la Ville d'Orléans dans la population totale de la Communauté d'agglomération.

Pour le SIVU des Groues, les comptes sont intégrés proportionnellement aux contributions communales (2/3 pour la Ville d'Orléans).

➤ **Le contrôle minoritaire : Noyau 3**

Il s'exerce sur les entités dont les liens financiers avec la Ville et/ou la représentation de la Ville dans les instances décisionnelles sont faibles.

L'intégration est déterminée selon le taux de subventionnement, en appliquant la formule suivante :
Taux d'intégration = 0,5 X [(subvention de la ville/subventions totales) + (subvention de la ville/produits d'exploitation)].

5

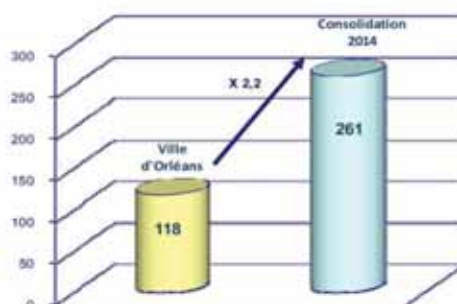
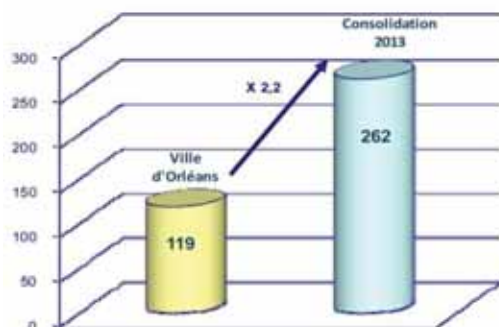
NOYAU 1 : Contrôle exclusif	NOYAU 2 : Contrôle conjoint	NOYAU 3 : Contrôle minoritaire
<ul style="list-style-type: none"> - Budget principal de la Ville d'Orléans et ses 3 budgets annexes : Opérations funéraires, Opérations soumises à TVA, Parc Floral - ASELQO - CCAS et ses 3 budgets annexes - ESAD (Ecole Supérieure d'Art et de Design) - Les résidences de l'Orléanais 	<ul style="list-style-type: none"> - L'AgglO et ses 10 budgets annexes Assainissement, Transport, Crématorium, Parc technologique d'Orléans Charbonnière, Parking, Pépinières, Centre de Formation des Apprentis, Port Fluvial, Inexplosible, Marché de gros, ZAC en régie - JAM - Le 108 - Office de tourisme - Orléans Gestion - Orléans Loiret Basket - Orléans Spectacles - SEMDO - SEMPAT - SIVU des Groues 	<ul style="list-style-type: none"> - AESCO - AJLA - Antirouille (Astralabe) - ASPTT - CADO - Centre Chorégraphique National d'Orléans - Centre Dramatique National d'Orléans - CERCIL - Cercle d'escrime - Comité des Œuvres Sociales - Concours international de piano - DEFI - DREAM - ECO C.J.F. Athlétisme - ESCALE - La vie devant soi - La Tortue Magique - Maison de l'Emploi - Maison de l'Habitat - Orléans Basket - Orléans Concerts - Orléans Insertion Emploi (OIE) - Orléans Technopole - Polysonik - Rugby Club Orléanais - Relais Orléanais - SASP Orléans Loiret Football - Scène nationale - SMO Gym - Studium - USO Football - USO Judo

6

II. Consolidation des dépenses d'exploitation 2014 sur le périmètre de l'action municipale

POLITIQUE PUBLIQUE en M€	NOYAU 1				NOYAU 2		NOYAU 3	Consolidation 2014
	Ville d'Orléans	Les Résidences de l'Orléanais	CCAS	ASELQO /ESAD	AGGLO	Autres		
LOGEMENT	0,1	36,4			0,2	-	0,2	36,9
SERVICES GENERAUX	31,8				3,5	0,5	-	35,8
CULTURE	20,9			3,3	0,2	1,2	4,4	29,9
TRANSPORTS	-				23,9	5,0	-	28,8
EDUCATION	21,4				1,2	-	-	22,6
GESTION URBAINE	15,6				3,6	2,8	-	22,0
SOCIAL	2,2		15,7		1,1	-	0,4	19,3
SPORT	8,5				-	2,3	2,9	13,6
SECURITE	6,3				6,0	-	-	12,3
DECHETS	-				12,2	-	-	12,2
JEUNESSE	4,2			5,1	-	0,1	0,5	9,8
ENVIRONNEMENT	6,2				0,6	-	-	6,8
ASSAINISSEMENT	0,2				6,5	-	-	6,7
ECONOMIE	0,3				2,6	0,4	0,4	3,6
TOURISME	0,3				-	0,6	-	0,9
TOTAL	118	36	16	8	62	13	9	261

(*) Agglo : Contribution obligatoire versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours



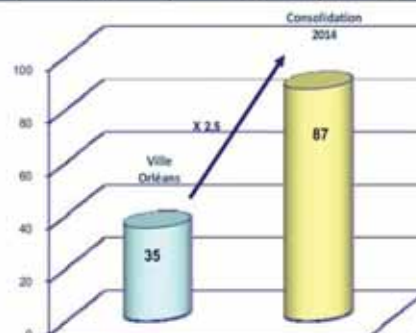
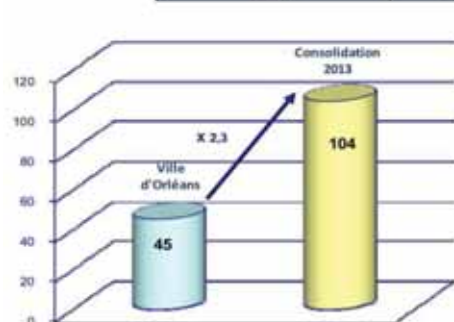
Sur l'exercice 2014, la consolidation fait apparaître un effet de levier de 2,2, identique à celui de l'exercice 2013.

7

III. Consolidation des dépenses d'investissement 2014 sur le périmètre de l'action municipale

En dehors du budget municipal, les projets majeurs d'investissement du territoire Orléanais peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée de l'Agglo, de l'Office d'HLM Les résidences de l'Orléanais, de la SEMDO ou de la SEMPAT.

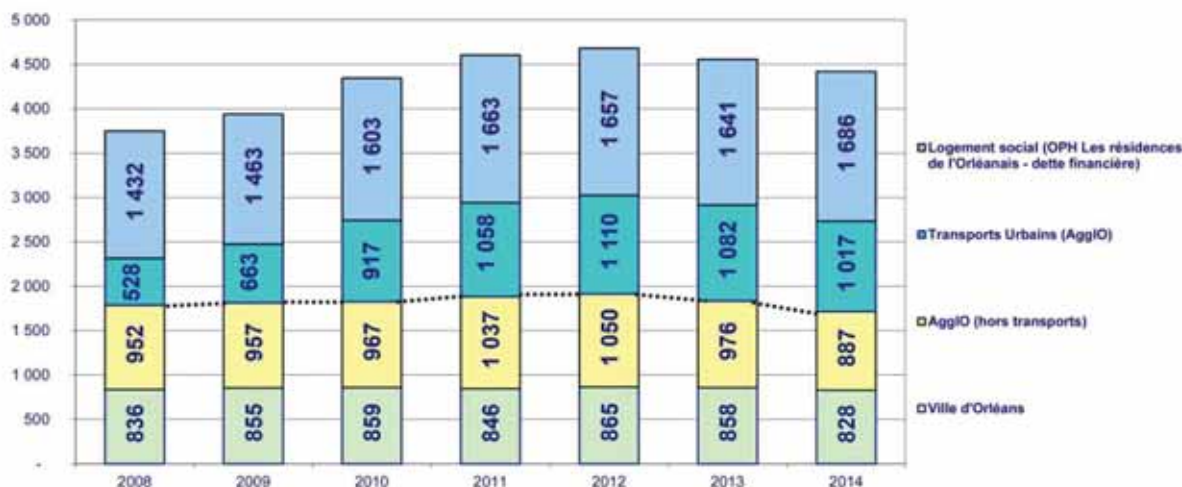
POLITIQUE PUBLIQUE	Ville d'Orléans	AGGLO	Les Résidences de l'Orléanais	SEMDO/SEMPAT	Consolidation 2014
GESTION URBAINE / ZAC	22,58	2,65		15,75	40,98
LOGEMENT	-	0,51		22,16	22,67
TRANSPORTS	-	5,01			5,01
SPORT	4,09	-			4,09
ASSAINISSEMENT	-	3,40			3,40
SERVICES GENERAUX	2,50	0,23			2,73
CULTURE	2,05	-			2,05
ENVIRONNEMENT	1,23	0,69			1,92
EDUCATION	1,42	0,16			1,58
ECONOMIE	0,05	1,13			1,18
DECHETS	-	0,87			0,87
SECURITE	0,36	-			0,36
JEUNESSE	0,29	-			0,29
SOCIAL	0,08	0,05			0,13
TOURISME	0,01	-			0,01
TOTAL	35 M€	15 M€	22 M€	16 M€	87 M€



Sur l'exercice 2014, la consolidation fait apparaître un effet de levier de 2,5, supérieur à celui de l'exercice 2013, et qui traduit l'importance de l'effort d'investissement réalisé directement ou indirectement par la Ville d'Orléans sur son territoire.

8

IV. Endettement consolidé au 31/12/2014



L'endettement consolidé (Ville d'Orléans + Agglo + OPHLM) présente un point d'inflexion en 2012, avec une nette entrée de l'Agglo en phase de désendettement à partir de l'exercice 2013.

De 2008 à 2014 :

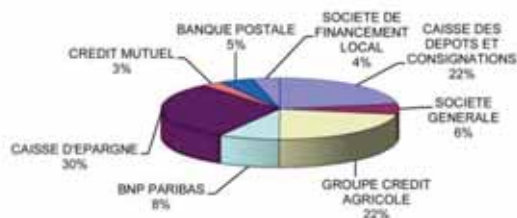
- **la dette de la Ville d'Orléans reste stable** : les importants investissements réalisés par la Mairie ayant été principalement financés par l'autofinancement et des subventions.
- **la dette de l'Agglo décroît à partir de 2013**, les importants investissements réalisés dans le cadre du projet d'Agglo 2008 – 2014, notamment la seconde ligne de tramway, étant à présents achevés.
- **la dette des résidences de l'Orléanais, office d'HLM de la Ville, continue de progresser** avec l'achèvement des importants travaux initiés sur son parc de logements sociaux dans le cadre du Grand projet de Ville de La Source et de la convention territoriale de l'Argonne.

9

A- La dette de la Ville d'Orléans

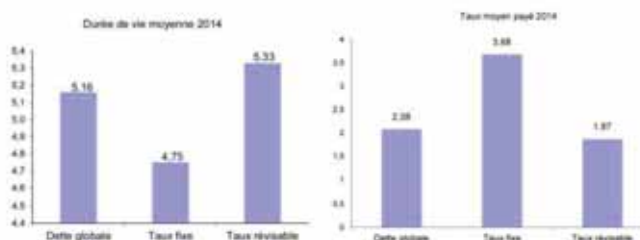
Au 31/12/2014, la dette de la Ville s'élève à 97,6 M€ (-3,3 M€) et représente 50 emprunts souscrits auprès de 8 établissements.

La Mairie veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et souscrit ses emprunts après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers présents en France.



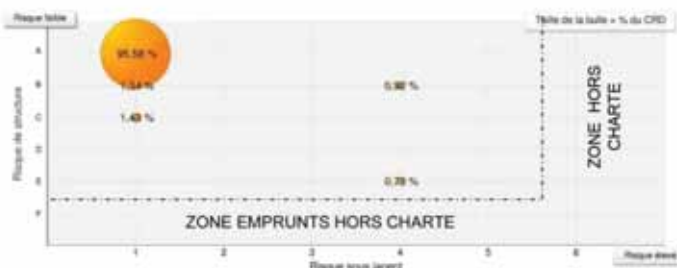
Chaque opération de dette est par ailleurs soumise à l'avis de la société Finance Active (conseil spécialisé) avant sa réalisation.

Les emprunts souscrits sont remboursables sur une durée maximum de 15 ans et se répartissent entre taux fixes et taux révisibles selon les opportunités de marché. Fin 2014, 68 % de l'encours est à taux fixe et 32 % à taux révisible, cette répartition permet à la Mairie de limiter ses charges financières. En 2014, le taux moyen d'intérêt payé s'établit à 2,08% et la durée de vie moyenne de la dette est de 5,16 ans.



La matrice des risques (charte GISSLER), définie au plan national, qualifie le niveau de risque des emprunts souscrits par les collectivités locales.

Cette classification retient deux dimensions : le « risque de sous-jacent » coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits les plus risqués sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5). Selon cette classification, 95,58 % de la dette de la Ville est classé en 1A, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible et aucun emprunt ne figure en zone hors charte.



10

B- La dette de l'Agglo

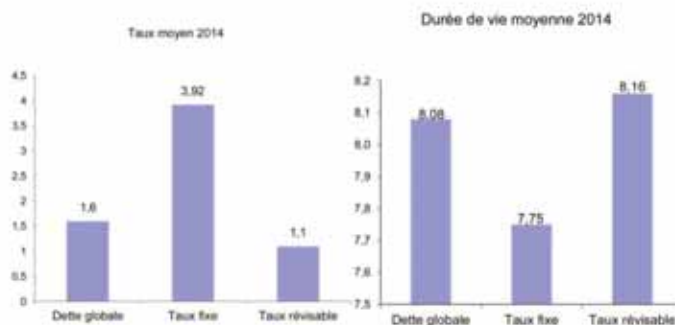
Au 31/12/2014, la dette de l'Agglo s'élève à 538 M€ (-42 M€) et correspond à 85 emprunts souscrits auprès de 7 établissements prêteurs.

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence des différents établissements financiers présents en France.

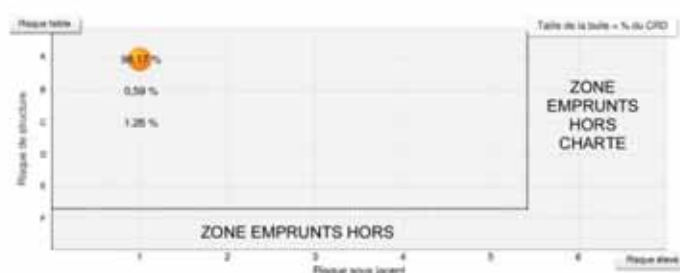
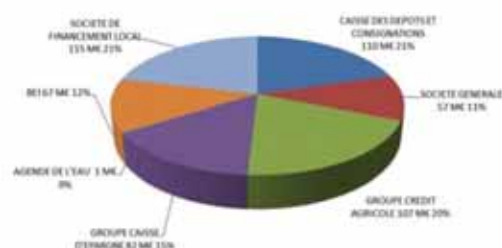
L'Agglo veille à diversifier autant que possible ses sources et ses modes de financement. Chaque opération de dette est soumise à l'avis de la société Finance Active (conseil spécialisé) avant sa réalisation.

A fin 2014, la dette est répartie entre taux fixes (46%) et taux variables ou révisables (54%) et le taux d'intérêt moyen payé sur l'exercice s'établit à 1,60 %.

Enfin, à fin 2014, 98 % de l'encours de dette est classé en 1A (niveau de risque le plus faible) selon les critères de la charte GISSLER.



Répartition par prêteur au 31 12 2014



11

C- La dette de l'OPH Les résidences de l'Orléanais

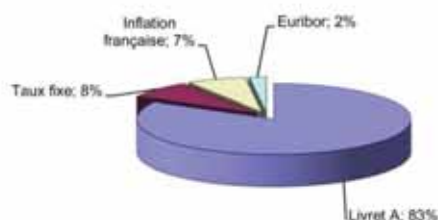
Au 31/12/2014, la dette bancaire de l'OPH s'élève à 191 M€ (+7 M€) et correspond à 634 emprunts très majoritairement souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'encours de dette de l'OPH bénéficie quasi intégralement de la garantie de collectivités locales ; la ville d'Orléans garantissant environ 43% de l'encours total de l'office.

A fin 2014, la dette de l'OPH est majoritairement souscrite à taux révisables (83%) sur le livret A, 7% sur l'inflation française et 2% sur Euribor, les taux fixes ne représentant que 8% de l'encours.

En 2014, le taux moyen de la dette est de 2,8 % pour une durée de vie moyenne de l'ordre de 12 ans.

Règlementairement, la charte GISSLER ne s'applique pas aux organismes de logement social. Toutefois, en appliquant la matrice des risques à la dette de l'OPH, il apparaît que la totalité de l'encours de l'OPH serait classé en 1A et 2A, ce qui est représentatif d'une dette classique et saine.



12

V. Fiscalité consolidée

La fiscalité décidée par la Ville d'Orléans est stable depuis 1996.

La stabilité des taux des impôts locaux est un choix stratégique essentiel pour la Ville d'Orléans et pour l'Agglo.

La Ville d'Orléans pratique, par ailleurs, une politique d'abattement sur la taxe d'habitation, très favorable aux Orléanais. Cette politique s'applique également aux taux de l'Agglo, pour les Orléanais.

La fiscalité de l'Agglo, modifiée en 2009 pour financer le projet de la ligne B du tramway, est restée stable depuis cette date.

La mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale en 2011 n'a eu aucune incidence financière pour les Orléanais, les transferts de fiscalités issus de la réforme étant neutres pour les contribuables.

Taux taxe habitation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ville d'Orléans	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99
Agglo	0	0,813	0,813	* 7,52	* 7,52	* 7,52	* 7,52	* 7,52
Département	5,83	5,83	5,83					
TOTAL	26,82	27,63	27,63	28,51	28,51	28,51	28,51	28,51

Taux Foncier Bâti	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ville d'Orléans	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81
Agglo	0	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28
Département	9,17	9,17	9,17	* 14,52	* 15,54	* 17,06	* 17,06	* 17,06
Région	3,47	3,47	3,47					
TOTAL	42,45	43,73	43,73	45,61	46,63	48,15	48,15	48,15

Taux Foncier Non Bâti	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ville d'Orléans	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6
Agglo	0	2,8	2,8	* 6,12	* 6,12	* 6,12	* 6,12	* 6,12
Taxe additionnelle FNB (Agglo)				33,47	33,47	33,47	33,47	33,47
Département	23,3	23,3	23,3					
Région	8,62	8,62	8,62					
TOTAL	71,52	74,32	74,32	79,19	79,19	79,19	79,19	79,19

Taux Taxe Prof. / CF Entreprises dep	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ville d'Orléans (taux sur Orléans)	0	0	0	0	0	0	0	0
Agglo	19,18	18,74	19,6	25,23	25,06	24,88	24,88	24,88
Département	5,87	5,87	5,87	0	0	0	0	0
Région	2,83	2,83	2,83	0	0	0	0	0
TOTAL	27,88	27,44	28,3	25,23	25,06	24,88	24,88	24,88

* Y compris frais d'assiette et de recouvrement, antérieurement perçus par l'Etat et transférés au niveau local à partir de 2011

En 2011, la réforme de la fiscalité locale a entraîné le transfert aux collectivités locales, des frais d'assiette et de recouvrement antérieurement perçus par l'Etat. Ces transferts sont neutres pour les habitants.

13

Partie 2 – L'analyse des risques du groupe communal en 2014

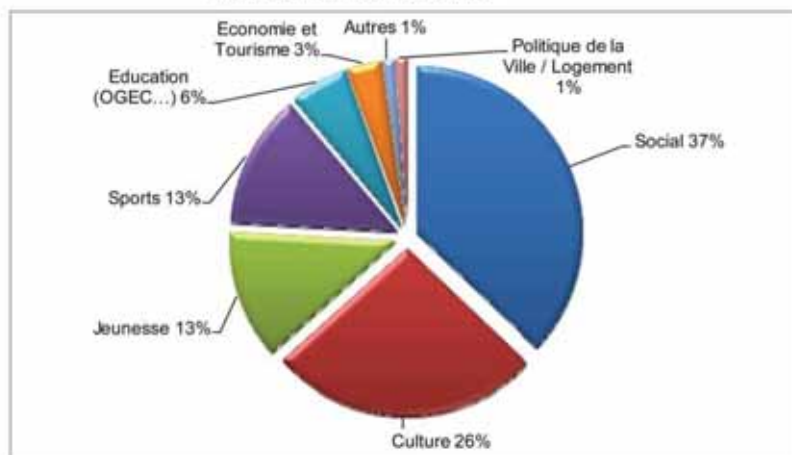
I. Le périmètre d'analyse des risques

Les comptes et rapports d'activités des partenaires, publics ou privés, de la Ville, qui contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques de la Mairie d'Orléans font l'objet d'une analyse annuelle, dans le cadre de l'analyse des risques du groupe communal.

Le périmètre d'analyse des risques 2014 évolue par rapport à celui de 2013, dans la mesure le Département du Loiret a, par délibération du 19/07/2013, mis un terme au dispositif de prévention spécialisée qu'il finançait jusqu'à présent sur le territoire de la Ville d'Orléans. Dans ce contexte, la Mairie d'Orléans a décidé de poursuivre seule, et à titre temporaire, une partie des actions initialement confiées à l'association IPSIS OPELIA par le Département.

II. Partenaires et associations aidés par la Ville

Subventions de fonctionnement versées par la Ville à ses partenaires
Répartition par secteur bénéficiaire



Avec 37% des subventions versées par la Ville, le secteur social reste le principal bénéficiaire des financements attribués par la Ville à ses partenaires.

14

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• LE SECTEUR SOCIAL

En 2014, les partenaires du secteur social reçoivent 37% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.

Le périmètre de consolidation des risques du secteur social comprend 4 entités qui représentent 96% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

ME	Nombre entités	Montant subventions 2014	Montant subventions 2013	Evol %
Total	51	9,68	9,70	-0,2%
Périmètre	4	9,30	9,33	-0,3%
% analysé	8%	96%	96%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2014	RECETTES EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement Public Administratif	8437 K€	14755 K€	57%	Pas de risque identifié	☺	NEANT
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	Association	70 K€	150 K€	44%	Résultats d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs	☺	NEANT
CNAS	Association	561 K€					
LA VIE DEVANT SOI	Association	122 K€	212 K€	58%	Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
RELAIS ORLEANAIS	Association	111 K€	1101 K€	10%	Résultat d'exploitation légèrement négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
TOTAL		9301 K€					

15

• CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Situation financière saine

Par rapport à 2013, les recettes de fonctionnement du CCAS progressent en 2014 de +1 % (+ 185 K€), alors même que les charges de fonctionnement évoluent de +4%, (+ 564 K€) sur l'exercice. Cet effet de ciseaux conduit à une contraction de l'autofinancement, le résultat net positif s'établissant à 364 K€ contre 733 K€ en 2013.

Concernant les subventions reçues, le financement apporté par la Ville (8 437 K€ de subvention de fonctionnement) est resté stable par rapport à 2013, l'évolution constatée résultant principalement d'une régularisation ponctuelle de subvention reçue de la CAF au titre de l'exercice 2013. Il convient de noter la réduction constante depuis 2010 de la part de recettes issues de la tarification.

L'évolution des dépenses de fonctionnement résulte essentiellement de la hausse des charges de personnel (+6%, soit +644 K€); les frais de personnel représentant plus de 80% des dépenses de fonctionnement du CCAS. A noter, la prise en charge par le CCAS du Service éducatif de prévention à compter de 2014, à la suite de la décision de retrait du département du Loiret.

Fin 2014, le budget du CCAS présente un excédent cumulé de plus de 3,5 M€, qui, en l'absence de projets à financer à cette hauteur, doit être reversé au budget de la Ville pour partie sur 2015 et le solde sur les exercices suivants.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	13 998 K€	14 343 K€	14 284 K€	14 570 K€	14 755 K€	185 K€	1%
Prestations de services et ventes	1 721 K€	1 727 K€	1 662 K€	1 633 K€	1 624 K€	-9 K€	-1%
Subventions d'exploitation	12 212 K€	12 545 K€	12 602 K€	12 937 K€	13 131 K€	194 K€	2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	12 954 K€	13 105 K€	13 088 K€	13 837 K€	14 401 K€	564 K€	4%
Achats et charges externes	1 714 K€	2 167 K€	2 146 K€	2 214 K€	2 251 K€	37 K€	2%
Charges de personnel	10 748 K€	10 339 K€	10 501 K€	11 034 K€	11 678 K€	644 K€	6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 043 K€	1 238 K€	1 176 K€	733 K€	354 K€	-379 K€	-52%
RESULTAT NET (épargne brute)	645 K€	1 204 K€	1 204 K€	776 K€	364 K€	-412 K€	-53%

Sur l'exercice, le CCAS a réalisé 0,340 M€ de dépenses d'investissement, autofinancées en totalité.

16

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• **COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS)**

Résultats d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs

Depuis 2010, le Comité des Œuvres Sociales évolue sur un périmètre d'action réduit, en raison de l'adhésion de la Ville d'Orléans et de l'Agglo au Centre National d'Action Sociale, association nationale, qui propose aux agents des collectivités territoriales adhérentes une offre complète de prestations, à caractère social, familial et de loisirs. En raison de son statut d'association nationale, le CNAS est exclus du périmètre de consolidation et d'analyse des risques.

En 2014, avec une subvention de la ville demeurée inchangé, les comptes du COS font apparaître un résultat d'exploitation négatif (-2 K€), en raison d'une progression de ses charges (+ 15 K€ soit + 10%) plus rapide que celle de ses produits (+ 4 K€, +2%). Cette évolution des charges est liée à une hausse ponctuelle des aides exceptionnelles accordées.

Les capitaux propres de l'association restent positifs à 44 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	180K€	137K€	167K€	155K€	159K€	4K€	2%
Prestations de services et ventes	1K€	4K€	9K€	9K€	10K€	2K€	22%
Subventions d'exploitation	88K€	85K€	85K€	85K€	85K€	-1K€	-1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	249K€	141K€	160K€	146K€	161K€	15K€	10%
Achats et charges externes	65K€	39K€	60K€	51K€	46K€	-5K€	-10%
Charges de personnel	9K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0!
RESULTAT D'EXPLOITATION	-70K€	-4K€	7K€	9K€	-2K€	-11K€	-124%
RESULTAT NET	-4K€	-75K€	5K€	8K€	-1K€	-9K€	-115%
Capitaux propres	828K€	32K€	37K€	45K€	44K€	-1K€	-3%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	73K€	71K€	71K€	71K€	70K€	-2K€	-2%
Pour information							
Subvention versée au CNAS	465K€	504K€	543K€	578K€	561K€	-17K€	-3%

17

• **LA VIE DEVANT SOI**

Résultats d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs

Depuis plus de 30 ans, l'association La Vie devant Soi propose des actions d'animation de proximité et d'entraide aux personnes âgées et aux retraités Orléanais. Cette association contribue ainsi directement à la mise en œuvre de la politique développée par la Ville d'Orléans en faveur des Aînés.

Les comptes 2014 de l'association font apparaître un retour à l'équilibre du résultat d'exploitation. Cette amélioration résulte d'un ajustement des charges au produits constatés (baisse des charges d'exploitation de 39 K€ pour une baisse des produits de 28 K€).

Après comptabilisation du résultat financier et exceptionnel, le résultat net de clôture est légèrement positif (5 K€).

Les capitaux propres sont positifs et stables à hauteur de 26 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	265K€	268K€	252K€	240K€	212K€	-28K€	-12%
Prestations de services et ventes	103K€	126K€	107K€	96K€	73K€	-23K€	-24%
Subventions d'exploitation	132K€	122K€	124K€	130K€	126K€	-4K€	-3%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	259K€	256K€	237K€	252K€	212K€	-39K€	-16%
Achats et charges externes	143K€	153K€	136K€	143K€	107K€	-36K€	-25%
Charges de personnel	115K€	101K€	99K€	101K€	100K€	-1K€	-1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	6K€	12K€	15K€	-11K€	0K€	11K€	-98%
RESULTAT NET	6K€	13K€	15K€	-3K€	5K€	8K€	-241%
Capitaux propres	-8K€	5K€	35K€	25K€	26K€	1K€	2%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	129K€	122K€	122K€	122K€	122K€	0K€	0%

18

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• RELAIS ORLEANAIS

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Depuis 1984, le Relais Orléanais assure une mission d'accueil et de restauration au bénéfice de personnes en situation de précarité. Une convention d'objectifs 2012 - 2015 définit le cadre du partenariat établi entre la Ville d'Orléans et l'association : prestations de restauration le matin et le midi, accueil des personnes en situation de précarité, transport des denrées de l'Espace Solidarité et service de douches.

Les comptes 2014 de l'association présentent comme les années antérieures, un résultat d'exploitation légèrement négatif (- 7 K€).

Par rapport à 2013, les produits et les charges d'exploitation progressent parallèlement (de l'ordre de +110 K€), en lien avec la hausse d'activité de l'association (39 649 repas servis en 2014, soit +2%, prolongation de l'accueil de nuit, etc...). Par rapport à 2013, il convient de noter la hausse des subventions reçues de la Banque alimentaire (+85 K€), des contrats aidés (+29 K€), et la diminution des participations des collectivités (- 15 K€), à l'exception de celle de la Ville d'Orléans en légère progression à 111 K€.

Fin 2014, le résultat net est légèrement positif (2 K€) ; les capitaux propres s'élèvent à + 240 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	836K€	708K€	822K€	985K€	1101K€	116K€	12%
Prestations de services et ventes	14K€	14K€	10K€	10K€	9K€	-1K€	-8%
Subventions d'exploitation	641K€	637K€	775K€	920K€	1028K€	90K€	11%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	837K€	711K€	828K€	996K€	1108K€	112K€	11%
Achats et charges externes	398K€	303K€	419K€	508K€	589K€	81K€	16%
Charges de personnel	371K€	348K€	351K€	427K€	455K€	29K€	7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2K€	-3K€	-7K€	-11K€	-7K€	4K€	-39%
RESULTAT NET	0K€	0K€	-3K€	-5K€	2K€	7K€	-138%
Capitaux propres	190K€	190K€	187K€	245K€	240K€	-5K€	-2%
dont subvention municipale	106K€	109K€	108K€	109K€	111K€	3K€	3%

19

• LE SECTEUR CULTUREL

En 2014, les partenaires du secteur culturel reçoivent 26% des subventions de fonctionnement versées par la Ville d'Orléans.

Le périmètre de consolidation des risques du secteur culturel comprend 12 entités, représentant 88% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

ME	Nombre entités	Montant subventions 2014	Montant subventions 2013	Evol %
Total	108	6,84	6,91	-1%
Périmètre	12	6,04	6,04	0%
% analysé	11%	88%	87%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2014	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
SCENE NATIONALE D'ORLEANS	Association	1886 K€	3762 K€	50%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
CENTRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE (CADO)	SARL	416 K€	2259 K€	18%	Résultat d'exploitation positif et fonds propres faibles	☹	SURVEILLANCE
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL (CDN)	SARL	224 K€	1732 K€	13%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
ORLEANS CONCERTS	Association	218 K€	516 K€	42%	Résultat d'exploitation et fonds propres négatifs	☹	RISQUE
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS (CCNO)	Association	210 K€	1577 K€	13%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
CERCIL	Association	44 K€	374 K€	12%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺	NEANT
POLYSONIK	Association	88 K€	190 K€	46%	Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL PIANO	Association	90 K€	263 K€	32%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres faibles	☹	SURVEILLANCE
ASSOCIATION LE 108	Association	78 K€	102 K€	76%	Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
LA TORTUE MAGIQUE	Association	50 K€	169 K€	30%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺	NEANT
ESAD ORLEANS	Etablissement public administratif	2734 K€	3429 K€	80%	Situation financière saine	☺	NEANT
LES CARMELITES	SARL	0 K€	573 K€	0%	Situation financière saine	☺	NEANT
		6039 K€					

20

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• SCENE NATIONALE D'ORLEANS

Résultat négatif et fonds propres positifs

Le Théâtre d'Orléans constitue, au plan national, un pôle de référence dans le domaine du spectacle vivant. Il accueille dans ses locaux quatre structures de création, de diffusion : la Scène nationale, le Centre d'Art Dramatique d'Orléans, le Centre Dramatique National d'Orléans et le Centre Chorégraphique. Une convention signée entre la Ville d'Orléans, le département du Loiret, la région Centre et l'Etat, définit les principes de gouvernance, les modalités de coordination et de gestion du théâtre d'Orléans, ainsi que la répartition des financements apportés aux quatre structures de création artistiques orléanaises. Cette convention confie la gestion du théâtre à l'association Théâtre d'Orléans – Scène nationale d'Orléans jusqu'au 31 décembre 2014. Dans l'attente de la négociation d'une nouvelle convention cadre avec l'ensemble des financeurs publics, une convention de financement a été mise en place par la Mairie d'Orléans pour l'exercice 2015.

En 2014, les produits d'exploitation de l'association s'élèvent à 3 752 K€ (+21 K€, soit +1%), dont 3 123 K€ de subventions (83% des produits). Les charges augmentent parallèlement de 115 K€ (+ 3%), induisant une dégradation du résultat d'exploitation (- 149 K€), après un résultat de - 55 K€ en 2013.

Après comptabilisation des flux financiers (2 K€) et exceptionnels (+ 79 K€), le résultat net s'établit à - 69 K€. Les fonds propres restent positifs à hauteur de 370 K€, quoiqu'en diminution (-36 K€). Au cours de l'exercice 2014, l'association a bénéficié d'une subvention d'équipement de 25 K€ versée par la Ville d'Orléans.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4034K€	3741K€	3729K€	3732K€	3752K€	21K€	1%
Prestations de services et ventes	738K€	814K€	611K€	601K€	558K€	-43K€	-7%
Subventions d'exploitation	3263K€	3109K€	3099K€	3090K€	3123K€	33K€	1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4104K€	3994K€	3813K€	3787K€	3902K€	115K€	3%
Achats et charges externes	1783K€	1771K€	1585K€	1567K€	1657K€	91K€	6%
Charges de personnel	2178K€	2057K€	2026K€	2003K€	2070K€	66K€	3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-70K€	-253K€	-84K€	-55K€	-149K€	-94K€	170%
RESULTAT NET	45K€	-162K€	5K€	1K€	-69K€	-69K€	-10035%
Capitaux propres	512K€	405K€	415K€	406K€	370K€	-36K€	-9%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	1923K€	1914K€	1962K€	1899K€	1886K€	-14K€	-1%

En raison de cette situation, une étude économique, juridique et organisationnelle a été diligentée par la Ville d'Orléans, la Région Centre et le Département du Loiret. Parallèlement, l'Inspection générale des affaires culturelles réalise un audit des structures labellisées Orléanaises.

21

• CENTRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE D'ORLEANS – CADO

Résultat d'exploitation positif et fonds propres faibles

Le CADO (SARL) est un centre national de création théâtrale, dont le répertoire allie auteurs classiques et contemporains.

Les comptes arrêtés au 30/06/2014 montrent une contraction parallèle des recettes et des dépenses d'exploitation (de l'ordre de 40%), l'année 2013 constituant une année atypique en raison de la tournée nationale du spectacle le Bourgeois gentilhomme entamée en 2012.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire (55 K€) et le résultat net s'établit à 44 K€. Les capitaux propres sont positifs et en progression, mais ils restent faibles (70 K€).

Fin 2014, MM. Loïc Volard et Jean Claude Houdinière quittent la direction du CADO, qui est assurée par Christophe Lidon depuis janvier 2015.

Exercice clos 30/06/N	2010	2011-2012 (18mois)	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2438K€	3835K€	3763K€	2259K€	-1505K€	-40%
Prestations de services et ventes	1287K€	2151K€	2680K€	1177K€	-1503K€	-56%
Subventions d'exploitation	1151K€	1671K€	1082K€	1082K€	0K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2431K€	3844K€	3754K€	2204K€	-1550K€	-41%
Achats et charges externes	1754K€	2479K€	2218K€	1541K€	-678K€	-31%
Charges de personnel	431K€	1074K€	1319K€	448K€	-873K€	-66%
RESULTAT D'EXPLOITATION	7K€	-10K€	10K€	55K€	45K€	467%
RESULTAT NET	1K€	6K€	10K€	44K€	34K€	329%
Capitaux propres	9K€	15K€	25K€	70K€	44K€	174%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	437K€	416K€	416K€	416K€	0K€	0%

22

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• **CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL**

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Le projet artistique du Centre Dramatique National Orléans est centré sur la création, l'écriture contemporaine et les mises en scène innovantes de spectacles français ou étrangers.

Les comptes de l'exercice 2014 de la SARL Centre Dramatique National présentent un résultat d'exploitation négatif (-39 K€), en raison d'une contraction des recettes (-149 K€, -8%) supérieure à la réduction des dépenses (-116 K€, soit -6%). Par rapport à 2013, le chiffre d'affaires (ventes et billetterie) baisse de 24%, les subventions perçues se contractant également, mais dans une moindre mesure (-42 K€).

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net de clôture est déficitaire (-36 K€). Les capitaux propres restent positifs à 243 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1792K€	2277K€	2393K€	1882K€	1732K€	-149K€	-8%
Prestations de services et ventes	360K€	754K€	867K€	441K€	333K€	-108K€	-24%
Subventions d'exploitation	1420K€	1493K€	1486K€	1423K€	1381K€	-42K€	-3%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1786K€	2289K€	2439K€	1887K€	1771K€	-116K€	-6%
Achats et charges externes	884K€	1095K€	1168K€	938K€	735K€	-203K€	-22%
Charges de personnel	822K€	1068K€	1164K€	859K€	789K€	-69K€	-8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	7K€	-12K€	-45K€	-6K€	-39K€	-33K€	573%
RESULTAT NET	6K€	-1K€	-41K€	-1K€	-36K€	-35K€	3083%
Capitaux propres	331K€	327K€	283K€	279K€	243K€	-36K€	-13%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	235K€	228K€	234K€	234K€	224K€	-10K€	-4%

23

• **ASSOCIATION ORLEANS CONCERTS**

Résultats et fonds propres négatifs

L'association Orléans Concerts participe à la vie musicale du conservatoire d'Orléans, en organisant chaque année une quinzaine de concerts donnés par l'Orchestre Symphonique d'Orléans, composé de 80 à 100 musiciens (professionnels, anciens élèves et élèves du Conservatoire municipal).

Les comptes 2014 de l'association présentent un déficit d'exploitation (-50 K€), avec une augmentation des charges (+ 11 K€, +2%), alors que les recettes sont en stabilité (- 3 K€), par rapport à 2013.

Les subventions reçues des différents financeurs en 2014 représentent 68% des produits d'exploitation, conforme à la moyenne 2010 - 2013.

Après comptabilisation du résultat financier, le résultat net s'établit à - 51 K€ et les capitaux propres deviennent négatifs à hauteur 36 K€.

Les décisions mises en œuvre fin 2014 par le conseil d'administration de l'association, notamment la réduction du nombre de représentations, devraient produire leurs effets dès l'exercice 2015.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	566K€	476K€	527K€	519K€	516K€	-3K€	-1%
Prestations de services et ventes	201K€	170K€	178K€	163K€	161K€	-2K€	-1%
Subventions d'exploitation	360K€	303K€	348K€	353K€	352K€	-1K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	563K€	486K€	573K€	555K€	566K€	11K€	2%
Achats et charges externes	104K€	90K€	105K€	108K€	110K€	2K€	2%
Charges de personnel	443K€	382K€	446K€	423K€	431K€	8K€	2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	3K€	-10K€	-46K€	-36K€	-50K€	-14K€	38%
RESULTAT NET	9K€	-8K€	-44K€	-35K€	-51K€	-16K€	46%
Capitaux propres	103K€	94K€	51K€	16K€	-36K€	-51K€	-329%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	233K€	221K€	221K€	220K€	218K€	-2K€	-1%

24

• **CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS**

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Les missions du Centre Chorégraphique National d'Orléans intègrent la création et la diffusion, la formation et la sensibilisation à l'art chorégraphique. Pôle de grande qualité artistique, le Centre Chorégraphique National d'Orléans a une renommée internationale. Son rayonnement dépasse largement le territoire d'Orléans, puisque nombre de ses spectacles sont joués en France et à l'étranger.

Les comptes 2014 de l'association présentent un résultat d'exploitation négatif (-24 K€), avec une diminution des recettes (-100 K€, -6%) supérieure à celle des charges (-77 K€, -5%). En 2014, les subventions reçues représentent 72% des recettes de l'association, en stabilité par rapport à la moyenne des subventions reçues de 2010 à 2013.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net est à l'équilibre et les fonds propres s'élèvent à 85 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1785K€	1566K€	1594K€	1677K€	1577K€	-100K€	-6%
Prestations de services et ventes	621K€	467K€	418K€	469K€	399K€	-70K€	-15%
Subventions d'exploitation	1160K€	1099K€	1172K€	1201K€	1134K€	-67K€	-6%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1861K€	1470K€	1600K€	1677K€	1601K€	-77K€	-5%
Achats et charges externes	615K€	509K€	549K€	614K€	595K€	-17K€	-3%
Charges de personnel	1156K€	850K€	943K€	930K€	880K€	-56K€	-6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-76K€	96K€	-5K€	0K€	-24K€	-24K€	9370%
RESULTAT NET	-75K€	96K€	0K€	1K€	4K€	3K€	189%
Capitaux propres	-69K€	56K€	91K€	77K€	85K€	8K€	10%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	223K€	190K€	200K€	220K€	210K€	-10K€	-5%

Au cours de l'exercice 2014, l'association a bénéficié d'une subvention d'équipement de 13 K€ versée par la Ville d'Orléans.

25

• **CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE SUR LES CAMPS D'INTERNEMENT DANS LE LOIRET - CERCIL**

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Le CERCIL est une association dont l'objectif est de perpétuer le souvenir des camps du Loiret situés à Beaune-La-Rolande, Pithiviers et Jargeau. Dans ce cadre, elle a pour mission de rassembler une documentation spécifique pour la mettre à disposition de chercheurs et du public, d'animer le musée – mémorial et son centre de documentation.

Les comptes 2014 de l'association présentent un résultat d'exploitation positif (+26 K€), en raison d'une augmentation des produits d'exploitation (+14 K€, dont +7 K€ de subventions), supérieure à celle des dépenses (+5 K€). En 2014, les subventions reçues représentent 80% des recettes de l'association.

Le résultat net est à l'équilibre et les fonds propres s'élèvent à 251 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	254K€	329K€	342K€	361K€	374K€	14K€	4%
Prestations de services et ventes	24K€	35K€	34K€	32K€	33K€	1K€	3%
Subventions d'exploitation	203K€	259K€	281K€	292K€	299K€	7K€	2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	237K€	305K€	359K€	343K€	348K€	5K€	1%
Achats et charges externes	91K€	104K€	124K€	106K€	115K€	8K€	8%
Charges de personnel	132K€	181K€	215K€	210K€	219K€	8K€	4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	17K€	24K€	-18K€	17K€	26K€	9K€	50%
RESULTAT NET	28K€	26K€	8K€	26K€	0K€	-26K€	-98%
Capitaux propres	223K€	248K€	246K€	261K€	251K€	-10K€	-4%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	27K€	40K€	40K€	40K€	44K€	4K€	10%

26

• ASSOCIATION POLYSONIK

Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs

L'association Polysonik a pour mission de promouvoir les musiques actuelles. Son activité principale consiste à accompagner les artistes dans leur préparation et répétitions (maquette, formations...) en phase de pré-production. L'association gère les studios de répétition et d'enregistrement situés au 108 rue de Bourgogne, dans le cadre d'une convention d'objectifs signée avec la Ville d'Orléans (échéance au 31/12/2015).

Les comptes de l'exercice 2014 font apparaître une exploitation à l'équilibre (-1 K€), avec des produits et des charges en augmentation sensiblement identique.

Le résultat net est positif à hauteur de 6 K€. Les capitaux propres s'établissent à fin 2014 à 53 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	169K€	168K€	184K€	174K€	190K€	16K€	9%
Prestations de services et ventes	32K€	30K€	41K€	45K€	47K€	2K€	4%
Subventions d'exploitation	134K€	128K€	129K€	124K€	138K€	14K€	11%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	170K€	168K€	176K€	171K€	191K€	19K€	11%
Achats et charges externes	15K€	16K€	12K€	14K€	21K€	6K€	43%
Charges de personnel	151K€	137K€	155K€	146K€	161K€	15K€	11%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2K€	0K€	8K€	3K€	-1K€	-4K€	-130%
RESULTAT NET	2K€	1K€	1K€	8K€	6K€	-2K€	-23%
Capitaux propres	13K€	23K€	30K€	43K€	53K€	10K€	23%
dont subvention municipale	92K€	89K€	95K€	89K€	88K€	2K€	2%

La Ville a versé en 2014 une subvention d'équipement de 15 K€ à l'association.

27

• ASSOCIATION ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL (O.C.I.)

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

L'association Orléans Concours International organise le concours international de piano d'Orléans (années paires), en alternance avec le concours international de piano junior "Brin d'Herbe", à destination des jeunes de 9 à 18 ans (années impaires).

L'association organise également, et en alternance, des concerts de prestige et le concert de promotion des prix André Cheillon – Yvonne Bonnaud, ainsi que des tournées en région Centre, voire à l'international. En 2014, trois concerts de prestige ont ainsi été organisés au Théâtre des Bouffes du Nord.

En 2014, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation négatif (- 14 K€), avec des charges d'exploitation (+98 K€) et des produits en forte hausse (+95 K€, dont 97 K€ de subventions).

A fin 2014, le résultat net de clôture est négatif (- 14 K€) : les capitaux propres, en baisse constante, restent légèrement positifs à 11 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	234K€	219K€	217K€	188K€	283K€	95K€	50%
Prestations de services et ventes	16K€	18K€	17K€	14K€	17K€	3K€	23%
Subventions d'exploitation	211K€	195K€	199K€	150K€	247K€	97K€	65%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	224K€	220K€	248K€	199K€	297K€	98K€	49%
Achats et charges externes	125K€	117K€	101K€	103K€	120K€	23K€	22%
Charges de personnel	67K€	93K€	112K€	86K€	128K€	42K€	49%
RESULTAT D'EXPLOITATION	10K€	-1K€	-31K€	-11K€	-14K€	-3K€	25%
RESULTAT NET	9K€	-1K€	-28K€	-10K€	-14K€	-3K€	34%
Capitaux propres	64K€	63K€	35K€	25K€	11K€	-14K€	-55%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	63K€	76K€	76K€	76K€	90K€	14K€	18%

28

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• **ASSOCIATION LE 108 – MAISON BOURGOGNE**

Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs

Depuis 2007, l'association Le 108 assure la gestion de la Maison Bourgogne, lieu ouvert sur le quartier Bourgogne, qui héberge plus de 40 associations participant au développement et à la promotion de la création artistique dans toute l'agglomération orléanaise et rayonnant plus largement en région Centre.

Les comptes 2014 de l'association affichent un retour à l'équilibre. L'exploitation est en amélioration avec une diminution des charges (-15 K€) et une quasi stabilité des produits (-2 K€). Après comptabilisation d'un résultat exceptionnel, le résultat net est bénéficiaire de 11 K€.

Les capitaux propres (76 K€) augmentent légèrement (+11 K€).

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	100K€	100K€	92K€	103K€	102K€	-2K€	-2%
Prestations de services et ventes	12K€	17K€	12K€	18K€	17K€	-1K€	-6%
Subventions d'exploitation	88K€	82K€	79K€	84K€	81K€	-3K€	-4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	105K€	93K€	97K€	116K€	102K€	-15K€	-13%
Achats et charges externes	34K€	15K€	17K€	22K€	19K€	-3K€	-15%
Charges de personnel	68K€	77K€	79K€	91K€	79K€	-12K€	-13%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4K€	7K€	-5K€	-13K€	0K€	13K€	-101%
RESULTAT NET	-1K€	10K€	0K€	-8K€	11K€	19K€	-237%
Capitaux propres	62K€	72K€	73K€	65K€	76K€	11K€	17%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	70K€	67K€	67K€	67K€	78K€	12K€	17%

Au cours de l'exercice 2014, l'association a bénéficié d'une subvention d'équipement de 10 K€ versée par la Ville d'Orléans.

29

• **ASSOCIATION LA TORTUE MAGIQUE**

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

L'association La Tortue Magique a pour vocation de créer et diffuser des spectacles de marionnettes et de petites formes cinématographiques. Elle assure une programmation de spectacles dans le cadre du théâtre du Parc Pasteur et accueille des résidences de compagnies pour des projets de création.

L'association organise sur un rythme de biennale le Festival du Parc Pasteur au cours du dernier week-end du mois d'août. Les actions menées par La Tortue Magique contribuent à l'action culturelle et artistique que la Ville mène en faveur du jeune public.

Une convention de partenariat 2012-2014 signée avec la Ville d'Orléans définit les conditions de mise à disposition des locaux du Parc Pasteur et le montant de la subvention apportée par la Ville.

En 2014, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation positif (+ 13 K€), mais en diminution, en raison d'une contraction des produits d'exploitation (-66 K€, baisse des recettes de billetterie) supérieure à celle des charges (-53 K€).

Fin 2014, le résultat net de clôture s'établit à 13 K€ et les fonds propres progressent à 112 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	202K€	224K€	184K€	235K€	169K€	-66K€	-28%
Prestations de services et ventes	45K€	56K€	22K€	77K€	18K€	-59K€	-77%
Subventions d'exploitation	156K€	157K€	158K€	144K€	149K€	6K€	4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	186K€	208K€	181K€	208K€	155K€	-53K€	-25%
Achats et charges externes	86K€	101K€	80K€	88K€	57K€	-30K€	-35%
Charges de personnel	85K€	97K€	83K€	111K€	87K€	-24K€	-22%
RESULTAT D'EXPLOITATION	16K€	15K€	3K€	26K€	13K€	-13K€	-50%
RESULTAT NET	18K€	13K€	1K€	23K€	13K€	-10K€	-42%
Capitaux propres	56K€	69K€	80K€	101K€	112K€	12K€	11%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	53K€	50K€	50K€	50K€	50K€	0K€	0%

30

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• **ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN (ESAD)**

Résultat d'exploitation et résultat net positif

La réforme européenne de l'enseignement supérieur (Licence-Master-Doctorat) de 2010 lie l'homologation des diplômes délivrés par les écoles d'art territoriales à une obligation de création d'un établissement autonome. Cette disposition a conduit la Ville d'Orléans à créer un Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère administratif, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design, afin de poursuivre les enseignements antérieurement délivrés par l'Institut d'Arts Visuels (IAV).

Fin 2014, les comptes de l'ESAD présentent un résultat d'exploitation (épargne de gestion) en forte augmentation (+159 K€), en raison d'une baisse des charges de gestion (-101 K€) accompagnée d'une hausse des recettes, notamment des subventions (+53 K€).

Après financement des investissements de l'exercice, le résultat global de l'exercice 2014 s'établit à 189 K€.

Les produits d'exploitation 2014 se composent principalement :

- de la subvention de fonctionnement versée par la Ville (2 734 K€),
- des subventions de l'Etat, de la Région, du Département (429 K€),
- du produits des frais de scolarité (211 K€).

Les charges d'exploitation 2014 se composent à 78% de charges de personnel (2 552 K€).

En 2014, l'ESAD a en outre bénéficié d'une subvention d'équipement de 45 K€ versée par la Ville d'Orléans.

Exercice clos : 31/12/N	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 439 K€	3 441 K€	3 371 K€	3 429 K€	58 K€
Prestations de services et ventes	178 K€	198 K€	199 K€	212 K€	13 K€
Subventions d'exploitation	3 234 K€	3 219 K€	3 150 K€	3 203 K€	53 K€
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 304 K€	3 322 K€	3 378 K€	3 277 K€	-101 K€
Achats et charges externes	800 K€	824 K€	782 K€	725 K€	-57 K€
Charges de personnel	2 504 K€	2 498 K€	2 596 K€	2 552 K€	-44 K€
RESULTAT D'EXPLOITATION	135 K€	119 K€	-7 K€	152 K€	159 K€
RESULTAT NET (épargne brute)	77 K€	75 K€	-56 K€	116 K€	172 K€
RESULTAT (épargne disponible)	77 K€	75 K€	-56 K€	116 K€	172 K€
RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF	78 K€	146 K€	114 K€	189 K€	75 K€
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	2 674 K€	2 739 K€	2 734 K€	2 734 K€	0 K€

31

• **CINEMA LES CARMES – SARL LES CARMELITES**

Le tribunal de commerce d'Orléans a placé la SARL Cinéma Les Carmes en procédure de redressement judiciaire le 7 mai 2013 et a nommé un administrateur judiciaire à l'issue d'une période d'observation. Parallèlement, la gestion financière du cinéma a fait l'objet d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet d'Orléans et une procédure de recouvrement judiciaire a été engagée par un fournisseur d'équipement de projection cinématographique, auprès du tribunal de commerce de Paris. L'année 2010 était le dernier exercice comptable pour lequel les comptes de la SARL Cinéma Les Carmes avaient été communiqués à la Ville.

En raison des nombreux loyers restés impayés par la SARL Cinéma Les Carmes, la Ville a progressivement constitué une provision pour dépréciation de comptes de tiers pour un montant cumulé de 249 K€.

En novembre 2013, la SARL Les Carmélites a repris l'exploitation et le bail du Cinéma Les Carmes et assure désormais le paiement des loyers à la Ville.

L'année 2014 constitue le premier exercice comptable de la nouvelle société et présente un résultat à l'équilibre et des fonds propres positifs à hauteur de 168 K€.

Exercice clos au 31/12/N	Cinéma les Carmes				SARL les Carmélites
	2010	2011	2012	2013	2014
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	661 K€				573 K€
Prestations de services et ventes - Chiffre d'affaires	565 K€				497 K€
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	796 K€				571 K€
RESULTAT D'EXPLOITATION	-135 K€				2 K€
RESULTAT NET	4 K€				5 K€
Capitaux propres	21 K€				168 K€

32

● LE SECTEUR JEUNESSE

En 2014, les partenaires du secteur jeunesse reçoivent 13% des subventions de fonctionnement versées par la Ville d'Orléans. Le périmètre de consolidation des risques du secteur jeunesse comprend 6 entités, qui représentent 98% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

ME	Nombre entités	Montant subventions 2014	Montant subventions 2013 *	Evol %
Total	18	3,26	3,25	1%
Périmètre	6	3,19	3,17	0%
% analysé	33%	98%	96%	

* Périmètre 2013 retraité de la subvention versée à PSE OPELA pour une comparaison à périmètre constant 2014

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2014	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DES QUARTIERS D'ORLEANS (ASELQO)	Association	2705 K€	5060 K€	53%	Résultat net à l'équilibre et fonds propres positifs	😊	NEANT
ENSEIGNEMENT SPORTIF CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)	Association	181 K€	667 K€	27%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION (DEFI)	Association	111 K€	223 K€	50%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
JEUNESSE ARTS MARTIAUX (JAM)	Association	98 K€	152 K€	64%	Résultat d'exploitation positif et fonds propres à l'équilibre	😞	SURVEILLANCE
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMS (AJLA)	Association	49 K€	142 K€	35%	Résultat d'exploitation négatifs et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
AIDE A L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (AESCO)	Association	41 K€	113 K€	36%	Résultat d'exploitation et fonds propres négatifs	😞	SURVEILLANCE
		3186 K€					

33

● ASSOCIATION ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DES QUARTIERS D'ORLEANS (ASELQO)

Résultat net à l'équilibre et fonds propres positifs

L'association ASELQO gère 8 centres de loisirs et propose une offre diversifiée d'animation sociale dans les différents quartiers de la Ville.

En 2014, les produits d'exploitation (5 060 K€) connaissent une faible évolution (+1%), les charges restant quasiment stables (5 093 K€), l'augmentation des charges de personnel (+114 K€) étant en partie compensée par une baisse des achats et charges externes et des amortissements (-63 K€).

Le résultat d'exploitation présente un déficit de 33 K€ ; le résultat net s'élevant à 1 K€ après prise en compte des résultats financier (4 K€) et exceptionnel (31 K€).

En fin d'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 140 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4977K€	4874K€	4995K€	5029K€	5060K€	30K€	1%
Prestations de services et ventes	1869K€	1861K€	1913K€	1948K€	1969K€	41K€	2%
Subventions d'exploitation	2902K€	2799K€	2841K€	2944K€	2841K€	-4K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4982K€	4864K€	4977K€	5069K€	5093K€	24K€	0%
Achats et charges externes	1202K€	1118K€	1185K€	1199K€	1149K€	-53K€	-4%
Charges de personnel	3435K€	3376K€	3461K€	3471K€	3586K€	114K€	3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5K€	10K€	18K€	-40K€	-33K€	6K€	-16%
RESULTAT NET	1K€	2K€	19K€	4K€	1K€	-4K€	-82%
Capitaux propres	80K€	87K€	103K€	151K€	140K€	-12K€	-8%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	2755K€	2706K€	2705K€	2705K€	2705K€	0K€	0%

En 2014, la Ville a versé 50 K€ de subvention d'équipement à l'Aselqo.

34

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• ASSOCIATION ENSEIGNEMENT SPORTIF CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

L'association E.S.C.A.L.E. propose des actions d'animation dans un objectif de réussite sociale et citoyenne des jeunes, notamment dans le quartier de La Source. La Mairie d'Orléans soutient cette association depuis 1992, au travers de contrats d'objectifs successifs.

Les comptes 2014 de l'association présentent un déficit d'exploitation de -20 K€, identique à 2013. Les charges d'exploitation, légèrement supérieures aux produits depuis 2012, ayant évoluées parallèlement de 9%. L'accroissement des charges est lié à une hausse des charges de personnel (+52 K€), compensée par la hausse des recettes, notamment des subventions (+80 K€).

Après comptabilisation du résultat financier et exceptionnel, le résultat net s'établit à -11 K€.

Fin 2014, les capitaux propres sont positifs à hauteur 153 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	564K€	503K€	533K€	612K€	667K€	55K€	9%
Prestations de services et ventes	144K€	164K€	193K€	202K€	187K€	-15K€	-7%
Subventions d'exploitation	408K€	327K€	327K€	373K€	452K€	80K€	21%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	557K€	491K€	549K€	630K€	687K€	57K€	9%
Achats et charges externes	173K€	161K€	181K€	199K€	200K€	1K€	0%
Charges de personnel	361K€	304K€	360K€	394K€	446K€	52K€	13%
RESULTAT D'EXPLOITATION	7K€	13K€	-16K€	-18K€	-20K€	-2K€	10%
RESULTAT NET	11K€	19K€	-12K€	-13K€	-11K€	2K€	-16%
Capitaux propres	150K€	181K€	167K€	150K€	153K€	2K€	1%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	184K€	182K€	180K€	174K€	181K€	7K€	4%

35

• ASSOCIATION DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION (DEFI)

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

La Ville d'Orléans soutient l'association DEFI pour la mise en œuvre d'actions d'animation dédiées aux jeunes dans les quartiers de La Source, de l'Argonne et au 108 rue de Bourgogne.

Après un retour à l'équilibre en 2007 et 2008, les comptes de l'association présentent des résultats négatifs de 2009 à 2014.

Par rapport à 2013, les comptes 2014 montrent une diminution des produits (-14 K€, dont subventions -7 K€), supérieure à celle des charges (-10 K€). La subvention versée par la Ville d'Orléans a progressé 2 K€.

Après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels, le solde de clôture s'établit à -16 K€ (contre -12 K€ en 2013).

A fin 2014, les capitaux propres diminuent, mais restent toutefois positifs à 59 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	266K€	277K€	279K€	237K€	223K€	-14K€	-6%
Prestations de services et ventes	62K€	62K€	66K€	48K€	42K€	-6K€	-13%
Subventions d'exploitation	202K€	208K€	209K€	187K€	179K€	-7K€	-4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	277K€	283K€	290K€	251K€	241K€	-10K€	-4%
Achats et charges externes	57K€	54K€	69K€	33K€	27K€	-6K€	-17%
Charges de personnel	210K€	217K€	209K€	208K€	210K€	3K€	1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-11K€	-6K€	-11K€	-14K€	-18K€	-4K€	26%
RESULTAT NET	28K€	-4K€	-9K€	-12K€	-16K€	-4K€	31%
Capitaux propres	97K€	93K€	84K€	73K€	59K€	-14K€	-19%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	110K€	105K€	105K€	109K€	111K€	2K€	2%

36

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• ASSOCIATION JEUNESSE ARTS MARTIAUX (JAM)

Résultat d'exploitation positif et fonds propres à l'équilibre

L'association Jeunesse et Arts Martiaux contribue à la politique municipale de prévention de la délinquance, au travers de la promotion des arts martiaux et de la lutte contact.

Par rapport à 2013, les produits d'exploitation 2014 sont en augmentation (19 K€), hausse supérieure à celle des charges (+12 K€) et aboutissant à un résultat d'exploitation positif (+5 K€).

Les capitaux propres reviennent à l'équilibre (2 K€).

La situation financière de cette association reste donc relativement fragile.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol ^m N/N-1 €	Evol ^m N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	127K€	134K€	138K€	132K€	152K€	19K€	15%
Prestations de services et ventes	5K€	5K€	4K€	4K€	5K€	1K€	33%
Subventions d'exploitation	122K€	116K€	116K€	115K€	129K€	14K€	12%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	126K€	129K€	136K€	134K€	147K€	12K€	9%
Achats et charges externes	20K€	20K€	21K€	18K€	20K€	2K€	11%
Charges de personnel	104K€	107K€	113K€	114K€	124K€	10K€	9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1K€	4K€	2K€	-2K€	5K€	7K€	-361%
RESULTAT NET	1K€	6K€	3K€	-2K€	5K€	7K€	-383%
Capitaux propres	-10K€	-4K€	-2K€	-4K€	2K€	6K€	-153%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	100K€	92K€	92K€	93K€	98K€	5K€	5%

37

• ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (AJLA)

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

L'association AJLA poursuit l'objectif de lutter contre les inégalités sociales et les discriminations en proposant des activités d'accueil de loisirs, l'organisation de fêtes de rues et de quartier et des animations sportives de proximité.

Les comptes 2014 de l'association présentent un résultat d'exploitation de -19 K€ (- 24 K€ par rapport à 2013) en raison de la baisse des subventions reçues (- 9 K€) et de la hausse des charges de personnel (+17 K€). Les subventions reçues constituent la quasi-totalité des ressources de l'association.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à -19 K€.

Fin 2014, les capitaux propres diminuent de 19 K€ mais restent positifs à hauteur de 23 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol ^m N/N-1 €	Evol ^m N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	152K€	159K€	184K€	153K€	142K€	-12K€	-8%
Prestations de services et ventes	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0%
Subventions d'exploitation	145K€	149K€	173K€	145K€	137K€	-9K€	-6%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	170K€	157K€	165K€	148K€	161K€	12K€	8%
Achats et charges externes	42K€	42K€	52K€	48K€	41K€	-7K€	-15%
Charges de personnel	121K€	112K€	109K€	99K€	116K€	17K€	17%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-18K€	2K€	19K€	5K€	-19K€	-24K€	-475%
RESULTAT NET	-18K€	2K€	19K€	-1K€	-19K€	-17K€	1274%
Capitaux propres	22K€	24K€	43K€	41K€	23K€	-19K€	-45%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	54K€	49K€	51K€	49K€	49K€	0K€	0%

38

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• ASSOCIATION AIDE A L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (AESCO)

Résultat d'exploitation et fonds propres négatifs

L'association A.E.S.C.O. a pour objectif de rendre les sciences et les techniques accessibles aux jeunes de 8 à 25 ans, afin de favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement. Cette association contribue ainsi à la politique de réussite éducative développée par la Mairie d'Orléans.

Les comptes de l'année 2014 de l'AESCO présentent un résultat d'exploitation négatif (-9 K€), en raison d'une contraction des recettes d'exploitation (-60 K€), les charges étant parallèlement réduites, mais dans une moindre proportion (-50 K€ des charges de personnel).

Les capitaux propres restent négatifs à -33 K€

La situation financière de cette association reste relativement fragile.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	142K€	139K€	141K€	173K€	113K€	-60K€	-34%
Prestations de services et ventes	8K€	37K€	39K€	53K€	6K€	-47K€	-88%
Subventions d'exploitation	127K€	98K€	101K€	120K€	107K€	-13K€	-11%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	150K€	142K€	134K€	174K€	122K€	-51K€	-30%
Achats et charges externes	57K€	43K€	38K€	41K€	44K€	2K€	5%
Charges de personnel	81K€	84K€	87K€	123K€	73K€	-50K€	-41%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-8K€	-3K€	7K€	-1K€	-9K€	-8K€	857%
RESULTAT NET	-9K€	-3K€	6K€	-1K€	-10K€	-8K€	592%
Capitaux propres	-25K€	-28K€	-22K€	-24K€	-33K€	-10K€	41%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	43K€	39K€	42K€	42K€	41K€	-2K€	-4%

39

• LE SECTEUR SPORTIF

En 2014, les partenaires du secteur sportif reçoivent 13% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.

Le périmètre de consolidation des risques du secteur sportif étudie 10 entités, qui représentent 78% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

ME	Nombre entités	Montant subventions 2014	Montant subventions 2013	Evol %
Total	154	3,40	3,26	4%
Périmètre	10	2,63	2,48	6%
% analysé	6%	78%	76%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2014	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ORLEANS LORET BASKET	SEMSL	1012K€	4581K€	22%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
RCO	Association	207K€	658K€	31%	Résultat d'exploitation positif et fonds propres faibles	😐	SURVEILLANCE
USO JUDD	Association	331K€	913K€	36%	Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
ORLEANS LORET FOOT	SASP	385K€	2480K€	16%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
USO FOOT	Association	42K€	648K€	6%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😞	SURVEILLANCE
CERCLE D'ESCRIME	Association	87K€	484K€	18%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
BMO Gym	Association	263K€	540K€	49%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
ASPTT	Association	143K€	879K€	16%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😊	NEANT
ORLEANS BASKET	Association	86K€	318K€	27%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
ECO C.J.F ATHLETISME	Association	77K€	273K€	28%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
		2633K€					

40

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• ORLEANS LOIRET BASKET

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville d'Orléans est engagée pour le développement du basket-ball de haut niveau depuis 1997. Une Société d'Economie Mixte a ainsi été créée au début de la saison sportive 1997/98, associant initialement les Villes de Saint-Jean-de-Braye, Fleury-les-Aubrais et Orléans, ainsi que de leurs trois clubs respectifs. En 2011, les Villes de Saint-Jean-de-Braye et de Fleury-les-Aubrais ont dénoncé le partenariat initial, entraînant progressivement la disparition de leurs participations financières.

En 2014, Orléans Loiret Basket a participé à l'Eurocup. Au terme de sa 8ème saison consécutive en Championnat de France de Pro A, le club s'est classé à la 9ème place de la saison régulière.

Pour l'exercice 2014, le résultat d'exploitation de la société est positif (+ 98 K€) et en progression de 55 K€, en raison d'une réduction des charges d'exploitation (-195 K€ ; -4%), supérieure à celle des recettes (-139 K€ ; -3%).

Après prise en compte du résultat financier et exceptionnel, le résultat net de clôture est positif de +10 K€.

A fin juin 2014, les capitaux propres atteignent 311 K€.

Exercice clos : 30/06/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5107K€	4560K€	4443K€	4700K€	4561K€	-139K€	-3%
Prestations de services et ventes	3496K€	2991K€	2919K€	3099K€	2930K€	-209K€	-7%
Subventions d'exploitation	1474K€	1410K€	1327K€	1316K€	1316K€	0K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4982K€	4430K€	4489K€	4658K€	4463K€	-195K€	-4%
Achats et charges externes	1836K€	1514K€	1496K€	1620K€	1530K€	-290K€	-18%
Charges de personnel	2836K€	2569K€	2750K€	2554K€	2661K€	106K€	4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	124K€	131K€	-46K€	42K€	98K€	55K€	131%
RESULTAT NET	24K€	14K€	10K€	18K€	10K€	-8K€	-42%
Capitaux propres	258K€	273K€	283K€	301K€	311K€	10K€	3%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	1060K€	1034K€	1010K€	1012K€	1012K€	0K€	0%

41

• ASSOCIATION RUGBY CLUB ORLEANAIS (RCO)

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Au 30 juin 2012, les comptes de l'association présentaient une situation très dégradée. Les comptes arrêtés au 30 juin 2013 étaient en amélioration, avec un résultat d'exploitation positif (+122 K€). L'année 2014 présente un début de reconstitution des fonds propres (24 K€).

Les produits d'exploitation sont en légère augmentation (+ 31 K€, +5%), les charges d'exploitation sont parallèlement maîtrisées (- 6 K€).

Dans ce contexte, le résultat net de clôture est bénéficiaire de 176 K€, avec un impact favorable sur le niveau des capitaux propres. La situation financière du club reste toutefois fragile, en raison de la faiblesse des fonds propres.

Exercice clos : 30/06/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1130K€	1573K€	1199K€	627K€	658K€	31K€	5%
Prestations de services et ventes	508K€	691K€	444K€	239K€	293K€	54K€	23%
Subventions d'exploitation	478K€	521K€	663K€	322K€	226K€	-96K€	-30%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1468K€	1080K€	1368K€	505K€	498K€	-6K€	-1%
Achats et charges externes	773K€	652K€	686K€	303K€	289K€	-15K€	-5%
Charges de personnel	642K€	356K€	596K€	160K€	125K€	-35K€	-22%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-338K€	493K€	-169K€	122K€	160K€	38K€	31%
RESULTAT NET	-447K€	403K€	-250K€	95K€	176K€	80K€	84%
Capitaux propres	-388K€	14K€	-247K€	-152K€	24K€	176K€	-116%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	349K€	247K€	283K€	163K€	207K€	43K€	27%

42

• ASSOCIATION USO JUDO

Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs

Créée en 1978, l'Union Sportive Orléans Loiret Judo Jujitsu présente un palmarès d'exception, obtenu lors de grandes compétitions internationales, tout en développant des activités de formation à destination de tous les publics. L'objectif du club est d'offrir une formation de qualité à ses 600 adhérents.

Les comptes 2014 présentent un résultat d'exploitation à l'équilibre (3 K€), en amélioration par rapport à 2013, en raison d'une baisse des charges (- 42 K€), liée à la diminution des achats et charges externes (-43 K€).

Après prise en compte du résultat financier et exceptionnel, le résultat net 2014 s'établit à + 2 K€. Les fonds propres de l'association restent stables et s'établissent, fin 2014, à 78 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	970K€	919K€	833K€	919K€	913K€	-6K€	-1%
Prestations de services et ventes	167K€	157K€	176K€	214K€	183K€	-30K€	-14%
Subventions d'exploitation	782K€	720K€	647K€	694K€	719K€	25K€	4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	928K€	884K€	884K€	952K€	910K€	-42K€	-4%
Achats et charges externes	512K€	445K€	465K€	552K€	509K€	-43K€	-8%
Charges de personnel	389K€	399K€	382K€	365K€	370K€	5K€	1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	42K€	34K€	-50K€	-34K€	3K€	36K€	-108%
RESULTAT NET	43K€	38K€	-47K€	-6K€	2K€	8K€	-139%
Capitaux propres	91K€	129K€	81K€	75K€	78K€	2K€	3%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	293K€	316K€	317K€	329K€	331K€	1K€	0%

43

• SASP ORLEANS LOIRET FOOTBALL

Résultat d'exploitation et fonds propre positifs

En juillet 2011, la Société Anonyme Sportive Professionnelle « Orléans Loiret Football » a été créée afin de répondre aux obligations réglementaires liées à la pratique professionnelle.

Les comptes clos au 30 juin 2014 font apparaître un résultat d'exploitation positif de 84K€, en nette amélioration par rapport à l'exercice 2013 (+94 K€). L'augmentation du résultat résulte d'une diminution des charges d'exploitations (- 303 K€, avec notamment la baisse des charges de personnel de 222 K€) supérieure à celle des produits d'exploitation (-209 K€ lié principalement à des transferts de charges).

A fin 2014, les capitaux propres augmentent de 88 K€ et s'élèvent à 253 K€.

Les résultats sportifs du club doivent conduire à la prudence.

Exercice clos : 30/06/N	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1971K€	2669K€	2460K€	-209K€	-8%
Prestations de services et ventes	900K€	1495K€	1494K€	-2K€	0%
Subventions d'exploitation	415K€	571K€	622K€	51K€	9%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2696K€	2679K€	2376K€	-303K€	-11%
Achats et charges externes	543K€	580K€	544K€	-36K€	-6%
Charges de personnel	2129K€	2022K€	1800K€	-222K€	-11%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-725K€	-10K€	84K€	94K€	-930%
RESULTAT NET	-334K€	-1K€	88K€	89K€	-7439%
Capitaux propres	-200K€	165K€	253K€	88K€	53%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	290K€	290K€	385K€	95K€	33%

44

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• ASSOCIATION USO FOOT

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

A compter de juillet 2011, l'US Orléans Loiret Football repose sur deux structures juridiquement distinctes : la SASP Orléans Loiret Football (sport professionnel) et l'association USO Football (sport amateur). Cette évolution juridique entraîne donc des modifications de périmètres, rendant difficile la comparaison avec les exercices précédents.

Les comptes clos au 30 juin 2014 présentent un résultat d'exploitation négatif de 107 K€, en forte baisse par rapport à 2013. Cette évolution provient principalement d'une forte contraction des recettes d'exploitation.

Après prise en comptes du résultat exceptionnel, les comptes 2014 présentent un résultat déficitaire de 115 K€, qui vient réduire le niveau des fonds propres, lesquels s'établissent à 263 K€ fin 2014.

Exercice clos : 30/06/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1653K€	3144K€	1243K€	923K€	648K€	-275K€	-30%
Prestations de services et ventes	303K€	659K€	161K€	14K€	1K€	-12K€	-89%
Subventions d'exploitation	470K€	802K€	153K€	48K€	64K€	17K€	35%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1566K€	3050K€	897K€	806K€	754K€	-51K€	-6%
Achats et charges externes	690K€	780K€	717K€	567K€	591K€	24K€	4%
Charges de personnel	805K€	2033K€	27K€	159K€	133K€	-23K€	-15%
RESULTAT D'EXPLOITATION	86K€	94K€	346K€	117K€	-107K€	-224K€	-191%
RESULTAT NET	39K€	14K€	315K€	3K€	-115K€	-118K€	-4635%
Capitaux propres	59K€	69K€	379K€	378K€	263K€	-115K€	-30%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	260K€	241K€	41K€	43K€	42K€	-1K€	-1%

45

• CERCLE D'ESCRIME

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Créé en 1943, le Cercle d'Escrime Orléanais se classe parmi les dix premiers clubs français. La renommée du club lui permet d'organiser régulièrement des compétitions de niveau national ou international, telles que les Championnats de France, la Coupe du Monde et la Coupe d'Europe des clubs champions de sabre.

Les comptes 2014 présentent un résultat d'exploitation négatif de -35 K€, en raison d'une baisse des recettes d'exploitation (-32 K€, notamment en raison de la perte de recettes publicitaires et sponsoring, d'une diminution des ventes et des subventions (notamment de la région Centre - 12 K€).

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à -31 K€ et les capitaux propres s'établissent à 105 K€, fin 2014.

Exercice clos : 31/08/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	427K€	454K€	502K€	515K€	484K€	-32K€	-6%
Prestations de services et ventes	126K€	172K€	175K€	189K€	183K€	-6K€	-3%
Subventions d'exploitation	216K€	220K€	235K€	240K€	232K€	-8K€	-3%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	427K€	451K€	500K€	515K€	518K€	3K€	1%
Achats et charges externes	304K€	293K€	342K€	360K€	355K€	-5K€	-1%
Charges de personnel	118K€	127K€	144K€	147K€	159K€	8K€	6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1K€	2K€	2K€	0K€	-34K€	-35K€	-7387%
RESULTAT NET	2K€	3K€	6K€	4K€	-31K€	-34K€	-911%
Capitaux propres	114K€	143K€	149K€	143K€	105K€	-38K€	-27%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	77K€	72K€	80K€	82K€	87K€	5K€	6%

46

• ASSOCIATION SMO GYM

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

La notoriété de la SMO GYM s'étend au-delà du plan local, avec une présence régulière de ses gymnastes dans les épreuves de niveau national ou international. L'association a pour objectif de détecter et former de jeunes talents, en vue des grandes compétitions internationales, et de maintenir ses résultats dans les compétitions nationales par équipe ou individuelles, dans toutes les catégories d'âge.

Les comptes 2014 font apparaître un résultat d'exploitation excédentaire de 10 K€, en raison d'une forte diminution des charges (-74 K€), liée principalement à la baisse des achats (-74 K€). Les produits d'exploitation diminuent de -28 K€.

Le résultat net s'établit à l'équilibre.

Au 30 juin 2014, les capitaux propres sont stables à 79 K€.

Exercice clos : 30/06/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	539K€	540K€	544K€	568K€	540K€	-28K€	-5%
Prestations de services et ventes	48K€	56K€	64K€	113K€	82K€	-30K€	-27%
Subventions d'exploitation	446K€	454K€	453K€	433K€	418K€	-15K€	-4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	543K€	546K€	520K€	604K€	530K€	-74K€	-12%
Achats et charges externes	252K€	262K€	236K€	338K€	264K€	-74K€	-22%
Charges de personnel	279K€	272K€	274K€	258K€	257K€	1K€	1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4K€	-7K€	23K€	-35K€	10K€	46K€	-129%
RESULTAT NET	0K€	-7K€	26K€	-32K€	1K€	33K€	-102%
Capitaux propres	92K€	85K€	111K€	79K€	79K€	1K€	1%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	241K€	262K€	269K€	253K€	263K€	0K€	0%

47

• ASPTT

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

L'ASPTT Orléans reste le club omnisports le plus important de l'agglomération en nombre d'adhérents. Ses activités se déploient principalement au sud d'Orléans, dans de nombreuses installations sportives. L'ASPTT Orléans a pour objectif de promouvoir la pratique de l'éducation physique et des sports, et de proposer des loisirs à caractère sportif et social pour que chacun puisse pratiquer son activité préférée dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Les comptes 2014 de l'ASPTT font apparaître un déficit d'exploitation de -47 K€, en diminution par rapport à 2013, avec une progression des produits (+60 K€) inférieure à celle des charges (+73 K€).

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels (+58 K€), le résultat net augmente par rapport à l'exercice 2013 et s'établit à +15 K€.

Les capitaux propres sont stables à 421 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	801K€	822K€	812K€	820K€	879K€	60K€	7%
Prestations de services et ventes	48K€	69K€	62K€	66K€	74K€	8K€	12%
Subventions d'exploitation	308K€	305K€	278K€	281K€	273K€	-7K€	-3%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	945K€	849K€	845K€	853K€	926K€	73K€	9%
Achats et charges externes	220K€	164K€	176K€	179K€	197K€	18K€	10%
Charges de personnel	360K€	289K€	282K€	287K€	272K€	-15K€	-5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-144K€	-27K€	-33K€	-34K€	-47K€	-13K€	40%
RESULTAT NET	-108K€	17K€	-4K€	-15K€	15K€	29K€	-198%
Capitaux propres	502K€	477K€	452K€	419K€	421K€	2K€	1%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	144K€	134K€	140K€	142K€	143K€	0K€	0%

48

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• ASSOCIATION ORLEANS BASKET

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Le club Orléans Basket, né de la fusion en 1989 de l'USO Basket et du CLTO Basket, a été partie prenante dans la création de l'Entente Orléanaise 45 en 1997. « Club support » de la SEMSL Orléans Loiret Basket, il est aujourd'hui le premier club de basket de la Région Centre.

En 2014, le résultat d'exploitation de l'association est légèrement positif (+ 4 K€). Le résultat net est bénéficiaire à hauteur de 7 K€ et les capitaux propres, en augmentation, s'établissent à 47 K€.

Exercice clos : 30/06/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	151K€	275K€	260K€	289K€	318K€	29K€	10%
Prestations de services et ventes	58K€	111K€	83K€	110K€	134K€	24K€	22%
Subventions d'exploitation	87K€	104K€	115K€	102K€	99K€	-3K€	-3%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	144K€	265K€	271K€	283K€	314K€	30K€	11%
Achats et charges externes	81K€	98K€	96K€	114K€	138K€	24K€	21%
Charges de personnel	60K€	105K€	114K€	91K€	89K€	-2K€	-2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	7K€	10K€	-11K€	6K€	4K€	-2K€	-26%
RESULTAT NET	8K€	10K€	-9K€	7K€	7K€	0K€	-5%
Capitaux propres	32K€	42K€	33K€	40K€	47K€	7K€	17%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	73K€	89K€	86K€	89K€	89K€	0K€	0%

49

• EC ORLEANS CJF ATHLETISME

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Né en 1960, l'Étudiant Club d'Orléans -CJF est un des clubs omnisports les plus importants du Loiret qui dispose de 4 sites d'entraînement.

Les comptes de l'année 2014 présentent un résultat exploitation positif de 9 K€ en amélioration de +42 K€ par rapport à 2013. Cette évolution s'explique par, une augmentation des recettes (+28 K€ lié aux subventions), ainsi que par une diminution des charges d'exploitations (- 13 K€).

Le résultat net est bénéficiaire de 34 K€ (+62 K€ par rapport à 2013).

Fin 2014, les capitaux propres sont en augmentation (+32 K€) et s'établissent à 48 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	259K€	302K€	261K€	245K€	273K€	28K€	12%
Prestations de services et ventes	11K€	18K€	11K€	27K€	19K€	-7K€	-27%
Subventions d'exploitation	161K€	155K€	113K€	118K€	149K€	31K€	26%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	235K€	299K€	286K€	277K€	264K€	-13K€	-5%
Achats et charges externes	90K€	127K€	106K€	129K€	115K€	-15K€	-11%
Charges de personnel	87K€	121K€	115K€	102K€	110K€	8K€	8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	24K€	4K€	-24K€	-33K€	9K€	42K€	-127%
RESULTAT NET	24K€	1K€	-16K€	-28K€	34K€	62K€	-221%
Capitaux propres	53K€	54K€	45K€	16K€	48K€	32K€	206%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	70K€	71K€	72K€	72K€	77K€	5K€	7%

50

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• LE SECTEUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

En 2014, les partenaires du secteur « politique de la Ville et logement » reçoivent 1% des subventions de fonctionnement de la Ville, l'essentiel des interventions de la Ville concernant l'investissement, notamment au travers de participation au plan de financement de certaines opérations réalisées par l'OPH Les résidences de l'Orléanais, ainsi que par la garantie apportée aux emprunts souscrits par les bailleurs sociaux. Le périmètre de consolidation des risques du secteur « politique de la ville et logement » étudie 12 entités, représentant 41% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

	Nombre entités	Montant subventions 2014	Montant subventions 2013	Evol %
Total	25	0,28	0,29	-9%
Périodicité	3	0,11	0,12	-7%
% analysés	12%	41%	41%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2014	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	PARTICULARITE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS	OPH	0K€	48037K€	0,0%	Dettes garanties 82,8 M€	Résultat net en augmentation et stabilité de la vacance	☺	SURVEILLANCE
MAISON DE L'HABITAT	ASSO	88K€	3014K€	28%	/	Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs	☺	SURVEILLANCE
ORLEANS INSERTION EMPLOI	ASSO	27K€	2938K€	1%	/	Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs	☺	SURVEILLANCE
VALLOGIS	SA HLM	-	-	-	Dettes garanties 20,9 M€	Pas de risque identifié	☺	NEANT
SA HLM IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	SA HLM	-	-	-	Dettes garanties 13,8 M€	Pas de risque identifié	☺	NEANT
SA HLM FRANCE LOIRE	SA HLM	-	-	-	Dettes garanties 16,8 M€	Pas de risque identifié	☺	NEANT
SA HLM NOUVEAU LOGIS	SA HLM	-	-	-	Dettes garanties 9,63 M€	Pas de risque identifié	☺	NEANT
LOGEMLORET	OPH	-	-	-	Dettes garanties 5,7 M€	Pas de risque identifié	☺	NEANT
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	SA HLM	-	-	-	Dettes garanties 3,5 M€	Pas de risque identifié	☺	NEANT
ASSOCIATION SANTE FAMILLE	ASSO	-	-	-	Dettes garanties 3,5 M€	Résultat d'exploitation déficitaire et dette élevée	☹	SURVEILLANCE
FONDATION LA VIE AU GRAND AIR	FONDATION	-	-	-	Dettes garanties 0,8 M€	Pas de risque identifié	☺	NEANT
LES AMIS DE PIERRE	ASSO	-	-	-	Dettes garanties 0,2 M€	Résultat d'exploitation positif, dette financière élevée	☺	SURVEILLANCE
			112K€					

51

• LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS (OPH D'ORLEANS) :

Les résidences de l'Orléanais, Office Public de l'Habitat de la ville d'Orléans, gère un parc de 8 951 logements, dont 8 905 logements conventionnés.

Au cours de l'exercice 2014, les investissements réalisés par l'Office s'élevaient à 22,2 M€ et correspondent à la livraison de 153 logements neufs, ainsi qu'à des travaux de réhabilitation et de résidentialisation.

Au 31/12/2014, le taux de vacance s'élève à 6,5 %, taux supérieur à la moyenne des offices et stable par rapport à 2013 (fin 2014, 582 logements étaient vacants, un tiers de la vacance est imposée par des opérations de démolition). L'avancée des opérations de renouvellement urbain, notamment celle du GPV de La Source, contribue à résorber progressivement la vacance, qui représente une perte de recette pour l'Office de 2 366 K€ en 2014 contre 2 406 K€ en 2013.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de vacance global	12,50%	11,31%	11,23%	10,27%	8,17%	7,68%	6,43%	6,50%
Manque à gagner induit en K€	3 199	3 045	3 221	3 225	2 864	2 606	2 406	2 366

Dans le cadre du protocole de redressement des comptes de l'Office, signé avec la CGLLS, la Ville a versé, en 2014, 400 K€ de subventions d'investissement correspondant au solde des subventions prévues.

Fin 2014, les comptes présentent un résultat net de clôture de 3 885 K€, les fonds propres atteignent 76 M€ et les dettes financières s'élevaient à 199 M€ (dont 191 M€ de dettes bancaires et de participation à l'effort de construction). En raison de la progression des loyers encaissés et de la maîtrise des charges d'exploitation, l'autofinancement net HLM s'élève à 3,7 M€, en nette amélioration par rapport à l'exercice 2013 (+1,8 M€).

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	44011K€	44995K€	45505K€	48370K€	49037K€	668K€	1%
Prestations de services et ventes	40802K€	44109K€	44801K€	45548K€	46300K€	752K€	2%
Subventions d'exploitation	909K€	381K€	72K€	1010K€	849K€	-161K€	-16%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	39920K€	40426K€	41047K€	43522K€	41995K€	-1527K€	-4%
Achats et charges externes	16462K€	16369K€	16665K€	17240K€	16419K€	-822K€	-5%
Charges de personnel	6253K€	6317K€	6274K€	5583K€	5603K€	20K€	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4092K€	4569K€	4458K€	4848K€	7043K€	2195K€	45%
RÉSULTAT NET	982K€	3091K€	1571K€	387K€	3885K€	3498K€	904%
Capitaux propres	59072K€	64010K€	65021K€	69969K€	76360K€	6391K€	9%
dont subvention municipale	29K€	13K€	12K€	8K€	0K€	-8K€	-100%

52

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• ASSOCIATION MAISON DE L'HABITAT

Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs

La Maison de l'Habitat est une association créée en 2004, co-financée par la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, la Ville d'Orléans et les bailleurs sociaux de l'agglomération. Lieu d'information sur le logement, la Maison de l'Habitat a pour objectif de simplifier les démarches des personnes en recherche d'un logement sur l'agglomération orléanaise. La Maison de l'Emploi enregistre une moyenne de 9 000 contacts par an.

Fin 2014, les comptes de l'association font apparaître un résultat d'exploitation à l'équilibre, les produits et les charges d'exploitation augmentant dans des proportions équivalentes.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à + 1 K€.

Fin 2014, le niveau de capitaux propres s'établit à 83 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol' N/N-1 €	Evol' N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	195K€	234K€	231K€	269K€	301K€	32K€	12%
Prestations de services et ventes	0K€	28K€	27K€	21K€	20K€	0K€	-2%
Subventions d'exploitation	191K€	190K€	187K€	237K€	270K€	40K€	17%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	196K€	237K€	231K€	265K€	300K€	35K€	13%
Achats et charges externes	30K€	47K€	40K€	47K€	46K€	-1K€	-1%
Charges de personnel	157K€	178K€	181K€	209K€	214K€	9K€	4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1K€	-3K€	0K€	4K€	1K€	-4K€	-86%
RESULTAT NET	3K€	1K€	2K€	6K€	1K€	-5K€	-78%
Capitaux propres	76K€	74K€	76K€	81K€	83K€	1K€	2%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	92K€	88K€	88K€	88K€	88K€	0K€	0%

53

• ORLEANS INSERTION EMPLOI

Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs

L'association Orléans Insertion Emploi est issue de la fusion des deux régies de quartier Argonne Service Plus et REPERES intervenue fin 2009, avec reprise des personnels et poursuite des mêmes activités.

Fin 2014, le résultat d'exploitation progresse de 155 K€ par rapport à 2013, avec un retour à l'équilibre (- 4 K€), en raison d'une baisse significative des charges (- 155 K€, notamment des frais de personnel), alors même que les produits sont restés stables (les subventions reçues ont cru de 13%).

L'exercice 2014 affiche un résultat net positif (5 K€). Les capitaux propres sont positifs à 267 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol' N/N-1 €	Evol' N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2546K€	2557K€	2913K€	2937K€	2936K€	-1K€	0%
Prestations de services et ventes	1945K€	2051K€	2312K€	2307K€	2278K€	-28K€	-1%
Subventions d'exploitation	494K€	451K€	525K€	551K€	621K€	70K€	13%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2527K€	2555K€	2955K€	3096K€	2940K€	-155K€	-5%
Achats et charges externes	278K€	303K€	407K€	348K€	320K€	-28K€	-8%
Charges de personnel	2049K€	2040K€	2223K€	2491K€	2409K€	-82K€	-3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	20K€	2K€	-42K€	-159K€	-4K€	155K€	-97%
RESULTAT NET	6K€	41K€	-41K€	-115K€	5K€	119K€	-104%
Capitaux propres	432K€	463K€	406K€	278K€	267K€	-11K€	-4%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	38K€	29K€	29K€	27K€	27K€	0K€	1%

54

LES PRINCIPAUX ORGANISMES BENEFICIANT DE LA GARANTIE DE LA VILLE D'ORLEANS

Les prêts accordés sur fonds d'épargne, notamment ceux de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du logement social, doivent, selon la réglementation, être garantis à 100% par une ou plusieurs collectivités locales. Afin de soutenir la production de logements sociaux sur son territoire, la Ville garantit, le plus souvent à 50%, les prêts contractés par les bailleurs sociaux, en complément de la garantie accordée par l'Agglo.

• OFFICE HLM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS

La situation financière de l'Office est présentée page 52.

Les garanties d'emprunts :

Au 31/12/2014, la part de l'encours mobilisé par l'Office et bénéficiant d'une garantie de la Ville s'élève à 82,6 M€, faisant de l'OPH le premier bénéficiaire des garanties d'emprunts accordées de la Ville. Les capitaux propres s'élèvent à 76 M€, soit 26% du total du bilan.

• SA HLM VALLOGIS

Résultat et fonds propres positifs

A fin 2014, la part de l'encours mobilisé par la SA HLM VALLOGIS, garantie par la Ville d'Orléans, s'élève à 28,9 M€.

Les comptes 2014 de la SA HLM VALLOGIS présentent un résultat net de 7,7 M€. Les dettes financières s'élèvent à 569 M€ (dont 462 M€ de dettes bancaires et 30 M€ de participation à l'effort de construction). Les capitaux propres s'élèvent à 205,8 M€, soit 26% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol ⁰ N/N-1 €
RESULTAT NET	2364K€	6740K€	6006K€	8234K€	7711K€	-523K€
Capitaux propres	74406K€	87873K€	177199K€	194887K€	205766K€	10879K€

• LA SAHLM IMMOBILIERE VAL DE LOIRE

Résultat et fonds propres positifs

Au 31/12/2014, la part de l'encours mobilisé par la SA HLM Immobilière Val de Loire et garantie par la Ville s'élève à 13,81 M€.

Les comptes 2014 de la SAHLM Immobilière Val de Loire présentent un excédent net de 4,8 M€. Les dettes financières s'élèvent à 231 M€ (dont 208 M€ de dettes bancaires et 15,9 M€ de participation à l'effort de construction). Les capitaux propres s'élèvent à 103 M€, soit 30% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol ⁰ N/N-1 €
RESULTAT NET	5703K€	5404K€	4150K€	4052K€	4804K€	752K€
Capitaux propres	84738K€	90121K€	94067K€	97932K€	102853K€	4921K€

55

• SA HLM France Loire

Résultat et fonds propres positifs

A fin 2014, la part de l'encours mobilisé par la SAHLM France Loire et garantie par la Ville s'élève à 16,61 M€.

Les comptes 2014 de la société présentent un résultat net de 7 M€. Les dettes financières s'élèvent à 308 M€ (dont 288 M€ de dettes bancaires et 8,4 M€ de participation à l'effort de construction). Les capitaux propres s'élèvent à 116 M€, soit 26% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol ⁰ N/N-1 €
RESULTAT NET	3691K€	2453K€	1627K€	1994K€	6885K€	4891K€
Capitaux propres	89225K€	96465K€	99975K€	105612K€	115509K€	9807K€

• SA HLM NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN

Résultat et fonds propres positifs

Au 31/12/2014, la part de l'encours mobilisé par la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin et garantie par la Ville d'Orléans s'élève à 9,63 M€.

Les comptes 2014 de la société présentent un excédent net de 3,3 M€. Les dettes financières s'élèvent à 207 M€ (dont 190 M€ de dettes bancaires et 10,6 M€ de participation à l'effort de construction). Les capitaux propres s'élèvent à 53,7 M€, représentant 20% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol ⁰ N/N-1 €
RESULTAT NET	3943K€	7937K€	2841K€	2155K€	3257K€	1102K€
Capitaux propres	38682K€	45570K€	47617K€	49560K€	53656K€	4097K€

• LOGEM LOIRET (OPH DU DEPARTEMENT DU LOIRET)

Résultat et fonds propres positifs

Au 31/12/2014, la part de l'encours mobilisé par Logem Loiret et garantie par la Ville d'Orléans s'élève à 5,7 M€.

Les comptes 2014 de l'Office font apparaître un résultat net de clôture de 7,2 M€. Les dettes financières s'élèvent à 281 M€, dont 268 M€ de dettes bancaires et 5 M€ de participation à l'effort de construction. Les capitaux propres s'élèvent à 154 M€, représentant 34% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol ⁰ N/N-1 €
RESULTAT NET	6667K€	9859K€	8791K€	7452K€	7213K€	-239K€
Capitaux propres	120484K€	130647K€	139016K€	146808K€	153932K€	7124K€

56

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• LA SA HLM Pierres et Lumières

Résultat et fonds propres positifs

Au 31/12/2014, l'encours mobilisé par la SA HLM Pierre et Lumières et garanti par la Ville d'Orléans s'élève à 3,45 M€.

A fin 2014, les comptes de la SAHLM présentent un résultat net excédentaire de 2,2 M€. Les dettes financières s'élèvent à 208 M€ (dont 182 M€ de dettes bancaires et 20 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres à 94 M€, soit 28% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol° N/N-1 €
RESULTAT NET	6254K€	1034K€	1014K€	1725K€	2246K€	521K€
Capitaux propres	88097K€	90906K€	90026K€	93837K€	94062K€	226K€

57

• L'ASSOCIATION LA SAINTE FAMILLE

Résultat d'exploitation déficitaire et dette élevée

L'association La Sainte Famille a sollicité la garantie de la Ville pour plusieurs emprunts souscrits en 2008 et 2010 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement des travaux de restructuration et d'extension de la Maison de retraite Nazareth, située rue du Faubourg Bannier.

Au 31/12/2014, l'encours mobilisé par l'association et garanti par la Ville s'élève à 3,5 M€. En contrepartie de la garantie accordée, la Ville bénéficie d'une clause d'inaliénabilité sur les biens objets des financements garantis.

Fin 2014, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation négatif de 346 K€, en forte contraction (-283 K€) par rapport à 2013, en raison d'un fort effet de ciseaux (les produits d'exploitation diminuent de 126 K€, alors que les charges d'exploitation progressent de 157 K€).

Après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à - 315 K€. Les capitaux propres (3 450 K€) sont en nette diminution (-457 K€), mais ils restent élevés en lien avec les subventions d'investissement reçues par l'association au titre de son projet d'extension, et représentent 30 % du total bilan à fin 2014.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1701K€	2516K€	2828K€	3006K€	2880K€	-126K€	-4%
Prestations de services et ventes	1573K€	2481K€	2756K€	2952K€	2750K€	-142K€	-5%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1556K€	2882K€	2995K€	3069K€	3226K€	157K€	5%
Achats et charges externes	313K€	491K€	563K€	663K€	715K€	32K€	5%
Charges de personnel	1203K€	1730K€	1851K€	1768K€	1894K€	125K€	7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	145K€	-366K€	-168K€	-63K€	-346K€	-283K€	446%
RESULTAT NET	99K€	-345K€	-261K€	-106K€	-315K€	-209K€	198%
Capitaux propres (hors prov regl)	4280K€	4582K€	4125K€	3907K€	3450K€	-457K€	-12%

58

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• **LA VIE AU GRAND AIR**

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Fondation reconnue d'utilité publique depuis 1927, La Vie au Grand Air accompagne des enfants et des adolescents en difficulté, ainsi que leur famille. Pour 2014, la capacité totale d'accueil était de 1 731 places contre 1 612 places en 2013, soit une hausse de 119 places.

Au 31/12/2014, la part de l'encours de dette garantie par la Ville s'élève à 0,79 M€ (la Ville bénéficie en contrepartie d'une clause d'inaliénabilité sur les bâtiments objets des financements garantis).

Les comptes 2014 de la fondation présentent un excédent d'exploitation de 575 K€ et un résultat net de 434 K€, après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels.

Les capitaux propres s'élèvent à 15,4 M€, représentant 38% du total bilan ; les dettes bancaires représentent 14,9 M€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol ⁰ N/N-1 €	Evol ⁰ N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	45769K€	48293K€	53000K€	56180K€	57595K€	1415K€	3%
Prestations de services et ventes	44959K€	47704K€	52421K€	55424K€	56752K€	1358K€	2%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0!
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	46699K€	47945K€	51879K€	55398K€	57020K€	1621K€	3%
Achats et charges externes	956K€	995K€	1081K€	1169K€	1220K€	509K€	4%
Charges de personnel	32135K€	32749K€	35266K€	37499K€	38219K€	717K€	2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-930K€	348K€	1122K€	782K€	575K€	-207K€	-26%
RESULTAT NET	-800K€	367K€	908K€	495K€	434K€	-60K€	-12%
Capitaux propres	12803K€	13326K€	15949K€	15408K€	15357K€	-51K€	0%

59

• **ASSOCIATION LES AMIS DE PIERRE**

Résultat d'exploitation positif, dette financière élevée

L'association les Amis de Pierre apporte son aide à des personnes handicapées mentales, ainsi qu'à leur famille. En 2008, l'association a sollicité la garantie de la Ville d'Orléans pour un prêt de 400 K€, destiné à financer l'acquisition du foyer de vie dont elle était locataire. Au 31/12/2014, l'encours garanti par la Ville est de 0,2 M€.

Les comptes 2014 de l'association font apparaître une progression des produits (+ 32 K€) et une diminution des charges d'exploitation (-15 K€) aboutissant à un retour à un résultat d'exploitation positif (+19 K€).

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à 50 K€. Les capitaux propres s'élèvent à 929 K€ et les dettes bancaires à 888 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol ⁰ N/N-1 €	Evol ⁰ N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1683K€	1727K€	1784K€	1835K€	1867K€	32K€	2%
Prestations de services et ventes	204K€	211K€	229K€	259K€	16K€	-242K€	-94%
Subventions d'exploitation	1463K€	1496K€	1537K€	1515K€	1793K€	277K€	18%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1664K€	1710K€	1767K€	1863K€	1848K€	-15K€	-1%
Achats et charges externes	315K€	297K€	309K€	309K€	346K€	-21K€	-6%
Charges de personnel	1196K€	1239K€	1270K€	1296K€	1316K€	20K€	2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	20K€	17K€	17K€	-28K€	19K€	47K€	-167%
RESULTAT NET	47K€	10K€	21K€	3K€	50K€	47K€	1645%
Capitaux propres	897K€	885K€	896K€	920K€	929K€	8K€	1%

60

• LE SECTEUR DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME

En 2014, les partenaires du secteur de l'économie et du tourisme reçoivent 3% des subventions de fonctionnement versées par la Ville. Le périmètre de consolidation des risques du secteur de l'économie et du tourisme étudie 5 entités qui représentent 92% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

	Nombre entités	Montant subventions 2014	Montant subventions 2013	Evol %
Total	9	0,85	1,02	-16%
Périmètre	5	0,78	0,80	-3%
% analysé	56%	92%	79%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2014	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
OFFICE DE TOURISME	Association	430 K€	787 K€	55%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
ORLEANS TECHNOPOLE	Association	76 K€	1352 K€	8%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☺	NEANT
MAISON DE L'EMPLOI	Association	155 K€	431 K€	36%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺	NEANT
STUDIUM	Association	71 K€	1992 K€	4%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
DREAM	Association	50 K€	639 K€	8%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺	NEANT
		782 K€					

61

• OFFICE DE TOURISME ET DE CONGRES D'ORLEANS

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Dans le cadre de la convention conclue avec la Ville, l'Office de Tourisme a pour mission de valoriser le potentiel d'accueil du territoire Orléanais. A ce titre, il est chargé d'accueillir et d'informer le public et de diffuser des informations et de la documentation touristique. Il assure, depuis 2009, la gestion de l'accueil de congrès. En 2014, l'office du tourisme a accueilli plus de 51 783 visiteurs, dont visiteurs 19 380 étrangers.

Les comptes 2014 de l'association présentent un résultat d'exploitation négatif (- 17 K€), en amélioration toutefois par rapport à 2013.

Après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels, le résultat net de l'exercice 2014 est à l'équilibre. Les capitaux propres sont stables à 60 K€. En 2013, l'office a mobilisé un emprunt de 21 K€, sur lequel 14 K€ restent à rembourser fin 2014.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	747K€	839K€	879K€	894K€	787K€	-107K€	-12%
Prestations de services et ventes	299K€	310K€	381K€	377K€	330K€	-47K€	-12%
Subventions d'exploitation	444K€	525K€	495K€	495K€	430K€	-65K€	-13%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	762K€	843K€	872K€	918K€	804K€	-114K€	-12%
Achats et charges externes	240K€	220K€	220K€	358K€	336K€	-22K€	-6%
Charges de personnel	486K€	571K€	513K€	535K€	445K€	-90K€	-17%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-15K€	-4K€	7K€	-24K€	-17K€	7K€	-30%
RESULTAT NET	-11K€	5K€	20K€	-10K€	3K€	13K€	-128%
Capitaux propres	44K€	53K€	64K€	61K€	60K€	-1K€	-1%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	400K€	470K€	460K€	460K€	430K€	-30K€	-7%

Le secteur du tourisme représente pour la Ville d'Orléans et plus largement pour le Département du Loiret, un enjeu stratégique permettant de développer une activité économique et des emplois. A l'issue de l'audit en cours, l'Office de Tourisme sera amené à se réorganiser, avec de nouveaux moyens renforcés, dans le cadre d'une politique communautaire portée par l'Agglo. Cette stratégie pourrait notamment reposer sur la structuration de l'offre touristique et le développement du tourisme d'affaires, dans le cadre de nouveaux partenariats.

62

• L'ASSOCIATION ORLEANS TECHNOPOLE

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Créée en 1988 pour assurer la promotion de la recherche et de l'innovation au plan local, l'association Orléans Technopole réunit des représentants de l'Agglo, de la Ville d'Orléans, de la Région Centre, du département du Loiret, de l'Université d'Orléans, du Centre Hospitalier Régional d'Orléans, du Bureau de Recherches Géologiques et Minières, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Loiret, de l'Agence de Développement Economique du Loiret, de l'Union des Entreprises du Loiret et de grandes entreprises implantées localement. L'objectif de l'association est de favoriser les partenariats entre l'enseignement supérieur, la recherche privée et publique et d'accompagner le développement de nouvelles activités issues des technologies de pointe. Elle joue par ailleurs un rôle d'incubateur de projets structurants pour le territoire.

Les comptes 2014 de l'association présentent un résultat d'exploitation négatif (-43 K€), liée à une diminution des produits d'exploitation de 18% (-290 K€, dont 235 K€ de subventions) ; supérieure à la réduction des charges.

Après comptabilisation des résultats financiers et exceptionnels, le résultat net de clôture s'élève à 14 K€ ; les capitaux propres sont renforcés à 360 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1618K€	1945K€	2048K€	1641K€	1352K€	-290K€	-18%
Prestations de services et ventes	495K€	651K€	8K€	8K€	6K€	0K€	-1%
Subventions d'exploitation	1090K€	1189K€	1469K€	1346K€	1110K€	-235K€	-17%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1620K€	1977K€	2045K€	1633K€	1395K€	-238K€	-15%
Achats et charges externes	496K€	532K€	570K€	447K€	391K€	-56K€	-13%
Charges de personnel	1038K€	1331K€	1303K€	1025K€	928K€	-90K€	-10%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3K€	-32K€	3K€	8K€	-43K€	-51K€	-631%
RESULTAT NET	5K€	32K€	40K€	11K€	14K€	3K€	29%
Capitaux propres	274K€	305K€	344K€	345K€	360K€	14K€	4%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	0K€	76K€	123K€	76K€	76K€	0K€	0%

63

• MAISON DE L'EMPLOI DU BASSIN D'ORLEANS

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Créée en 2007 dans le cadre du Plan de cohésion sociale et de la loi de lutte contre les exclusions, la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans a pour mission d'accueillir, d'informer et d'orienter les demandeurs d'emploi et de les mettre en relation avec les employeurs locaux. Installée historiquement dans le quartier de La Source, la Maison de l'emploi regroupe en un lieu unique tous les acteurs de l'emploi : Pôle Emploi, Département du Loiret, Mission locale de l'Orléanais et la Boutique de gestion.

L'installation du service Insertion/P.L.I.E de l'Agglo dans les nouveaux locaux de la Maison de l'Emploi, en 2013, permet d'élargir l'offre de services et de renforcer le rôle de guichet territorial de l'emploi de la structure.

L'association joue un rôle de coordination entre les acteurs publics et le monde économique, et assure une veille active de l'ensemble des besoins du territoire, tant en matière d'emploi que de formation. L'association est intégralement financée par des subventions de ses collectivités supports et de l'Etat.

En 2014, les produits et les charges d'exploitation ont augmentées parallèlement de 11 K€.

Les comptes de l'exercice 2014 présentent un résultat d'exploitation de 30 K€ et un résultat net à l'équilibre.

A fin 2014, les capitaux propres sont stables à 44 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	363K€	425K€	412K€	420K€	431K€	11K€	3%
Prestations de services et ventes	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0!
Subventions d'exploitation	347K€	423K€	407K€	400K€	345K€	-54K€	-14%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	362K€	346K€	376K€	389K€	401K€	11K€	3%
Achats et charges externes	85K€	151K€	138K€	154K€	175K€	21K€	14%
Charges de personnel	262K€	189K€	228K€	223K€	222K€	-1K€	-1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1K€	79K€	36K€	30K€	30K€	-1K€	-2%
RESULTAT NET	0K€	15K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0!
Capitaux propres	29K€	44K€	44K€	44K€	44K€	0K€	0%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	50K€	160K€	160K€	160K€	155K€	-6K€	-4%

64

• **STUDIUM**

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Le Studium, Agence régionale de recherche et d'accueil de chercheurs associés en région Centre, est une association dont l'objectif est d'animer et de développer la recherche scientifique à Orléans et en région Centre. Le Studium organise l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau scientifique, pour des séjours d'un à deux ans, et organise des rencontres internationales.

L'année 2014 a été riche en activité scientifique avec le lancement des programmes ARD 2020 Biomédicaments et LAVOISIER et l'organisation de plus de 40 événements scientifiques à Orléans, Tours et Blois.

En 2014, les produits d'exploitation, composés essentiellement des subventions reçues et de participations aux frais des conférences organisées sont en augmentation de 604 K€, en raison d'une hausse des subventions de 567 K€ (390 K€ versés par l'Université de Tours et 160 K€ de FEDER). Les charges d'exploitation sont également en hausse (+370 K€).

Les comptes 2014 du Studium font apparaître un résultat d'exploitation de 116 K€ ; après retraitement et comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à 4 K€. A fin 2014, les capitaux propres de l'association s'élevaient à 190 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol ^N N/N-1 €	Evol ^N N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	824K€	956K€	1459K€	1388K€	1992K€	604K€	44%
Prestations de services et ventes	0K€	21K€	89K€	140K€	161K€	21K€	15%
Subventions d'exploitation	801K€	907K€	1334K€	1211K€	1778K€	567K€	47%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	788K€	927K€	1263K€	1506K€	1876K€	370K€	25%
Achats et charges externes	109K€	232K€	278K€	428K€	508K€	81K€	19%
Charges de personnel	475K€	540K€	815K€	902K€	1128K€	229K€	25%
RESULTAT D'EXPLOITATION	36K€	29K€	196K€	-118K€	116K€	234K€	-198%
RESULTAT NET	41K€	31K€	4K€	-39K€	4K€	44K€	-111%
Capitaux propres	190K€	221K€	225K€	186K€	190K€	4K€	2%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	89K€	62K€	53K€	56K€	61K€	5K€	8%

65

• **DREAM**

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Le pôle DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux) est une association qui fédère les acteurs de l'eau et de l'environnement de la région Centre (industriels, bureaux d'études, organismes de recherche et de formation, structures d'appui aux entreprises...).

Les comptes de l'exercice 2014 présentent un résultat d'exploitation de 58 K€, en augmentation de 24 K€ par rapport à 2013, en raison notamment d'une diminution plus rapide des charges que des produits. Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à 50 K€.

A fin 2014, les capitaux propres se renforcent à 147 K€ (+49 K€).

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol ^N N/N-1 €	Evol ^N N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	334K€	500K€	618K€	725K€	639K€	-86K€	-12%
Prestations de services et ventes	17K€	42K€	89K€	89K€	115K€	26K€	29%
Subventions d'exploitation	316K€	458K€	527K€	626K€	520K€	-106K€	-17%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	318K€	468K€	609K€	692K€	581K€	-111K€	-16%
Achats et charges externes	289K€	191K€	211K€	281K€	171K€	-109K€	-39%
Charges de personnel	29K€	264K€	377K€	399K€	390K€	-9K€	-2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	15K€	32K€	9K€	33K€	58K€	24K€	73%
RESULTAT NET	17K€	29K€	12K€	38K€	50K€	13K€	33%
Capitaux propres	21K€	55K€	63K€	99K€	147K€	49K€	49%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	50K€	50K€	50K€	50K€	50K€	0K€	0%

66

• LE SECTEUR DU DEVELOPPEMENT URBAIN

• Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (SEMDO)

Résultat à l'équilibre et capitaux propres positifs

La SEMDO est une société d'économie mixte dont la mission est d'aménager, construire et gérer globalement des projets d'urbanisme, pour le compte de collectivités locales, dans le respect de l'intérêt général propre au secteur public.

En 2014, les investissements réalisés par la SEMDO concernent 19 opérations d'aménagement actives pour 9 M€ HT de dépenses. Parmi les opérations gérées par la SEMDO, figurent notamment la ZAC Bourgogne à Orléans (15,9 %), la ZAC des Halles à Orléans (12%), la ZAC du Grand Hameau à Saint-Jean-de-Braye (8,9%), la ZAC de la Cerisaille à Saint-Jean-le-Blanc (7,2%), la ZAC du Larry à Olivet (14,2%). L'activité de la SEMDO est pour l'essentiel réalisée dans le cadre de conventions publiques d'aménagement, de concessions d'aménagement ou de mandats.

La Ville d'Orléans a confié à la SEMDO la réalisation de différents programmes d'aménagement : ZAC Coligny, ZAC Allées de la Source, ZAC des Halles 1 et 2, ZAC Sonis, ZAC Bourgogne, ZAC Clos de la Fontaine, ZAC des Carmes...

Dans ce contexte, la Ville est amenée à accorder sa garantie pour le remboursement des emprunts souscrits par la SEM pour le financement des opérations. Au 31/12/2014, la part de l'encours bénéficiant d'une garantie de la Ville s'élève à 17,85 M€.

Les comptes 2014 de la SEMDO présentent un résultat à l'équilibre (11 K€). Les capitaux propres restent stables à 1 993 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	37504K€	55005K€	46127K€	37169K€	27482K€	-9687K€	-26%
Prestations de services et ventes	25256K€	23079K€	29489K€	26040K€	19276K€	-6765K€	-26%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	37321K€	54940K€	46138K€	37236K€	27552K€	-9684K€	-26%
Achats et charges externes	22017K€	33548K€	24615K€	23744K€	17233K€	-6510K€	-27%
Charges de personnel	1280K€	1310K€	1401K€	1317K€	1168K€	-148K€	-11%
RESULTAT D'EXPLOITATION	183K€	65K€	-11K€	-67K€	-70K€	-3K€	4%
RESULTAT NET	76K€	60K€	7K€	-18K€	11K€	29K€	-159%
Capitaux propres	1933K€	1993K€	2000K€	1982K€	1993K€	11K€	1%

67

• SEM PATRIMONIALE ORLEANS VAL DE LOIRE

Résultat d'exploitation et capitaux propres positifs

La SEM patrimoniale Orléans Val de Loire est un outil de portage du patrimoine immobilier productif de revenus.

La SEM patrimoniale Orléans Val de Loire a été créée par délibération du 8 juillet 2011, avec un capital social fixé à 4 M€, libérés à 50% à la création de la société, réparti ainsi :

- 2,929 M€ pour la Ville ;
- 0,681 M€ pour la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- 0,126 M€ pour la Caisse d'Epargne Loire Centre ;
- 0,126 M€ pour le Crédit Agricole Centre Loire ;
- 0,126 M€ pour le Crédit Mutuel du Centre ;
- 0,008 M€ pour la S.E.M.D.O. ;
- 0,004 M€ pour Orléans Gestion.

En 2014, les comptes de la SEMPAT présentent un résultat d'exploitation positif (50 K€), en progression de 104 K€ par rapport à 2013 (perception en année pleine des recettes de loyers versées par l'association Maison de l'emploi et Pôle emploi). A fin 2014 les capitaux propres s'élèvent à 1 881 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	9261K€	48K€	281K€	232K€	481%
Prestations de services et ventes	9261K€	48K€	256K€	208K€	430%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	9283K€	103K€	231K€	128K€	124%
Achats et charges externes	8517K€	36K€	63K€	27K€	77%
Charges de personnel	3K€	3K€	3K€	0K€	1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-22K€	-55K€	50K€	104K€	-191%
RESULTAT NET	-22K€	-67K€	-29K€	38K€	-56%
Capitaux propres (base capital libéré)	1978K€	1911K€	1881K€	-29K€	-2%

Il convient de signaler le contentieux introduit par Pôle Emploi concernant la qualité des locaux loués par la SEMPAT. Les éventuelles conséquences de ce litige non résolu ne sont pas encore connues.

68

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• LE SIVU DES GROUES

Résultats positifs

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'Eco-Quartier des Groues (40 ha répartis sur les communes d'Orléans et de Saint Jean de la Ruelle), un Syndicat Intercommunal à vocation unique (SIVU) associant ces deux communes a été créé en 2010. Ce syndicat est financé par les contributions des deux communes, à concurrence d'un tiers pour St Jean de la Ruelle et deux tiers pour Orléans.

Le compte administratif de l'exercice 2014 présente un excédent de 66 K€, après reprises des résultats 2013.

Les recettes (30 K€) correspondent aux contributions des communes (10 K€ pour la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle et 20 K€ pour la Ville d'Orléans).

Exercice clos : 31/12/N	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 en €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	87 K€	87 K€	30 K€	30 K€	-57 K€
Prestations de services et ventes	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Subventions d'exploitation	87 K€	87 K€	30 K€	30 K€	-57 K€
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	0 K€	12 K€	4 K€	3 K€	-8 K€
Achats et charges externes	0 K€	12 K€	4 K€	3 K€	-8 K€
Charges de personnel	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
RESULTAT D'EXPLOITATION	87 K€	75 K€	26 K€	27 K€	-49 K€
RESULTAT NET (épargne brute)	87 K€	75 K€	26 K€	27 K€	-49 K€
RESULTAT (épargne disponible)	87 K€	75 K€	26 K€	27 K€	-49 K€
RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF	87 K€	161 K€	97 K€	66 K€	-64 K€

69

III. Les délégations de service public

• SEM ORLEANS GESTION

La S.E.M. ORLEANS GESTION exploite pour le compte de la Ville d'Orléans 12 parcs de stationnement (parkings Baron, Cathédrale, Châtelet, Chats Ferrés, Gare, Hôtel de Ville, La Source, Münster et Saint-Paul, Gambetta et Charpenterie, le parking Cheval rouge), le centre de conférences, le parc des expositions et la patinoire du Baron.

Elle exploite par ailleurs le parking de la gare de Fleury les Aubrais et 10 parcs-relais, pour le compte de l'Agglo, ainsi que le parking de Place d'Arc pour le compte de l'entreprise Carrefour.

L'année 2013 était marquée par un changement de périmètre de l'activité de la SEM, avec la mise en exploitation des parkings Cheval rouge et Place d'Arc en fin d'exercice et la fermeture du centre de conférence pour travaux pendant plusieurs mois.

Sur l'exercice 2014, les recettes évoluent de 345 K€ (+3%), en lien avec l'exploitation en année pleine des deux nouveaux parkings gérés par la SEM, ainsi qu'avec la réouverture du centre de conférence, même si cet équipement n'a pas complètement retrouvé son niveau antérieur d'activité. L'évolution des charges (+ 669 K€, +6%) est liée à l'augmentation d'activité ainsi qu'à des charges de personnel liées à des indemnités de départ. De façon conjoncturelle, l'exercice présente un résultat déficitaire de 74 K€, en raison pour partie de charges non récurrentes. A fin 2014, les capitaux propres s'établissent à 4 630 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	9997K€	10420K€	10787K€	11830K€	12175K€	345K€	3%
Prestations de services et ventes	9479K€	9872K€	9973K€	10935K€	11550K€	615K€	6%
Subventions d'exploitation	100K€	92K€	111K€	173K€	18K€	-154K€	-89%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	9997K€	10386K€	10696K€	11580K€	12249K€	669K€	6%
Achats et charges externes	3510K€	3739K€	3766K€	3917K€	4146K€	229K€	6%
Charges de personnel	3965K€	3844K€	4191K€	4198K€	4583K€	384K€	9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	0K€	34K€	91K€	250K€	-74K€	-325K€	-130%
RESULTAT NET	47K€	34K€	33K€	110K€	-170K€	-280K€	-254%
Capitaux propres	1874K€	1891K€	1926K€	2102K€	4630K€	2528K€	120%
Dettes bancaires		160K€	5001K€	6761K€	6455K€	-306K€	-5%

70

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• ASSOCIATION ANTIROUILLE

L'année 2014 est la dernière année d'exploitation de L'Astrolabe par l'Association Antirouille, au titre de la délégation de service public 2009 - 2014. A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la gestion de l'Astrolabe, salle qui s'inscrit dans le dispositif national des Scènes de Musique Actuelle, a été réattribuée à Antirouille pour 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les comptes 2014 de l'association ANTIROUILLE présentent un résultat à l'équilibre, en raison d'une bonne progression du chiffre d'affaires (+ 51 K€). Les charges d'exploitation apparaissent contenues (+14 K€), les frais de personnel s'inscrivant en légère baisse.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net progresse à 28 K€. Les capitaux propres s'élèvent à 197 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	866K€	1055K€	986K€	894K€	945K€	51K€	6%
Prestations de services et ventes	247K€	284K€	306K€	243K€	298K€	55K€	23%
Subventions d'exploitation	569K€	893K€	644K€	616K€	620K€	4K€	1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	844K€	925K€	968K€	929K€	942K€	14K€	1%
Achats et charges externes	419K€	439K€	441K€	409K€	447K€	38K€	9%
Charges de personnel	392K€	435K€	460K€	450K€	426K€	-24K€	-5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	22K€	130K€	17K€	-35K€	2K€	37K€	-106%
RESULTAT NET	12K€	1K€	18K€	-15K€	28K€	43K€	-293%
Capitaux propres	107K€	126K€	177K€	176K€	197K€	18K€	10%
Subvention de fonctionnement versée par la Ville	360K€	360K€	362K€	362K€	362K€	0K€	0%

Le rapport d'activité du délégataire au titre de l'année 2014 a été présenté lors du Conseil Municipal du 14/09/2015.

71

• SA ORLEANS SPECTACLES

La société Orléans Spectacles, filiale d'Orléans Gestion, exploite le Zénith d'Orléans dans le cadre d'une délégation de service public dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2016.

En 2014, l'activité du Zénith est en forte croissance par rapport à 2013, aussi bien sur le plan du nombre des représentations (+22%), que pour le nombre de spectateurs (139 445 spectateurs accueillis, soit +39%), le nombre de spectacles à grande jauge ayant doublé.

En 2014, les comptes de la société Orléans Spectacles présentent un résultat d'exploitation en progression à 77 K€ (+ 49 K€), en raison d'une progression du chiffre d'affaires de 25 % (+355 K€), supérieure à celle des charges d'exploitation (+281 K€). Le résultat net s'établit à 54 K€.

Les capitaux propres ont renforcés à 554 K€ au terme de l'exercice 2014.

Exercice clos : 31/12/N	2010	2011	2012	2013	2014	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1262K€	1215K€	1543K€	1436K€	1765K€	329K€	23%
Prestations de services et ventes	1259K€	1215K€	1543K€	1406K€	1762K€	355K€	25%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0!
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1238K€	1237K€	1479K€	1407K€	1688K€	281K€	20%
Achats et charges externes	624K€	658K€	749K€	718K€	888K€	171K€	24%
Charges de personnel	240K€	254K€	259K€	263K€	266K€	3K€	1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	24K€	-22K€	64K€	29K€	77K€	49K€	169%
RESULTAT NET	23K€	25K€	42K€	49K€	54K€	4K€	9%
Capitaux propres	383K€	409K€	451K€	500K€	554K€	54K€	11%

Le rapport d'activité du délégataire au titre de l'année 2014 a été présenté lors du Conseil Municipal du 14/09/2015.

72

• **SNC L'ORLEANAISE DES EAUX**

La société L'Orléanaise des Eaux, filiale de Lyonnaise des eaux France, exploite le service public d'eau potable dans le cadre d'un contrat de délégation de service public approuvé le 08/07/2011, pour une durée de 12 ans à compter du 01/01/2012. En 2014, ce service dessert 21 498 clients.

Les investissements réalisés par le délégataire, dans le cadre de ce contrat, ont principalement concerné :

- le renouvellement du réseau et des branchements en plomb (1 627 ml de canalisation...)
- des travaux de renouvellement d'éléments mécaniques et électromécaniques sur les ouvrages de production (usine du Val, forages, réservoirs, poste de chloration et station d'alerte de Saint Denis de l'Hôtel).

Le rapport d'activité du délégataire au titre de l'année 2014 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 12/10/2015.

• **SA NUMERICABLE**

La SA Numéricable intervient dans le cadre d'une délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication de la Ville d'Orléans. Le contrat de concession a été conclu pour une durée de 25 ans à compter de la date d'ouverture commerciale du réseau. Les résultats de l'audit lancé par la Ville en 2008 ont mis en avant le faible entretien du réseau.

Par un jugement rendu le 4 août 2009, le Tribunal Administratif d'Orléans a rejeté les demandes formulées par la société visant à annuler les titres émis par la Ville d'Orléans au titre des redevances dues pour les années 2005, 2006 et 2007. La Cour Administrative d'Appel de Nantes a rejeté en appel, le 31/08/2010 les demandes de la Société NC NUMERICABLE. Les redevances dues à la Ville au titre de l'activité télévision du réseau ont depuis cette date été réglées.

Au 31 décembre 2014, 57 237 foyers Orléanais sont abonnés aux services de télévision numérique, d'Internet Haut Débit et de téléphonie illimitée, commercialisés sur le réseau de Numéricable. Le service Télévision concerne 4 401 abonnés individuels sur le territoire d'Orléans.

Ce contrat est venu à échéance le 31 décembre 2014 et la Ville a décidé de procéder à la cession du réseau, en conservant toutefois les infrastructures de génie civil afférentes. La cession a été actée par délibération du 17 novembre 2014 au profit de la société Numéricable pour 2,4 M€ net de TVA.

Le rapport d'activité du délégataire de l'année 2014 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 12/10/2015.

73

• **SA SOCIETE DE CHAUFFAGE D'ORLEANS LA SOURCE (SOCOS)**

La SA SOCOS exploite le réseau de chaleur urbain situé au sud de la Loire, par le biais d'une délégation de service public. En cohérence avec les objectifs de son Agenda 21, la Ville a confié à la S.O.C.O.S. la construction d'une chaufferie biomasse au bois dans le quartier de La Source, en substitution de l'ancienne chaufferie fonctionnant au fioul.

La réalisation de ce projet a été intégrée au contrat de concession par délibération du 26 mars 2010 ; la mise en service de la chaufferie biomasse étant intervenue fin 2012. Cet équipement permet à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de faire bénéficier les abonnés de la réduction du taux de TVA applicable à leurs consommations (cette réduction a bénéficié aux abonnés par anticipation dès 2010).

Les ressources de vente d'électricité prévues au contrat étant en forte baisse, la Ville a diligenté un audit permettant d'identifier l'origine de cette situation.

Le rapport d'activité du délégataire au titre de l'année 2014 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 12/10/2015.

• **SA SOCIETE ORLEANAISE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR (SODC)**

La SA SODC exploite le réseau de chaleur urbain situé au nord de la Loire, par le biais d'une délégation de service public, dont l'échéance est fixée au 30 juin 2032.

A la suite du projet réalisé dans le quartier de La source, la Ville d'Orléans a demandé à la SODC de s'engager à son tour dans un projet de chaufferie biomasse.

Un avenant approuvé le 27 janvier 2012 a acté la construction de cette centrale de cogénération biomasse desservant les quartiers situés au Nord de la Loire, qui a été mise en service fin 2014. Ce projet contribue à la stratégie de la Ville d'Orléans visant à réduire l'empreinte écologique des équipements et services municipaux et permettant aux abonnés de bénéficier d'une baisse du coût de leurs consommations énergétiques.

Le rapport d'activité du délégataire au titre de l'année 2014 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 12/10/2015.

• **SOGERES**

La Ville d'Orléans a confié à la SOGERES l'exploitation du service public de restauration collective depuis le 1er septembre 2009 pour une durée de 7 ans. Dans le cadre de ce contrat, le délégataire assure l'exploitation de la cuisine centrale, le gros entretien, l'entretien et le renouvellement des équipements et matériels nécessaires à l'accomplissement du service, l'entretien courant et le nettoyage des locaux, la maintenance et le renouvellement des matériels en cuisine centrale, dans le respect des engagements de la Ville en matière de développement durable.

Au titre de l'exercice 2014, la SOGERES a confectionné 1 135 613 repas (dont scolaires, A.L.S.H., et troisième âge). Pour la Ville et le C.C.A.S., ce service représente une charge budgétaire de 4,3 M€ sur l'exercice.

Le rapport d'activité du délégataire au titre de l'année 2014 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 14/09/2015.

74

• **GARAGE LEBRUN (FOURRIERE AUTOMOBILE)**

Par délibération du 12 juillet 2013, la mairie a approuvé le principe de l'organisation d'une procédure de délégation de service public afin de confier à un tiers l'exploitation de la fourrière municipale à compter du 1er avril 2014 pour une durée de 5 ans. Après mise en concurrence la Ville d'Orléans, par délibération du 21/02/2014, a approuvé le choix du Garage LEBRUN comme délégataire du service public d'exploitation de la fourrière municipale.

• **PARC DE STATIONNEMENT VINCI**

La société Vinci Park exploite le parc de stationnement de la place du Martroi, dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 45 ans à compter du 30 mai 1986.

En 2014, l'exploitation du parc de stationnement a généré une recette de 0,973 M€ TTC, en hausse de +8,4 % par rapport à l'exercice précédent. La fréquentation horaire est en hausse de 12%, en revanche le nombre d'abonnés et de locataires du parc de stationnement est en baisse de 7,7 %.

Le rapport d'activité du délégataire au titre de l'année 2014 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 12/10/2015.

• **Electricité Réseau de Distribution de France (ERDF)**

ERDF est concessionnaire du service public de fourniture et de distribution d'énergie électrique pour une durée de 20 ans. Ce contrat a été renouvelé avec ERDF pour 20 ans en 2013. En 2014, cette concession a concerné 71 270 clients en soutirage, soit 510 de plus que l'an passé.

En 2014, ERDF a réalisé plus de 5,15 M€ HT d'investissements sur le territoire de la concession, soit 20% de plus qu'en 2013, en vue d'améliorer et de sécuriser la fourniture d'électricité.

Le rapport d'activité du délégataire au titre de l'année 2014 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 12/10/2015.

• **Gaz Réseau Distribution France (GRDF)**

GRDF est concessionnaire du service public de distribution de gaz. Ce contrat, arrivé à son terme en mars 2014, est en phase de renégociation pour son renouvellement. Cette opération est rendue difficile en raison de la volonté de la Ville de négocier le montant de la redevance annuelle versée par le délégataire et la durée du contrat, alors que GRDF agit en situation de quasi-monopole.

75

IV. Les engagements hors bilan

La Ville d'Orléans a contracté des engagements financiers hors bilans vis à vis de différents partenaires :

Le Grand Projet de Ville de La Source : initialement fixé en 2004 à 151 M€ TTC, le montant global de la convention ANRU a été porté à 209 M€ TTC par avenants, en particulier afin d'accroître le niveau d'intervention opérationnelle sur les logements sociaux et sur la dalle du centre commercial 2002.

Au titre de la convention signée avec l'ANRU, les investissements sous maîtrise d'ouvrage de la Ville s'élèvent à 59,2 M€ TTC. Déduction faite des subventions attendues à hauteur de 29,5 M€, la participation nette de la Ville s'établit à 29,7 M€ TTC. Au 31/12/2014, le programme général du Grand Projet de Ville est réalisé à près de 99% (avancement opérationnel, tous maîtres d'ouvrage confondus).

Les principales opérations financées par la Ville dans le cadre du Grand projet de Ville sont les suivantes :

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	COUT VILLE EN M€ TTC
Participation Ville au CGLLS (OPH)	5,1
Voiries et réseaux	13,5
Restructuration du Centre Commercial 2002	7,3
Résidentialisations	9,5
Equipements publics :	
- construction d'un groupe scolaire	5,7
- construction d'un complexe sportif	6,1
- construction d'une médiathèque	4,9
- Théâtre Gérard Philippe	0,7
Maison des associations/lieu d'animation pour les jeunes	2,7
Autres (démolition du Centre Commercial Beauchamps, ingénierie, rémunération aménageurs, acquisition foncière)	3,8
ENGAGEMENT TOTAL VILLE AU 31/12/2014	59,2
VERSEMENTS EFFECTUES AU 31/12/2014	58,6
ENGAGEMENT RESIDUEL	0,6

Financiers	Subventions attendues	Subventions encaissées	Reste à encaisser
ANRU	13,1 M€	12,6 M€	0,5 M€
Département	4,8 M€	4,8 M€	0,0 M€
Région	4,9 M€	4,9 M€	0,0 M€
Etat	1,1 M€	1,1 M€	0,0 M€
AGGLO	3,3 M€	3,3 M€	0,0 M€
CDC	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€
FEDER	2,1 M€	1,2 M€	0,9 M€
SEMDO - autres recettes		0,1 M€	
TOTAL au 31/12/2014	29,5 M€	28,2 M€	1,4 M€

L'avenant n° 9 de clôture à la convention A.N.R.U. a été signé par le Préfet le 31 mars 2014.

76

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• **Le plan de redressement de l'OPH signé avec la Caisse Générale du Logement Locatif Social :**

Ce plan conclu en 2003 est destiné à accompagner l'OPH les Résidences de l'Orléanais dans son redressement financier. L'engagement financier initial de la Ville était de 13,421 M€ sur la période 2003 – 2008.
Au 31/12/2008, la Ville avait versé la totalité de la subvention de fonctionnement (4,5 M€ au titre de l'article 3-1) et 6,6 M€ de participations d'investissement (article 3-2/3-3), soit un engagement résiduel de la Ville de 2,3 M€ restant à verser.
En 2009, un avenant a prolongé la durée de la convention CGLLS jusqu'en 2014, avec une augmentation de la participation globale d'investissement de la Ville de + 1,2 M€.

En application de cette convention, la Mairie d'Orléans a effectué en 2014 le versement du solde des subventions (0,400 M€).

• **La convention territoriale de l'Argonne :**

Le projet de rénovation urbaine du quartier de l'Argonne a été initié en 2008 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, les collectivités partenaires et les bailleurs sociaux.

Par avenant n° 3 à la convention ANRU signé le 3 août 2013, le montant total de la convention a été porté de 62,6 M€ TTC à 84,56 M€ TTC. Fin 2014, l'avancement opérationnel de ce projet est 43%, tous maîtres d'ouvrage confondus.

• **L'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire Liliane COUPEZ :**

Afin de garantir l'accès à des services de santé de proximité, la Mairie a décidé d'installer deux maisons pluridisciplinaires dans les quartiers de l'Argonne et de La Source. Ces maisons pluridisciplinaires regroupent, dans un même lieu, différents professionnels de santé et proposent une offre de soins de proximité, une prise en charge globale des patients et une meilleure efficacité des actions de dépistage et de prévention.

Les travaux de la Maison de santé Liliane Coupez ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Mairie d'Orléans (1,2 M€). cet équipement a ouvert ses portes fin 2014.

• **Partenariat Public Privé Georges Chardon**

La résidence Dauphine, dans le quartier Saint-Marceau, réalisée en 1962 comprend 602 logements et accueille environ 1 500 habitants. En marge de l'important programme de réhabilitation et de résidentialisation initié par le bailleur, la mairie a décidé de reconstruire le groupe scolaire et le gymnase situés au cœur de la résidence.

Tenant compte de la complexité de cette opération, la mairie a décidé de recourir à un contrat de partenariat sur 20 ans, intégrant la démolition, la reconstruction sur site du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon, ainsi que l'entretien et la maintenance des deux bâtiments.

Le montant de cet engagement financier s'élève à 37 M€, intégrant les dépenses d'entretien-maintenance, les frais financiers, et l'investissement pour les deux équipements.

77

• **Les ZAC en concession d'aménagement (hors GPV) :**

La Ville a confié à la SEMDO l'étude ou la réalisation de 8 opérations d'aménagement et d'urbanisme et la construction d'équipements publics, qui représentent les engagements résiduels suivants :

en M €	COUT TOTAL HT	DEPENSES REALISEES AU 31/12/2014 HT	% REAL	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE D'ORLEANS TTC (1)	CUMUL DES PARTICIPATIONS DÉJÀ VERSEES AU 31/12/2014 TTC (2)	RESTE A VERSER (2-1)
ZAC DES HALLES 1	10,8	10,1	94%	7,6	7,2	0,4
ZAC DES HALLES 2	26,4	21,8	82%	14,7	14,3	0,4
ZAC COLIGNY	19,0	18,2	96%	1,0	0,5	0,6
ZAC SONIS	17,5	14,8	85%	1,8	1,1	0,7
ZAC DU CLOS DE LA FONTAINE	13,3	9,7	73%	0,4	-	0,4
TETE NORD DU PONT DE L'EUROPE	1,8	1,8	97%	1,8	0,1	1,7
ZAC BOURGOGNE	13,6	8,4	62%	9,5	3,9	5,6
ZAC CARMES MADELEINE	60,5	13,2	22%	34,5	8,3	26,2
TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT (hors GPV/CTA)	162,9	97,9	60%	71,3	35,3	36,0

Montants issus des CRAC 2014 et avenants validés lors du Conseil Municipal du 06/07/2015

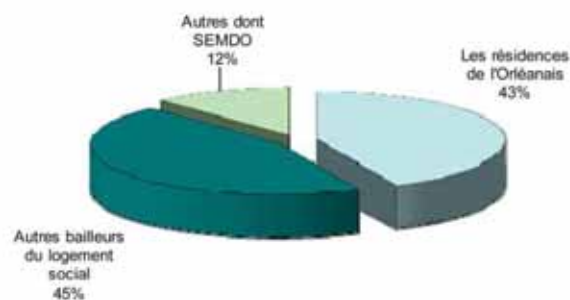
78

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

• Les garanties d'emprunt :

Au 31/12/2014, le montant de l'encours garanti par la Ville d'Orléans s'élève à 192 M€, contre 181 M€ fin 2010 (+6% en 5 ans).

Bénéficiaires	Encours au 31/12/2014 (en M€)	%
OPH les résidences de l'Orléanais	82,60 M€	43,1%
VALLOGIS	28,90 M€	15,1%
SEM DEVELOPMT ORLEANAIS	17,85 M€	9,3%
SA HLM FRANCE LOIRE	16,61 M€	8,7%
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	13,81 M€	7,2%
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	9,63 M€	5,0%
LOGEMLOIRET-OPH LOIRET	5,70 M€	3,0%
LA SAINTE FAMILLE-MR NAZARETH	3,52 M€	1,8%
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	3,45 M€	1,8%
Le C.R.O.U.S d'Orléans-Tours	2,48 M€	1,3%
SEML Orléans Gestion	2,32 M€	1,2%
SA D'HLM FRANCE HABITATION	1,24 M€	0,6%
ANTIN RESIDENCE	1,17 M€	0,6%
LA VIE AU GRAND AIR	0,79 M€	0,4%
STE NATIONALE IMMOBILIERE	0,62 M€	0,3%
STUART COMMERCIAL SA	0,41 M€	0,2%
LES AMIS DE PIERRE	0,20 M€	0,1%
APHL	0,17 M€	0,1%
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	0,13 M€	0,1%
Résidence Sociale de France	0,11 M€	0,1%
LOGIS CŒUR DE France	0,05 M€	0,0%
Total	191,76 M€	100,0%



N° 8 – **Finances. Débat d'Orientations Budgétaires 2016.**

*
* *
*

Présentation d'un PowerPoint par M. MARTIN

*
* *
*



Le contexte économique et financier

→ des orientations posées dans un contexte de ralentissement économique mondial, avec en France :

- une accélération du désengagement de l'Etat et des autres collectivités locales
- une croissance atone (PIB estimé à +1,5% pour 2016)
- des prix de matières premières en baisse
- des investissements publics et privés insuffisants
- un taux élevé de chômage
- des taux d'intérêt bas
- une inflation proche de 0 en 2015 et au plus à 1,2% en 2016

→ Une situation économique défavorable qui dure

M. MARTIN – *En ce qui concerne les éléments du débat proprement dit, les orientations budgétaires en 2016 devraient être les suivantes :*

- d'abord, le contexte, le désengagement de l'Etat, bien sûr vous le savez parfaitement, mais aussi des autres collectivités locales - il y avait pas mal de financements croisés entre les départements, les communes, les régions et autres - avec le partage des compétences puis aussi la réduction des dotations. Si l'Etat réduit ses dotations au Conseil départemental, il y a un effet boomerang du Conseil départemental sur les communes, tout le monde comprendra cela, ce qui fait que la Ville d'Orléans en subit indirectement les conséquences. Ce n'est pas la faute du Conseil départemental, mais c'est un effet boomerang ;

- une croissance atone, bien sûr. Comme vous le savez, le P.I.B. est estimé en 2016 à 1,5 %. Il s'agit de l'estimation de la construction du budget de l'Etat. En règle générale, c'est plutôt très optimiste. Aujourd'hui, on n'a pas une croissance de 1,5 % chaque année ;

- des prix de matières premières en baisse. En revanche, c'est un élément significatif qui nous permettra de faire des économies sur nos dépenses de fonctionnement ;

- nos investissements publics et privés insuffisants. Le privé investit peu et le public se voit réduire ses marges ;

- un taux élevé de chômage, bien sûr ;

- des taux d'intérêt bas, c'est un côté qui est positif ;

- une inflation proche de zéro, c'est un côté qui est plutôt alarmant car s'il n'y a pas d'inflation, il n'y a pas de consommation. Et s'il n'y a pas de consommation, cela veut dire une économie atone voire déflationniste.

La situation économique est défavorable, et ceci dure.

Les grandes orientations et les objectifs de gestion

→ Le respect des priorités d'action définies pour le mandat :

- renforcer la proximité et répondre aux attentes des Orléanais,
- intégrer le développement durable dans tous les projets de la Ville,
- développer l'attractivité et le rayonnement d'Orléans,
- maintenir les équilibres financiers, avec :
 - la stabilité des taux d'imposition,
 - la baisse des dépenses de fonctionnement,
 - le maintien d'un autofinancement élevé,
 - un effort d'investissement préservé,
 - un endettement contenu à niveau très faible

20

Conseil municipal du 9 novembre 2015



M. MARTIN – Dans cet environnement, nous voulons définir des priorités pour le mandat, qui sont, je le rappelle :

- de renforcer la proximité ;

- d'intégrer le développement durable, cela a été abondamment commenté dans la première partie de ce Conseil Municipal, et c'est une très bonne chose ;

- de développer l'attractivité et le rayonnement d'Orléans.

Pour cela, il faut maintenir les équilibres financiers. Vous n'aurez pas de surprise, je le pense, dans le budget 2016 car, malgré les difficultés de l'environnement dont j'ai parlé, nous maintiendrons la stabilité des taux d'imposition, nous allons baisser les dépenses de fonctionnement, nous allons maintenir un autofinancement élevé, nous allons maintenir l'effort d'investissement, et nous réduirons ou stabiliserons l'endettement.

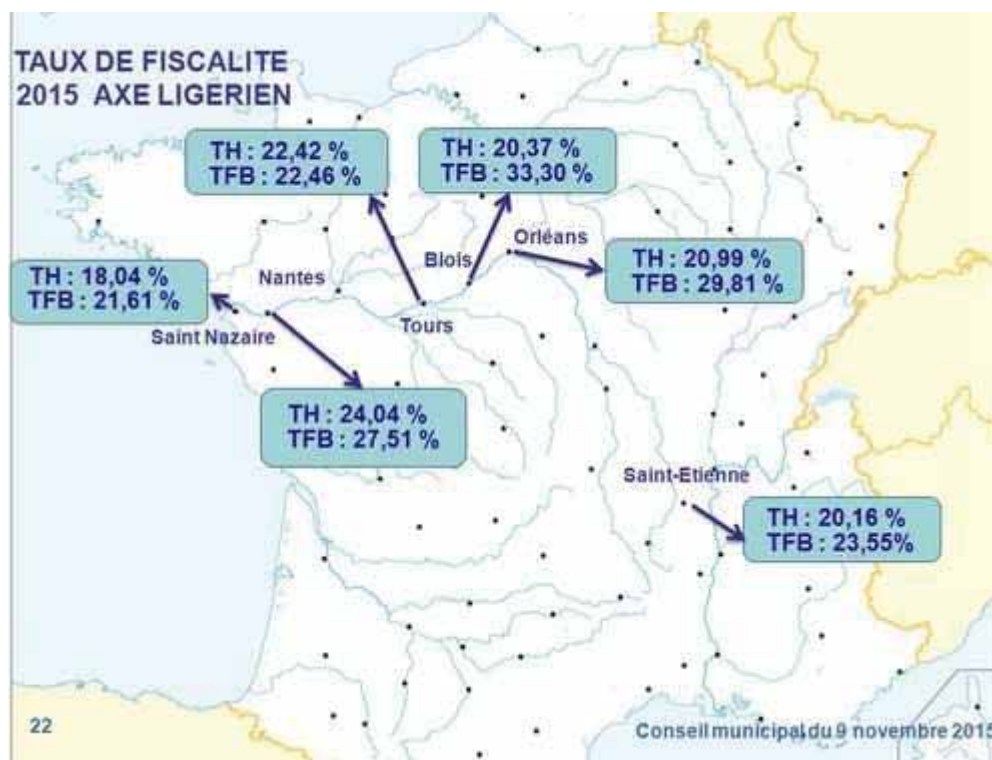
Une stabilité des taux des impôts locaux depuis 20 ans

- Le budget 2016 sera élaboré à taux constants de fiscalité
- Un taux de Taxe d'habitation inchangé à 20,99%
 - Taux inférieur au taux moyen de TH des villes de la strate, avec une politique volontariste d'abattement votée par Orléans
 - La politique d'abattement représente une réduction du produit fiscal de 7,1 M€, soit un taux réel d'imposition à la TH de 17,14%
- Un taux de Taxe sur le foncier bâti inchangé à 29,81%

Sur l'hypothèse d'une revalorisation nominale des bases de + 0,9%, le produit fiscal est attendu à 80,8 M€, soit + 1,2 M€

M. MARTIN – Cela signifie qu'au niveau des taux de taxes, la taxe d'habitation restera inchangée, à 20,99 %, ce qui, en taux réel après abattement - puisque nous avons une politique d'abattement excessivement dynamique - représenterait un taux nominal de 17,14 %, et un taux sur le foncier bâti qui restera inchangé à 29,81 %.

Nous avons construit le projet de budget que nous verrons au mois de décembre, avec une revalorisation nominale des bases de 0,9 %, mais on me disait tout à l'heure, que cela ne sera pas 0,9 mais 1 %. On a été prudent, mais c'est plutôt mieux pour la Ville. C'est une bonne nouvelle.



M. MARTIN – Si l'on compare avec l'axe ligérien, vous savez, c'est une comparaison que nous avons choisie de faire, nous voyons qu'en taux de taxe d'habitation, nous sommes plutôt dans la moyenne, même en dessous de la moyenne. En foncier bâti, nous sommes, c'est vrai, assez élevé. Je rappelle que la taxe foncière est payée par les propriétaires et que la taxe d'habitation est payée par les occupants et les locataires.

C'est vrai que nous avons reçu un taux élevé et qu'il demeure quand même à un certain niveau. Certains nous rattrapent progressivement : 27,51 % à Nantes.

Je dirais du reste, qu'au niveau de l'augmentation des taux qui ont eu lieu en 2015, pratiquement 40 % des communes de plus de 100 000 habitants avaient augmenté leurs taux en 2015. C'est une augmentation vraiment très importante, avec des augmentations de taux énormes comme par exemple, Toulouse, de 12 % ou Lille, de 25 %. Vous voyez, je ne choisis pas les communes en fonction de leur couleur politique.

Nous faisons l'effort de ne pas augmenter les taux, mais ailleurs, cela a énormément augmenté, et pas d'un pouillème. Ce sont des augmentations excessivement fortes.

Des dotations - compensations de l'Etat en baisse structurelle

→ En 2016, une nouvelle baisse brutale des dotations de l'Etat

	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,4 M€	19,7 M€
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,4 M€
DNP	0,3 M€	0,2 M€			
Total	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,8 M€	23,1 M€
Indice base 100	100	96	85	75	64
Perte de recette / an / N-1	-0,15 M€	-1,5 M€	-3,9 M€	-3,7 M€	-3,7 M€
Perte de recette cumulée / an	-0,15 M€	-1,7 M€	-5,5 M€	-9,2 M€	-12,9 M€

→ Les autres recettes (reversements de l'Agglo, droits de mutation...) sont prévues en stabilité

→ A périmètre constant, des recettes en baisse de près de 2% par rapport à 2015 (4 M€)

M. MARTIN – Dans un contexte où nous allons perdre en 2016, en dotation de l'Etat 3,7 millions d'euros, à périmètre constant, nos recettes vont baisser de 2 %.

Poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement

→ Dépenses de gestion courante : un objectif de réduction de l'ordre de 5,5%

→ Masse salariale : une vigilance accrue sur la gestion des emplois et des effectifs, avec une **recherche d'optimisation des organisations**

→ Subventions aux associations et aux clubs : en stabilité

→ Frais financiers : en baisse

→ Contribution au FPIC : poursuite de la hausse (+ 30%)

→ Evènements : les principales manifestations resteront programmées, avec l'objectif de développer des partenariats

→ Coopération : des mutualisation et des coopérations renforcées avec l'Agglo et les communes volontaires

M. MARTIN – Nous allons baisser nos recettes de 2 %. Comment faire ?

M. le Maire, je vous remercie du reste d'avoir rappelé qu'il faut poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est indispensable. On a fait nos réunions en fonction de cet axe-là, tout en maintenant les politiques publiques, mais en faisant des efforts. Autrement dit, les dépenses de gestion courante seront en baisse de 5,5 %. Les dépenses de gestion courante représentent toutes les consommations. Bien sûr il y a l'énergie dedans, j'ai évoqué tout à l'heure le fait que les prix du pétrole baissent nous arrange, bien sûr, c'est sensible dans le budget, mais pas seulement. On fait des économies sur beaucoup d'autres choses.

La politique d'achats, l'adhésion à des groupements d'achats, bien sûr, joue énormément. Puis, on fait attention aux dépenses. La construction d'un organigramme commun entre la Ville et l'Agglomération est porteuse de message fort à ce titre.

En ce qui concerne la masse salariale, il y a une vigilance accrue sur la gestion des emplois, avec une recherche d'optimisation des organisations.

En ce qui concerne les subventions aux associations et aux clubs, c'est la stabilité.

Les frais financiers seront en baisse de l'ordre d'un peu plus de 10 %, du fait de l'effet de taux.

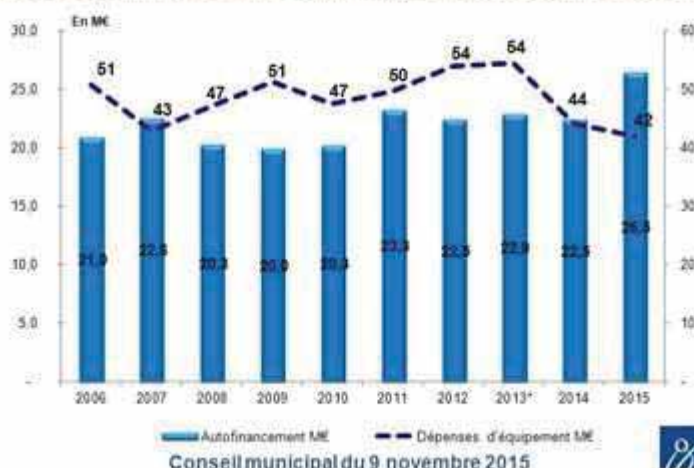
La contribution au fonds de péréquation intercommunal, c'est ce que nous redonnons aux communes dites pauvres, s'élève à 30 % d'augmentation, c'est énorme.

Les principales manifestations resteront programmées avec l'objectif de solliciter et de développer des partenariats. En effet, si l'on veut faire de belles manifestations, il faut faire appel à des partenaires.

Enfin, la mutualisation et les coopérations renforcées avec l'Agglo et les communes volontaires, sont un axe que nous poursuivons, même si aujourd'hui, il est assez difficile de le mesurer car nous n'en sommes qu'au début. Néanmoins, il y a une volonté d'aller plus loin à ce titre.

Maintenir la capacité d'autofinancement pour investir

→ Pour 2016 : un objectif d'autofinancement brut identique à celui de 2015 pour continuer à investir malgré la baisse des recettes



25

M. MARTIN – *En ce qui concerne la capacité d'autofinancement, elle doit rester élevée car l'investissement c'est le nerf de la guerre, c'est l'emploi, c'est l'économie, ce sont des entreprises qui s'installent ou qui perdurent sur notre territoire.*

En 2015, nous avons dégagé un autofinancement assez important et nous voulons continuer à avoir cette politique d'autofinancement élevé, encore une fois.

L'investissement de la Ville soutiendra l'économie locale

- En 2016, les dépenses d'équipement seront de l'ordre de 45 M€
- les projets seront financés sans augmentation de la fiscalité locale et avec un recours limité à l'emprunt
- les investissements seront majoritairement financés par l'autofinancement et par des ressources définitives :
 - le FCTVA (élargissement annoncé aux dépenses d'entretien)
 - les subventions d'équipement (CRST)
 - les amendes de police
 - la Taxe d'Aménagement
 - les cessions d'actifs

M. MARTIN – *Pour financer nos investissements qui, en 2016, seront, en dépenses d'équipements, de l'ordre de 45 millions d'euros, il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité, je l'ai dit, mais, nous ferons appel, majoritairement, à des investissements hors dettes. Autrement dit, nos financements seront :*

- *le fonds de compensation de la T.V.A. ;*
- *les subventions d'équipement ;*
- *les amendes de police, M. GEFFROY ;*
- *la taxe d'aménagement ;*
- *les cessions d'actifs ;*
- *et bien sûr, notre autofinancement.*



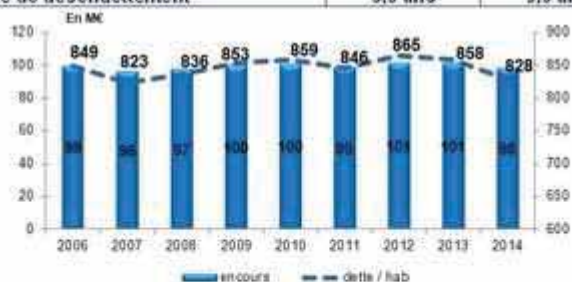
M. MARTIN – *En ce qui concerne l'investissement par habitant, à Orléans, en 2014, nous avons investi 382 €/habitant. C'était un bon niveau, nous avons été jusqu'à 400 € parfois.*

Pour comparer avec d'autres villes, Saint-Nazaire est une ville atypique, mais je le signale quand même, Saint-Etienne est à 285 €/ habitant, Blois est à 364 €. On est vraiment dans la moyenne haute, voire très haute des investissements.

La ville conservera un faible niveau d'endettement

→ Comparaison avec les villes de la strate (données DGCL)

Compte administratif 2014	ORLEANS	VILLES DE LA STRATE
Dettes / habitant	828 € / habt	1176 € / habt
Dettes / Recettes réelles de fonctionnement	51%	82%
Capacité de désendettement	3,3 ans	5,3 ans



→ Le maintien de l'autofinancement permet d'investir sans augmenter la dette

28

Conseil municipal du 9 novembre 2015



M. MARTIN – Ceci, nous le faisons avec une dette qui baisse légèrement. C'était aussi l'objectif, c'était un axe qui avait été retenu. Nous sommes maintenant à 828 €/habitant, je l'ai dit, mais les villes de la strate, elles, ont tendance à augmenter leurs dettes. Elles étaient, il y a 2 ou 3 ans à 1 100 €, elles sont maintenant à 1 176 €. Elles sont passées de 4 années de dette à 5,30 années.

Il faut que nous tenions cet objectif. Je pense qu'à la fin de l'année 2015, nous serons, non pas à 828 €/habitant en dette, mais aux alentours de 800 €. Donc, nous aurons atteint cet objectif de l'encours de dette.

Orientations budgétaires 2016

31

Conseil municipal du 9 novembre 2015



M. MARTIN – Voilà, M. le Maire, je vous remercie.

M. le Maire – Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, c'est à vous.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – M. le Maire, mes chers collègues, si j'ai bien compris, on synthétise à la fois l'analyse consolidée des comptes et puis le débat d'orientations budgétaires. On fait tout cela en une fois.

Je vais commencer par le sujet de l'analyse consolidée des comptes du groupe communal, d'abord pour dire qu'effectivement, c'est une très bonne démarche. Chaque année, on la salue, donc, il n'y a pas raison de ne pas le faire cette année. Cela permet effectivement d'avoir une vision globale, non seulement sur les finances de la Ville elle-même, mais des satellites avec lesquels elle travaille.

S'agissant de la présentation qui nous a été faite, j'interviendrai essentiellement, sur deux secteurs : le secteur social sur lequel je laisserai Marie-Emmanuelle MATET développer davantage et le secteur culturel.

S'agissant du secteur social, je voulais simplement m'émouvoir devant vous d'une information qui est communiquée à propos du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) relative à un sujet qui est récurrent dans cette enceinte, qui est la question des excédents du C.C.A.S. Vous savez que depuis des années, les groupes d'opposition de gauche à Orléans s'étonnent et s'indignent que le centre communal d'action sociale dont l'objet premier est la solidarité, les personnes âgées et la petite enfance, des sujets qui, a priori, mobilisent les ressources financières importantes, génère, année après année, un certain nombre d'excédents.

Ces excédents cumulés représentent un total de 3,5 millions d'euros, ce qui n'est évidemment pas une petite somme. Nous apprenons que cette somme va être reversée à la Ville d'Orléans par le centre communal d'action sociale. Là, je m'étonne doublement. Je m'étonne du fait que le C.C.A.S. n'ait pas de projets à financer qui correspondent à ces sommes alors que l'on nous avait expliqué en Conseil d'Administration du C.C.A.S. pendant des années, que l'on provisionnait en vue de réaliser des projets.

Où sont passés les projets pour lesquels ces sommes avaient été provisionnées ? De mémoire, il y avait, je crois, la réfection du Relais orléanais et puis, un projet de crèche, me semble-t-il. Peut-être que tout cela a disparu en cours de route. C'est mon premier motif d'étonnement.

Le deuxième motif d'étonnement que je tiens à rappeler ici, est le fait que le centre communal d'action sociale n'est financé qu'à hauteur de 57 % par la Ville d'Orléans. Je ne vois pas pourquoi des ressources qui ne sont financées par la Ville que pour 57 % reviendraient en totalité à celle-ci. Pour le dire autrement, la Ville finance 57 % du C.C.A.S. et récupérerait 100 % des excédents. Là, il y a quelque chose qui m'échappe. Il va falloir me l'expliquer.

C'est un premier élément qui me paraît pour le moins surprenant, ce traitement strictement comptable et budgétaire du secteur social. En période de crise - on évoquait tout à l'heure, les difficultés de nos contemporains - il est extraordinaire que l'excédent du C.C.A.S. vienne financer les pavés de la Ville d'Orléans.

S'agissant du secteur culturel qui est l'autre secteur sur lequel je souhaitais attirer l'attention des membres du Conseil Municipal, je voudrais d'abord rappeler qu'il s'agit d'un secteur qui est en grande fragilité car il est souvent l'un des premiers impactés par des baisses budgétaires lorsque - et c'est la situation actuelle - l'économie est au ralenti et les dotations de l'Etat sont en berne. Pour autant, c'est un secteur qui est important pour une ville comme Orléans, capitale régionale, précisément, car il contribue à donner de la Ville une belle image et il contribue puissamment à l'attractivité de la Ville. C'est un secteur qui, à mon avis, doit être pleinement soutenu. De ce point de vue-là, je ne suis pas absolument convaincue par les choix qui ont été faits.

Je ne vais pas énumérer l'ensemble des structures qui sont soutenues par la Ville d'Orléans, mais quand même, on peut être un petit peu surpris des choix. Quand je regarde les subventions de fonctionnement versées par la Ville, j'observe qu'elles sont en baisse pour la Scène nationale - on sait en plus que le Conseil général s'en est retiré - en baisse pour la Centre chorégraphique, en baisse pour le Centre dramatique, en baisse pour Orléans Concerts. En revanche, le soutien de la Ville d'Orléans est inchangé s'agissant du C.A.D.O.

Encore une fois, je n'ai pas d'animosité particulière pour le C.A.D.O., c'est une structure qui a tout à fait son mérite et sa légitimité, qui draine des foules importantes. Mais précisément, le C.A.D.O. est une structure qui est commerciale, ils font du business, c'est une entreprise de spectacles. Par conséquent, il me semble qu'un choix judicieux de la part de la collectivité communale aurait pu être de se désengager un peu plus du soutien au C.A.D.O. qui, finalement, vit très bien en faisant son propre business et, au contraire, d'aider des structures qui, peut-être, ont une démarche artistique un petit peu plus exigeante, un petit peu plus difficile et qui ont peut-être un peu plus de mal à trouver un public, mais qui, également, contribuent davantage, me semble-t-il, à l'attractivité et au rayonnement d'Orléans.

Puis, pardonnez-moi, je dois quand même considérer que la politique qui consiste à réduire le nombre de représentations pour assainir une structure - j'évoquais Orléans Concerts, on peut dire la même chose pour la Scène nationale - est peut-être une solution budgétairement acceptable mais culturellement hyper contestable. Effectivement, s'il n'y a plus de représentations ou s'il y en a de moins en moins, il n'y a plus de frais, mais il n'y a plus non plus de culture. C'est une solution qui ne peut pas être tenue sur du long terme et qui, à mon avis, mériterait que l'on s'y arrête un petit peu plus.

S'agissant des orientations budgétaires de la Ville d'Orléans, le deuxième point de l'exposé, je vais commencer tout de suite par les sujets de politique générale, pour évoquer le fait que vous déplorez la baisse des dotations de l'Etat. C'est un des sujet - il y en a quand même quelques-uns - sur lesquels on est d'accord. La baisse des dotations de l'Etat qui correspond à la volonté d'assainir les finances publiques, s'agissant des collectivités locales, est à notre sens excessive et brutale. Elle produit des effets négatifs sur l'économie locale et sur la solidarité également, puisque c'est surtout le bloc communal qui est touché plus que d'autres collectivités, ainsi que les conseils généraux. Cela ne nous semble pas être de bonne politique de baisser, dans ces proportions là, et avec cette brutalité là les dotations de l'Etat. Sur ce sujet-là, je pense que nous nous retrouvons assez facilement, surtout quand on sait à quel point les collectivités locales jouent un rôle moteur via la commande publique dans l'économie locale.

Pour autant, qu'est-ce qu'on peut dire sur ce débat d'orientations budgétaires ? D'abord, bien sûr, ce n'est qu'un débat d'orientations budgétaires, on manque un petit peu de chiffres. Sur ce point, je vais faire essentiellement deux ou trois observations rapides, puisque l'on rentrera dans le dur lors du débat budgétaire proprement dit, où l'on aura vraiment des éléments substantiels à se mettre sous la dent.

La première remarque concerne la question de la masse salariale. Je sais bien qu'une des orientations majeures de la Ville d'Orléans est de baisser les dépenses de fonctionnement. Je voudrais poser une question sur ce qui est affirmé page 11, à savoir : « le budget 2016 sera notamment établi sur l'hypothèse d'une absence de remplacement systématique des départs ». J'imagine qu'il y a une gestion prévisionnelle des emplois à la Ville d'Orléans, j'en suis même sûre. Ainsi je voudrais savoir pour 2016, à combien de postes correspond le non remplacement des départs, et je suppose des mutations et également des départs à la retraite, puisqu'on précise « départs », sans dire de quel départ il s'agit. Je voudrais savoir quels sont à peu près les effectifs qui sont impactés par cette annonce du non remplacement et si cela ne risque pas à terme, de correspondre, malgré ce que vous affirmez, M. MARTIN, à une baisse de la qualité du service rendu aux usagers. En effet, s'il y a moins d'agents, au bout d'un certain moment, il y a forcément, une traduction aussi sur le service qui est rendu.

Sur la question du financement des dépenses de la Ville, là aussi c'est un débat sur lequel on a plusieurs fois eu l'occasion de revenir. On doit se féliciter de la bonne tenue financière de la Ville et de la rigueur avec laquelle la Ville est gérée. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, de saluer le travail qui est fait par Michel MARTIN, par les services de la direction financière. C'était déjà le cas auparavant, je pense qu'Orléans est une ville qui, globalement, a été bien gérée depuis des décennies. De ce point de vue là, c'est une très bonne chose car cela permet de faire. La politique c'est l'art du possible. S'il n'y a pas d'argent dans la caisse, on ne peut pas faire grand-chose. Là, c'est plutôt une bonne nouvelle.

Pour autant, je voudrais rappeler ici que si les finances de la Ville d'Orléans sont plutôt en bon état, les finances des Orléanais sont loin de l'être. Certes, la Ville pratique une politique d'abattement sur les impôts locaux, mais tout de même, on sait très bien que par ailleurs, elle reprend d'une autre main ce qu'elle a laissé de l'autre. Je prendrais simplement deux exemples, celui de la taxe sur la consommation finale d'électricité qui pèse sur l'ensemble des ménages, qui ne fait l'objet d'aucune progressivité, qui est fixée au maximum par la Ville d'Orléans et qui touche particulièrement les ménages modestes qui ont précisément du mal à limiter leurs dépenses énergétiques. C'est typiquement un cas où la Ville se sert, pardonnez-moi l'expression, aussi sur les plus fragiles. Or, encore une fois, cette taxe est au maximum.

Je prends également l'exemple du stationnement. On annonce une augmentation sensible du périmètre du stationnement payant, à la page 10 : « extension du stationnement payant, ce qui représente une recette supplémentaire » - si j'ai bien lu le tableau - « de 1 101 000 € ». Là aussi, c'est directement pris aux Orléanais.

Quand on met en parallèle l'augmentation régulière du prix des services qui sont effectués par la Ville d'Orléans, certes, la Ville va bien, mais c'est quand même aussi un petit peu au détriment de taxes, de redevances ou de services qui sont payés au prix fort par les Orléanais de toutes catégories sociales.

Enfin, un dernier mot et l'on aura l'occasion d'y revenir un petit peu plus loin dans ce conseil, une autre des sources de financement qui est annoncée dans le débat d'orientations budgétaires, concerne la vente de biens appartenant à la Ville d'Orléans. Sur ce point, s'il peut être de bonne méthode de « se débarrasser » d'un patrimoine obsolète, périmé, marginal ou coûteux, lorsqu'il s'agit de bâtiments aussi symboliques, aussi importants et aussi centraux que le collège Anatole Bailly, je considère qu'on fait primer les impératifs budgétaires sur les impératifs d'intérêt général. Je pense qu'il faut veiller à l'inverse, autrement dit, que le budget soit au service de la politique et non l'inverse. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire – Je donne la parole à M. LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – Un tout petit point. D'abord, merci à Michel MARTIN pour cette présentation. J'apprécie tout particulièrement la présentation de la consolidation des comptes, elle est très importante. Orléans est une des collectivités dans lesquelles cet exercice est poussé le plus loin, ce qui

permet d'avoir une vision globale. On voit bien qu'il y a une stratégie globale de gestion financière qui porte ses fruits et qui progresse d'année en année. Merci pour tout cela. Je trouve que maintenant, on est à un point d'équilibre assez remarquable pour apprécier la réalité des finances de la Ville.

D'autre part, je voudrais réagir par rapport à ce qu'a dit Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA. C'est intéressant car elle a parlé de la baisse des dotations. A ce propos, je vous rappelle que dans une proposition n°54, il me semble, l'actuel Président de la République disait qu'il ne touchait pas aux dotations des collectivités locales. Néanmoins, pour la première fois en 2014, on a baissé les dotations...

(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)

M. LEMAIGNEN – *Mais attendez ! On a baissé les dotations, non seulement pour le bloc local et les départements, mais aussi pour les régions. Il est très intéressant de se rendre compte qu'une Conseillère régionale socialiste ait oublié qu'en 2016, ce sera moins 18 millions d'euros pour la Région. Si je cumule 2014, 2015, 2016 et 2017, cela fera 61,5 millions d'euros de baisse pour la Région. Ce qui est énorme. Je comprends qu'elle l'oublie. Le Président de la Région l'oublie aussi puisqu'il n'en parle jamais.*

En 2010, 2011, 2012, on disait que c'était un scandale, l'Etat nous étrangle, il y a un gel des dotations, c'est scandaleux, c'est inadmissible. Depuis que François HOLLANDE est au pouvoir, les dotations s'effondrent mais là, on n'en parle plus, nulle part. Je comprends très bien que la Conseillère régionale socialiste ait oublié que la Région est également touchée par cette baisse de dotations. Je voulais simplement...

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je vous le concède volontiers !*

M. LEMAIGNEN – *... pour un petit clin d'œil, rectifier ce point.*

M. le Maire – *Je donne la parole à M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Sur la baisse des dotations qui plombe les collectivités, on a toujours eu le même discours depuis que cela existe. On estime que dans notre pays, il y a des moyens financiers qui existent mais ils ne sont pas là où ils devraient être. On a toujours dit cela et on le redit aujourd'hui.*

Concernant la gestion de la Ville, on l'a dit aussi, M. MARTIN est un bon gestionnaire - ce que je dis n'est pas nouveau - mais il est un bon gestionnaire pour des orientations de politique publique qui n'ont pas notre accord. Dans le contexte actuel, quand on a discuté des orientations budgétaires 2015, l'année dernière, la situation d'une grande partie de nos concitoyens s'est quand même détériorée. Et cela, personne ne peut le nier. Je souhaiterais qu'on le prenne en compte.

Je rejoins ce qu'a dit Corinne LEVELEUX sur les excédents du C.C.A.S. Cependant, on ne règlera pas tout, même si cela est important, par des actions sociales. Nous aussi, nous sommes favorables à ce que l'économie redémarre, que l'investissement démarre. Là-dessus, il n'y a pas photo, on est d'accord. Sauf qu'aujourd'hui, on voit bien que ce n'est pas terrible. Tout à l'heure, Dominique TRIPET parlait des 10 000 familles qui vivent sous le seuil de pauvreté. Moi, j'ai rappelé les 600 coupures d'E.D.F., les expulsions locatives, etc. Vous allez dire que RICOUD raconte toujours la même chose, mais c'est la réalité. Elle est là la réalité. C'est une des réalités, la plus dure.

Je crois qu'il faut jouer sur les deux tableaux et sur la solidarité par rapport à nos concitoyens qui sont les plus défavorisés. Ce projet de budget 2016 ne prend pas assez en compte cette dimension là, alors que, compte tenu des excédents du C.C.A.S., il pourrait le faire.

La solution pour faire face à cette baisse des dotations c'est, d'un côté, de mutualiser, et d'un autre côté, de vendre les bijoux de famille...

(rires)

M. RICOUD – *C'est une image !*

Je crois qu'il faut faire attention. Il s'agit du patrimoine municipal qu'il faut préserver. Tout à l'heure, on revendra sur Anatole Bailly qui, à notre avis, pourrait avoir une autre destination.

Puis, je voudrais être un peu terre-à-terre, pragmatique, je voudrais que, dans le cadre du budget 2016, on nous dise ce que l'on compte faire de cette piscine de La Source qui est dans un état assez inquiétant. Je l'ai visitée l'autre jour - vous savez, je suis souvent sur le marché de la Source le samedi et pas qu'en période électorale - j'ai pris le temps d'aller faire un tour. Je crois qu'il faut faire attention et avoir vite des projets sur ce secteur.

Je pense également au collège La Bolière où il y avait un projet qui était positif, c'était un centre de formation, et aujourd'hui, on est un peu dans l'expectative. La formation, c'est un bon projet. Je propose que dans le cadre du budget 2016, l'on intègre ces orientations là.

Sur les baisses des dotations, oui, on a toujours hurlé contre, on continuera de hurler contre. Pour nous, les moyens financiers dans notre pays existent, mais ils ne sont pas là où ils devraient être. En effet, toutes les associations d'élus, qu'elles soient dirigées par des élus de droite, socialistes ou du front de gauche, ne sont pas d'accord avec cette baisse des dotations. Je rappelle quand même, pour être un peu polémique, que dans des déclarations de certains politiques qui postulent pour 2017, ce n'est pas triste non plus, les dotations budgétaires en baisse. Je ne vais pas en rajouter, mais c'est ce que je voulais dire. Je vous remercie.

M. le Maire – Mme MATET, vous avez la parole.

Mme MATET de RUFFRAY – Merci, M. le Maire. Comme Corinne LEVELEUX l'annonçait, je voulais parler de l'analyse consolidée des risques et puis, une question et un sujet sur le débat d'orientations budgétaires.

Pour entrer plus dans un point de détail, un aspect particulier concernant le C.C.A.S. qui m'a intéressé. Il s'agit de l'évolution des dépenses de personnel. Il est indiqué qu'en 2014, des dépenses de personnel ont évolué de 6 % à la hausse, soit 644 000 €. Vous justifiez cette hausse, en partie, par les conséquences de la réintégration du service éducatif de prévention à la suite de la fermeture d'O.P.E.L.I.A. Est-ce que vous pouvez nous donner des détails sur les personnels qui ont été repris ?

En effet, en faisant des calculs grossiers sur une base d'environ 50 000 € pour un équivalent temps plein par an, 644 000 € correspondent à environ 12 ou 13 équivalent temps plein, qui seraient une charge nouvelle sur le budget du C.C.A.S. en 2014. Du coup, je suis allée voir ce qui s'était passé en 2013. J'ai pu voir que, s'agissant toujours du budget du C.C.A.S., les charges de personnel avaient déjà elles-mêmes augmenté d'un peu plus de 5 %, soit 534 000 €. Là, elles sont justifiées par le seul G.V.T. (glissement, vieillesse, technicité) qui sont les charges de personnel qui évoluent naturellement avec l'ancienneté. En tout cas, c'est ce que j'ai lu dans le document de 2013. Là, avec le même calcul, environ 11 équivalent temps plein : la grosse louche.

Cela nous donne environ 1 million d'euros d'augmentation de charges de personnel pour le C.C.A.S. en deux ans. Cela me paraît beaucoup, alors que dans le même temps, on nous annonce une baisse des charges du personnel de la Ville. Je voulais souligner ce point qui m'intrigue un petit peu. D'autant plus que dans ce contexte là, comme on l'a annoncé tout à l'heure, le C.C.A.S. arrive néanmoins à dégager ses fameux excédents très importants que nous dénonçons depuis des années.

On réintégrerait dans le budget de la Ville des excédents au motif, on vous cite, qu'il n'y a pas de projets sociaux à financer. Des idées, on en a. Si vous n'en avez pas, nous en avons, par exemple, reconstruire le Relais orléanais, concevoir de nouveaux équipements sociaux, subventionner les associations en difficulté. Dominique TRIPET a donné tout à l'heure, quelques exemples.

Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA a souligné tout à l'heure que la Ville ne contribue qu'à un peu plus de la moitié du budget du C.C.A.S., cela veut dire que les autres ressources du C.C.A.S. sont pour la plus grande part, des ressources publiques. Autrement dit, des financements de la C.A.F., de l'Etat, de la politique de la Ville et autres, ainsi que des participations des usagers naturellement. Ces ressources sont fléchées sur des politiques particulières. Les réintégrer dans le budget de la Ville, c'est utiliser à d'autres

fins l'argent public qui était destiné à nos concitoyens les plus en difficultés. Evidemment, cela nous paraît légèrement scandaleux.

En ce qui concerne le débat d'orientations budgétaires, même question que ma voisine sur les détails dont nous avons besoin sur l'organisation des départs et l'organigramme qui résultera de ces départs qui ne seront pas remplacés. Effectivement, M. MARTIN, vous disiez tout à l'heure « non, cela ne dégradera pas le service ». Certainement, mais cela veut dire que vous avez une organisation à laquelle vous pensez, sinon, cela voudrait dire que les agents qui sont aujourd'hui présents, sont en trop, puisque quand ils ne seront plus là, ils ne manqueront pas. Lesquels, dans quels services et dans quelles organisations ? Bien sûr, vous nous répondrez « la mutualisation ». Mais cela ne suffira pas pour nous convaincre.

Le dernier point concerne votre projet de mise en œuvre du plan de cession d'actifs avec un peu moins de 1,5 million pour 2016. Vous dites : « la Ville se séparera des immeubles non stratégiques ». Merci de nous dire ce qu'est un immeuble stratégique par différence avec un immeuble qui ne l'est pas. Merci.

M. le Maire – *Je vous laisse la responsabilité de vos propos parce que certains, à mon avis, dépassent votre pensée. Je donne la parole à M. LECOQ.*

M. LECOQ – *Merci, M. le Maire. Je vais essayer de faire de mon mieux, mais je suis très malade.*

(exclamations)

M. LECOQ – *Mais je vais me soigner.*

Effectivement, Orléans n'est pas un mauvais élève au niveau de ses résultats, je tenais à le préciser. Maintes fois cela a été répété ici, le désengagement de l'Etat présente une baisse importante des recettes des différentes collectivités, en l'occurrence, la nôtre. Augmenter les impôts, je ne le souhaite pas, c'est également inscrit dans votre papier que nous avons reçu.

En échange, il me paraît plus sérieux de diminuer nos dépenses indépendamment de la mutualisation des services où, je pense, qu'il n'y aura pas, tout de même, de grosses économies. M. MARTIN, vous nous avez dit qu'il était un peu tôt pour se faire une idée. On attendra pour voir. Mais il serait quand même plus raisonnable d'être vigilant sur les dépenses, notamment, celles votées dans cette assemblée.

Vous êtes contraints, avec de moins en moins de recettes, à gérer des dépenses sans toucher, comme vous le dites, aux impôts, aux taux d'imposition. Notre commune est largement sollicitée, il faut le reconnaître, pour participer à l'effort du redressement des comptes de l'Etat. A cette baisse des dotations, sont venus s'ajouter des dépenses obligatoires, je pense aux rythmes scolaires, par exemple, ainsi que des diminutions et des transferts de charge sans aucune compensation financière, ce qui porte évidemment un coup sévère aux finances de notre ville.

Agir, oui, dans le souci de faire des économies. Je crois qu'il est urgent, notamment, de contrôler la pertinence du moindre euro dépensé pour maîtriser la dépense publique. L'encadrement des budgets de chaque service par l'analyse et le contrôle de toutes les dépenses est indispensable. Chaque poste de dépense devrait, si cela n'a pas été fait, faire l'objet d'une étude rétrospective sur trois ans, avec une volonté de diminuer les coûts. Une renégociation des contrats pour une réduction des coûts, peut être possible, ainsi qu'une gestion différente du parc automobile, voire une diminution des véhicules et un partage entre les services. Je ne sais pas si M. MARTIN, peut nous apporter une précision là-dessus.

Il faut également agir sur les subventions municipales au plus juste, en l'occurrence, sur les aides allouées aux associations. Y-a-t-il des critères d'appréciation de bonne gestion ? De participation à la vie locale ? De projets d'intérêt public ? Enfin, il faut attribuer des subventions selon l'évolution des recettes non fiscales enregistrées par la Ville et agir sur les recettes municipales. Vous aviez évoqué la vente du patrimoine immobilier qui pourrait éventuellement se faire. Il faut également trouver ou créer une nouvelle

marge de manœuvre en excluant toute nouvelle recette fiscale sur les citoyens, je le précise. Je pense par exemple, bien que cela soit très faible, à la taxe de séjour qui est à la charge des touristes, je pense à la valorisation de l'occupation du domaine public par les forains, les vides greniers, etc.

Pour conclure, je crois que les Orléanais doivent aussi prendre conscience que si les impôts n'augmentent pas, et ceci depuis une vingtaine d'années, en échange, il faut leur demander de participer aux économies de projets, de dépenses à l'avenir. C'est vrai que cette baisse des dotations est très préoccupante. Néanmoins, puisque vous ne touchez pas aux impôts, en l'occurrence, à leurs porte-monnaie, il faut peut-être leur faire prendre conscience que la Ville sera peut-être à l'avenir, amenée à freiner certains investissements. Je vous remercie.

M. le Maire – *Merci, M. LECOQ. Je donne la parole à Alexandrine LECLERC qui sera suivie par M. BARBIER.*

Mme LECLERC – *M. le Maire, chers collègues, beaucoup de questions et de remarques autour de la politique sociale. En ce qui concerne le personnel, Mme MATET, vous avez relevé une augmentation des charges de personnel importante en 2014. Je vous rappelle qu'effectivement, en 2014, le C.C.A.S. a pris les missions de la prévention spécialisée, vous l'avez d'ailleurs, vous-même rappelé, mais aussi de la santé handicap. Je vous rappelle aussi qu'il y a eu l'effet de la revalorisation de la catégorie C qui a eu un fort impact sur le budget du personnel, autant pour la Ville et évidemment aussi, pour le C.C.A.S., s'ajoutant à cela le G.V.T. annuel. Cela explique effectivement l'augmentation des charges de personnel.*

Ensuite, vous avez pu lire dans la consolidation des comptes qu'il y avait une reprise des excédents du C.C.A.S. Je vous rappelle que, sur toute la mandature précédente, à chaque fin d'exercice budgétaire, il y avait un budget qui n'était pas consommé à 100 %, mais il l'était à 98 %, ce qui, en soi, est un bon résultat et que les 2 %, sur un budget d'à peu près une quinzaine de millions, représentaient une certaine somme. Michel MARTIN, l'Adjoint aux finances, nous a laissé la possibilité de conserver ces excédents qui, année après année, ont formé un important cumul, je le concède. Toutefois, il est mentionné et je le redis, qu'il va y avoir une reprise partielle pour les orientations budgétaires 2016.

En même temps, on ne peut pas ignorer que la Ville a moins de recettes, Michel MARTIN l'a quand même expliqué, des dotations qui sont en baisse. Des projets, nous en avons. Mais je vous rappelle aussi, par exemple, que les structures petite enfance sont propriétés de la Ville. Lorsque le C.C.A.S. veut investir, cela nécessite toujours des démarches administratives et juridiques assez complexes, et demande tout un tas de délibérations, de passer dans des instances, etc. Donc, il est peut-être plus simple, même si on l'a déjà fait, notamment au niveau de la petite enfance, que ce soit la Ville qui investisse et non pas le C.C.A.S. C'était un choix qui était en question. On se demandait comment fait-on et qui fait quoi ? Ce choix a été fait et au niveau de la petite enfance, la Ville peut très bien faire les travaux, investir sur les sommes qui seront reversées.

Un autre élément que je voulais vous préciser, on le verra un peu plus tard dans l'année 2016 lorsqu'on verra le compte administratif 2015 du C.C.A.S., cela fait deux exercices budgétaires que le C.C.A.S. ne fait plus d'excédents. On est vraiment au maximum et à l'utilisation maximale de notre budget. Donc, j'allais dire, les belles années sont derrière nous, il faut effectivement gérer très rigoureusement ce budget. Je voulais le rappeler et je l'ai dit tout à l'heure, effectivement, nous avons moins de recettes : moins de recettes du Conseil départemental, moins de recettes des usagers car, surtout au service petite enfance, les familles font très attention à ne plus laisser leurs enfants trop à la crèche parce que cela à un coût à la fin du mois. Donc, elles sont à des contrats au plus juste, ce qui fait que, finalement, ce qu'ils paient au C.C.A.S. mensuellement, est au plus juste.

On voit que de partout, les recettes se resserrent, ce qui génère globalement moins de recettes. Comme vous le disiez, M. RICOUD, et c'est vrai, c'est une réalité, au cours de l'année qui s'est écoulée, on voit des besoins plus croissants ou plus criants, tout dépend. Notre objectif est de maintenir les budgets de la politique sociale malgré ces baisses de recettes. Il y a un travail qui est actuellement mené au niveau du C.C.A.S. pour voir comment être plus fluide et comment être plus réactif dans nos réponses par rapport aux besoins sociaux. Je pense qu'au-delà d'un budget, c'est la problématique sur laquelle on doit travailler.

M. BARBIER – *Merci, M. le Maire. Je souhaitais revenir sur certains propos tenus par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA concernant la politique culturelle de la Ville. Certaines baisses de subventions étaient évoquées, notamment de certaines structures labellisées qui œuvrent au Théâtre d'Orléans. Sur ces questions, je pense que Nathalie KERRIEN en redira quelques mots dans quelques instants. Il s'agit évidemment de baisses de subventions qui s'expliquent très largement par rapport à une situation nationale financière très contrainte, face à laquelle la Ville d'Orléans doit prendre des solutions.*

Pour Orléans Concerts, là, je pense que c'était le mauvais exemple, puisque contrairement à ce que vous avez dit, la subvention a été maintenue pour l'année 2015 parce que Serge GROUARD avait fait le choix de sanctuariser cette subvention, conscient, avec son équipe, de la fragilité de cette structure associative mais très largement soutenue par la municipalité. Je crois qu'au contraire, la Ville prend toutes ses responsabilités vis-à-vis de cette structure culturelle importante par son histoire, importante par son action sociale aussi, puisque beaucoup d'enfants des écoles d'Orléans assistent à ses répétitions. Dans ce cadre-là, on pourrait rappeler quelques éléments : le fait que cette structure connaît une difficulté financière n'est pas une surprise, on en a déjà parlé au mois de juin lors d'un précédent Conseil Municipal, et qu'à cette occasion, au-delà de la non baisse de subvention de la Ville d'Orléans, la réalité est que nous avons voté une avance de subvention pour l'année 2016, justement pour faciliter sa capacité en trésorerie.

Au-delà de cela, il était important de rappeler que, dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville d'Orléans souhaite soutenir très fortement cet orchestre...

(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)

M. BARBIER – *C'est une bonne nouvelle, effectivement. Sauf que ce n'est pas une nouvelle récente. Nous étions, avec le Maire d'Orléans, samedi soir au théâtre pour écouter le premier concert de la saison de cet orchestre qui a accueilli 1 800 Orléanais. Je ne pense pas qu'ils se soient sentis privés d'une quelconque représentation. En effet, quand vous dites que l'on passe de 3 à 2 concerts par session, il s'agit simplement d'une bonne gestion. La réalité est toute simple : est-ce qu'on veut encore un orchestre symphonique dans la Ville d'Orléans ? La réponse est oui. La Ville d'Orléans le soutient. Dans ce cadre-là, la bonne gestion est de mise pour les années futures. Lorsqu'on constate que quand il y a 3 concerts par session, l'ensemble des spectateurs se répartissent sur ces 3 concerts, et que de l'aveu même du bureau de l'association Orléans Concerts cela ne changera rien en termes de recettes. Effectivement, on fait un choix de bonne gestion et l'on préfère réaliser 2 concerts par session.*

Je voudrais enfin finir sur le fait que l'on aurait aimé que, depuis 2001, le Conseil régional soutienne aussi les structures culturelles de sa capitale régionale, car lorsqu'on sait qu'une session de l'orchestre symphonique d'Orléans coûte en artistique à peu près 60 000 € et que la subvention annuelle du Conseil régional est de 20 000 €, on peut estimer que chacun peut aussi faire des efforts dans ce domaine. Merci.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme KERRIEN.*

Mme KERRIEN – *Merci, M. le Maire. Je ne vais pas ajouter à ce qu'a précisé Philippe BARBIER sur l'orchestre, car je crois qu'il a été assez précis et assez juste.*

Je voulais quand même rappeler que non, la culture n'est pas oubliée dans la Ville d'Orléans. Je commence à en avoir un petit peu assez d'entendre cette musique qui est tout à fait fautive. Je rappelle que le budget de la culture est le deuxième budget de la Ville et que, dans le contexte contraint, nous continuerons à travailler pour la culture à Orléans. Donc, il n'y a pas de crainte à avoir de ce côté-là.

Sur le Centre chorégraphique national d'Orléans, j'ai entendu quelques imprécisions, en particulier que nous baissions nos aides à cette structure. Alors là...

(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA)

Mme KERRIEN – *Je ne crois pas, non. Entre 2013 et 2014, il y a eu une baisse en raison de subventions exceptionnelles qui sont apparues en 2013 et vous le savez très bien. En 2015, nous sommes*

à plus 40 000 € sur le Centre chorégraphique national d'Orléans. Nous avons toujours soutenu l'équipe de Josef NADJ et nous continuerons à la faire. Donc, me dire que nous ne soutenons pas la création à Orléans, c'est tout à fait faux. L'exemple du Centre chorégraphique est éloquent.

Je rappelle également que nous ne baisserons pas notre aide au Centre dramatique national d'Orléans, ce qui est aussi, à mon avis, une structure de création nationale et également une structure qui défend la culture émergente dont vous parliez.

Pour la Scène Nationale d'Orléans (C.N.O.), je rappelle que, sur le chiffre que nous avons vu sur le tableau de M. MARTIN, le déficit qui est affiché était avant la baisse de la subvention de la Ville d'Orléans. Je voulais quand même le rappeler. Les problèmes de la Scène nationale d'Orléans ne datent pas d'hier, et vous savez aussi puisque vous siégez au Conseil d'Administration, que nous lui réclamons une gestion plus rigoureuse. Il y a eu une inflation des levés de rideaux à la Scène nationale, je crois, et vous le savez très bien que nous aspirons à ce qu'il y ait un peu moins de levés de rideaux. Il y a trop de spectacles proposés par la Scène nationale, nous n'avons plus les moyens de le faire. Puis, vous savez aussi que nous travaillons sur une meilleure gestion du Théâtre en Ordre de Marche (T.M.O.). Je crois que les choses s'amélioreront quand cette réorganisation sera effective.

Je voulais terminer aussi sur le même thème que Philippe BARBIER, j'attends toujours que la Région Centre-Val de Loire se positionne de manière forte sur la Scène nationale d'Orléans, puisque les autres scènes nationales de la Région Centre sont plutôt bien dotées par la Région Centre et qu'étonnamment, la Scène nationale d'Orléans ne l'est pas au même niveau. Donc, je m'étonne de ce manque de soutien à la Scène nationale d'Orléans.

Pour le C.A.D.O., oui, nous le soutenons. Nous soutenons le C.A.D.O. pour plusieurs raisons. D'abord, nous souhaitons continuer à le soutenir, notamment avec l'arrivée de M. Christophe LIDON qui est metteur en scène, qui est un artiste. Nous soutenons les artistes. Dire que Christophe LIDON et le C.A.D.O. sont seulement du business, cela me choque et me déplaît. Puis, cette opposition du théâtre public et du théâtre privé en permanence est assez agaçante. Je rappelle que le C.A.D.O. fait un travail énorme sur le public notamment le public loirétains. Nous souhaitons que cela continue.

Pour terminer, je vous invite à regarder le soutien que nous apportons à la création et à l'émergence à travers toutes les associations de spectacles vivants de la Ville d'Orléans et vous verrez que cette fameuse création n'est pas oubliée dans le budget culturel de la Ville d'Orléans. Je vous remercie.

M. le Maire – Je donne la parole à M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord revenir sur la présentation de Michel MARTIN, y compris par rapport à certaines interventions qui notaient effectivement la santé de la gestion municipale. Il faut tout de même comparer Orléans aux autres collectivités territoriales. Avoir à la fois, depuis maintenant une décennie, une hausse de nos investissements alors que dans le même temps, nous avons une stabilité parfaite de la fiscalité, et également une baisse de l'encours de la dette par habitant, c'est tout à fait remarquable.

Michel MARTIN évoquait tout à l'heure, le fait que nous étions plutôt en dessous de la moyenne de la dette des communes de la même strate. Je voudrais juste vous donner deux chiffres : sur les 10 dernières années, de 2006 à 2015, la dette par habitant à Orléans était de 853 €. Michel MARTIN disait qu'on allait atteindre à peu près 800 € sur 2015. La dette par habitant dans les communes de même strate en 2006 était de 980 €. Aujourd'hui, en 2015, cela va tourner autour de 1 200 €. Autrement dit, nous avons d'un côté une baisse de 5,6 % du poids de la dette par habitant lorsque, dans le même temps, il y a 22,5 % de hausse de la dette par habitant sur les autres communes en France de la strate. C'est un delta de quasiment 30 points entre la Ville d'Orléans et les autres villes, avec à la fois, une hausse des investissements, une absence d'augmentation des impôts, donc une stabilité fiscale, ce qui n'est pas le cas, de surcroît, dans les autres communes, et dans le même temps, une diminution de la dette par habitant.

Effectivement, c'est ce que l'on peut appeler un cercle vertueux, dans une gestion qui, pour être très clair, s'est accompagnée de réductions, notamment dans certaines dépenses de fonctionnement.

Il faut être très clair, c'est parce qu'il y a une gestion rigoureuse sur le fonctionnement que la Ville peut investir, ce qui est favorable à l'emploi d'une part, et ce qui permet, d'autre part, de baisser l'encours de la dette pour les habitants. On sait que la dette d'aujourd'hui est l'impôt de demain. Tout cela est bien connu.

M. RICOUD salue également cette bonne gestion. D'ailleurs, il dit que ce n'est pas la première fois qu'il salue en Michel MARTIN un bon gestionnaire, tout en disant que c'est dommage parce que ce n'est finalement pas la politique qu'il soutient. Je voudrais vous poser quelques questions, Michel RICOUD. Est-ce que vous êtes contre l'école de la deuxième chance qui n'existait pas en 2001 et que nous avons créée ? Est-ce vous êtes contre...

M. RICOUD – *Vous me posez une question...*

M. MONTILLOT – *C'est juste un quiz.*

M. le Maire – *C'est un effet rhétorique.*

(rires)

M. le Maire – *Vous savez, M. MONTILLOT est un champion de la rhétorique.*

M. MONTILLOT – *Vous savez, j'ai fait 20 ans de communisme, Michel, mon cher camarade...*

M. le Maire – *Ça, je n'allais pas le dire. Je fais référence à vos qualités de rhéteur.*

M. MONTILLOT – *Etes-vous contre le programme de réussite éducative qui n'existait pas en 2001 ? Oui ou non ?*

(réaction de M. RICOUD hors micro)

(rires)

M. MONTILLOT – *J'ai bien compris que vous êtes à la fois favorable à l'école de la deuxième chance, favorable au programme de réussite éducative, favorable au service de prévention, médiation réussite, vous le dites, favorable au dispositif des parents relais, favorable aux maisons de la réussite - je le sais parce qu'il le dit, il l'écrit dans la presse - favorable au service éducatif de prévention que nous avons créé, favorable à la gratuité de l'aide aux devoirs pour les enfants dans les écoles, etc. Je pourrais multiplier.*

M. RICOUD – *J'ai cru comprendre la gratuité des transports.*

(rires)

M. MONTILLOT – *Le transport n'est pas de la compétence de la Ville d'Orléans.*

Donc, vous ne soutenez pas la politique que vous respectez par ailleurs, et que vous approuvez par ailleurs.

Juste une adresse à Mme LEVELEUX. Pour une fois, ce Conseil Municipal est à marquer d'une pierre blanche car je suis doublement d'accord avec Corinne LEVELEUX lorsqu'elle dit deux choses. La première c'est que la culture est en berne au niveau national. Effectivement, dans les propositions du Président de la République actuel, il y avait évidemment, comme toujours, la hausse des dotations à la culture. Sauf que depuis maintenant 2012, on assiste, chaque année, à des baisses drastiques du budget de la culture sur le plan national dont nous subissons nous-mêmes par contre-coup, les effets, ou plutôt les méfaits sur la vie culturelle des Orléanais.

A cet égard, sur la question de la culture et notamment de la musique et d'Orléans Concerts, Philippe BARBIER l'évoquait tout à l'heure, sincèrement, il fallait être présent samedi soir, chère Madame, pour voir un millier de spectateurs ovationner Marius STIEGHORST sur BACH, MENDELSSOHN, et la 7^{ème}

symphonie de BEETHOVEN. Je peux vous garantir que vraiment, quand on voit à la fois la qualité des programmes et le succès populaire, on mesure effectivement qu'ici, la culture n'est pas en berne.

Le deuxième point sur lequel on est parfaitement d'accord, c'est lorsque vous dites que finalement, la situation des finances de la Ville est saine, mais les finances de nos concitoyens, sont en difficulté. Oui, chère Madame, bien sûr que l'on est d'accord. On ne peut être que d'accord. Avec le matraquage fiscal que les Français, que nos concitoyens, que les Orléanaises et les Orléanais vivent sur le plan national, que ce soit les hausses de la C.S.G., les hausses de la T.V.A., les hausses de la T.I.P.P. et la baisse du quotient familial, l'addition de tout cela donne effectivement des difficultés financières. Je ne parle même pas de l'augmentation considérable du chômage. Je voudrais rappeler la fameuse baisse de la courbe dès le départ, ce n'est pas 5 ans plus tard. Effectivement, tout cela pèse beaucoup sur les ménages et ce sont les conséquences d'une politique nationale.

M. le Maire – C'est dit. Je donne la parole à Mme CHERADAME.

Mme CHERADAME – *Merci, M. le Maire. Ce n'est pas parce qu'un bâtiment est emblématique qu'il est forcément stratégique de le garder dans son patrimoine. Ainsi, l'hôpital, lieu emblématique du patrimoine hospitalier avec l'hôtel Dieu de la rue Porte Madeleine est effectivement un endroit qui, emblématiquement, représente quelque chose dans l'histoire, dans le patrimoine, dans nos pensées collectives. La prison est également un bâtiment emblématique. Cependant, et le C.H.R.O. et l'Etat, pour la prison, ont choisi de les vendre, parce qu'ils n'en ont plus l'utilité, parce que ces bâtiments ne correspondent plus à l'usage que l'on pourrait en faire aujourd'hui.*

Ainsi, pour le collège Anatole Bailly, on est dans un bâtiment qui est véritablement emblématique. Il est emblématique pour les milliers de collégiens qui ont été dans ce collège. C'est un bâtiment de centre-ville dont la désaffectation en 2012 induit aujourd'hui, à la décision de cession qui va vous être présentée.

La preuve que ces bâtiments emblématiques ne revêtent pas toujours un côté stratégique, c'est ce qui s'est passé, notamment pour les bâtiments de la Motte Sanguin. Le bâtiment de la Motte Sanguin qui était tellement emblématique et tellement stratégique pour les différentes municipalités qui se sont succédé à Orléans, qu'il a été porté à la ruine, jusqu'à ce que, de façon stratégique, il soit décidé de le vendre avec un cahier des charges extrêmement exigeant qui fait qu'aujourd'hui, le site de la Motte Sanguin qui reste toujours un site emblématique, qui n'était plus stratégique pour la Ville d'Orléans, a retrouvé un lustre qu'on ne lui avait pas connu depuis des années.

M. le Maire – *Merci, Mme CHERADAME pour cette très bonne remarque. Je donne la parole à M. MARTIN.*

M. MARTIN – *Beaucoup de réponses ont été apportées. Je pense qu'effectivement, à travers ce débat d'orientations budgétaires, on a des choix qui sont très différents, alors que nous avons à gérer un fonctionnement qui pourrait avoir tendance à galoper par des dépenses nouvelles, avec des accumulations de moyens qui ne portent pas toujours les résultats, je ne cesse de le rappeler, des moyens supplémentaires qui, finalement, lorsqu'on mesure leurs effets, ne sont pas forcément bénéfiques. Je ne suis pas sûr que cela soit la bonne politique. De toute façon, ce n'est pas la nôtre.*

Ce que nous voulons c'est que le C.C.A.S. maintienne ses moyens. Or, on les maintient. Ce que nous voulons aussi c'est que lorsqu'il y a des excédents, dès lors que l'on ne trouve pas des projets d'investissements durables à faire, ces excédents soient réinjectés dans le système. Puis, si un jour, il y a des projets nouveaux, on verra comment les financer.

Du reste, « il sera tenu compte du niveau des fonds de roulement que peuvent présenter les comptes de certains des organismes bénéficiaires d'importantes participations de la Ville, pour fixer les subventions ». C'est une citation. De quelle ville s'agit-il ? Il s'agit de la Ville de Paris, de Mme HIDALGO. J'ai des sources sérieuses.

(rires)

M. MARTIN – *Nul n'en doutait. Vous avez les exemples que lorsqu'on veut gérer au plus près les finances publiques bien sûr, on doit ne pas laisser des excédents dans les comptes des organismes décentralisés, même s'ils sont bien gérés. Le C.C.A.S. est bien géré, pas de reproches de ce type. Mais si, à un moment donné, les projets sont repoussés - je ne dis pas abandonnés - à ce moment-là, on prend les excédents et on verra les choses plus tard. Les moyens du C.C.A.S. ne baissent pas. C'est ce qui est important à comprendre. C'est le premier point. Le deuxième point c'est que, s'il y a des excédents non consommés, nous les reprenons.*

En ce qui concerne les politiques fléchées, Mme MATET, vous en avez parlé. Les politiques fléchées sont réalisées. Les excédents proviennent de la Ville d'Orléans et ne proviennent pas des politiques fléchées.

Concernant les immeubles non stratégiques, Madame, vous avez parfaitement répondu à la question. C'était formidable.

(rires)

M. MARTIN – *C'était formidable car je pense qu'effectivement, on veut céder tous les immeubles qui ne servent plus. C'est simple, c'est compréhensible par les Orléanais. Ceux qui ne servent plus, seront cédés. Ils seront réemployés dans des bâtiments plus neufs, pour les écoles. Il y a un plan scolaire, un plan d'éducation important, M. MONTILLOT, qu'il faudra financer. On le financera peut-être avec des recettes de certains bâtiments que nous allons vendre.*

En ce qui concerne la culture, les réponses ont été faites. Concernant le C.C.N.O., ses subventions peuvent baisser à un moment donné car il y a eu les subventions exceptionnelles. C'est exactement la réponse qui a été donnée.

Le C.A.D.O. représente 60 000 personnes par an. C'est un taux de satisfaction absolument incontestable. La Ville d'Orléans continue à soutenir le C.A.D.O., ce qui est parfaitement justifié au regard des taux de fréquentation.

Enfin, Orléans Concerts, M. BARBIER, vous avez dit que nous allons réduire. Nous allons revenir à ce qu'était la fréquentation de l'époque, autrement dit, Orléans Concerts avait un taux de 2 manifestations par session. Ils ont décidé à un moment donné de passer à 3. Très bien ! Une expérimentation qui se révèle coûteuse sur le plan financier. Ils décident d'y revenir à 2. Il n'y a rien de choquant, je trouve cela tout à fait normal. Ce n'est pas la responsabilité de la Ville, mais c'est la responsabilité d'Orléans Concerts qui, au demeurant, réalise très bien ses projets.

En ce qui concerne la masse salariale, ce ne sont pas les services opérationnels qui sont dans le débat, pour vous rassurer, à ce titre.

Lorsque vous parlez des finances des Orléanais, adressez-vous à M. HOLLANDE. S'agissant de la taxe d'électricité, nous sommes au même niveau que Lille, que Dijon, que Rennes, que Le Mans. Donc, lorsque vous dites que nous payons plus cher ici qu'ailleurs, c'est inexact.

En ce qui concerne le périmètre de stationnement, on a beaucoup de retard à Orléans. Il y a 1 300 places payantes aujourd'hui sur le périmètre, contre 4 000 à Tours. Pourquoi nous avons pris beaucoup de retard ? Parce que nous étions très en avance sur le plan de tramway. Lorsqu'on construit un tramway, forcément, le périmètre se réduit. En effet, lorsqu'on construit, on ne peut pas en même temps stationner. Maintenant que les choses sont faites, la politique continue et reprend ses droits, en ce qui concerne le stationnement.

Voilà quelques éléments de réponse, à ce stade. Puis, nous aurons l'occasion d'en reparler au mois de décembre.

M. le Maire – *Je ne vais pas alourdir trop ce débat, mais je voudrais juste rajouter 2-3 petites choses. La première, un remerciement à tous ceux qui pilotent ces satellites. En effet, il y a souvent l'implication du politique, cela a été rappelé, c'est une des justifications pour lesquelles on fait cette*

consolidation, pour avoir aussi ce regard. Je pense à tous ces bénévoles, trésoriers, présidents d'associations qui sont souvent des personnes qui donnent beaucoup de leur temps pour faire fonctionner ces différentes associations qui ont, chacune, leur utilité, qui, chacune, façonne le paysage de notre ville, sa vie culturelle, sa vie sociale, sa vie dans le domaine de l'environnement, de tous les éléments. On n'a pas une délégation qui ne connaît pas une, deux, trois, associations qui jouent un rôle fondamental pour tenir et animer cette ville, pour répondre à des problématiques essentielles pour les Orléanais.

Je les remercie doublement car, à ma connaissance, sauf quand elles ont signalé que cela perturbait fortement leur situation financière, et cela se compte sur les doigts d'une main, chaque fois que cela s'est produit, l'élément a été corrigé, n'est-ce pas M. MARTIN, toutes ont accepté, ont compris la situation dans laquelle se trouvait la Ville d'Orléans.

S'agissant de la situation de la Ville d'Orléans, les choses vont correctement du point de vue de la gestion de la Ville aujourd'hui, vous l'avez tous indiqué sur tous les bancs. Mais les Orléanais, pour des tas de raisons qui sont chaque fois différentes, ont impérativement besoin que la Ville soit là pour répondre, ou à leur urgence du moment - on a beaucoup parlé du C.C.A.S. et de toute l'action sociale - ou à leur perspective de développement. C'est là qu'il faut que nous gardions les moyens de continuer à investir, certes, dans des projets qui sont nécessaires, rien de superfétatoire. On a des équipements qui vieillissent, certains peuvent se renouveler, être réhabilités, d'autres doivent être revus pour être, comme cela a été dit par Mme CHERADAME, abandonnés et revendus, et ils trouvent une nouvelle vie.

Nous devons avoir cette capacité à pouvoir faire évoluer les choses, assurer cette double transition que j'ai évoquée tout à l'heure, énergétique et numérique, avec derrière, une constante qui est essentielle, de faciliter la vie de nos concitoyens.

Certes, on parle de difficulté dans laquelle nous met l'Etat, c'est une évidence. Cependant, je l'ai déjà dit à une autre place qui était celle qu'occupe aujourd'hui Mme SAUVEGRAIN, je ne suis pas de ceux qui critiquent la diminution des dotations de l'Etat sur le plan strictement financier. Là où cela ne va pas du tout, mais pas du tout, c'est quand on regarde toutes les charges qu'ils nous ont collées depuis qu'ils ont diminué ces dotations. Dans les discours qui me font frémir de la Ministre de la fonction publique, ce sont les perspectives d'augmentation obligatoire des agents à la veille des élections présidentielles. Tout cela est programmé pour de la petite cuisine électorale. Alors que ce que nous demandons, ce n'est pas de diminuer les salaires de nos agents, mais d'avoir la capacité de pouvoir gérer, anticiper...

(réaction de M. RICOUD hors micro)

M. le Maire – *Vous disiez qu'il y avait une gestion prévisionnelle des carrières, mais c'est très difficile de l'établir. Aujourd'hui, on est en train de développer des outils, mais ces outils ne sont pas au niveau de ce qui nous permettrait de faire une bonne gestion prévisionnelle, à la fois de l'évolution des carrières, des personnes intelligentes qui les accompagnent là où elles ont envie d'aller, et parfois même de bouger, et puis, dans l'organisation même des services. Or, aujourd'hui, nos concitoyens demandent, certes, qu'on soit présent, ce n'est pas le sujet, mais aussi qu'on soit plus simple, que là où l'on mobilise beaucoup de monde pour établir toute une série de procédures, on aille au plus rapide, au plus efficace, à l'essentiel, et souvent, avec sensiblement moins de moyens que ce qui est mis aujourd'hui.*

C'est un vrai challenge. C'est un élément sur lequel nous étions engagés dans notre campagne électorale, c'est quelque chose que nous réaliserons. Derrière, il y a des réorganisations. Il ne faut pas tout perturber car il y a eu déjà beaucoup d'évolutions au cours de cette dernière année qui nous amène maintenant à nous stabiliser, notamment avec un gros travail de mutualisation entre la Ville et l'Agglomération qui aujourd'hui, commence à apporter ses fruits sur le plan de la marche, de la mécanique, n'est-ce pas M. le Président de l'Agglomération ? Derrière, il faut aller bien au-delà, notamment en direction de l'usager. Ce sera un des grands axes des années qui viennent et cela commencera le plus rapidement possible. C'est un des éléments forts des orientations budgétaires du budget 2016.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

Vu le rapport de développement durable de la Mairie présenté en Conseil Municipal le 9 novembre 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) débattre, au vu du rapport joint en annexe, des orientations budgétaires pour l'exercice 2016 qui seront traduites dans le budget ;

2) prendre acte que le budget sera proposé par le Maire et soumis au vote lors d'une prochaine séance qui se tiendra dans le délai de deux mois à compter de ce jour ».

Le Conseil Municipal prend acte

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

VILLE D'ORLEANS

Conseil municipal du 9 novembre 2015



Le débat sur les **orientations budgétaires** constitue une obligation réglementaire (article L 2312-1 du CGCT) et la première étape du cycle budgétaire. Le rapport élaboré à cette occasion définit les **priorités d'actions** et les **options de stratégie financière** retenues pour la construction du budget, notamment en matière d'endettement. Conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle II), la Mairie d'Orléans a présenté un rapport sur le développement durable, préalablement à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires 2016.

Le désengagement de l'Etat représente une baisse brutale et très importante des recettes des collectivités locales. Pour la Ville d'Orléans, **la baisse des dotations et participations reçues de l'Etat représentera une perte définitive de recettes de 12,8 M€ par an à partir de 2017**. Cette diminution brutale des recettes des budgets locaux laisse le choix aux collectivités, soit de réduire leurs dépenses, soit d'augmenter les impôts, pour équilibrer leur budget.

Pour ce qui concerne la Mairie d'Orléans, **la stratégie est claire : il s'agit de continuer à réaliser les projets sans augmenter la dette, ni les impôts, conformément aux engagements pris devant les Orléanais.**

Dans ce contexte, la Mairie s'est engagée dans un vaste programme d'économies, dont la première étape a consisté à réorganiser les services et à les rapprocher de ceux de l'Agglomération, afin de dégager des synergies et des économies d'échelle pour chaque collectivité.

Ce travail doit se poursuivre sur 2016, car **seule une baisse des dépenses courantes associée à une optimisation des recettes non fiscales** peut permettre de préserver la capacité d'investissement de la Mairie, afin de respecter les engagements pris en matière de proximité, d'attractivité et de développement durable, tout en gardant les taux d'impôts inchangés.

Les grandes orientations proposées pour l'élaboration du budget 2016 retiennent :

- des **taux de fiscalité inchangés**, et ce depuis 20 ans,
- une nouvelle **diminution des dotations de l'Etat**, qui conduira à présenter un budget en baisse pour la deuxième année consécutive,
- une charge croissante liée au **Fonds national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et communales**,
- une **baisse volontaire des dépenses de fonctionnement**,
- une **diminution des participations de l'Etat et des autres collectivités locales** au fonctionnement des établissements d'Orléans,
- un effort d'**investissement** qui restera **soutenu**.

Dans ce contexte, l'objectif d'autofinancement sera supérieur à 20 M€ permettant ainsi de conserver un faible niveau d'endettement (de l'ordre de 100 M€).

Les efforts de gestion et les économies prévus doivent permettre de continuer à répondre aux préoccupations quotidiennes des Orléanaises et des Orléanais, tout en poursuivant la réalisation des projets qui concourent à l'**attractivité** d'Orléans.

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint

Michel MARTIN

Sommaire

Partie 1 – Le contexte économique et financier.....	4
Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2016	6
1) Les grandes orientations et les objectifs de gestion	6
2) Les grandes orientations en matière de fonctionnement	7
A) Des recettes de fonctionnement en baisse structurelle	7
B) Des dépenses de fonctionnement en diminution	11
C) Les orientations en matière de coopération et de nouvelle gouvernance.....	12
D) Un effort d'autofinancement maintenu	12
3) Les orientations en matière d'investissement	13
A) Un investissement soutenu	13
B) Les recettes définitives d'investissement	13
4) Les orientations en matière d'endettement.....	14

Partie 1 – Le contexte économique et financier

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale, avec une dégradation de la situation économique des pays émergents, notamment en Chine et au Brésil, la zone euro présente une situation de stagnation, avec une croissance estimée à 1,5% en 2015 et une prévision de 1,6% en 2016.

L'effet baissier du ralentissement économique mondial sur le prix des matières premières devrait se poursuivre sur 2016. Concernant le pétrole, le cours du Brent a lourdement chuté depuis l'été 2014, en raison d'une demande atone et d'une offre abondante. Le prix du baril, qui s'établit actuellement à 57 €, pourrait se renchérir d'environ 10% en 2016.

Après une forte baisse et un rebond récent, le taux de change euro/dollar devrait rester stable à 1,12 euro contre dollar en 2016 (contre 1,33 en 2014).

En France, la reprise de l'activité économique demeure lente avec une croissance atone en 2015, de l'ordre de 1% sur l'exercice, et une prévision de 1,5% pour 2016.

Malgré les hausses ininterrompues du chômage et des prélèvements fiscaux élevés, les perspectives de consommation des ménages s'inscriraient en stabilité en 2016. Par ailleurs, une reprise de l'investissement des entreprises est attendue grâce aux effets du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et du pacte de responsabilité.

Evolution du PIB en volume	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	estimé 2015	prévision 2016
	0,4%	-2,6%	1,5%	1,7%	0,0%	0,2%	0,2%	1%	1,5%

INFLATION

Dans la zone euro, les prévisions de l'indice des prix à la consommation s'établissent à 0,1 % pour 2015 et à 1,1 % pour 2016. En France, le niveau d'inflation (0,3% estimée en moyenne annuelle en 2015) devrait se redresser en 2016, avec une prévision s'établissant au plus à 1,2%.

TAUX D'INTERET

En 2015, dans un contexte de politique monétaire accommodante, en particulier depuis la mise en place du programme étendu d'achats d'actifs par la Banque Centrale Européenne, les taux d'intérêt restent à des niveaux historiquement bas. Les marges bancaires, bien que plus élevées qu'avant la crise, continuent leur repli. L'accès au crédit, notamment pour les petites entreprises, reste toutefois contraint.

□ MESURES GOUVERNEMENTALES ET PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2016

Le projet de loi de finances pour 2016 est marqué par l'annonce de 16 milliards d'économies, dont 5,1 milliards réalisées par l'Etat, 3,5 milliards par les collectivités territoriales et 7,4 milliards par l'assurance-maladie et les régimes sociaux, ainsi que par des baisses d'impôt, dont 9 milliards pour les sociétés et 2 milliards de baisse d'impôt sur le revenu. Dans ce contexte, ce projet prévoit :

- **un déficit du budget de l'Etat** qui restera en 2016 supérieur à 3,3 % du PIB avec la perspective de revenir sous la barre de 3% du PIB en 2017. L'atteinte de cet objectif suppose toutefois une mise en œuvre stricte des économies prévues, compte tenu des mesures fiscales en faveur des entreprises et des ménages, ainsi que des dépenses complémentaires annoncées par le gouvernement, notamment pour les agriculteurs, les collectivités locales (fonds de soutien à l'investissement, élargissement du FCTVA).
- **une maîtrise des dépenses de l'Etat**, qui passe par un important effort demandé aux collectivités locales, notamment au bloc communal avec une nouvelle baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales,
- **une dette publique** qui continuera néanmoins de progresser pour atteindre 96,5 % du PIB, après 96,3 % en 2015.

Dans ce contexte, les budgets locaux élaborés pour 2016 devront intégrer les mesures gouvernementales suivantes :

1. poursuite de la baisse des dotations de l'Etat, assortie d'une réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) induisant une incertitude accrue pour les collectivités locales,
2. poursuite de la montée en charge du FPIC, avec toutefois un plafonnement à un milliard d'euros au plan national, au lieu de 1,2 milliard s'il avait suivi son évolution naturelle,
3. modification des règles relatives à l'attribution du FCTVA, lequel serait étendu aux dépenses d'entretien du patrimoine des collectivités.

Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2016

En 2016, le contexte de faible reprise de l'activité économique et la poursuite du désengagement de l'Etat doit conduire à une grande prudence dans l'élaboration du budget afin de préserver les capacités d'action et d'investissement sur le moyen terme.

1) Les grandes orientations et les objectifs de gestion

✓ Les priorités de l'action municipale définies pour le mandat ont pour objectif de :

- **renforcer la proximité** avec les Orléanais,
- intégrer le **développement durable** dans tous les projets de la Ville,
- **développer l'attractivité d'Orléans**,
- **respecter les équilibres financiers**, avec :
 - la stabilité des taux d'imposition,
 - la maîtrise, voire la baisse, des dépenses de fonctionnement,
 - le maintien d'un autofinancement élevé,
 - un effort d'investissement préservé,
 - un endettement contenu à niveau très faible.

Dans ce contexte, le budget 2016 de la Ville d'Orléans sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes, intégrant la baisse des dotations et compensations de l'Etat et comprendra des économies de fonctionnement obtenues grâce à une optimisation des moyens existants.

Le maintien de l'autofinancement est une priorité afin de poursuivre la réalisation des projets d'investissement qui répondent aux attentes des Orléanais.

2) Les grandes orientations en matière de fonctionnement

A) Des recettes de fonctionnement en baisse structurelle

- **Recettes fiscales : conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2016.**

Taux	2010			2011			2012			2013		2014	2015	2016
	Orléans	Strate	écart	Orléans	Strate	écart	Orléans	Strate	écart	Orléans	Strate	Orléans	Orléans	Orléans
TH VO	20,99			20,99			20,99			20,99		20,99	20,99	20,99
TH AGGLO	0,81			7,52 *			7,52			7,52		7,52	7,52	7,52
Total	21,80	22,25	-0,45	28,51	32,02	-3,51	28,51	32,19	-3,68	28,51	NC	28,51	28,51	28,51
TF VO	29,81			29,81			29,81			29,81		29,81	29,81	29,81
TF AGGLO	1,28			1,28			1,28			1,28		1,28	1,28	1,28
Total	31,09	24,60	-6,49	31,09	24,98	-6,11	31,09	25,05	-6,04	31,09	NC	31,09	31,09	31,09

Taux moyen : Guide statistique de la fiscalité directe locale - 100 000 hab et plus - métropole hors Ile de France

* 2011 : mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale, avec transfert du taux de taxe d'habitation des départements aux intercommunalités.

→ **En matière de taxe d'habitation** : le taux de 20,99% est inchangé depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2016.

La comparaison avec les communes de la strate doit être complétée d'une analyse de la politique d'abattement décidée par la Ville, qui s'établit systématiquement au-delà du minimum légal, induisant de ce fait un allègement de la fiscalité locale pour tous les habitants et un effort financier significatif pour la Ville.

	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du Maximum légal en %	Coût induit pour la ville d'Orléans
Abattements obligatoires				
Abattement pour 1ère personne à charge	10	15	20	0,939 K€
Abattement pour 2° personne à charge	10	15	20	
Abattement pour 3° personne à charge	15	20	25	
Abattement supp à partir de la 4° personne à charge	15	20	25	
Abattements facultatifs				
Abattement général à la base	0	15	15	5,252 K€
Abattement spécial à la base	0	15	15	0,914 K€

En 2014, cette politique d'abattement votée au-delà du droit commun a représenté une diminution de recette pour la Ville d'Orléans de 7,1 M€ (soit un abandon de 18% du produit de taxe d'habitation).

→ **En matière de taxe foncière** : le taux de 29,81% est inchangé depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2016. Le taux de Taxe Foncière de la Ville d'Orléans se situe historiquement au-dessus du taux moyen de la strate ; toutefois, l'écart avec le taux moyen de la strate se réduit année après année.

Parallèlement, les constructions neuves de logements sociaux, financées par des prêts aidés de l'Etat, bénéficient d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pouvant aller jusqu'à 25 ans. L'évolution du nombre de logements sociaux entre 2001 et 2014 (+ 1486 logements), est liée à l'effort d'investissement des bailleurs sociaux, notamment de l'OPH Les résidences de l'Orléanais, soutenu financièrement par la Mairie dans sa stratégie de développement de son parc de logements.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Logements sociaux	14 820	14 737	14 921	14 971	15 062	14 937	15 013	15 015	15 239	15 328	15 398
Evolution / N-1	112	-83	184	50	91	-125	76	2	224	89	70
Evolution / 2001	908	825	1 009	1 059	1 150	1 025	1 101	1 103	1 327	1 416	1 486
Taux SRU	28%	27%	28%	28%	27%	27%	28%	28%	28%	28%	28%

• **L'évolution du produit fiscal 2016 résultera de la seule évolution nominale et physique des bases**

Jusqu'en 2012, l'accroissement des bases fiscales lié aux opérations d'urbanisme et au développement de nouveaux quartiers avait permis à la Mairie de disposer d'un relatif dynamisme de ses recettes. Cette situation a connu une inflexion en lien avec la crise économique ; les prévisions de croissance physique des bases pour 2016 se limitant à +0,60%, par rapport à 2015.

A ce stade, les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget 2016 s'établissent comme suit :

- ✓ une revalorisation nominale des bases de 0,9 %, identique à 2015, mais avec une incertitude sur le taux qui sera définitivement retenu dans le projet de loi de finances pour 2016,
- ✓ une variation physique des bases 0,6 %.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 notifié	2016 prévision	moyenne 15/10
Variation nominale des bases									
Taxe d'habitation	2,50%	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	0,90%	
Taxe sur le foncier bâti	2,50%	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	0,90%	
Variation physique des bases									
Taxe d'habitation	-1,00%	0,55%	-0,85%	1,49%	3,40%	-0,44%	0,75%	0,60%	0,8%
Taxe sur le foncier bâti	-1,00%	1,02%	1,21%	1,24%	0,35%	1,08%	0,59%	0,60%	0,9%
Variation totale									
Taxe d'habitation	1,50%	1,75%	1,15%	3,29%	5,20%	0,46%	1,65%	1,50%	
Taxe sur le foncier bâti	1,50%	2,22%	3,21%	3,04%	2,15%	1,98%	1,49%	1,50%	

Le produit fiscal attendu est estimé à 80,819 M€, les rôles supplémentaires sont évalués à 0,200 M€.

• **Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine) sont prévues en baisse :**

Le désengagement de l'Etat représente une **baisse brutale et très importante** des recettes des collectivités locales. Cette baisse de recettes, qui a débuté dès 2011, s'est accélérée dès 2014 et s'accroît chaque année jusqu'en 2017. Par rapport à 2013, la perte de la Ville d'Orléans est de 5,5 M€ de recettes en 2015, de 9,2 M€ en 2016 et elle sera de 12,9 M€ à partir de 2017 et les années suivantes. Sur un total de 187 M€ de recettes courantes, la Ville perd donc, toutes choses égales par ailleurs, environ 5% de ses recettes en 2016 (9 M€ / 187 M€), ce qui est considérable.

	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,4 M€	19,7 M€
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,4 M€
DNP	0,3 M€	0,2 M€			
Total	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,8 M€	23,1 M€
Indice base 100	100	96	85	75	64
Perte de recette / an / N-1	-0,15 M€	-1,5 M€	-3,9 M€	-3,7 M€	-3,7 M€
Perte de recette cumulée / an	-0,15 M€	-1,7 M€	-5,5 M€	-9,2 M€	-12,9 M€

Pour 2016, une **nouvelle diminution de 3,7 M€ de la dotation globale de fonctionnement est attendue**, représentant une réduction de 12% par rapport au produit notifié 2015.

Ainsi, au budget 2016, la Dotation forfaitaire serait inscrite pour 23,4 M€ et la Dotation de Solidarité Urbaine pour un montant de 3,4 M€. A noter que la Ville d'Orléans ne perçoit plus la Dotation Nationale de Péréquation (0,200 M€) depuis 2015.

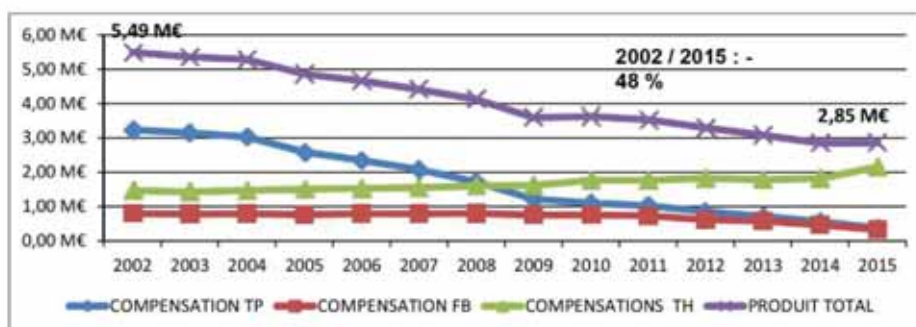
- **Les dotations communautaires (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) sont prévues en stabilité par rapport à 2015 :**

Les dotations versées par l'Agglo sont prévues en stabilité par rapport à 2015, soit 29,957 M€ :

- ✓ l'attribution de compensation, **globalement figée en valeur 2002**, est arrêtée à 28,227 M€,
- ✓ la dotation de solidarité communautaire est évaluée à 1,730 M€, inchangée par rapport à 2015.

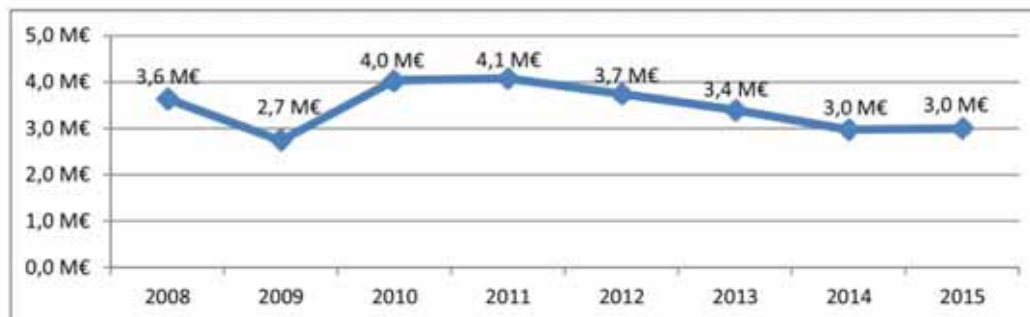
- **Les compensations fiscales pour la taxe d'habitation, la taxe de foncier bâti et la taxe professionnelle**

Les compensations fiscales, notamment concernant la taxe professionnelle et la taxe foncière, servent de variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée. Elles devraient continuer à baisser en 2016 et se contracter d'environ 0,25 M€ par rapport au montant notifié en 2015, pour s'établir à 2,6 M€.



- **Les droits de mutation sont prévus en stabilité par rapport au budget 2015**

Grâce à un marché de l'immobilier actif (progression du nombre de ventes, modération du prix du m²), la Ville d'Orléans a bénéficié jusqu'en 2011 de recettes de droits de mutation dynamiques. Depuis, la situation économique freine les transactions immobilières, ce qui affecte le produit des droits de mutation revenant à la Ville. En 2016, ces recettes seront inscrites pour 3,0 M€, en stabilité par rapport à 2015.



2014 – Droits de mutation hors éléments occasionnels

A taux d'imposition inchangés, la baisse des dotations est supérieure à la hausse naturelle des recettes fiscales de la Ville, induisant une diminution globale du budget. Le désengagement de l'Etat n'ayant pas atteint son effet maximum, cette contraction des recettes doit se poursuivre au moins jusqu'en 2017.

En synthèse, la construction du budget 2016 retiendra les prévisions de recettes de fonctionnement suivantes :

- conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité resteront inchangés, l'évolution des recettes fiscale résultera donc de la seule évolution des bases,
- les dotations de l'Etat et les compensations fiscales seront inscrites en diminution par rapport à 2015,
- les dotations communautaires et les droits de mutations sont prévus en stabilité.

En K€	CA 2014	Estimé 2015	2014/est. 2015	Prévisions 2016	2016/est. 2015	
Dotations de l'Etat	34,4 M€	30,5 M€	-11%	26,8 M€	-12%	-3,7 M€
Compensations fiscales	2,8 M€	2,9 M€	0%	2,6 M€	-9%	-0,2 M€
sous-total impact mesures nationales	37,2 M€	33,4 M€	-10%	29,4 M€	-12%	-3,9 M€
Recettes fiscales (effets loi de finance)	78,4 M€	79,6 M€	1,6%	80,8 M€	1,5%	1,2 M€
Dotation de l'AgglO	30,0 M€	30,0 M€	0%	30,0 M€	0%	0,0 M€
Autres recettes de fonctionnement	39,2 M€	40,6 M€	3%	39,6 M€	-2,5%	-1,0 M€
Recettes de gestion à périmètre constant	184,8 M€	183,6 M€	-0,7%	179,8 M€	-2,0%	-3,8 M€
Droits de mutations exceptionnels	1,2 M€			1,1 M€		
Extension du stationnement payant						
Festival de loire		0,3 M€				
TOTAL recettes de gestion courante	186,0 M€	183,8 M€	-1,2%	180,9 M€	-1,6%	-2,9 M€

A ce stade, les recettes de la Ville à périmètre constant sont attendues en baisse de près de 2% par rapport à 2015 (4 M€).

Le respect des engagements pris en matière de stabilité des taux des impôts locaux et les marges réduites qui existent sur les autres recettes ne laissent pas d'autres choix que de poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de faire une utilisation optimale des moyens disponibles.

L'objectif est de maintenir la capacité d'autofinancement afin de poursuivre le programme d'investissement, tout en limitant le recours à l'emprunt.

B) Des dépenses de fonctionnement en diminution

Le budget 2016 doit être élaboré en tenant compte des contraintes financières croissantes qui s'imposent à la Mairie d'Orléans comme à l'ensemble des collectivités locales, et qui, sans mesures correctrices, viendraient directement réduire la capacité d'autofinancement.

Depuis 2013, les élus et les services de la Mairie d'Orléans ont mis en œuvre un programme d'économies sur les dépenses courantes. Les efforts déjà réalisés doivent être amplifiés en 2016 pour respecter les engagements pris envers les Orléanais : continuer à investir pour l'avenir d'Orléans, sans augmenter la dette, ni les taux d'imposition.

Dans le contexte économique actuel, **seule une baisse pragmatique des dépenses courantes, associée, dans la durée, à une optimisation de toutes les recettes non fiscales** peut permettre de préserver la capacité d'investissement de la Mairie et un niveau de service public de qualité. L'objectif n'est pas de réduire la qualité du service, mais bien d'organiser différemment les services pour préserver le même niveau de service pour un coût inférieur.

- **Les charges générales**

La gestion économe des dépenses nécessite une action quotidienne à tous les stades de la chaîne de la commande publique, avec une recherche permanente de rationalisation des coûts, une intensification de la politique d'achat et une gestion rigoureuse des dépenses quotidiennes.

Pour la construction du budget 2016, **l'objectif est de réduire les charges générales de l'ordre de 5,5%** par rapport au budget 2015.

- **Les charges de personnel**

Premier poste de dépenses courantes, la masse salariale sera gérée de façon à répondre aux objectifs de gestion fixés pour 2016. Une vigilance accrue sera portée sur la gestion des emplois et des effectifs. Le budget 2016 sera notamment établi sur l'hypothèse d'une absence de remplacement systématique des départs.

La stratégie de dématérialisation et de digitalisation des services initiée par la Mairie va accompagner cette démarche.

- **La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales**

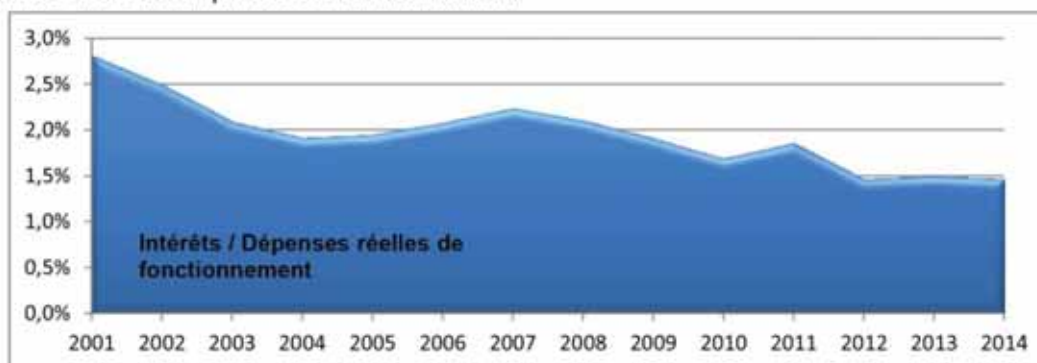
Le montant global du fonds de péréquation, instauré en 2012, continuera de progresser en 2016, même si un plafonnement à un milliard d'euros, au lieu de 1,2 milliards, a récemment été annoncé par le Gouvernement. Dans ce contexte, la contribution de la Mairie d'Orléans au FPIC est estimée à 1 M€ pour 2016, contre 0,75 M€ en 2015.

- **Les subventions de fonctionnement versées aux partenaires**

Les subventions de fonctionnement attribuées aux partenaires représentent le troisième poste de dépenses en importance. En 2016, le budget retiendra, sauf situation particulière, le principe d'une stabilité des subventions de fonctionnement versées par la Mairie.

- **Les intérêts de la dette**

Le faible endettement de la Ville et la stratégie de gestion de dette mise en œuvre depuis plusieurs années permettent à la Mairie d'Orléans de conserver durablement un poste de frais financiers limité à moins de 3% de ses dépenses de fonctionnement.



- **Les manifestations liées au rayonnement de la Ville**

En 2016, l'orientation générale d'équilibre budgétaire concernera également les grands événements. Les principales manifestations resteront programmées, avec toutefois un objectif de développement des financements partenariaux :

- Festival de Loire : 0,5 M€ sont prévus pour préparer l'édition 2017, dont le coût net (dépenses-recettes) sera de l'ordre de 1,4 M€,
- Fêtes de Jeanne d'Arc : coût net (dépenses-recettes) de l'ordre de 0,7 M€

C) Les orientations en matière de coopération et de nouvelle gouvernance

La nouvelle gouvernance se traduit par la volonté d'apporter des réponses aux besoins des habitants sous un angle global et transversal, au-delà des simples limites des territoires communaux. Dans le respect des engagements du mandat, la Mairie d'Orléans a mis en œuvre en 2015 un organigramme unique Ville d'Orléans – AggLO et a développé un service partagé d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme avec plusieurs communes de l'agglomération. Cette première étape sera complétée en 2016 par l'intégration, au sein des directions support mutualisées, d'agents mis à disposition par les communes de l'AggLO qui le souhaitent.

D) Un effort d'autofinancement maintenu

La stratégie d'optimisation des recettes et de maîtrise des dépenses de fonctionnement a pour objectif de garantir le niveau d'autofinancement permettant de financer un effort d'investissement soutenu.

Malgré la baisse des recettes, le budget 2016 retiendra un objectif d'autofinancement brut supérieur à 20 M€. Le tableau suivant retrace l'évolution de l'autofinancement brut depuis 2009 :

Budgets primitifs - en M€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Autofinancement (y compris recettes exceptionnelles mais hors occasionnelles 2013)	20,0	20,0	23,3	22,5	22,9	22,5	26,5

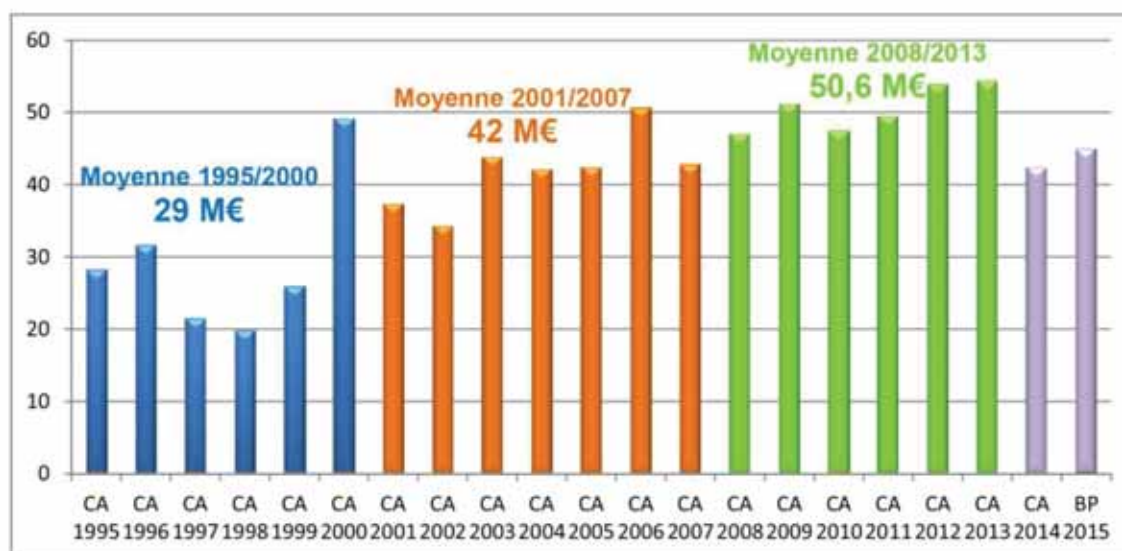
3) Les orientations en matière d'investissement

A) Un investissement soutenu

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans répond aux objectifs d'attractivité, de proximité et de développement durable définis dans le programme de mandat. Cette stratégie d'investissement permet de soutenir l'économie locale, et notamment les entreprises du bâtiment et des travaux publics, la Mairie jouant ainsi pleinement un rôle contractuel au plan local.

La politique d'investissement d'une Ville telle qu'Orléans doit s'analyser dans une perspective de long terme. En revenant, sur le mandat qui s'ouvre, à la moyenne des investissements de 2001 – 2007, la Mairie d'Orléans atteindra encore un niveau d'investissement par habitant supérieur à la moyenne des villes qui lui sont comparables.

En 2016, les dépenses d'équipement de la Ville seront de l'ordre de 45 M€.



La politique d'investissement est maintenue dans la durée grâce au niveau important de l'autofinancement et des ressources propres affectées à l'investissement (F.C.T.V.A., subventions, cessions d'actifs).

Cet effort d'investissement dans la durée, supérieur chaque année à la valeur moyenne de la strate (382 € par habitant en 2014 contre 338 €/Hab. pour les villes de la strate), est financé avec un recours modéré à l'emprunt, grâce à l'autofinancement et sans augmentation de la fiscalité locale.

B) Les recettes définitives d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

- **Le Fonds de Compensation de la TVA**

Pour 2016, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A. est calculée sur la base des dépenses d'équipement de l'exercice 2015. Le produit est évalué à environ 4 M€ en lien avec les investissements réalisés par la Ville en 2015. Ce produit n'intègre pas à ce stade les incidences de l'élargissement annoncé du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments municipaux.

• **Les subventions d'équipement attendues**

Les subventions d'équipement obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Sur les dernières années, le niveau des subventions reçues par la Ville d'Orléans est supérieur à la moyenne des villes comparables.

Source Minefi	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Subvention d'équipement/habitant	37 €	46 €	80 €	76 €	62 €	80 €	64 €	89 €	110 €	105 €	83 €
Strate de référence	46 €	50 €	60 €	58 €	51 €	51 €	43 €	54 €	53 €	62 €	61 €

• **Les amendes de police**

La recette 2016 est estimée à 1,9 M€, en adéquation avec la recette de 2015.

• **Les taxes d'urbanisme**

Pour 2016, la recette de Taxe d'aménagement est estimée à 0,5 M€.

• **Les cessions d'actifs**

La Ville d'Orléans dispose d'un vaste patrimoine, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement importants.

Dans ce contexte, une démarche a été engagée depuis plusieurs années afin de maintenir durablement en bon état les immeubles nécessaires aux missions de service public et procéder parallèlement à la cession des actifs non stratégiques du domaine privé de la Ville.

Un plan de cession des immeubles est progressivement mis en œuvre, avec des recettes réalisées chaque année. Pour 2016, les recettes de cessions sont évaluées à 1,4 M€ (hors paiement échelonné de l'Agglomération dans le cadre de l'achat du site FAMAR).

4) Les orientations en matière d'endettement

Avec un encours de dette de 97,8 M€ au 31/12/2014, la Ville d'Orléans est plus faiblement endettée que les communes de sa strate de référence. Sa situation d'endettement est très satisfaisante au regard des trois principaux ratios utilisés pour caractériser l'endettement d'une commune :

- la dette par habitant s'élevait à 828 € fin 2014, contre 1 176 € pour les communes de la strate (données Minefi)
- la dette représentait 51,2% des recettes réelles de fonctionnement, contre 82,4% pour les villes de la strate (données DGCL).
- la dette représentait 3,3 années d'épargne brute contre 5,3 années pour l'ensemble des villes (données DGCL).

Dette au 31/12	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	est. 2015
Dette de la Ville en M€	99,5	95,9	97,4	99,4	100,1	98,6	101,0	101,1	97,8	95,0
population	116 559	116 559	116 559	116 256	116 515	116 515	116 828	117 833	117 988	117 988
dette en €/habitant	853	823	836	855	859	846	865	858	828	805
dette/habt communes de la strate *	980	980	983	1 018	1 033	1 080	1 084	1 131	1 176	

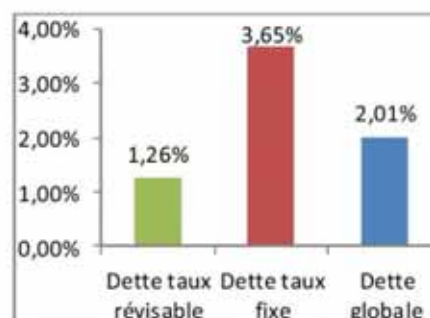
* statistiques DGCL / Minefi

Au 30 septembre 2015, la dette de la ville d'Orléans correspond à 46 emprunts souscrits auprès de huit groupes bancaires. Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence des différents établissements financiers présents en France. La Ville d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis d'un conseil spécialisé avant la réalisation de toute opération de dette.

La Ville souscrit en général des emprunts remboursables sur une durée maximum de 15 ans.

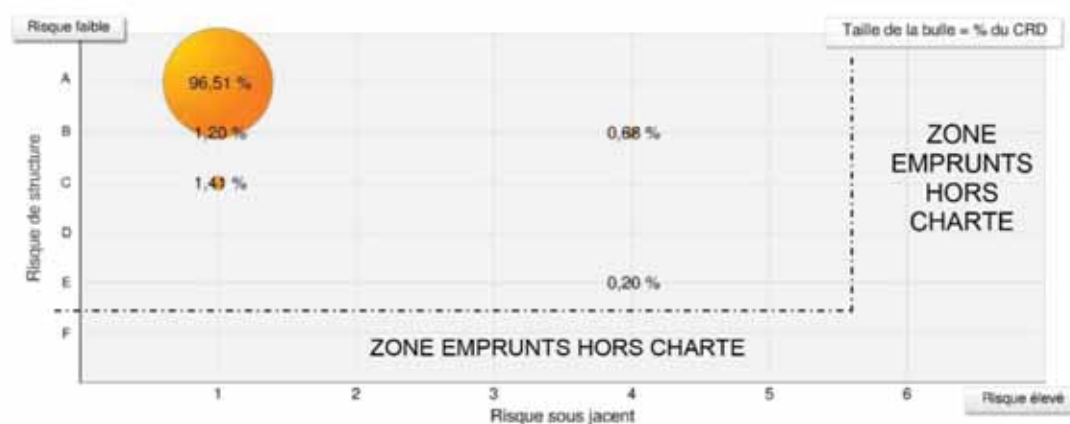
Au 30 septembre 2015, l'encours de dette est réparti entre taux fixe (31,2%) et taux révisable (68,8%), répartition permettant à la Mairie de limiter la charge des emprunts.

Le taux moyen d'intérêt payé s'établit à 2,01 % et la durée de vie moyenne de la dette est de 5 ans.



La matrice des risques, définie dans le cadre de la charte de bonne conduite « charte GISSLER » classe les emprunts proposés par les établissements financiers aux collectivités locales selon deux dimensions : le « risque d'indice » coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits dont les indices ou les structures ne rentrent pas dans ce cadre (notamment les produits indexés sur les cours de change) sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5).

Au 30 septembre 2015, la dette de la ville ne présente aucun emprunt hors charte.



La stratégie d'endettement proposée pour 2016, semblable à celle mise en œuvre ces dernières années, consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à répartir les risques en diversifiant les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

N° 9 – **Finances. Régie de recettes. Régie monétique centrale. Demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse. Avis à émettre.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le régisseur de la régie de recettes intitulée « régie monétique centrale », qui encaisse la participation des familles pour les crèches, les activités périscolaires et les accueils de loisirs a présenté une demande de décharge de responsabilité et une demande de remise gracieuse d'une dette de 100 €, correspondant à un écart en espèces constaté dans la caisse de la régie.

Considérant :

- qu'il s'agit d'un incident isolé depuis la création de la régie en 2009 ;
- que la régisseuse était en congés annuels au moment des faits ;
- que le régisseur a pris des mesures afin de renforcer la traçabilité des recettes en numéraire pour qu'un tel évènement ne se reproduise plus ;
- et enfin, que la Trésorerie d'Orléans Municipal et Sud Loire, a reconnu à plusieurs reprises la grande rigueur dont fait preuve le régisseur dans la tenue de la régie.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) émettre un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité formulée par Mme X, régisseur de la régie monétique centrale ;

2) émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par Mme X, régisseur de la régie monétique centrale ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 10 – **Évènementiel. Marché de Noël 2015. Approbation de contrats de partenariat.**

M. FOUSSIER – *M. le Maire, il s'agit du marché de Noël qui aura lieu du 27 novembre au 27 décembre, comme les autres années, du moins récemment, sur 3 places qui seront la place du Martroi, la place de la République avec des exposants qui proposeront la restauration et la place de la Loire avec un pôle un petit peu plus ludique.*

La délibération porte sur la validation de plusieurs partenaires qui ont proposé leur soutien financier et logistique desquels, la Chambre des métiers et de l'artisanat qui fera une animation et qui nous a aidés dans la recherche des artisans, La Poste avec la boîte aux lettres du Père Noël bien sûr, ainsi qu'un certain nombre d'actions dont la fourniture de feuilles de papiers, d'enveloppes et autres, les cinémas Pathé qui vont offrir des places de cinéma gratuites pour les séances de films pour enfants, et France Bleu Orléans qui fera des animations en direct.

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël 2015, plusieurs entreprises ou commerçants ont proposé à la Mairie d'apporter leur soutien financier ou logistique pour faciliter la réalisation de la manifestation qui se déroulera du vendredi 27 novembre au dimanche 27 décembre prochains, sur différentes places du centre-ville :

- sur la Place du Martroi avec une quarantaine de chalets non alimentaires et alimentaires proposant des idées cadeaux et des produits gastronomiques de fête autour de deux grandes animations fixes ;

- sur la Place de la République avec exclusivement des exposants proposant de la restauration légère, l'espace animation et la maison du Père Noël ;

- sur la Place de la Loire avec un pôle ludique proposant des animations scénographiques, un manège et quatre chalets alimentaires.

Les partenaires proposés pour le marché de Noël 2015 sont les suivants :

- La Chambre des métiers et de l'artisanat : prise en charge d'une animation déambulatoire à hauteur de 1 000 € T.T.C. maximum et soutien dans la recherche d'artisans d'art qui seront accueillis dans les chalets gérés par la Mairie ;

- La Poste :

- ramassage de la boîte-aux-lettres du père Noël chaque jour du 27 novembre au 24 décembre, place de la République pour une valeur de 400 € T.T.C.
- prise en charge et mise en œuvre d'une animation « Atelier de la lettre au Père Noël » le mercredi 9 décembre,
- conception et fabrication de 200 cartes postales pour 80 € T.T.C., de 200 sets de crayons de couleur offerts aux enfants pour 384 € T.T.C.,
- présence de 3 employés pour 180 € T.T.C.,
- fournitures diverses (enveloppes, feuille de papier, etc.) pour 30 € T.T.C.

Soit un partenariat d'une valeur totale de 1 074 € T.T.C. En contrepartie, il est proposé de mettre à disposition, à titre gratuit, 1 chalet 3x2m du 7 au 10 décembre 2015 pour la vente de timbres de collection et prêts à poster (enveloppes, emballages colis). Cette mise à disposition est évaluée à 404 € net de T.V.A., sur la base des tarifs votés par le Conseil Municipal ;

- Les cinémas Pathé : mise à disposition de 50 places gratuites pour des séances de films pour enfants à l'affiche, et 10 places pour la retransmission du ballet Casse-noisette en direct du Bolchoï pendant la période des fêtes à gagner tous les mercredis et samedis par l'intermédiaire des réseaux sociaux de la Mairie, pour une valeur totale de 600 € T.T.C. ;

- France Bleu Orléans : organisation d'émissions en direct du marché de Noël les 28 novembre et 19 décembre et réalisation de jeux concours pendant toute la durée du marché pour faire gagner aux auditeurs des places aux animations présentes sur la manifestation. Ces billets d'accès aux animations d'une valeur totale de 400 € T.T.C., seront pris en charge par la Mairie. En outre, la Mairie s'engage à acheter 75 spots d'annonces du marché de Noël à hauteur de 2 948,94 € T.T.C. En contrepartie, France Bleu Orléans bénéficiera gratuitement d'une tente d'une surface de 9m² sur la place de la Loire les 28 novembre et 19 décembre, dont la valeur est de 41,26 € T.T.C. sur la base des tarifs votés par le Conseil Municipal.

En contrepartie de ces partenariats, la Mairie s'engage à intégrer sur les supports de communication édités pour la manifestation le nom ou le logo des sociétés concernées ainsi que sur les espaces aménagés. La Mairie mettra à disposition de ses partenaires un espace, des matériels et énergie nécessaires à la réalisation des services susvisés.

Des conventions de partenariat sont proposées pour définir les engagements de chacune des parties.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les conventions de partenariat à passer avec les entités précitées, définissant les engagements des parties dans le cadre de la réalisation du marché de Noël 2015 ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités correspondantes ;

3) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonctions 023 et 024, articles 6231 et 6232, opération XC1H001, services gestionnaires EVE et DIC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 11 – **Culture. Musée des beaux-arts d'Orléans. Exposition "Orléans pendant la Grande Guerre, une Ville et des vies à l'arrière". Demandes de subventions.**

M. MOITTIE – *En lien avec les établissements culturels et les archives municipales, la mission mémoire coordonne actuellement la préparation de l'exposition « Orléans, une Ville et des vies à l'arrière » qui sera présentée au musée des beaux-arts de mi-avril à fin août 2016.*

Lorsqu'on évoque la Première Guerre Mondiale, ce qui vient tout de suite à l'esprit, habituellement, ce sont les images de la ligne de front, des tranchées, des combats, des poilus sous le feu dans le froid, la neige, la boue. Pour cette exposition, nous avons choisi un angle différent mais complémentaire, celui des conséquences de la guerre sur la vie quotidienne d'une ville de l'arrière comme Orléans.

A partir de l'été insouciant de 1914, comment notre ville entre-t-elle dans la guerre ? Comment la mobilisation générale impacte-t-elle sa population, son urbanisme, son économie, son commerce, sa vie politique, sa cohésion ? Et comment prépare-t-elle utilement la sortie de la guerre, le retour à la vie et à l'avenir ? Voilà les questions auxquelles nous essayerons d'apporter des éléments de réponse au cours de cette exposition qui est conçue sur le modèle des expositions patrimoniales du label Ville d'Art et d'Histoire, et qui offrira des actions de médiation variées, notamment au profit des enseignants dans la conduite de leurs projets pédagogiques.

Cette exposition est éligible aux subventions de la D.R.A.C., de la Région Centre-Val de Loire et de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. C'est tout l'objet de cette délibération, d'autoriser M. le Maire à solliciter ces subventions, au taux le plus favorable, pour l'organisation de cette exposition dont le coût prévisionnel s'élève à 63 500 €, ce qui est, je le souligne au passage, une belle marque de soutien pour la mémoire et la culture en période de grande discipline budgétaire. Merci.

M. le Maire – *Merci de cette intervention. Je donne la parole à Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Nous voterons bien évidemment pour cette délibération. Cependant, nous sommes à l'avant-veille de la commémoration de l'armistice de la guerre de 14-18 et à une année du lancement de ces commémorations qui connaîtront leur apogée lors du centenaire de la fin de celle dont nombre pensaient que ce serait la der des ders.*

Pourtant, près d'un siècle après la fin de cette immonde boucherie, des familles attendent toujours que les leurs soient réhabilités, que l'infamie et l'opprobre que vivent toujours ces familles soient levées, en réhabilitant collectivement ceux qui ont été nommés « les fusillés pour l'exemple ».

Le Président de la République avait fait cette promesse avant d'être élu en 2012. La cérémonie des Invalides et l'apposition de plaques au musée de l'Armée ne nous semblent pas suffisantes. Aussi, nous souhaitons que dans cette exposition soit abordée cette question. Et pourquoi pas de demander aux deux députés présents au sein de ce Conseil Municipal, vous M. CARRE et M. GROUARD, de porter cette demande de réhabilitation collective jusque dans les instances de l'Assemblée Nationale. D'autant que nombre de collectivités territoriales, toutes tendances politiques confondues, portent également cette demande.

Pour finir, à l'heure où bien des tensions mondiales pourraient nous faire redouter le déclenchement d'un conflit à grande échelle, nous ne pouvons que faire nôtre, tant les paroles de Paul Valéry que de Jacques Prévert : « La guerre est un massacre de gens qui ne se connaissent pas, au profit de gens qui se connaissent mais ne se massacrent pas », pour le premier et enfin, plus court pour le second : « quelle connerie la guerre ». Merci.

M. le Maire – *Merci. Nous examinerons cela plus tard. Je vous consulte sur cette délibération.*

M. MOITTIE, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des commémorations du 100^{ème} anniversaire de la Première Guerre Mondiale, la Mairie d'Orléans souhaitant conduire des actions mémorielles fortes dans la séquence 2014-2018, organise en 2016 au musée des beaux-arts une exposition, intitulée « Orléans pendant la Grande Guerre, une Ville et des vies à l'arrière ».

La Première Guerre mondiale évoque immédiatement la ligne de front, les combats, les tranchées, les poilus et les communes du Nord dévastées. Mais quand est-il des villes comme Orléans, ville de l'arrière, maillon dans le vaste dispositif de guerre et de mobilisation générale qui s'impose à tout le territoire national, où tout est organisé dans l'optique de la guerre et de la victoire ? L'exposition « Orléans pendant la Grande Guerre, une Ville et des vies à l'arrière » apportera les éléments de réponse aux questions sur cette période troublée.

Conçue sur le modèle des expositions patrimoniales du label Ville d'Art et d'Histoire, l'exposition dévoilera aux différents publics, la vie quotidienne des Orléanais durant les quatre années que dura la Première Guerre Mondiale. Elle présentera comme point de départ Orléans durant l'été insouciant de 1914 (sa population, son urbanisme à la veille du conflit, les projets en cours, le Conseil Municipal, et son Maire Fernand Rabier), jusqu'à la fête de la Victoire de 1919 et les projets d'après-guerre notamment la foire de 1922.

Un programme construit par le service Ville d'art et d'histoire offrira des actions de médiation variées, adaptées à tous les publics, pour éclairer l'exposition et la faire vivre au-delà de ses murs.

Le coût prévisionnel de cette exposition s'élève à 63 500 € T.T.C.

Cette exposition est subventionnable par la direction régionale des affaires culturelles, la Région Centre-Val de Loire, et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (O.N.A.C.-V.G.).

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la D.R.A.C., de la Région Centre-Val de Loire et de l'O.N.A.C.-V.G., les subventions au taux le plus favorable pour l'organisation de l'exposition « Orléans pendant la Grande Guerre, une Ville et des vies à l'arrière » programmée en 2016 au musée des beaux-arts ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les formalités nécessaires, et notamment signer les conventions relatives aux subventions au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Mairie : fonction 322, articles 7472 et 74718, service gestionnaire AEC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – **Culture. Centre chorégraphique national. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement. Attribution d'une subvention.**

Mme KERRIEN – *M. le Maire, il s'agit de l'approbation d'une convention de soutien à l'équipement pour le Centre chorégraphique national d'Orléans qui refait totalement son espace d'accueil. Nous proposons une subvention pour 2015 de 15 500 € et pour 2016, de 10 500 €. A noter bien sûr que nous sommes accompagnés sur ce projet par la D.R.A.C. et la Région Centre-Val de Loire.*

(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)

M. le Maire – *La conseillère régionale va voter pour. Je vous consulte.*

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le centre chorégraphique national d'Orléans a sollicité le soutien financier de la Mairie d'Orléans pour réaliser des travaux de réaménagement des locaux affectés à l'association situés 37 rue du Bourdon Blanc. Le réaménagement, dont l'objectif est d'augmenter la jauge d'accueil et le confort du public ainsi que les possibilités techniques de travail, se présente ainsi :

- acquisition et installation, dans le studio Jean Babilée, d'un gradin de 172 places au lieu de 104 actuellement avec une assise de meilleure qualité, permettant un espace scénique modulable et utilisable hors les murs ;
- transformation du hall d'accueil en espace d'accueil et d'exposition ;
- réfection du sol et ameublement de l'espace cuisine, complété d'une partie bar pour les réceptions dans le foyer situé à l'arrière du studio Jean Babilée. Le mobilier et l'éclairage sont également revus.

L'association a pris l'attache d'un cabinet d'architectes orléanais pour la maîtrise d'œuvre.

Le centre chorégraphique national a sollicité de la Mairie d'Orléans une subvention de soutien à l'équipement de 15 500 € en 2015 et 10 500 € en 2016 pour la réalisation de cette opération dont le coût total prévisionnel s'élève à 153 161,91 € H.T. soit 183 794,29 € T.T.C.

La D.R.A.C. Centre-Val de Loire devrait intervenir pour 85 000 € et la Région Centre-Val de Loire pour 15 000 €. L'association contribue en fonds propres à hauteur de 27 565,91 €.

Cette opération de réaménagement du centre chorégraphique permettant l'accueil, dans de meilleures conditions techniques et de confort, des artistes et des spectateurs, tout en mobilisant les financements extérieurs nécessaires, il est proposé d'y contribuer dans le cadre d'une convention de soutien à l'équipement 2015-2016.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de soutien à l'équipement 2015-2016 à passer avec l'association centre chorégraphique national ;

2) dans ce cadre, attribuer une subvention d'équipement de 15 500 € à l'association au titre de l'année 2015, et de 10 500 € au titre de 2016 sous réserve du vote du budget correspondant ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 33 article 20421, opération 05A287, service gestionnaire THE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13 – **Culture. Théâtre d'Orléans. Paiement des services d'utilisation des salles au titre du second semestre 2015.**

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article 6-3 de la convention de mise à disposition 2015-2016 du théâtre d'Orléans, approuvée par décision du Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et signée avec l'association Scène Nationale d'Orléans, définit les modalités de mise à disposition et de facturation des services du théâtre aux utilisateurs extérieurs.

La Mairie procède au règlement des services à l'association Scène Nationale d'Orléans sur présentation des factures correspondant à l'utilisation des salles à la fin de chaque semestre, par application des tarifs approuvés par le Conseil Municipal du 6 juillet 2015.

Le montant des services utilisés au cours du 2nd semestre 2015 par les associations et la Mairie s'élève 6 680 € T.T.C., détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

En tenant compte du règlement au titre du 1er semestre 2015 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2015, soit 80 257,50 € T.T.C, les frais d'utilisation des salles par la Mairie et les utilisateurs extérieurs représentent un total de 86 937,50 € T.T.C. pour l'année 2015.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider du versement à l'association Scène Nationale d'Orléans, d'une somme de 6 680 € T.T.C, au titre des services du théâtre utilisés au cours du 2nd semestre 2015 détaillée en annexe de la délibération ;

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 313, article 6574, service gestionnaire THE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

THEATRE D'ORLEANS
PRISE EN CHARGE PAR LA MAIRIE DES SERVICES DE LOCATIONS UTILISES PAR LES ASSOCIATIONS - 2nd semestre 2015
TARIFS 2015 (CM 6 juillet 2015)

Utilisateurs extérieurs	Référence services Mairie	Répartition services année en cours	SALLES TOUCHARD & BARRAULT		SALLE VITEZ		TOTAL		
			Dates d'utilisation	Tarif du service 1 670 €	Coût	Dates d'utilisation	Tarif du service 1 115 €	Coût Utilisateur extérieur	Coût Ville
ORLEANS CONCERTS			5 au 8 novembre	6,50	10 855,00				
TOTAL ACCUEIL ORL CONCERTS		6,50		6,50	10 855,00				
PRISE EN CHARGE VILLE				4,00	6 680,00			4 175	6 680
COUT ORLEANS CONCERTS		2,50		2,50	4 175,00				
MUSIQUE MUNICIPALE				0,00	0,00				
TOTAL ACCUEIL		0,00		0,00	0,00			0	0
PRISE EN CHARGE VILLE				0,00	0,00				
COUT MUSIQUE MUNICIPALE		0,00		0,00	0,00				
ATAO									
TOTAL ACCUEIL		0,00		0,00	0,00				
PRISE EN CHARGE VILLE				0,00	0,00				
COUT ATAO		0,00		0,00	0,00				
VILLE & AUTRES ASSOS	22			0	0,00				
COUT SERVICES VILLE		0,00		0,00	0,00				
Somme à payer à la Scène Nationale pour le 2nd semestre 2015								4 175,00	6 680,00

N° 14 – **Culture. Fonds régional d'art contemporain du Centre-Val de Loire. Création d'un établissement public de coopération culturelle. Approbation des statuts. Désignation des membres représentant la Mairie au Conseil d'administration.**

Mme KERRIEN – *Le Fonds régional d'art contemporain Centre-Val de Loire a été créé en 1982. C'est un atout essentiel pour la diffusion de l'art contemporain, vous le savez, avec une particularité à Orléans, celle de la spécialité architecture expérimentale. Nous nous réjouissons de la création de cet E.P.C.C. La Ville d'Orléans devient membre fondateur avec la Région Centre-Val de Loire et l'Etat. Les personnes qui représenteront la Ville d'Orléans sont Mme CHERADAME et moi-même, et en tant que membres suppléants, Mmes ODUNLAMI et BARRUEL.*

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Juste pour nous féliciter de ces transformations du F.R.A.C. en E.P.C.C. et pour souligner à quel point quand la Ville d'Orléans et la Région travaillent ensemble, c'est mieux que quand on fait les petites querelles comme tout à l'heure, j'ai entendu des histoires que la Région ne soutient pas suffisamment, etc. Je pense que cela ne fait pas tellement avancer les dossiers.*

(réaction de M. LEMAIGNEN hors micro)

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *On verra, M. LEMAIGNEN. D'abord, il y a une élection, on verra ce qu'elle donnera. Ensuite, on verra les orientations qui seront suivies auxquelles on sera très attentif.*

Je défends l'idée que l'on est plus intelligent quand on travaille ensemble que quand on se fait la guerre. C'est tout ce que je voulais souligner.

(exclamations)

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *La preuve en est sur ce dossier du F.R.A.C. C'est vrai que quand j'entends des propos comme ceux tenus tout à l'heure, qui étaient vraiment caricaturaux, à propos des établissements culturels de la Ville d'Orléans, je pense que cela n'agrandit pas ceux qui les ont tenus.*

M. le Maire – *On est plein d'optimisme pour l'avenir, comme vous.*

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le fonds régional d'art contemporain Centre-Val de Loire (F.R.A.C.), créé en 1982, constitue un point d'appui essentiel à la politique de soutien à la création et à la diffusion de l'art contemporain en région. La spécificité de la plus grande partie de sa collection est d'être constituée d'œuvres témoignant des rapports entre l'art contemporain et l'architecture expérimentale.

Les missions du F.R.A.C. s'articulent autour de la constitution d'un patrimoine public d'art contemporain, sa diffusion, et la mise en œuvre d'actions de médiation et de formation.

Avec le concours de l'État, de la Mairie d'Orléans et de l'Europe, la Région Centre-Val de Loire s'est investie dans la rénovation d'un bâtiment, en grande partie dédié au F.R.A.C., et pour laquelle elle a assuré la maîtrise d'ouvrage.

En vue de conforter l'existence et de développer le rayonnement au niveau national du F.R.A.C., l'Etat et la Région Centre-Val de Loire se sont associés pour faire évoluer le statut actuellement associatif en établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.) et proposer à la Mairie d'en devenir membre fondateur.

Ce statut permettra de formaliser la contribution des partenaires publics, d'assurer la conduite du projet artistique et culturel du F.R.A.C. dans des conditions d'efficacité et de sécurité juridiques satisfaisantes en clarifiant notamment le statut public de la collection.

Actuellement, la Mairie a la possibilité d'être invitée aux séances du conseil d'administration de l'association mais n'en est pas membre de droit.

Compte tenu de l'enjeu de cet établissement culturel sur le plan régional et national, de son ancrage identitaire sur le territoire d'Orléans et de l'historique des relations culturelles et de soutien entretenues par la Mairie, il est proposé d'approuver les statuts du nouvel E.P.C.C. permettant à la Mairie d'être membre fondateur de la nouvelle structure juridique et représentée au sein du conseil d'administration à raison de deux membres titulaires disposant de deux voix délibératives chacun et de deux suppléants.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les statuts du fonds régional d'art contemporain Centre-Val de Loire prévoyant que la Mairie est membre fondateur avec la Région Centre-Val de Loire et l'Etat de cet E.P.C.C. ;

2) en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres au sein du F.R.A.C. Centre-Val de Loire ;

3) désigner comme représentants de la Mairie au sein du conseil d'administration du F.R.A.C. et pour la durée restante du mandat :

- **en tant que membres titulaires :**
 - Mme Nathalie KERRIEN, Maire-Adjoint,
 - Mme Muriel CHERADAME, Maire-Adjoint ;

- **en tant que membres suppléants :**
 - Mme Béatrice ODUNLAMI, Adjoint au Maire,
 - Mme Béatrice BARRUEL, Conseiller délégué ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

STATUTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DE COOPERATION CULTURELLE
FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN DU
CENTRE-VAL DE LOIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R.1431-1 à R1431-21 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 16 octobre 2015 demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Orléans en date du 9 novembre 2015 demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;

Vu la circulaire n°2002/006 du 28 février 2002 relative aux fonds régionaux d'art contemporain ;

Vu la circulaire interministérielle n°2003/005 du 18 avril 2003 relative à la mise en œuvre de la loi du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle et du décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 ;

Vu la circulaire n°2008/006 du 29 août 2008 actualisant et complétant la circulaire interministérielle précitée du 18 avril 2003.

PREAMBULE

Le Fonds régional d'art contemporain Centre-Val de Loire constitue un point d'appui essentiel à la politique de soutien à la création et à la diffusion de l'art contemporain en région. La spécificité de la plus grande partie de sa collection est d'être constituée d'œuvres témoignant des rapports entre l'art contemporain et l'architecture.

Les missions du FRAC s'articulent autour des trois missions de l'ensemble des FRAC : la constitution d'un patrimoine public d'art contemporain, sa diffusion et la mise en œuvre d'actions de médiation et de formation.

Avec le concours de l'État, de la Ville d'Orléans, de l'Europe, la Région Centre-Val de Loire s'est investie dans la rénovation d'un bâtiment, dédié au FRAC, et pour laquelle elle a assuré la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit désormais de conforter l'existence et de développer le rayonnement du FRAC en le dotant d'un nouvel outil statutaire au service de son exceptionnelle collection au niveau national.

Cette volonté d'évolution a conduit l'État et la Région Centre-Val de Loire, conformément à la circulaire du 18 avril 2003, à examiner les perspectives d'évolution de cette structure associative en établissement public de coopération culturelle. Approuvé par le Conseil d'administration de l'association le 8 octobre 2015, ce statut permettra en effet de formaliser la contribution des partenaires publics, d'assurer la conduite du projet artistique et culturel du FRAC dans des conditions d'efficacité et de sécurité juridiques satisfaisantes en clarifiant notamment le statut public de la collection.

C'est dans ce contexte que l'État, la Région Centre-Val de Loire et la Ville d'Orléans se sont associés pour la création d'un établissement public de coopération culturelle dédié au Fond régional d'art contemporain Centre-Val de Loire pour mener à bien sa mission de service public de diffusion de l'art contemporain en région.

Titre Ier – Dispositions générales

ARTICLE 1^{er} - CREATION

Il est créé à compter du 1^{er} janvier 2016, entre :

- l'État, représenté par le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
- la Région Centre-Val de Loire représentée par son Président,
- la Ville d'Orléans représentée par son Maire,

un établissement public de coopération culturelle (EPCC), à caractère industriel et commercial, régi notamment par les articles L.1431-1 et suivants et les articles R.1431-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et par les présents statuts,

dénommé ci-après « l'Établissement ».

Il jouit de la personnalité morale à compter de la date de publication de l'arrêté approuvant les présents statuts.

L'Établissement reprend les activités de l'association « Fond régional d'art contemporain du Centre-Val de Loire »

ARTICLE 2 – DENOMINATION ET SIEGE

L'établissement public de coopération culturelle est dénommé : Fonds régional d'art contemporain du Centre-Val de Loire – FRAC Centre-Val de Loire.

Il a son siège administratif à Orléans.

Il peut transférer son siège en tout autre lieu par décision du conseil d'administration, sur proposition conjointe du Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire et du Préfet de la région Centre-Val de Loire.

ARTICLE 3 – DUREE

L'établissement public de coopération culturelle est créé pour une durée illimitée.

ARTICLE 4 - MISSIONS

Les missions de l'Établissement s'articuleront autour de trois axes :

- la constitution, l'enrichissement et la conservation d'une collection publique d'art contemporain autour de la thématique art et architecture, par l'acquisition et la commande d'œuvres d'artistes et d'architectes contemporains, principalement à des artistes et des architectes vivants représentatifs de la création au niveau régional, national et international ;
- la diffusion de la collection sur l'ensemble du territoire régional mais aussi au niveau national et international, à travers notamment l'organisation d'expositions dans et hors les murs, le prêt et le dépôt d'œuvres, l'édition et la mise en place d'un programme de rencontres et d'événements auprès du public le plus large ;
- la programmation régulière d'actions de sensibilisation, de formation et d'élargissement des publics, notamment à destination du jeune public.

L'Établissement s'attachera, dans le cadre de ces trois missions, à poursuivre et renforcer les partenariats et collaborations confortant sa présence sur le territoire régional, dans le réseau national des fonds régionaux d'art contemporains (FRAC) et dans le domaine du numérique.

ARTICLE 5 – LA COLLECTION

La collection est composée d'une part, des œuvres transférées par l'association Fonds régional d'art contemporain du Centre-Val de Loire, et d'autre part, de celles acquises depuis la création de l'établissement. La collection constitue dans son entité un bien public, inaliénable et imprescriptible.

La conservation et l'exploitation de celle-ci sont assurées selon les règles de déontologie professionnelle telles que définies par le Conseil international des musées (ICOM) et dans le respect du droit de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 6 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

Une convention d'objectifs et de moyens, d'une durée d'au moins trois ans et/ou équivalente à la durée du mandat du directeur est conclue entre chaque membre de l'établissement public et celui-ci. Elle définit les orientations et précise les conditions et modalités de mise en œuvre des missions que les membres assignent à l'Établissement.

L'Établissement exercera ses missions en tenant compte des orientations culturelles que l'État, la Région Centre-Val de Loire et la Ville d'Orléans développent en matière d'accompagnement et de structuration des acteurs de la scène artistique des arts visuels et de diffusion auprès des publics.

Titre II – Organisation administrative et fonctionnement

ARTICLE 7 - ORGANISATION GENERALE

L'Établissement est administré par un conseil d'administration et dirigé par un directeur. Il est également doté d'un comité technique d'acquisition.

ARTICLE 8 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Établissement est administré par un conseil d'administration comprenant dix-huit membres :

- a) quatre représentants de l'État désignés par le Préfet de région ;
- b) six représentants de la Région Centre-Val de Loire désignés par l'organe délibérant pour la durée de leur mandat électif restant à courir ;
- c) deux représentants de la Ville d'Orléans désignés par l'organe délibérant pour la durée de leur mandat électif restant à courir ;
- d) trois personnalités qualifiées, choisies pour leurs compétences particulières dans le domaine de l'art contemporain et de l'architecture. Ces personnes qualifiées sont désignées conjointement par le Préfet de région du siège de l'Établissement, le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire et le Maire de la Ville d'Orléans, pour une durée de trois ans renouvelables.

En l'absence d'accord des membres sur la désignation des personnalités qualifiées, la désignation s'opère de la façon suivante :

- une personne qualifiée nommée par l'Etat,
- une personne qualifiée nommée par la Région Centre-Val de Loire,
- une personnalité qualifiée nommée par la Ville d'Orléans ;

e) deux représentants du personnel de l'Établissement, élus à cette fin par le personnel pour une durée de trois ans renouvelables.

f) un représentant de l'association « les amis du FRAC Centre-Val de Loire » disposant d'une voix.

Pour chacun des membres du conseil d'administration, un membre suppléant est désigné dans les mêmes conditions que le membre titulaire qu'il supplée. Il siège au conseil d'administration, avec voix délibérative, en l'absence du membre titulaire. Il peut siéger au conseil d'administration, sans voix délibérative, en présence du membre titulaire.

Les fonctions de membre du conseil d'administration sont exercées à titre gratuit. Toutefois, elles ouvrent droit aux indemnités de déplacement prévues par le décret n°90-437 du 28 mai 1990 modifié.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt, ni occuper aucune fonction dans les entreprises traitant avec l'Établissement pour des marchés de travaux, de fournitures et de prestations, ni assurer des prestations pour ces entreprises. Tout membre ne respectant pas ces règles sera entendu par le conseil d'administration et, le cas échéant, démis d'office de ses fonctions par le conseil d'administration.

Tout mandat prend fin de plein droit par la perte de la qualité en vertu de laquelle il a été nommé.

ARTICLE 9 – PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration élit un président en son sein, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder le cas échéant celle de son mandat électif.

Le président est assisté d'un vice-président désigné dans les mêmes conditions et pour la même durée que le Président.

ARTICLE 10 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration convoque le conseil d'administration au moins deux fois par an. Le conseil d'administration est en outre réuni à la demande du Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire, du Préfet de la Région Centre-Val de Loire, du Maire de la Ville d'Orléans ou de la majorité de ses membres.

Il convoque les membres du conseil d'administration et arrête l'ordre du jour. Il peut inviter au conseil d'administration, pour avis, toute personne dont il juge la présence utile en fonction de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer qu'en présence de la majorité de ses membres, titulaires ou suppléants. Si le *quorum* n'est pas atteint, le conseil est convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de huit jours. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.

En l'absence de son suppléant, un membre du conseil d'administration peut donner mandat à un autre membre pour le représenter à une séance du conseil d'administration. Aucun membre ne peut recevoir plus d'un mandat.

Il statue à la majorité (moitié plus une voix) des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Le directeur, sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion, et l'agent comptable participent aux séances avec voix consultative.

Le règlement intérieur de l'établissement précise les modalités de convocation du conseil d'administration et de son fonctionnement.

ARTICLE 11 – ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration délibère sur toutes questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Établissement, notamment, sur :

- a) les orientations générales de la politique de l'Établissement sous la forme d'un projet artistique et culturel annexé à la convention pluriannuelle d'objectifs ;
- b) la convention de mise à disposition du bâtiment appartenant au Conseil régional Centre-Val de Loire ;
- c) le budget et ses modifications, la politique tarifaire régissant les droits d'entrée et toutes autres prestations culturelles et de mise à disposition d'espaces ;
- d) les comptes et l'affectation des résultats de l'exercice ;
- e) les créations, modifications et suppressions d'emplois permanents ;
- f) les projets d'achat ou de prise à bail d'immeubles et, pour les biens dont l'établissement public est propriétaire, les projets de ventes et de baux d'immeubles ;
- g) les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés, le tarif des prestations facturées ;
- h) les projets de concession et de délégation de service public ;
- i) les emprunts, prises, extensions et cessions de participations financières ;
- j) les créations de filiales et les participations à des sociétés d'économie mixte ;
- k) l'acceptation des dons, legs, partenariats et les orientations en matière de mécénat menés par l'Établissement ;
- l) les actions en justice et les conditions dans lesquelles certaines d'entre elles peuvent être engagées par le directeur ;
- m) les transactions ;
- n) le règlement intérieur de l'Établissement ;
- o) les conditions générales d'acquisitions de biens culturels, d'œuvres d'art destinées à la collection, de legs et de dons sur proposition du comité technique d'acquisition. Il entend les propositions et les conditions de dépôts et prêts de ces œuvres formulées par le directeur ;
- p) les suites à donner aux observations consécutives aux inspections, contrôles ou évaluations dont l'établissement a fait l'objet.

Il détermine les catégories de contrats, conventions et transactions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au directeur. Celui-ci rend compte, lors de la plus prochaine séance du conseil, des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Le conseil d'administration est régulièrement informé de la programmation annuelle et des recrutements.

ARTICLE 12 - ATTRIBUTIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président préside le conseil d'administration.

Il propose au conseil d'administration de délibérer sur la nomination et la cessation de fonction du directeur de l'établissement dans les conditions fixées à l'article 13 des présents statuts.

Il nomme le directeur de l'Établissement dans les conditions prévues aux articles L.1431-5 et R1431-10 du code général des collectivités territoriales.

Il peut déléguer sa signature au directeur.

Il peut mettre fin au mandat du directeur en cas de faute grave.

La décision du président de mettre un terme au mandat du directeur doit être précédée d'une procédure contradictoire, de la communication préalable des griefs et d'un vote du conseil d'administration à la majorité des deux tiers des membres.

ARTICLE 13 – DESIGNATION DU DIRECTEUR

Les représentants de la Région Centre-Val de Loire, de l'État et de la Ville d'Orléans membres du Conseil d'administration procèdent à un appel à candidatures en vue d'établir une liste de candidats à l'emploi de Directeur de l'Établissement. Après réception des candidatures, un comité, constitué de l'ensemble des partenaires publics et de personnalités qualifiées (dont notamment un directeur de FRAC en exercice), établit la liste des candidats invités à présenter un projet d'orientations culturelles et artistiques sous la forme d'une note d'intention. Après un délai raisonnable, le comité auditionne les candidats qui ont rendu une note d'intention. Il classe les candidatures par ordre de pertinence ou ne propose qu'un seul candidat pour vote du Conseil d'administration.

Une majorité des deux tiers des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour que le Conseil d'administration propose à son président de nommer le directeur.

Le directeur est nommé pour un mandat de trois à cinq ans durant lequel il bénéficiera d'un contrat à durée déterminée de droit public. Ce mandat est renouvelable par période de trois ans.

Le principe de parité homme-femme ainsi que l'égalité de traitement des candidats seront respectés durant l'ensemble du processus de recrutement.

ARTICLE 14– NOMINATION DU PREMIER DIRECTEUR

A la création de l'Établissement, en application des dispositions de l'article 3 de la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002, modifiées par l'article 6 de la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006, le directeur du FRAC, par dérogation à l'article 13, est maintenu en qualité de directeur lors de la transformation de l'association en EPCC pour un mandat de cinq ans. Ce mandat est renouvelable par période de trois ans. Le renouvellement est décidé par le conseil d'administration sur proposition de son président et sur la base d'un nouveau projet artistique et culturel proposé par le directeur.

ARTICLE 15 – ATTRIBUTIONS DU DIRECTEUR

Le directeur dirige l'Établissement et à ce titre :

- a) il élabore et met en œuvre le projet artistique et culturel pour lequel il a été nommé et rend compte de son exécution au conseil d'administration ;

- b) il assure la réalisation du programme d'activité de l'Établissement ;
- c) il prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration ;
- d) il prépare le budget ses décisions modificatives et en assure l'exécution ;
- e) il est l'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement ;
- f) il assure la direction de l'ensemble des services et a autorité sur l'ensemble du personnel ;
- g) il propose le règlement intérieur de l'Établissement à l'approbation du conseil d'administration ;
- h) il recrute et nomme aux emplois de l'Établissement ;
- i) il passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration ;
- j) il représente l'Établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
- k) il peut, par délégation du conseil d'administration et sur avis conforme du comptable de l'Établissement, créer des régies de recettes et d'avances soumises aux conditions de fonctionnement régies fixées par les articles R. 1617-1 à R. 1617-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- l) il participe au conseil d'administration avec voix consultative, sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion ;
- m) il prépare les comités techniques d'acquisition. Il informe le conseil d'administration des dépôts et prêts d'œuvres de l'Établissement ;

Le directeur soumet au Conseil d'administration toute modification du programme d'activités et toute modification budgétaire nécessaires au bon fonctionnement de l'Établissement.

Le directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans des entreprises en rapport avec l'établissement, ni occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte. Il ne peut pas non plus exercer de mandat électif dans l'une des collectivités territoriales membres de l'EPCC, ni une quelconque fonction dans un groupement membre de l'Établissement, ni être membre du Conseil d'administration de l'Établissement.

ARTICLE 16 - LE COMITE TECHNIQUE D'ACQUISITION

Le comité technique d'acquisition participe à la politique d'enrichissement de la collection de l'Établissement. Il propose et émet des avis sur les achats, commandes d'œuvres, dons et legs.

Il est composé :

- du directeur qui a une voix délibérative ;
- de quatre à six personnalités qualifiées pour leur expertise en art contemporain, nommées pour une durée de trois ans renouvelable une fois, avec chacune une voix délibérative, par le conseil d'administration sur proposition du directeur ;
- d'un représentant de la Direction régionale des affaires culturelles, d'un représentant de la direction de la culture et du patrimoine de la Région Centre-Val de Loire et d'un représentant de la direction de la culture, des arts et de l'économie créative de la Ville d'Orléans qui assistent aux réunions avec chacun une voix consultative.

En cas de cessation d'activité de l'une des personnalités qualifiées, il est procédé à son remplacement dans les mêmes formes et pour la durée du mandat restant à courir.

Le directeur de l'Établissement préside et anime le comité technique d'acquisition, en assure le secrétariat et rassemble les dossiers artistiques des propositions d'achat qu'il communique, présente et argumente

devant le Conseil d'administration. Ces dossiers, outre une analyse de l'œuvre et une présentation de l'artiste, doivent indiquer l'auteur de la proposition, le nom du vendeur et le prix de vente.

Le comité technique d'acquisition se réunit sur l'initiative du directeur de l'Établissement. La présence de la majorité de ses membres et d'au moins les deux tiers des personnalités qualifiées est obligatoire.

La convocation à la réunion du comité est faite à ses membres au moins quinze jours à l'avance. L'absence d'un membre à trois réunions consécutives entraîne la démission d'office.

Les propositions d'acquisition sont définies à la majorité simple des membres présents.

Le directeur de l'Établissement anime les travaux du comité et en assure le secrétariat. Il soumet pour vote au conseil d'administration un procès-verbal des réunions permettant d'éclairer la décision.

ARTICLE 17 - REGIME JURIDIQUE DES ACTES

Les délibérations du conseil d'administration ainsi que les actes à caractère réglementaire de l'établissement font l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département où l'établissement a son siège.

Une copie de ces actes est adressée aux personnes publiques membres de l'Établissement.

Par ailleurs, les dispositions du titre III du livre I de la troisième partie du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au contrôle de légalité et au caractère exécutoire des autorités départementales sont applicables à l'établissement.

ARTICLE 18 - ADHESION D'UN NOUVEAU MEMBRE, RETRAIT D'UN MEMBRE, DISSOLUTION DE L'ETABLISSEMENT

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article R1431-3 et articles R1431-19 à R1431-21) s'appliquent en ce qui concerne l'adhésion d'un nouveau membre, le retrait d'un membre et la dissolution de l'Établissement.

En cas de dissolution de l'Établissement, la dévolution de la collection dans sa totalité est opérée au profit de la Région Centre-Val de Loire ou déposée auprès d'une personne morale de droit public ou privé, capable de la recevoir et poursuivant le même objet de diffusion de l'art contemporain auprès des publics. Dans ce cas, la personne morale est désignée d'un commun accord entre l'État, la Région Centre-Val de Loire et la Ville d'Orléans.

ARTICLE 19 - MODIFICATIONS DES STATUTS

La modification des statuts est décidée par arrêté du représentant de l'État dans la région, après délibérations concordantes des conseils ou organes délibérants de chacun des membres de l'Établissement.

ARTICLE 20 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres mentionnée à l'article 22 du Code des marchés publics comprend :

- a) le directeur de l'Établissement public ou son représentant, président ;
- b) deux membres titulaires et deux membres suppléants désignés par le conseil d'administration en son sein.

Le directeur ou son représentant assure le secrétariat de la commission.

Le règlement intérieur de l'Établissement définit les modalités de fonctionnement de la commission.

Titre III – Régime administratif, financier et comptable

ARTICLE 21 – DISPOSITIONS GENERALES

Les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics sont applicables à l'établissement.

ARTICLE 22 – LE BUDGET

Le budget tant en recettes qu'en dépenses est adopté par le conseil d'administration dans les trois mois qui suivent la création de l'Établissement puis, chaque année, avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte.

ARTICLE 23 – LE COMPTABLE

Le comptable de l'Établissement, nommé par le Préfet de région, est un comptable direct du Trésor ou un agent nommé par le Préfet sur proposition du conseil d'administration, après avis conforme du trésorier-payeur général. Il est soumis aux obligations prévues par les articles L.1617-1 à L.1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 24 – REGIES D'AVANCES ET DE RECETTES

Sur avis conforme du comptable, le directeur peut créer des régies d'avances et de recettes.

ARTICLE 25 – RESSOURCES

Les ressources de l'Établissement peuvent comprendre notamment :

- a) les contributions financières des personnes publiques membres de l'Établissement ;
 - b) des subventions et autres concours de l'État, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements et de toute autre personne publique ;
 - c) la rémunération de prestations et de services rendus ;
 - d) les droits d'entrée et les produits des manifestations artistiques ou culturelles organisées par l'Établissement
 - e) les produits de ses activités commerciales, des contrats et des concessions ;
 - f) les revenus des biens meubles et immeubles ;
 - g) le produit des aliénations ou des immobilisations ;
 - h) les dons, legs et apports en mécénat ;
- et, d'une manière générale, toutes recettes autorisées par les lois et règlements.

ARTICLE 26 – APPORTS ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

Les contributions des membres comprennent, selon les cas :

a) des participations financières au budget annuel en fonctionnement et en investissement (hors acquisitions) ;

Les contributions de base des collectivités membres sont les suivantes :

Pour L'État :

Pour la mise en œuvre des missions de l'Établissement, et sous réserve des décisions budgétaires annuelles, l'État s'engage à verser une contribution annuelle établie à 650 000€

Pour la Région Centre-Val de Loire :

Pour la mise en œuvre des missions de l'Établissement, et sous réserve des décisions budgétaires annuelles, la Région s'engage à verser une contribution annuelle établie à 854 500€

Pour mémoire, le montant des subventions d'acquisition d'œuvres versées en 2015 s'élevait pour l'État à 130 000€ et pour la Région Centre-Val de Loire à 130 000€

Il appartient à l'État et à la Région de prendre la décision d'attribuer des subventions en complément de ces contributions, dans le cadre de l'annualité budgétaire.

b) des mises à disposition de terrains, locaux, équipements qui restent la propriété de la personne physique ou morale qui en aura fait l'apport ;

Pour la Région Centre-Val de Loire :

La Région Centre-Val de Loire met à disposition de l'Établissement des biens immobiliers et mobiliers.

Une convention temporaire d'occupation du domaine public établie entre la Région Centre-Val de Loire et l'Établissement précise les conditions d'occupation et d'utilisation du domaine public. Les biens concernés par cette convention sont les suivants :

- local acquis par la Région auprès de la Ville d'Orléans, sis 88 rue du Colombier à Orléans, d'une superficie de 3 558,8 m² et occupant un terrain de 3 673 m² de surface ;
- les biens mobiliers et équipements acquis par la Région dans le cadre du programme des travaux sur le site des Subsistances militaires.

En outre, un bail entre la Région et l'Établissement portant sur la location des réserves du FRAC permet à l'Établissement de jouir du bâtiment en échange d'un loyer.

Le bien concerné par ce bail est le suivant :

- local situé 13 rue des Frères Lumières, 45800 Saint-Jean-de-Braye d'une superficie de 1309 m² sur un terrain de 3595 m² de surface ;
- équipements et mobiliers du lieu dont la liste figure en annexe du bail.

c) des mises à disposition de personnel ;

d) toute autre forme de participation au fonctionnement de l'Établissement. Dans ce cas, la valeur de cette contribution est appréciée d'un commun accord.

Titre IV – Dispositions transitoires et finales

ARTICLE 27 – MENTIONS OBLIGATOIRES

Les documents de toute nature émanant de l'EPCC portent la mention suivante : « Le FRAC Centre-Val de Loire est un établissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre-Val de Loire, l'État et la Ville d'Orléans ».

ARTICLE 28 – DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jusqu'à la première élection des représentants du personnel au sein du conseil d'administration de l'Établissement qui devra intervenir dans un délai de douze mois suivant la publication de l'arrêté de création de l'Établissement, et jusqu'à la nomination des personnes qualifiées qui devra intervenir dans un délai identique, le conseil d'administration siège valablement avec les membres mentionnés aux alinéas a, b, c de l'article 8 des présents statuts.

Les représentants élus du personnel siègent au conseil d'administration dès leur élection. Les personnes qualifiées siègent au conseil d'administration dès leur désignation.

ARTICLE 29 – TRANSFERT DE PERSONNELS

En matière de personnels, il est fait application des dispositions de l'article L.1224-1 du Code du Travail, aux salariés de l'association FRAC Centre-Val de Loire, autres que le directeur.

Les personnels disposant de contrats de droit privé dans l'association dont l'activité est transférée à l'Établissement continuent de bénéficier des mêmes conditions contractuelles.

L'arrêté préfectoral de création de l'Établissement fixe la date à laquelle les transferts deviennent effectifs, l'objectif étant un transfert des personnels de l'association prenant effet au plus tard le 1^{er} juillet 2016.

ARTICLE 30 – DEVOLUTION DES BIENS ET TRANSFERT DES DROITS ET OBLIGATIONS

L'Établissement est autorisé à recevoir, après vérification de l'inventaire, les biens, propriétés de l'association dénommée FRAC Centre-Val de Loire, notamment :

- la collection d'œuvres et d'objets d'art et documentation afférente ;
- le fonds documentaire général et les archives de « l'association Fonds régional d'art contemporain du Centre-Val de Loire » ;
- les droits et obligations résultant des contrats et conventions conclus par l'association ;
- les droits de propriété intellectuelle issus des cessions de droits d'exploitation par les artistes auteurs des œuvres de la collection.

Ces dispositions ne sont applicables que sur délibération de l'assemblée générale de dissolution de l'association, décidant de la dévolution des biens à l'Établissement et des modalités des opérations de liquidation correspondantes.

Les contrats de travaux, fournitures et services passés par l'association et en cours d'exécution à la date de la dissolution de l'association sont transférés de plein droit à l'Établissement.

En outre, la reprise par l'Établissement de la trésorerie, des dettes et créances de l'association FRAC Centre-Val de Loire ne devient effective qu'après délibération de l'assemblée générale organisant les modalités de cette reprise.

Titre V – Règlement intérieur

ARTICLE 32 : REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur sera établi par le conseil d'administration. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus dans les statuts.

N° 15 – **Culture. Approbation d'avenants aux conventions de soutien à passer avec les associations Orléans Concours International et Musique Municipale d'Orléans. Approbation d'une convention de soutien à projet à passer avec l'association La Clique.**

M. BARBIER – *Il s'agit de soutien aux associations musicales telles, Orléans concours international que la Ville souhaite accompagner dans le cadre de son évolution de direction artistique, puisque Isabella VASILOTTA en a pris la direction artistique depuis quelques jours.*

D'autre part, il s'agit d'un avenant à la convention de soutien 2014-2015 pour la musique municipale d'Orléans. Il est proposé de reconduire la subvention pour 2016.

Enfin, un petit zoom sur une convention dans le cadre du soutien à la création, avec une subvention de 2 000 € à l'association la Clique qui va produire un clip vidéo musical au bénéfice de MTatiana, une artiste orléanaise.

M. BARBIER, Conseiller municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Des associations qui ont conclu une convention d'objectifs avec la Mairie, ou présentant un nouveau projet ont sollicité le soutien de la collectivité.

1°) Orléans Concours International :

L'association Orléans Concours International (O.C.I.), a été fondée pour créer et animer un concours de piano axé sur le répertoire du XXème et XXIème siècle.

Ce concours de renommée internationale est organisé sur un rythme de biennale depuis 1994. La 12^{ème} édition du concours international de piano d'Orléans est programmée du 18 au 26 février 2016.

La Mairie d'Orléans a conclu avec l'association O.C.I. une convention de soutien 2015-2016 attribuant notamment une subvention de 88 300 € sous réserve de la réalisation de quatre « matinées du piano » pour l'année 2015, et précisant que la Mairie d'Orléans étudierait un soutien complémentaire pour accompagner l'évolution de la direction artistique du concours de piano.

A ce titre, l'association a présenté un budget spécifique pour la mise en œuvre de ce renfort structurel et a sollicité le soutien de la Mairie.

Souhaitant accompagner l'évolution de la direction artistique du concours de piano, il est proposé d'attribuer à l'association O.C.I. une subvention complémentaire de 4 500 € au titre de l'année 2015, dans le cadre d'un avenant n°1 à la convention, portant la subvention 2015 à un total de 90 800 €, compte-tenu de la réalisation de trois « Matinées du piano ».

2°) Musique Municipale d'Orléans

La Mairie d'Orléans a conclu une convention de soutien 2014-2016 avec l'association Musique Municipale d'Orléans, attribuant à celle-ci une subvention de 55 670 € en 2014. Par avenant n°1 à la convention, une subvention de fonctionnement de 52 887 € et une subvention exceptionnelle de 11 000 € pour le renouvellement des costumes ont été attribuées pour 2015. Un avenant n°2 à la convention définit les relations pédagogiques avec le Conservatoire.

La Mairie d'Orléans met également à disposition de l'association des locaux, dont les conditions de mise à disposition sont définies dans une convention d'occupation du domaine public 2015-2017.

Compte tenu des activités présentées par l'association pour 2016, il est proposé d'attribuer une subvention de 52 887 € sous réserve du vote du budget correspondant, dont un acompte de 22 500 € sera versé avant fin 2015. Le coût définitif des nouveaux costumes étant arrêté, il est également proposé d'attribuer le solde de la subvention d'équipement, soit la somme de 5 500 € avant fin 2015. La Mairie

prend en charge le coût des services du théâtre, auprès de la Scène Nationale, pour un montant maximal de 4 800 € T.T.C.

Il est proposé un avenant n° 3 à la convention qui définit les objectifs et les conditions d'attribution des subventions.

3) La Clique

L'association La Clique a pour but la promotion et la production d'artistes locaux dont Tatiana MATRE « MTatiana », artiste orléanaise, auteur-interprète, accompagnée de quatre musiciens professionnels. MTatiana a enregistré un premier « extended play » (E.P.) de 5 titres en janvier 2014, a participé à l'émission de télé crochet « Rising Star » en 2014, et elle est actuellement à l'affiche des comédies musicales « Mistinguett » et « Jules Verne » à Paris. Elle a donné des concerts à Orléans en 2015 avec le soutien logistique de la Mairie d'Orléans, à la Maison des arts et de la musique le 13 février, et sur la Place de Loire le 14 juillet.

L'association La Clique a présenté un projet de clip musical promotionnel de l'artiste MTatiana sur le titre « Le prisonnier » pour rechercher des producteurs d'un 1er album en 2016. Ce projet de clip sera réalisé dans l'ancienne maison d'arrêt d'Orléans du 11 au 14 janvier 2016. L'association a sollicité le soutien financier de la Mairie.

Il est proposé de soutenir ce projet artistique, dans le cadre d'une convention de soutien à la production d'un clip musical, par l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association La Clique en 2015.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du territoire et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les avenants n° 1 et n° 3 à passer respectivement avec les associations O.C.I., et Musique Municipale d'Orléans, et la convention de soutien à projet à passer avec l'association La Clique ;

2) dans ce cadre, attribuer les subventions correspondantes :

- à l'association Orléans Concours International : 4 500 € au titre de l'année 2015
- à l'association Musique Municipale d'Orléans :
 - une subvention de fonctionnement annuel de 52 887 € au titre de l'année 2016 dont un acompte de 22 500 € en 2015, sous réserve du vote du budget correspondant,
 - une subvention d'équipement de 5 500 € au titre de 2015,
- à l'association La Clique : 2000 € au titre de l'année 2015 ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants et la convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Mairie, fonction 33, article 6574, service gestionnaire AEC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Saison 2016. Actualisation des tarifs.**

Mme de QUATREBARBES – *Je vous propose de ne pas modifier les tarifs. Pas d'augmentation, c'est plutôt une bonne nouvelle.*

M. le Maire – *Inflation zéro, M. RICOUD. Je donne la parole à Mme TRIPET. Elle aurait voulu une baisse.*

Mme TRIPET – *Non. Pas du tout !*

M. le Maire – Incroyable !

Mme TRIPET – Très rapidement. L'année passée, lors du vote de cette même délibération, nous avons posé une question concernant les enfants de La Source qui, effectivement, ont la gratuité pour aller au Parc Floral. Mais, lorsqu'ils font la visite au sein d'une sortie scolaire, ce parc est payant. A l'époque, M. GROUARD nous avait répondu qu'effectivement, il y avait bien une anomalie et qu'elle serait rectifiée. Or, nous ne voyons rien de tel dans la délibération. C'est pour cela que je me permets de vous interpeler. Merci.

M. le Maire – Je crois que ce sujet a déjà été abordé. Mme de QUATREBARBES, à vous la parole.

Mme de QUATREBARBES – Tout à fait. Ce n'est pas une anomalie. D'autre part, je voudrais vous dire que cela ne concerne pas uniquement les enfants de La Source, mais tous les habitants de La Source qui viennent gratuitement au parc les mercredis. Le parc étant dans le quartier de La Source, cela a été déterminé ainsi, il y a fort longtemps. Les habitants de La Source y vont gratuitement le mercredi et pas seulement les enfants.

(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)

M. le Maire – Non, quand ils vont au Parc Pasteur, ils ne paient pas.

Cela n'a pas complètement répondu à Mme TRIPET mais je note sa remarque. Cela a fait l'objet d'une discussion. Je vous recommande de poser cette question en commission, notamment des affaires scolaires.

Mme TRIPET – Je me permets juste de vous répondre. Effectivement, je n'étais pas là, je m'en excuse, j'étais en Turquie.

M. le Maire – Je sais, ce n'est pas le sujet. La prochaine réponse sera la bonne.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour 2016, les actualisations des tarifs sont les suivantes :

I – BILLETTERIE

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour la saison 2016 selon le détail figurant en annexe 1.

L'entrée au Parc Floral est payante du 18 mars au 6 novembre 2016 inclus. L'accès est libre jusqu'au 17 mars 2016 et du 7 novembre 2016 jusqu'à la réouverture de la saison en 2017.

✓ Bénéficiaires de tarifs réduits proposés pour 2016 :

La liste des bénéficiaires de tarifs réduits pour la saison 2016 est inchangée par rapport à 2015 et figure en annexe 2.

✓ Bénéficiaires de la gratuité proposés pour 2016 :

La liste des bénéficiaires de la gratuité pour la saison 2016 est inchangée par rapport à 2015 et figure en annexe 3.

✓ L'abonnement

L'abonnement est valable du 18 mars au 6 novembre 2016. Les tarifs d'abonnements restent inchangés par rapport à 2015.

Les conditions liées à ces abonnements sont définies en annexe 4.

✓ Les animations

- Les animations pédagogiques s'adressant à des groupes d'enfants des écoles et des centres de loisirs sur réservation (nature ou serre aux papillons) seront facturées aux tarifs suivants :

Tarifs animations 2016 en € T.T.C.		
	2015	2016
Animation nature 1 h	3,20	3,20
Animation serre aux papillons 1 h	3,20	3,20

- Les visites guidées : elles s'adressent à des groupes (20 à 40 personnes), et leur tarif, inchangé en 2016, en plus du droit d'entrée, est le suivant :

- du lundi au dimanche : 120 € pour 1 h 30 de visite
- les jours fériés hors dimanche : 210 € pour 1 h 30 de visite

II – MANIFESTATION ORGANISEE PAR LA MAIRIE

Le Salon des Arts du Jardin est organisé au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret les 9 et 10 avril 2016. Les tarifs proposés sont les suivants :

- location d'un emplacement par les exposants : 35 € T.T.C. pour toute la durée de la manifestation
- tarif d'entrée pour les visiteurs, uniquement pendant la manifestation :
 - adultes : 5 € T.T.C.

III – MISE A DISPOSITION D'ESPACES

Les tarifs restent inchangés pour l'année 2016 et sont détaillés en annexe 5.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les différents tarifs relatifs à la prochaine saison du Parc Floral ainsi que les dispositions relatives à la gratuité et au tarif réduit, tels que détaillés en annexe de la délibération ;

2) décider que ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget annexe du Parc Floral ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXES

Annexe 1 : Tarifs d'entrée 2016

Tarifs entrée 2016 en € T.T.C.		
	Individuels	Groupes (1)
Adulte	6,00	5,00
Adulte tarif réduit	5,00	
Enfant 6 à 16 ans	4,00	2,50
Enfant 6 à 16 ans tarif réduit	2,50	
Enfant de 3 à 5 ans	Gratuit	1,50 (2)
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit

(1) tarif groupe valable à partir de 20 personnes

(2) prestations d'accueil : mise à disposition de consignes, ouverture d'un dossier de réservation avec paiement différé

Annexe 2 : Bénéficiaires de tarifs réduits proposés pour 2016

- personnes âgées orléanaises membres de l'association « La Vie Devant Soi » (sur présentation de la carte en cours de validité)
- demandeurs d'emploi
- détenteurs du Guide du Routard (sur présentation du guide de l'année en cours)
- étudiants +16 ans (sur présentation de la carte en cours de validité)
- sociétaires du Crédit Agricole Centre Loire (sur présentation du passeport sociétaire en cours de validité)
- détenteurs de la Carte Privilège Brittany Ferries (sur présentation de la carte en cours de validité)
- accompagnateur d'une personne handicapée (1 accompagnateur par personne handicapée)
- mariés, témoins et photographe venant pour la réalisation de photographies de mariage
- membres d'une association horticole du département du Loiret : Amis des Roses Orléanaises, Société Française d'Orchidophilie Centre Loire, Société des Amateurs de Jardins Alpins (sur présentation de la carte en cours de validité)
- détenteurs du Pass Culture de la Ville d'Orléans en cours de validité

Tarif spécial pour les autocaristes (1 à 2 cars par jour sur 1 mois) :

- Entrée parc adulte : 4,50 € TTC.

Annexe 3 : Bénéficiaires de la gratuité proposés pour 2016

- personnes handicapées
- enfants membres du Club Wapiti
- membres de l'Association de Spéléologie Subaquatique du Loiret (sur présentation de la carte d'adhésion en cours de validité)
- personnes titulaires d'une carte de presse professionnelle
- membres de la Royal Horticulture Society au mois de mai uniquement (sur présentation de la carte en cours de validité)
- détenteurs de la carte d'entrée permanente du Parc Floral (élus de la Ville d'Orléans, élus du Conseil Général, élus de la Région, partenaires, professionnels du tourisme... sur présentation de la carte de l'année en cours)
- détenteurs de la carte « Ambassadeur du Loiret » (délivrée par le Comité Départemental du Tourisme) accompagné d'au moins un adulte s'acquittant du droit d'entrée au tarif plein
- personnels des parcs zoologiques membres de l'Association Française Des Parcs Zoologiques (AFDPZ) sur présentation de la carte d'adhésion à l'association
- membres de l'association « Jard'i'Passion » (sur présentation de la carte d'adhésion en cours de validité)
- agents de la Ville d'Orléans, du Conseil Général du Loiret, de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (deux entrées gratuites par agent et par an sur présentation du coupon remis à chacun)
 - groupes de l'Hôpital de jour d'Orléans (service enfance)
 - groupes de l'Institut Médico-Éducatif d'Orléans
 - groupes de l'institut Les Papillons Blancs d'Orléans
 - groupes de la Maison de l'Enfance du Conseil Général
 - groupes de l'Institut Rural du Loiret / Maison Familiale Rurale de Chaingy
 - groupes de l'Ecole d'Horticulture d'Orléans
 - groupes du département « Sciences et géographie » de l'Université d'Orléans
 - accompagnateurs d'enfants de moins de 3 ans en groupe (un accompagnateur par enfant)
 - accompagnateurs d'enfants de moins de 6 ans en groupe (un accompagnateur pour cinq enfants)
 - accompagnateurs d'enfants de plus de 6 ans en groupe (un accompagnateur pour dix enfants)
 - accompagnateurs de groupes d'adultes (un chauffeur et un accompagnateur pour un groupe de 20 à 50 personnes)

Les habitants de La Source bénéficient de la gratuité le mercredi (sur présentation de la carte de l'année en cours délivrée par la mairie de proximité.

Annexe 4 : Tarifs Abonnements pour 2016

Récapitulatif des tarifs abonnement 2016 en € T.T.C.		
	2015	2016
Carte d'abonnement classique :		
- adulte.....	16,50	16,50
- enfant de 6 à 16 ans.....	11,00	11,00
- enfant moins de 6 ans	gratuit	gratuit
Carte d'abonnement Amis des Parcs et Jardins :		
- adulte.....	8,50	8,50
- enfants de 6 à 16 ans.....	5,50	5,50
Carte d'abonnement Plus.....	45,00	45,00
Carte d'abonnement C.N.A.S. :		
- adulte.....	13,00	13,00
- enfant de 6 à 16 ans.....	8,00	8,00
Carte d'abonnement Famille :		
- Pass famille 2 adultes + 2 enfants...	50,00	50,00
- à partir du 3 ^{ème} enfant (par enfant)..	10,00	10,00

Abonnement classique :

La formule d'abonnement classique offre la possibilité de venir au parc toute l'année sur simple présentation de la carte à la caisse. Il s'agit d'une carte nominative strictement personnelle.

Abonnement Amis des Parcs et Jardins :

La section Amis des Parcs et Jardins de la S.H.O.L. bénéficie d'une réduction de 50 % sur la formule d'abonnement classique.

Abonnement Plus :

Cette formule d'abonnement offre des avantages supplémentaires :

- une attente écourtée grâce à l'entrée exclusive par la boutique du Parc Floral
- 2 entrées gratuites pour faire découvrir le parc à son entourage
- 1 partie de golf miniature et une boisson offerte à l'espace de loisirs du Parc Floral de la Source une fois dans la saison.

Abonnement C.N.A.S.

Depuis la saison touristique 2012, le C.N.A.S. a souhaité favoriser l'accès au Parc Floral, Orléans-Loiret pour tous ses adhérents, agents des collectivités locales, en leur faisant bénéficier d'un tarif préférentiel sur la formule d'abonnement classique.

Abonnement Familles

Afin d'inciter les familles à souscrire un abonnement, il est proposé une offre tarifaire pour les familles constituées de deux adultes et d'au moins deux enfants habitant à la même adresse et souscrivant simultanément un abonnement.

Annexe 5 : Tarifs des mises à disposition d'espaces pour 2016

Événement	Durée	Tarif (en €T.T.C.)
Location du parc (aménagement, mise en lumière etc. à la charge de l'occupant)	1 soirée 18h30 – 23h30	4 000
Location d'une partie du parc pour un tournage de film	1 jour 8 h à 18 h	1 000
Location du parc hors de la saison touristique	½ journée 8h à 12 h ou 14 h à 18h	1 600
Location de l'espace loisirs avec mise en lumière du site	1 soirée 18h30 – 23h30	1 000
Location de la serre aux papillons hors de la saison touristique	1 jour 8 h à 18 h	200
Location de l'auditorium pour une réunion :	½ journée 8h à 12 h ou 14 h à 18h	75 + achat du billet d'entrée pour tous les participants.
Location de l'auditorium à une association horticole pour une manifestation à but non lucratif	3 h	50
Location du hall d'expositions (sans aménagement, sans cloisonnement, sans chauffage & sous réserve de l'acceptation de la Commission de Sécurité)	1 jour	1 300
Forfait prestations complémentaires : ex montage et démontage – mise à disposition de personnel d'accueil	forfait	500

N° 17 – **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Approbation d'un avenant n°2 à la convention de partenariat à passer avec le Département du Loiret.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 7 novembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat à passer avec le Département du Loiret pour la gestion du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret.

Cette convention prévoit notamment que la Mairie et le Département du Loiret participent à parts égales au budget de fonctionnement et d'investissement du Parc Floral.

Par délibération du 12 juillet 2012, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 1 à cette convention fixant pour les années 2012, 2013 et 2014, la participation annuelle du Département du Loiret et de la Mairie d'Orléans aux dépenses d'investissement respectivement à hauteur de 210 000 €.

Il est proposé d'approuver un avenant n°2 à la convention prévoyant notamment :

- de proroger d'une année la durée de la convention initiale soit jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- de fixer la participation annuelle des deux collectivités aux dépenses d'investissement respectivement à hauteur de 210 000 € H.T. pour les années 2015 et 2016 ;
- de fixer la participation du Département et de la Mairie pour la contribution aux frais de personnel et pour la contribution à l'équilibre respectivement à hauteur de 636 188 € pour l'année 2016.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant n°2 à la convention de partenariat, à passer avec le Département du Loiret, afin de proroger la durée de la convention soit jusqu'au 31 décembre 2016 ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget annexe du Parc Floral et les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – **Événementiel. Festival de Loire 2015. Approbation de contrats de partenariat.**

Mme GRIVOT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Au cours du Festival de Loire qui s'est tenu du 23 au 27 septembre 2015, deux entreprises et un partenaire média ont proposé leur soutien à la Mairie pour l'organisation de l'événement.

Ainsi il est proposé d'approuver les conventions à passer avec ces trois partenaires :

- GROUPE GABRIEL apporte un soutien financier de 1 500 €;
- ENGIE apporte un soutien financier de 1 500 €;
- FRANCE TELEVISIONS a proposé un échange d'espaces publicitaires pour une valeur de 13 100 euros H.T.

Les contreparties apportées par la Mairie ont été les suivantes :

- la mise en place de prestations pour les relations publiques du partenaire ;
- une visibilité du partenaire sur les documents de communication du Festival de Loire.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les conventions de partenariat à passer avec les partenaires listés ci-dessus dans le cadre du Festival de Loire 2015 ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 024, articles 7478, 6238 et 70878, opération X1AH001, services gestionnaires EVE et DIC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – **Coopération Décentralisée. Approbation d'un avenant n° 5 à la convention triennale de partenariat 2013-2015 à passer avec la Mairie de Parakou. Attribution de subventions.**

Mme GRIVOT – Il s'agit d'une attribution de subvention à l'association Orléans Parakou Solidarité de 2 600 €, d'un soutien aux acteurs locaux de Parakou de 1 000 €, et de signer les avenants afférant à ces deux subventions.

M. le Maire – Mme FOURCADE, vous avez la parole.

Mme FOURCADE – Merci, M. le Maire. 1 € dépensé à Orléans, c'est 1 € dépensé pour les Orléanais, pas pour ailleurs. Vous voulez réduire les frais, il faut commencer par cela. Merci.

M. le Maire – Je donne la parole à M. YEHOUESSI.

M. YEHOUESSI - M. le Maire, chers collègues, la coopération avec Parakou est vraiment un exemple à citer dans les annales. Tout le monde le sait, je suis Français, Orléanais d'origine béninoise. En effet, je suis revenu du Bénin il y a 15 jours. J'ai eu la chance d'aller à Parakou, je peux vous assurer que cette coopération est vraiment un exemple que tout le monde nous envie. Les Béninois envient que Parakou bénéficie de la coopération avec Orléans. C'est un exemple pour le reflet de notre ville.

M. le Maire – Mme TRIPET, à vous la parole.

Mme TRIPET – Pardonnez-moi, je vais être très rapide. Je vais m'adresser directement aux élus du front national. Il faut être logique, soit effectivement, l'on mène une politique de coopération, ce qui permet aux habitants du pays de vivre dignement dans leur pays, soit on ne fait rien et effectivement, la migration économique et pour le coup, la fuite devant la pauvreté, on la voit arriver en Europe. On ne peut pas, à la fois, ériger des barrières aux frontières et en même temps, ne pas aider dans les pays qui en ont besoin. Parakou, somme toute, est une goutte d'eau dans le budget de la Ville. C'est une très bonne chose. Merci Maxime de l'avoir dit.

M. le Maire – Je vous rejoins, Mme TRIPET. Je donne la parole à Mme ODUNLAMI.

Mme ODUNLAMI – Moi qui participe également à ces rencontres sur le partenariat Orléans-Parakou, je voudrais rajouter que sur cette nouvelle édition, il y a un rassemblement de 30 chefs d'entreprises qui habitent ou travaillent à Orléans, qui sont d'origine béninoise, qui souhaitent s'investir également dans ce partenariat, dans le but de pouvoir, financièrement, dans le futur, accompagner ce type de projets. Merci.

M. le Maire – M. Le COQ, vous avez la parole.

M. Le COQ – Je veux faire juste une précision, M. le Maire, personne n'a le monopole du cœur.

(exclamations)

M. Le COQ – *C'est une somme dérisoire. Mais je considère que l'on peut aider ces peuples malheureux, c'est vrai - je le reconnais, comme tout le monde, je vois les images - différemment. En l'occurrence, par du commerce extérieur, par des échanges diverses. Vous êtes député, je pense que vous comprenez ce que je veux dire. Puisqu'ici on cherche par tous les moyens, à faire des économies et à réduire les coûts, je considère que même si c'est une somme dérisoire, en quelque sorte, on peut éviter ce type de dépenses. On peut aider l'Afrique, en l'occurrence, ou d'autres pays - je voyais hier soir Madagascar - qui sont également dans une situation pitoyable, différemment. Là, je suis d'accord. Merci.*

M. le Maire – *M. LECOQ, ce n'est pas la pitié qui nous fait agir, c'est la confiance. C'est la confiance dans le fait qu'à partir du moment où l'on amène un certain nombre d'actions, et surtout en transférant du savoir-faire, c'est là que l'on aide réellement des pays qui n'ont pas forcément la capacité initiale d'acquérir ces savoir-faire, mais qui savent, et je vous l'assure, aussi bien que nous, développer un certain nombre d'actions, notamment d'actions publiques, dès lors qu'ils ont vu comment cela marchait. C'est là où nous avons un rôle. Je vous engage à regarder de plus près les actions de cette coopération, car je pense que vous ne les avez pas regardées dans les détails, à partir de là, on s'aperçoit que, notamment dans la ville de Parakou, on n'est pas l'Afrique au sens « tonneau des danaïdes ». On agit localement et l'on agit précisément avec un pays qui est en appétence pour se développer.*

Je rappelle qu'aujourd'hui, l'essentiel du continent africain est en croissance économique. J'aimerais bien qu'il en soit de même de l'Europe. Ils sont en croissance, ils sont en train de développer un nouveau modèle. Ce nouveau modèle qui est notamment basé sur la transition numérique dont on parle souvent, qui est en train d'aborder la transition énergétique dont je parlais tout à l'heure, eux, ils sont à fond dedans. Alors que pour nous, des fois cela peine.

Je ne vais pas rentrer dans des comparaisons ou autres, mais juste pour vous alerter là-dessus, je vous propose de bien regarder ce qui est fait à travers cette coopération. Je répète, ce n'est pas la pitié qui nous fait agir. Il y a d'autres moyens, on en a parlé ici, on a fait tout un débat sur les migrants, on a fait tout un débat sur d'autres situations qui sont des situations poignantes et où, des fois, il est difficile de répondre par la raison car c'est le cœur qui l'emporte. Certains diront qu'il faut toujours que ce soit le cœur qui l'emporte, parfois, quand on a la responsabilité de la chose publique, c'est plus compliqué.

Là, en l'occurrence, ce n'est pas du tout le sujet. Je me permets de le dire, je n'ai pas vocation à changer votre vote, vous en êtes le maître...

M. Le COQ – *Je vais étudier cela de près. Je vous l'accorde.*

M. le Maire – *Sachez que ce n'est pas si mal comme investissement. Je vous assure.*

Je donne la parole à Mme GRIVOT avant de passer au vote.

Mme GRIVOT – *Excusez-moi, M. le Maire, normalement, je ne prends pas la parole après vous. Mais je voudrais juste souligner que la convention de ces 3 dernières années s'arrête le 31 mars. Ce que je vous propose c'est que, lorsque nous aborderons la fin de cette convention et son renouvellement, on vous montre ici, par un PowerPoint rapide, tout ce qui a été fait pendant ces trois années pour le peuple de Parakou.*

M. le Maire – *Ah non, pas tout ! Parce que je sais qu'il y a eu beaucoup.*

(rires)

M. le Maire – *On vous fera un résumé et vous verrez. Je vous demande simplement de développer les axes stratégiques, car je sais qu'il y a eu des axes stratégiques qui ont été menés. Moi-même qui regardais cela avec un regard, pas sceptique, mais attentif, aujourd'hui, je suis convaincu de l'intérêt de cette démarche. C'est tout.*

Orléans a des rapports un peu particuliers avec le Bénin. Ce n'est pas un hasard si l'on est lié à Parakou. Cela remonte à des partenariats qui existent entre l'université de Parakou et l'université d'Orléans. C'est là qu'il y a le cœur des échanges. C'est pour cela que cela a été monté en ce sens-là. Encore une fois, on est plus dans le local-local.

Mme GRIVOT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 30 mars 2015, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'actions à mener en 2015 dans le cadre de la convention de coopération décentralisée signée avec la Mairie de Parakou pour la période 2013-2015. Un ajustement du plan de financement de ce programme a été adopté par délibération du Conseil Municipal du 12 octobre dernier.

Dans le cadre de l'action « Soutien aux acteurs locaux parakoïses et orléanaises », l'association ORLEANS PARAKOU SOLIDARITE a proposé de mener deux actions intitulées « Aide à la scolarisation des jeunes filles à Parakou » et « Allons en Afrique 2015 » que la Mairie d'Orléans a souhaité soutenir financièrement à hauteur de 2 770 €. Cette subvention ne consommant pas l'intégralité des crédits initialement inscrits au budget de la Mairie d'Orléans, il est nécessaire de transférer la somme restante de 1 000 € sur le compte du partenariat à Parakou afin de permettre le soutien de projets associatifs qui auront lieu à Parakou.

Cette nouvelle répartition des fonds modifie le plan de financement global du programme d'actions 2015 déjà approuvé et les modalités de versement des financements sur le compte du partenariat. Un avenant n°5 à la convention de partenariat 2013-2015 doit donc être signé avec la Mairie de Parakou.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le nouveau plan de financement du programme d'actions 2015 ainsi que les nouvelles modalités de versement des financements alloués sur le compte du partenariat à Parakou tels que présentés en annexes de la délibération ;

2) approuver l'avenant n°5 à la convention triennale de coopération décentralisée 2013-2015 à passer avec la Mairie de Parakou intégrant le nouveau plan de financement du programme d'actions 2015 ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4) attribuer une subvention globale de 2 770 € à l'association ORLEANS PARAKOU SOLIDARITE, dont 2 660 € sont attribuées pour le projet « Aide à la scolarisation des jeunes filles à Parakou » et 110 € pour l'organisation à Orléans du 18 novembre au 5 décembre 2015 de la manifestation culturelle « Allons en Afrique 2015 » ;

5) approuver le transfert sur le compte du partenariat d'une somme de 1 000 € pour l'action « Soutien aux acteurs locaux parakoïses et orléanaises » ;

6) désigner M. Souradjou KARIMOU ADAMOU, Maire de Parakou, et M. Alain Mahuna TOZO, Receveur percepteur de Parakou, pour la double signature nécessaire à la gestion du compte intitulé « Convention de Partenariat Orléans-Parakou, n°1712021486, de la Bank of Africa, Agence de Parakou, domiciliée : BP44, PARAKOU, République du Bénin ;

7) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 041, article 6574, opération 0000933, service gestionnaire REP ».

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 2.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

Action	Domaine / Actions retenues	Coût global prévisionnel du projet	Participations prévisionnelles (€) sur 3 ans											
			Mairie d'Orléans		Mairie de Parakou		M.A.EE		Conseil Régional			Autres		
			2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Domaine de la Francophonie (axe B6)														
	Opération de dynamisation des bibliothèques scolaires et centre de lecture de Parakou	26 704 €	1 000 €	1 000 €	3 875 €	2 612 €	3 532 €	1 605 €	1 000 €	1 000 €	2 003 €	4 000 €	4 080 €	997 €
	Sous-total (4)	26 704 €	1 000 €	1 000 €	3 875 €	2 612 €	3 532 €	1 605 €	1 000 €	1 000 €	2 003 €	4 000 €	4 080 €	997 €
			5 875 €			7 749 €			4 003 €			9 077 €		
Domaine Egalité femmes-hommes et droits des femmes (axe B8) et développement rural, agriculture et sécurité alimentaire (axe B1)														
	Soutien aux acteurs locaux parakouais et orléanais qui œuvrent pour le développement de domaines de l'économie agricole de proximité et de la promotion de la femme	45 026 €	9 147 €	8 200 €	5 535 €	6 538 €	2 927 €	1 000 €	100 €	3 554 €	6 102 €	1 923 €	1 923 €	
	Sous-total (5)	45 026 €	9 147 €	8 200 €	5 535 €	6 538 €	2 927 €	1 000 €	100 €	3 554 €	6 102 €	1 923 €	1 923 €	
			22 882 €			10 465 €			9 756 €			1 923 €		
Domaine de la Jeunesse														
	Intégration d'un Volontaire de Solidarité Internationale (V.S.I) dans le partenariat de coopération décentralisée	40 550 €	7 680 €	7 553 €	8 400 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 920 €	1 797 €	5 200 €	1 000 €	7 997 €	12 003 €
	Construction d'un module scolaire de 4 classes	58 000 €	7 680 €	7 553 €	8 400 €	1 000 €	14 855 €	23 145 €	5 920 €	1 797 €	5 200 €	8 997 €	12 003 €	
	Sous-total (6)	98 550 €	7 680 €	7 553 €	8 400 €	1 000 €	15 855 €	24 145 €	5 920 €	1 797 €	5 200 €	8 997 €	12 003 €	
			23 633 €			41 000 €			12 917 €			21 000 €		
	Total (A) (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6)	645 366 €												
	Valorisation (20% de la participation financière globale)	39 612 €	6 855 €	7 685 €	6 022 €	6 350 €	6 350 €	6 350 €						
	Total (B)	39 612 €	20 562 €				19 050 €							
	TOTAL GENERAL (A + B)	684 978 €												

ANNEXE 2 à la délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 2015
Modalités de versement des financements 2015

	Mairie d'Orléans	M.A.E.E.	Conseil Régional	Financements restants à la Mairie d'Orléans	Financements versés sur le compte de coopération décentralisée de Parakou
Traitement et valorisation des déchets ménagers	2 900 €	3 000 €	1 200 €	7 100 €	
Programme solidarité Eau	3 700 €	3 945 €			7 645 €
Réduction et recyclage des sachets plastiques	1 100 €	1 500 €	360 €	2 960 €	
Rencontres de travail et échanges entre élus, fonctionnaires et société civile	3 600 €	4 500 €		530 €	7 570 €
Formation du personnel de la Mairie de Parakou	1 000 €	1 000 €	1 000 €		3 000 €
Opération de dynamisation des bibliothèques scolaires et centres de lecture de Parakou	3 875 €	2 003 €	997 €		6 875 €
Soutien aux acteurs locaux parakoïses et orléanais qui œuvrent pour le développement de Parakou dans les domaines de l'économie agricole de proximité et de la promotion de la femme	5 535 €	6 102 €		2 795 €	8 842 €
Intégration d'un Volontaire de Solidarité Internationale (V.S.I)	8 400 €	5 200 €		13 600 €	
Module de classe			12 003 €		12 003 €
TOTAL	30 110 €	27 250 €	15 560 €	26 985 €	45 935 €
	Dont participation Mairie d'Orléans			15 725 €	14 385 €
	Dont participation M.A.E.E			9 700 €	17 550 €
	Dont participation Conseil Régional			1 560 €	14 000 €

➤ Les participations financières de la Mairie d'Orléans et du M.A.E seront versées sur le compte de Parakou, après règlements des dépenses incombant à la Mairie d'Orléans, soit 31 935 €, selon l'échéancier suivant :

- 70% après le vote du Conseil Municipal soit 22 354,50 € dont 7 570,50 € ont d'ores et déjà été versés
- 30% correspondant au solde au cours du mois de décembre 2015 après présentation par la Mairie de Parakou d'un bilan des actions soit 9 580,50 €

➤ Le financement du Conseil régional sera versé sur le compte du partenariat à Parakou, après règlements des dépenses incombant à la Mairie d'Orléans, soit 14 000 € selon les modalités imposées par cette collectivité, à savoir :

- 50% après transmission du courrier de notification soit 7 000 €,
- 30% après transmission et acceptation d'un rapport d'activité et d'un état financier intermédiaire soit 4 200 €,
- 20% correspondant au solde après transmission et acceptation d'un rapport d'activité et d'un état financier final soit 2 800 €

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 20 – Éducation. Actions d'éducation artistique. Approbation du programme 2015-2016. Approbation d'une convention type. Demande de subvention.

M. MONTILLOT – *Parce qu'effectivement, la culture rentre et pénètre également à l'école, elle vient s'ajouter en plus au budget de la culture de la Ville d'Orléans. Je vais vous rappeler qu'il y a deux opérations en cours pour un montant de plus de 45 000 €, l'une s'intitule « un artiste dans ma classe » et l'autre « l'écriture d'un album - cycle 2 ». La première, vous pouvez le constater si vous avez regardé les documents, comprend une quinzaine de dispositifs où nous apportons des artistes, auteurs, illustrateurs, auprès des professeurs des écoles. Tout cela sera présenté au grand public à la fin de cette année. Vous avez l'escrime artistique, la poésie et jeu théâtral, l'IMPRO, ce qui est tout à fait remarquable, le théâtre au musée, le sound painting, la création musicale assistée par ordinateur, Gamelan, le corps et l'imaginaire, le parcours dansé, Basquiat le cabinet de curiosités, l'histoire d'ombre, la création d'une bande dessinée, le carnet de voyage, l'écriture d'un roman. Tout cela fait l'objet d'un dispositif qui est soutenu pour une quinzaine de classe de CE2, CM1 et CM2.*

Le deuxième axe comprend l'écriture d'un album par les enfants eux-mêmes, enfants de CP et CM. 20 classes vont bénéficier de ce dispositif d'accompagnement. Tout cela sera présenté lors du salon du livre de la petite enfance, rendez-vous qui se déroulera au début du mois de juin. Vive la culture à Orléans, surtout quand elle se conjugue avec l'école et avec les enfants.

M. le Maire – *Jean ZAY disait que c'est indissociable l'une de l'autre.*

M. MONTILLOT – *C'est bien pour cela que je le dis, M. le Maire.*

M. le Maire – *S'il n'y a pas de remarque par rapport à cela, je vous consulte.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Les actions d'éducation artistique mises en œuvre depuis plusieurs années dans les écoles élémentaires d'Orléans ont pour but de développer les pratiques artistiques sur le temps scolaire. Ce dispositif permet aux enfants de découvrir une discipline dans le cadre scolaire avec leur enseignant grâce à l'intervention d'un artiste. Ces actions font l'objet d'un partenariat avec la direction des services départementaux de l'Education Nationale du Loiret.

Les intervenants retenus pour mettre en œuvre les différentes actions seront salariés de la Mairie ou bien rémunérés sur la base des conventions qui seront prises à cet effet.

Pour 2016, le montant global est de 45 550 €, sous réserve du vote du budget correspondant. Un soutien financier au taux le plus favorable sera sollicité auprès de la direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.) Centre-Val de Loire.

1) Action « Un artiste dans ma classe » : 15 classes de C.E.2-C.M.1-C.M.2

Ces actions s'adressent principalement aux élèves de cours moyen, afin que chaque enfant puisse en bénéficier au moins une fois au cours de sa scolarité.

Les projets des écoles sont soumis, pour avis aux inspecteurs de circonscription, puis présentés au comité de pilotage « Un artiste dans ma classe ».

Les réalisations des classes seront valorisées lors des journées « Un artiste dans ma classe trouve son public », pendant lesquelles les élèves impliqués présenteront leur travail et sensibiliseront des enseignants non participants afin de susciter de nouveaux projets pour les années à venir.

Au cours du mois de juin, l'ensemble des options sera présenté, à la maison des associations

du quartier de La Source, au théâtre Gérard Philipe, à l'Astrolabe, au musée des beaux-arts et au salon du livre de l'enfance.

L'organisation pédagogique est confiée au service culturel de la Ligue de l'enseignement - Fédération du Loiret, qui sera chargé de conduire l'ensemble de ces actions et d'en assurer le suivi de septembre 2015 à fin août 2016, dans le cadre d'un marché passé en 2012.

2) Action « Ecriture d'un album » : 20 classes de G.S.-C.P.-C.E.1

Cette action consiste, en étroite collaboration avec la direction des services départementaux de l'Education Nationale, à faire intervenir des auteurs et des illustrateurs, deux séances dans chaque classe, afin de produire et d'éditer un ouvrage proche des caractéristiques d'un album jeunesse. Cette action permet de familiariser les élèves avec le monde du livre et de stimuler leur envie de lire, écrire et raconter. Près de 500 à 600 élèves pourront participer au projet.

Le dispositif mis en œuvre a été proposé aux classes de grande section de maternelle, C.P. et C.E.1 de l'ensemble des écoles d'Orléans par la voie d'un appel à projets.

Les albums seront ensuite valorisés et remis à chaque élève lors du prochain salon du livre de l'enfance. Les histoires seront également compilées en un seul livre, mis à disposition du grand public dans le réseau des bibliothèques d'Orléans.

La liste des auteurs et illustrateurs qui seront retenus cette année fera l'objet d'une validation par les partenaires, à savoir la direction des services départementaux de l'Education Nationale du Loiret et la direction des affaires culturelles Centre-Val de Loire.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Education et Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le programme d'actions d'éducation artistique pour l'année 2015-2016 annexé à la présente délibération ;

2) approuver la convention-type à passer avec les différents intervenants dans le cadre du programme d'actions d'éducation artistique 2015-2016 ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les lettres de commande, les conventions et avenants à venir avec les différents intervenants pour la mise en œuvre de ces actions sous réserve du vote des budgets correspondants au titre de l'année 2016 ;

4) autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la D.R.A.C., une subvention au taux le plus favorable pour la réalisation de ces actions pour l'année 2015-2016 ;

5) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 213, articles 611 et 74718, opération 950, service gestionnaire EDU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

PROGRAMME D'EDUCATION ARTISTIQUE

1) Un artiste dans ma classe : 15 options

Escrime artistique :

Les enfants seront initiés dans un premier temps à la technique de l'escrime artistique, c'est à dire au code du jeu, aux techniques historiques et à la mise en scène de combats. Puis ils auront à imaginer des numéros, des saynètes en liaison avec un travail d'écriture en classe. Cette option est encadrée par la Compagnie Jeux de Vilains dont le comédien Grégory RENAULT a joué dans de nombreux spectacles.

Poésie et jeu théâtral :

L'intérêt de cette option est de mettre en scène un texte de poésie à partir du jeu verbal et théâtral. La mise en situation permet de travailler sur le texte en engageant le corps dans l'action : comment dire un texte, se déplacer dans l'espace, transmettre des émotions, créer des sons et assurer les silences ... Olivier PARISIS, comédien de la KATA Cie proposera de découvrir l'univers de Jean TARDIEU « Monsieur, Monsieur » en relation avec les œuvres de MAGRITTE.

3, 2, 1, IMPRO :

Mathieu JOUANNEAU, est comédien et metteur en scène. Les élèves seront initiés à des exercices de respiration et de relaxation afin de les préparer à être disponible à l'écoute, la créativité. A partir d'extraits de textes, d'œuvres artistiques et d'échanges avec les élèves, des exercices d'improvisation seront réalisés dans le cadre de mise en situation. L'objectif de cette option est d'amener les élèves à travailler leur écoute active, leur présence au sein d'un groupe, afin qu'ils soient en mesure de prendre la parole face à un auditoire.

Théâtre au Musée :

Nathalie GRENAT, est comédienne à la Compagnie du Théâtre K. Elle proposera aux élèves de découvrir les relations entre le théâtre, la peinture figurative, l'histoire, l'écriture et le jeu théâtral. Elle les initiera à utiliser leur imaginaire autour du thème choisi par l'enseignant(e) pour leur apprendre à construire une histoire à jouer. Cette option a pour objectifs d'apprendre à s'exprimer, d'acquérir de la confiance en soi, et de développer sa pensée.

Sound painting :

Le Sound painting est un langage complet permettant la réalisation spontanée de créations faisant appel à l'improvisation des musiciens, des danseurs, et des acteurs. Cette option éveille l'enfant à des notions musicales, stimule l'attention et le sens de l'écoute, et l'inscrit dans un processus de créativité. Simon COURATIE par l'autre, en utilisant toute sorte de matières symbolisant le changement de peau, le cocon.

Création musicale assistée par ordinateur :

Jérôme GERMON est musicien. Selon le projet de l'enseignant (création d'une chanson et illustration sonore), il accompagnera les élèves dans l'expérimentation de différents moyens de créer et d'enregistrer de la musique. Les élèves joueront avec la matière sonore et fabriqueront plusieurs propositions musicales qui les amèneront à exprimer des choix artistiques.

Gamelan : musique d'Asie du Sud-Est et théâtre d'ombres :

La Compagnie « Jeux de Vilains » met à disposition des élèves, un GAMESAN (orchestre indonésien), un musicien Arnaud HALET et une comédien marionnettiste Cécile Hurbault. L'objectif est de faire découvrir le théâtre d'ombres d'Asie du Sud-Est en permettant aux élèves de construire et manipuler des marionnettes d'Asie du Sud-Est et d'avoir une initiation au Gamelan, orchestre qui accompagne le théâtre d'ombres indonésien.

Le corps et l'imaginaire au C.C.N.O. :

Sandrine Bonnet, du Centre National Chorégraphique d'Orléans, chorégraphe et danseuse proposera aux élèves d'aborder la danse en leur permettant d'explorer différentes gestuelles, situations, états, naviguant entre danse d'expression et danse d'abstraction. Les notions de phrases chorégraphiques, d'écriture de mouvements seront approchées.

Parcours dansé et sonore au musée des Beaux-Arts :

Christine Desfeuille est danseuse chorégraphe, photographe. A partir de choix d'œuvres picturales des collections du Musée des Beaux-Arts, elle engagera les élèves à décrire ces œuvres, les mettre en mouvement afin d'aborder une composition dansée. A la croisée des arts, elle tentera de faire naître le mouvement d'après les sensations et émotions des élèves.

Autour de Basquiat :

Loran Guillot, artiste peintre, s'attachera à faire découvrir l'univers des arts visuels contemporains dans une approche interdisciplinaire. Il favorise l'acquisition de diverses techniques auprès des élèves afin qu'ils se les approprient et s'expriment dans le cadre d'une production plastique.

Cabinet de curiosités :

Elodie FLAMENT est une jeune artiste diplômée de l'E.S.A.D. Elle explore les relations entre nature et science, mythe et réalité, vie et mort. Elle tentera d'amener les élèves à collecter, fabriquer, représenter et identifier des objets entre spécimens naturels, artefacts et objets de leur quotidien. Les élèves seront plongés dans la peau d'un naturaliste afin de créer un cabinet de curiosités. Créativité et imaginaire seront au service d'une production plastique en 2 et 3 dimensions permettant d'aboutir à une installation.

Histoire d'ombre :

Sengthe Vanh BOUAPHA est plasticien. Par l'écriture de plusieurs histoires, il amènera les élèves à produire décors et personnages qui alimenteront la réalisation de quatre films d'animation avec un système de silhouettes découpées. Les objectifs de ce projet seront principalement d'appréhender une technique particulière du film d'animation au travers d'une histoire racontée et de sensibiliser les élèves aux questions engendrées par le processus de création.

Création d'une bande dessinée :

Philippe TARRAL est infographiste et dessinateur de BD. Il emmènera les élèves à construire un scénario, un story-board, à dessiner et à comprendre les contraintes exigées par ce genre de littérature. Toutes les étapes seront abordées dessins, découpage, lettrage des textes, mise en couleur pour aboutir à la réalisation de quelques planches.

Carnet de voyage :

Rose LUXEY est une jeune illustratrice de roman jeunesse. A l'aide de recherches ciblées (climats, régions, civilisations, architectures, modes vestimentaires...) les élèves seront amenés à créer un univers fictif sous la forme d'un carnet de voyage. Diverses techniques plastiques seront abordées comme le dessin, la photographie, le collage, l'assemblage ...

Ecriture d'un roman :

Cette option est réalisée en partenariat avec le réseau des bibliothèques d'Orléans. Guy GIMENRS, auteur jeunesse, s'attachera à aider les élèves dans l'élaboration d'un roman en mettant l'accent sur les jeux d'écritures, l'aide au plan narratif, la caractérisation des personnages et la mise en scène.

2) Album cycle 2 :

La liste des auteurs et des illustrateurs sera définitivement validée, en partenariat avec la DSDEN et la Direction de la culture, des arts et de l'économie créative, au cours du mois de décembre 2015.

N° 21 – **Éducation. Attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles primaires publiques selon le nombre d'enfants de quotient familial A et B scolarisés.**

M. MONTILLOT – *Dans le cadre de sa politique sociale qui s'ajoute aux dispositifs et aux mesures du C.C.A.S., nous aidons également les écoles en fonction du nombre d'enfants et de familles bénéficiaires du quotient familial A et B, autrement dit, les familles les plus en difficulté, pour un montant de 13 573 € qui sont distribués aux écoles en fonction du nombre d'enfants concernés.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Chaque année après la rentrée scolaire, dans le cadre d'une mesure sociale de la politique éducative, la Mairie verse une subvention aux coopératives scolaires sur la base du nombre d'enfants de quotient familial A et quotient familial B qu'elles accueillent. Il est aujourd'hui proposé de répartir cette subvention entre les écoles sur la base des données valables pour l'année scolaire 2015/2016.

Ces dotations devront être utilisées pour l'acquisition de vêtements de change, de petites fournitures, et l'organisation de sorties pédagogiques. L'emploi des fonds ainsi versés fera l'objet d'un contrôle a posteriori.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) attribuer pour l'année 2015 des subventions d'un montant total de 13 573,40 € réparties entre les écoles maternelles et élémentaires de la Mairie selon le nombre d'enfants de quotient familial A et quotient familial B recensé dans les établissements concernés à la rentrée scolaire 2015/2016 telles que présentées en annexe de la délibération ;

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie : fonction 213, article 6574, service gestionnaire EDU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

SUBVENTIONS QF ANNEE 2015 - QFA et QFB

ORGANISME ATTRIBUTAIRE : coopérative scolaire	NBRE QFA	NBRE QFB	TOTAL QFA ET B	SUBVENTION QFA ET B	%
CENTRE MATERNELLES	166	82	248	1 023,16 €	7,54%
Le Chatelet	18	10	28	115,52 €	0,85%
Flora Tristan	13	13	26	107,27 €	0,79%
Roger Secrétain	15	9	24	99,02 €	0,73%
Roger Toulouse	18	10	28	115,52 €	0,85%
	64	42	106	437,32 €	3,22%
ELEMENTAIRES					
Charles Pensée	27	10	37	152,65 €	1,12%
Guillaume Apollinaire	22	8	30	123,77 €	0,91%
Jacques Androuet Du Cerceau	22	8	30	123,77 €	0,91%
Jean Zay	31	14	45	185,65 €	1,37%
	102	40	142	585,84 €	4,32%
LA SOURCE MATERNELLES	563	482	1 045	4 311,31 €	31,76%
Kergomard	15	29	44	181,53 €	1,34%
Diderot	27	9	36	148,52 €	1,09%
Gaston Galloux	54	31	85	350,68 €	2,58%
Henri Poincaré	32	20	52	214,53 €	1,58%
Jolibois	13	14	27	111,39 €	0,82%
Lavoisier	13	14	27	111,39 €	0,82%
Les Guernazelles	7	2	9	37,13 €	0,27%
Louis Pasteur	18	13	31	127,90 €	0,94%
René Guy Cadou	26	30	56	231,04 €	1,70%
Romain Rolland	30	24	54	222,79 €	1,64%
	235	186	421	1 736,90 €	12,80%
ELEMENTAIRES					
Kergomard	22	49	71	292,92 €	2,16%
Diderot	43	17	60	247,54 €	1,82%
Gaston Galloux	63	53	116	478,58 €	3,53%
Henri Poincaré	52	30	82	338,30 €	2,49%
Lavoisier	18	21	39	160,90 €	1,19%
Louis Pasteur	26	24	50	206,28 €	1,52%
Les Guernazelles	6	2	8	33,01 €	0,24%
René Guy Cadou et spécialisée	40	43	83	342,43 €	2,52%
Romain Rolland	58	57	115	474,45 €	3,50%
	328	296	624	2 574,41 €	18,97%

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

ORGANISME ATTRIBUTAIRE : coopérative scolaire	NBRE QFA	NBRE QFB	TOTAL QFA ET B	SUBVENTION QFA ET B	%
NORD EST	476	332	808	3 333,53 €	24,56%
MATERNELLES					
Gutenberg-Perrault	25	8	33	136,15 €	1,00%
Claude Lewy	53	25	78	321,80 €	2,37%
Les Cordiers	13	12	25	103,14 €	0,76%
	33	10	43	177,40 €	1,31%
Maria Montessori	20	15	35	144,40 €	1,06%
Marie Stuart	25	10	35	144,40 €	1,06%
Michel de la Fournière	20	15	35	144,40 €	1,06%
Nécotin	34	28	62	255,79 €	1,88%
	223	123	346	1 427,48 €	10,52%
ELEMENTAIRES					
Charles Péguy	57	24	81	334,18 €	2,46%
Les Cordiers	25	23	48	198,03 €	1,46%
Gutenberg	72	56	128	528,08 €	3,89%
Michel de la Fournière	21	17	38	156,77 €	1,16%
Nécotin	41	57	98	404,31 €	2,98%
Olympia Cormier	37	32	69	284,67 €	2,10%
	253	209	462	1 906,05 €	14,04%
NORD OUEST	470	338	808	3 333,53 €	24,56%
MATERNELLES					
Claude Lerude	18	6	24	99,02 €	0,73%
Jean Mermoz	13	5	18	74,26 €	0,55%
La Madeleine	23	15	38	156,77 €	1,16%
Les Aydes	7	15	22	90,76 €	0,67%
Louise Michel	4	4	8	33,01 €	0,24%
Maryse Bastié-H. Boucher	41	25	66	272,29 €	2,01%
Molière	16	23	39	160,90 €	1,19%
Pierre Segelle	58	30	88	363,06 €	2,67%
René Thinat	37	17	54	222,79 €	1,64%
	217	140	357	1 472,86 €	10,85%
ELEMENTAIRES					
André Dessaux	11	16	27	111,39 €	0,82%
Jean Mermoz	58	41	99	408,44 €	3,01%
La Madeleine	29	19	48	198,03 €	1,46%
Les Aydes	11	17	28	115,52 €	0,85%
Louis Guilloux	24	16	40	165,03 €	1,22%
Marcel Proust	24	16	40	165,03 €	1,22%
Molière	25	34	59	243,41 €	1,79%
Pierre Segelle	71	39	110	453,82 €	3,34%
	253	198	451	1 860,67 €	13,71%

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

ORGANISME ATTRIBUTAIRE : coopérative scolaire	NBRE QFA	NBRE QFB	TOTAL QFA ET B	SUBVENTION QFA ET B	%
SAINT MARCEAU	195	186	381	1 571,87 €	11,58%
MATERNELLES					
Bénédicte Maréchal	27	23	50	206,28 €	1,52%
Jacques Prevert	18	23	41	169,15 €	1,25%
Jardin des Plantes	28	23	51	210,41 €	1,55%
La Cigogne	15	7	22	90,76 €	0,67%
	88	76	164	676,61 €	4,98%
ELEMENTAIRES					
Bénédicte Maréchal	32	48	80	330,05 €	2,43%
Jardin des Plantes	35	28	63	259,92 €	1,91%
La Cigogne	10	2	12	49,51 €	0,36%
Maxime Perrard	29	32	61	251,66 €	1,85%
Les Capucins	1	0	1	14,30 €	0,11%
	107	110	217	895,27 €	6,60%
TOTAUX	1870	1420	3 290	13 573,40 €	100,00%

N° 22 – **Éducation. Classes de découverte et séjours découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans. Année scolaire 2015-2016. Participation financière de la Mairie.**

M. MONTILLOT – *Il s'agit d'une aide de 10 000 € aux écoles élémentaires privées d'Orléans. Il faut savoir que 100 % des demandes des écoles en question ont été prises en compte par la direction de l'éducation et par la commission de l'éducation.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Chaque année, la Mairie inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte (avec nuitées) et séjours découverte (sans nuitée) qui doit permettre à chaque élève orléanais scolarisé dans une école élémentaire privée d'Orléans de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation de la Mairie, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction :

- des quotients familiaux des familles orléanaises dont les enfants sont scolarisés et domiciliés à Orléans, déduction faite des participations du Département du Loiret pour les classes de découverte (avec nuitées) ;
- d'un coût moyen par enfant pour les séjours découverte (sans nuitée)

Les équipes enseignantes élaborent leurs projets pour l'année civile et déterminent un ordre de priorité.

Les classes et séjours découverte retenus figurent en annexe de la délibération.

Pour 2016, le montant global proposé est de 10 000 € sous réserve du vote du budget correspondant.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les projets 2016 de classes et séjours découverte des écoles privées figurant en annexe pour un montant total de 10 000 € sous réserve du vote du budget correspondant au titre de l'année 2016 ;

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie : fonction 255, article 6042, service gestionnaire EDU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

CLASSES ET SEJOURS DECOUVERTE 2016 Ecoles élémentaires privées d'Orléans						
NOM	CLASSE	nombre de classes	NATURE du PROJET	LIEU	THEME	nombre de jours
SAINT PAUL BOURDON BLANC	CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Alsace Munster	Patrimoine	5
SAINT PAUL BOURDON BLANC	CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Normandie Espins	classe de mer	5
SAINT PAUL BOURDON BLANC	CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Normandie Espins	classe de mer	5
NOTRE DAME DE CONSOLATION	CP	1	SEJOUR DECOUVERTE	Saint Jean de Braye	Cirque	4
NOTRE DAME DE CONSOLATION	CE1	1	SEJOUR DECOUVERTE	Saint Jean de Braye	Cirque	4
NOTRE DAME DE CONSOLATION	CP	1	SEJOUR DECOUVERTE	Saint Jean de Braye	Cirque	4
SAINT CHARLES NOTRE DAME DE RECOUVRANCE	CP	1	SEJOUR DECOUVERTE	Domaine du Ciran, Sully	découverte du monde	5
SAINT CHARLES NOTRE DAME DE RECOUVRANCE	CP	1	SEJOUR DECOUVERTE	Domaine du Ciran, Sully	découverte du monde	5

N° 23 – **Éducation. Classes de découverte et séjours découverte des écoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2015-2016. Participation financière de la Mairie.**

M. MONTILLOT – *Il s'agit cette fois des écoles publiques d'Orléans. Vous avez 90 000 € de subventions pour ces classes de découverte qui concernent au total 34 classes de CE2, CM1 et CM2, sachant que 34 classes pour 34 écoles, donnent en moyenne une classe par école bénéficiaire de classe de découverte sur Orléans. Le thème concerne, à la fois, les classes de mer, le volcanisme, le monde du cirque, la culture et le patrimoine, l'équitation, la campagne, la nature et l'environnement, etc. Tout cela figure également dans votre dossier que vous avez bien sûr étudié.*

Je précise que 100 % des demandes des classes en question étaient prises en compte. Je l'avais dit pour les écoles privées, je le redis pour les écoles publiques.

M. le Maire – *Je vous consulte. Mme TRIPET, vous êtes pour ?*

(rires)

Mme TRIPET – *Bien sûr que je suis pour. J'avais juste une petite remarque à faire. En effet, comme l'année passée, nous contestons la classification de certains séjours de découverte pour une sortie pédagogique à l'école du cirque, par exemple, à Saint-Jean-de-Braye, et aussi une autre où il me semble qu'il s'agit d'un centre équestre, peut-être celui de Saran, je ne sais pas.*

Nous rappelons la définition du Ministère de l'éducation nationale qui définit la notion de classe de découverte ou séjour de découverte par un nombre de nuitées, ce qui ne sera pas le cas pour celles-ci. C'est tout. Pour le restant, nous les voterons.

M. MONTILLOT – *J'apporte juste une précision très courte, pour les classe de découverte, c'est obligatoirement avec nuitées, ce qui est le cas, puisque vous avez en moyenne, 5-6 nuitées. En ce qui concerne les séjours de découverte, il n'y a pas d'obligation de nuitées. C'est la seule précision que je voulais apporter.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Chaque année, la Mairie inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte (avec nuitées) et séjours découverte (sans nuitée) qui doit permettre à chaque élève orléanais scolarisé dans une école publique d'Orléans de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation de la Mairie, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction :

- des quotients familiaux des familles orléanaises dont les enfants sont scolarisés et domiciliés à Orléans, déduction faite des participations du Département du Loiret pour les classes de découverte (avec nuitées)*
- d'un coût moyen par enfant pour les séjours découverte (sans nuitée).*

Les équipes enseignantes élaborent leurs projets pour l'année civile et déterminent un ordre de priorité. La Mairie et la direction des services départementaux de l'Education Nationale du Loiret définissent ensemble les projets soumis à la validation.

Les classes et séjours découverte retenu figurent en annexe de la délibération.

Pour 2016, le montant global proposé est de 90 000 € sous réserve du vote du budget correspondant.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les projets 2016 de classes et journées découverte des écoles publiques d'Orléans figurant en annexe pour un montant total de 90 000 € sous réserve du vote du budget correspondant au titre de l'année 2016 ;

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie : fonction 255, article 6042, service gestionnaire EDU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

CLASSES ET SEJOURS DECOUVERTE 2016						
Ecoles élémentaires publiques d'Orléans						
NOM	CLASSE	nombre de classes	NATURE du PROJET	LIEU	THEME	nombre de jours
Circonscription ORLEANS EST						
FOURNIERE	CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	St Jean de Mont (Vendée)	découverte du milieu	6
GUTENBERG	CM1/CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Pénestin (Morbihan)	classe de mer	6
GUTENBERG	CM1/CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Pénestin (Morbihan)	classe de mer	6
GUTENBERG	ULIS	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Damgan	classe de mer	6
PEGUY	CM2 A	1	CLASSE DE DECOUVERTE	La Bourboule (Massif Central)	Volcanisme et moyenne montagne	7
PEGUY	CM2 B	1	CLASSE DE DECOUVERTE	La Bourboule (Massif Central)	Volcanisme et moyenne montagne	7
Circonscription SARAN						
Les AYDES	CM1/CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Crocq (Creuse)	découverte du milieu	6
Les AYDES	CM1/CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Crocq (Creuse)	découverte du milieu	6
Les AYDES	CE2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Crocq (Creuse)	découverte du milieu	6
MERMOZ	CM2	1	SEJOURS DECOUVERTE	Loiret	équitation	8
MERMOZ	CM2	1	SEJOURS DECOUVERTE	Loiret	équitation	8
Circonscription SUD						
GALLOUX	CE2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Pénestin (Morbihan)	classe de mer	6
GALLOUX	CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Pénestin (Morbihan)	classe de mer	6

KERGOMARD	CE2/CM1	1	CLASSE DE DECOUVERTE	St Jean de Mont (Vendée)	classe de mer	6
KERGOMARD	CM1/CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	St Jean de Mont (Vendée)	classe de mer	6
PASTEUR	CE2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Super Lioran (Cantal)	séjour ski	7
PASTEUR	CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Super Lioran (Cantal)	séjour ski	7
Circonscription ORLEANS VAL DE LOIRE						
CORMIER	CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Pérestin (Morbihan)	classe de mer	6
CORMIER	CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Pérestin (Morbihan)	classe de mer	6
CORMIER	CM1/CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Pérestin (Morbihan)	classe de mer	6
CORMIER	ULIS	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Les Sables d'Olonne (Vendée)	classe de mer	6
DUCERCEAU	CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Les Sables d'Olonne (Vendée)	classe de mer	6
DUCERCEAU	CE2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Crocq (Creuse)	découverte du milieu	6
GUILLOUX	CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	La Bourboule (Massif Central)	montagne et volcanisme	6
GUILLOUX	CM1/CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	La Bourboule (Massif Central)	montagne et volcanisme	6
JARDIN DES PLANTES	CM1	1	CLASSE DE DECOUVERTE Londres	Londres (Angleterre)	Culture et Patrimoine	5
JARDIN DES PLANTES	CM1	1	CLASSE DE DECOUVERTE Londres	Londres (Angleterre)	Culture et Patrimoine	5
La MADELEINE	CM1	1	CLASSE DE DECOUVERTE	St Jean de Mont (Vendée)	classe de mer	6
PENSEE	CM1/CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Les Sables d'Olonne (Vendée)	classe de mer	6
PROUST	CM1	1	SEJOURS DECOUVERTE	Saint Jean de Braye	Le monde du Cirque	4
SEGELLE	ULIS	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Crocq (Creuse)	nature et environnement	6
SEGELLE	cycle 3	1	CLASSE DE DECOUVERTE	Crocq (Creuse)	nature et environnement	6
ZAY	CM1/CM2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	St Jean de Mont (Vendée)	classe de mer Option Char à voile	6
ZAY	CE1/CE2	1	CLASSE DE DECOUVERTE	St Jean de Mont (Vendée)	classe de mer découverte du milieu	6

N° 24 – **Prévention-Réussite. Approbation de conventions à passer avec l'A.C.S.E. et le C.C.A.S. d'Orléans au titre du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance.**

M. MONTILLOT – *Il s'agit d'un volet de notre politique municipale qui concerne la prévention et la réussite sur la Ville d'Orléans. C'est un accord que nous passons avec le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance dans le cadre de l'Agence nationale de cohésion sociale et l'égalité des chances, la fameuse A.C.S.E., pour des subventions importantes de 73 400 € qui correspondent à la reconnaissance par l'Etat du dynamisme des actions entreprises par la Ville d'Orléans, qui concernent à la fois un travail de prévention de la radicalisation avec l'accompagnement social et psychologique des jeunes en voie de radicalisation, notamment par une insertion sociale et la rupture avec l'emprise sectaire, par l'accompagnement des familles à l'égard de ces jeunes, car ce sont souvent les parents qui sont en grande difficulté - d'ailleurs, ce sont ces parents eux-mêmes qui nous alertent sur ces situations - par une compréhension globale des phénomènes de radicalisation entre les différents acteurs socio-éducatifs sur le terrain et par le renforcement de la cohésion entre ces différents acteurs ainsi que la cohésion sociale et la citoyenneté, notamment sur des actions de prévention.*

On travaille actuellement avec différentes associations sur ces sujets. On vous les présentera prochainement.

Le deuxième volet est à hauteur de 45 900 €, dont 20 000 € pour la prévention de la délinquance des mineurs et la récidive, notamment avec l'idée d'assurer une continuité éducative contre le décrochage scolaire, ainsi qu'une subvention de 7 500 € sur l'accompagnement parental des familles.

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a créé, au sein de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (A.C.S.E.), le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (F.I.P.D.). Ce fonds est destiné à soutenir les actions conduites par l'Etat et les collectivités territoriales dans le champ de la prévention.

Des subventions d'un montant total de 73 400 € ont été accordées à la Mairie pour l'année 2015 par l'A.C.S.E. au titre du F.I.P.D. Des conventions à passer avec l'A.C.S.E. pour l'année 2015 définissent les engagements respectifs des parties et les conditions de versement de ces subventions.

Les actions concernent 3 domaines :

1. Lutte contre la radicalisation : subvention de 45 900 €

Devant l'augmentation croissante du nombre de départs vers la zone Irako-Syrienne et celle, plus large, du nombre de personnes radicalisées, la France, par la loi du 13 novembre 2014, a renforcé les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme.

La Mairie, en lien avec les services de l'Etat, dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, souhaite développer des actions pour accompagner les familles, les jeunes et les partenaires touchés par la radicalisation :

- 1.1. Accompagnement social et psychologique des jeunes en voie de radicalisation : subvention de 15 800 € avec pour objectifs :

- rompre avec l'emprise sectaire dans laquelle le jeune est enfermé ;
- l'accompagner vers la réinsertion sociale.

Public bénéficiaire : 30 adolescents ou jeunes adultes volontaires, identifiés par la Préfecture dans le cadre de la cellule de suivi, auxquels l'accompagnement sera proposé par la Préfecture, le Renseignement territorial ou l'équipe d'intervenants.

1.2. Accompagnement des familles de jeunes en voie de radicalisation : subvention de 14 400 € avec pour objectifs :

- soutenir les familles dans cette épreuve en leur donnant des clés de compréhension de la radicalisation ;
- mobiliser les familles dans le soutien à la sortie de la radicalisation de leur enfant.

Public bénéficiaire : 30 familles volontaires concernées par cette situation.

1.3. Appréhension globale de la radicalisation : subvention de 5 700 € avec pour objectifs :

- harmoniser l'appréhension de la radicalisation entre les différents intervenants ;
- assurer un suivi individuel « sur mesure » de chaque situation par une concertation régulière.

Cette action se décompose en 3 temps :

- 6 journées de formation de l'équipe d'intervenants ;
- 8 réunions de pilotage du dispositif et d'échanges d'informations auront lieu en Préfecture toutes les 6 semaines, davantage si nécessaires, afin de définir les cas pour lesquels un accompagnement peut être proposé ;
- réunions mensuelles entre les intervenants pour concerter leurs actions.

1.4. Renforcement de la cohésion sociale et de la citoyenneté : subvention de 10 000 € avec pour objectifs :

- agir contre le terreau de la radicalisation ;
- assurer une prévention large par le renforcement de la cohésion sociale et de la citoyenneté.
- sensibiliser les acteurs de terrain sur le processus de radicalisation ;
- développer des actions de prévention de la radicalisation dans les collèges, les centres sociaux, les associations.

Public bénéficiaire : grand public, jeunes d'âge scolaire et partenaires

2. Prévention de la délinquance de mineurs et de la récidive : subvention de 20 000 € avec pour objectifs :

- identifier et prendre en charge (ou renforcer la prise en charge) des jeunes, considérés par les différents partenaires, comme particulièrement exposés à la délinquance ;
- assurer une continuité éducative autour de ces jeunes par la coordination institutionnelle.

3. Accompagnement parental : subvention de 7 500 € avec pour objectifs :

- aider les parents à prendre conscience de l'importance de leur rôle dans l'éducation de leurs enfants ;
- identifier et analyser les difficultés dans l'exercice de leur fonction parentale ;
- valoriser les compétences et les progrès de chacun des parents pour renforcer leur capacité à agir.

Par ailleurs, il est proposé que la Mairie reverse au C.C.A.S. d'Orléans les subventions de l'A.C.S.E. perçues au titre du F.I.P.D. afin qu'il assure le portage des différentes actions par l'intermédiaire du Pôle Prévention Réussite.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les conventions à passer avec l'A.C.S.E. au titre du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance prévoyant des subventions d'un montant total de 73 400 € pour l'année 2015 ;

2) approuver les conventions fixant les modalités de versement par la Mairie au C.C.A.S. d'Orléans des subventions de l'A.C.S.E. d'un montant total de 73 400 € au titre du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions et accomplir toutes les formalités nécessaires au nom de la Mairie ;

4) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 522, articles 657362 et 74718, service gestionnaire PEP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 25 – **Politique de la ville. Contrat de ville. 3ème tranche de soutien aux associations. Dispositif "Ville Vie Vacances". Attribution de subventions.**

M. LELOUP – Dans le cadre de la 3^{ème} tranche de soutien aux associations dans le contrat de ville, vous avez les détails des associations qui en bénéficient pour un total de 63 150 €.

Dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances », il s'agit d'une subvention de 1 500 € à la Maison de l'animation de la C.A.F.

M. le Maire – Je donne la parole à M. RICOUD.

M. RICOUD – Je me félicite de cette délibération, notamment par rapport à E.S.C.A.L.E. et au fonctionnement du lieu jeunes de La Source. Est-ce que le 2002 est compris dedans ?

(réaction de M. LELOUP hors micro)

M. RICOUD – Oui. Je crois que la Bolière y est aussi. Je pense que c'est une très bonne information et bien évidemment, nous voterons pour cette délibération.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme CARRE.

Mme CARRE – Bonjour M. le Maire. C'est juste pour une non-participation au vote.

M. le Maire – C'est enregistré. Mme MATET, vous avez la parole.

Mme MATET de RUFFRAY – Je voudrais simplement avoir un petit regret sur la baisse de la subvention à l'association A domicile 45 pour le dispositif des femmes relais. J'espère que l'année prochaine, sur le budget 2016, les choses reprendront leur cours. C'est un dispositif qui joue un rôle très important dans le quartier de l'Argonne depuis longtemps.

M. le Maire – Je vous consulte.

M. LELOUP, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Lors de sa séance du 15 juin 2015, le Conseil Municipal a entériné un soutien aux projets de la première tranche du contrat de ville à hauteur de 11 480 €

Le comité de pilotage du contrat de ville lors de sa séance du 8 juillet a décidé d'affecter le soutien de l'Etat et des communes aux projets du deuxième appel à projets lancé en mai dernier. Dans une deuxième tranche, le Conseil Municipal du 14 septembre 2015 a décidé un soutien aux actions pour un montant de 18 250 €.

Les dernières négociations avec l'Etat sur le soutien aux projets du contrat de ville et à ceux pouvant être soutenus par le dispositif « Ville Vie Vacances » permettent de terminer d'instruire définitivement l'engagement de la Mairie dans ces deux dispositifs.

Dès lors les soutiens aux actions suivantes sont à instruire aux côtés des autres financeurs : Etat, C.A.F., etc.

Au titre du contrat de ville :

Organisme	Intitulé de l'action	Montant proposé pour 2015
A domicile 45	Les femmes relais de l'Argonne et La Source	15 200 €
Lien social et médiation	Action de médiation pour traiter les conflits de voisinage sur les quartiers prioritaires	8 950 €
Escale	Fonctionnement du lieu jeunes de La Source	5 300 €
Escale	Animations de rue à destination de La Bolière	6 000 €
Défi	Fonctionnement du local de l'Argonne	4 500 €
Fédération lire et écrire	Plongez dans les livres avec les parents	3 000 €
Jeunesse et Arts Martiaux	Initiation à la lutte contact comme outil d'intégration dans les collèges	8 000 €
Initiatives citoyennes	Soutien scolaire	2 000 €
Initiatives citoyennes	Accompagnement à la parentalité	1 500 €
A.J.L.A.	Projets famille et jeunesse	8 000 €
Saveurs salées sucrées	Aide aux loyers	700 €
	TOTAL	63 150 €

Au titre du dispositif « Ville Vie Vacances » :

Organisme	Intitulé de l'action	Montant proposé pour 2015
Maison de l'animation de la C.A.F	Projet inter structures	1 500 €
	TOTAL	1 500 €

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) attribuer les subventions présentées ci-dessus pour un montant total de 64 650 €;**
- 2) approuver les conventions correspondantes à passer avec les différents organismes ;**
- 3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;**
- 4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, article 6574, service gestionnaire POL ».**

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
DE MME CARRE**

N° 26 – **Sports. Approbation d'avenants aux conventions d'objectifs à passer avec les associations Orléans Loiret Hockey sur Glace, Orléans Loiret Basket Association, Rugby Club Orléans, U.S. Orléans Loiret Football, Union Pétanque Argonnaise, et l'École de Formation Professionnelle et Sportive au titre de l'année 2016. Attributions de subventions.**

M. SANKHON – *M. le Maire, chers collègues, il s'agit d'un avenant avec six associations qui sont sous conventions d'objectifs afin de permettre aux services et aux associations concernées de travailler sur un nouveau modèle, un nouveau format de convention de façon conjointe et de partager et échanger avec les associations car les choses changent et évoluent. Nous souhaitons coller encore plus aujourd'hui, avec la réalité de ces associations, c'est la raison pour laquelle nous souhaitons engager ces avenants.*

Pour les subventions qui correspondent aux montants exprimés sur la délibération :

- 170 000 € pour le R.C.O. ;
- 79 000 € pour Orléans Loiret Basket Association ;
- 37 000 € pour l'U.S. Orléans Loiret Football ;
- 22 000 € pour Orléans Loiret Hockey sur Glace ;
- 46 000 € pour l'Ecole de Formation Professionnelle et Sportive ;
- 27 000 € pour l'Union Pétanque Argonnaise.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par diverses délibérations, le Conseil Municipal a approuvé des conventions d'objectifs avec les associations Orléans Loiret Basket Association, Orléans Loiret Hockey sur Glace, Rugby Club Orléans, U.S. Orléans Loiret Football ainsi que des conventions avec l'Ecole de Formation Professionnelle et Sportive, et l'Union Pétanque Argonnaise.

La Mairie envisage de redéfinir le contenu de l'ensemble des conventions pluriannuelles durant l'année 2016, à passer avec ces structures. Il s'agit notamment de définir de nouveaux objectifs pouvant avoir un impact sur le soutien de la Mairie d'Orléans.

Dans cette attente, il est proposé de conclure des avenants avec ces associations ayant pour objet de proroger d'un an les conventions.

Par diverses délibérations, le Conseil Municipal a approuvé des conventions d'objectifs avec les associations Orléans Loiret Basket Association, Orléans Loiret Hockey sur Glace, Rugby Club Orléans, U.S. Orléans Loiret Football ainsi que des conventions avec l'Ecole de Formation Professionnelle et Sportive, et l'Union Pétanque Argonnaise.

La Mairie envisage de redéfinir le contenu de l'ensemble des conventions pluriannuelles durant l'année 2016, à passer avec ces structures. Il s'agit notamment de définir de nouveaux objectifs pouvant avoir un impact sur le soutien de la Mairie d'Orléans.

Dans cette attente, il est proposé de conclure des avenants avec ces associations ayant pour objet de proroger d'un an les conventions.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les avenants aux conventions à passer avec les associations Orléans Loiret Basket Association, Orléans Loiret Hockey sur Glace, Rugby Club Orléans, U.S. Orléans Loiret Football, l'Ecole de Formation Professionnelle et Sportive, et l'Union Pétanque Argonnaise pour l'année 2016 ;

2) dans ce cadre, attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2016 :

- pour le Rugby Club Orléans : 170 000 € ;
- pour Orléans Loiret Basket Association : 79 000 € ;
- pour l'U.S. Orléans Loiret Football : 37 000 € ;
- pour Orléans Loiret Hockey sur Glace : 22 000 € ;
- pour l'École de Formation Professionnelle et Sportive : 46 000 € ;
- pour l'Union Pétanque Argonnaise : 27 000 € ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie sous réserve du vote du budget correspondant : fonction 40, article 6574, service gestionnaire SPO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 27 – **Sports. Soutien à l'investissement matériel. Approbation de conventions à passer avec les associations Pieds Blancs Les Aydes et Orléans Loiret Basket Association. Attribution de subventions.**

M. SANKHON – *Il s'agit d'attribuer deux subventions, une de 2 400 € et une de 2 200 € respectivement, aux Pieds Blancs Les Aydes pour les accompagner sur l'investissement et leur permettre d'avoir du matériel pédagogique adapté pour dispenser leurs cours auprès des publics jeunes et moins jeunes et également pour l'O.L.B.A. afin de leur donner l'occasion de pouvoir avoir du matériel qui corresponde aux séances qu'ils dispensent.*

M. le Maire – *Pour l'instant, c'est bien important.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les associations Orléans Loiret Basket Association et Pieds Blancs les Aydes ont sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenues dans le cadre d'un investissement en matériel sportif nécessaire à la continuité de leurs activités.

A la lecture du plan de financement adressé par les associations concernées, il est proposé de soutenir l'investissement de ces dernières par le versement d'une subvention, dont le détail figure dans le tableau annexé à la présente délibération. Le montant total des subventions accordées s'élève à 7 800 €.

Une convention à passer avec les associations bénéficiaires, définit les responsabilités et les obligations des parties. Elle indique notamment qu'un acompte sera versé suite au vote de la subvention au Conseil Municipal et que le versement du solde sera effectué sur présentation de la facture acquittée par le club à l'issue du projet.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) attribuer les subventions dont le détail figure dans le tableau annexé aux associations Orléans Loiret Basket Association et Pieds Blancs les Aydes, pour un montant total de 7 800 € ;

2) approuver les conventions correspondantes à passer avec ces associations sportives ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40, article 20421, programme 03C500, service gestionnaire SPO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE	ACOMPTE à verser
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT MATERIEL				
Pieds Blancs les Aydes	Des travaux de rénovation sont engagés au sein des locaux de l'association afin d'améliorer la qualité de l'accueil des adhérents. Le versement de ce soutien sera effectué sous la forme de deux annuités, Une première au mois de novembre 2015 et le solde au 1 ^{er} trimestre 2016 à l'issue des travaux.	7 820 €	5 800 € (74,16 %)	2 400 €
Orléans Loiret Basket Association	Afin de poursuivre le développement de ses activités, l'encadrement du club souhaite remplacer et investir dans du matériel pédagogique et de rangement afin d'optimiser les séances d'entraînement proposées à ses différentes équipes et plus particulièrement les jeunes catégories. Le club doit se mettre également en conformité avec le règlement fédéral au niveau de la table de marque et doit investir dans du matériel informatique, nécessaire à la poursuite des compétitions lors de la réception de différentes équipes au cours des championnats départementaux et régionaux.	2 500 €	2 000 € (80 %)	1 200 €
Total			7 800 €	3 600 €

N° 28 – **Sports. Bourse d'aide aux sportifs de haut niveau. Attribution de bourses.**

M. BAILLON, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 16 février 2015 a adopté le règlement et les modalités d'attribution d'une bourse aux sportifs de haut niveau (réalisation de leurs projets de performances sportives, de formation ou de reconversion professionnelle).

Après examen par les services de la Mairie, les projets de sportifs orléanais de haut niveau ont été présentés aux membres de la Commission Sports, Jeunesse et Animations dans les Quartiers qui ont émis un avis favorable.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) attribuer des bourses d'aide aux sportifs de haut niveau à MM. X pour un montant total de 3 000 € détaillé en annexe de la présente délibération ;

2) approuver les conventions à passer avec MM. X ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 415, article 6714, service gestionnaire SPO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

Porteur du projet	OBJET	Type du projet	Montant du projet	Montant de la bourse
BOURSE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU				
M. X Licencié à l'E.C.O.C.J.F. Athlétisme	Préparation Olympique Saison 2015 - 2016 Cet athlète dont la spécialité est le lancer de disque, s'entraîne à ce jour pour atteindre les minimas de qualification olympique pour les J.O. 2016 à Rio. Ses lieux d'entraînements sont partagés entre Saint Raphaël et Postdam en Allemagne, suite à la mise en place d'un accord entre les fédérations d'athlétisme, françaises et allemandes.	Projet sportif	16 800 €	1 000 € (6 %)
M. X Licencié à l'E.C.O.C.J.F. Athlétisme	Préparation Olympique Saison 2015 - 2016 Perchiste licencié à l'ECOCJF depuis 8 ans, M. X a fait le choix de s'installer à Clermont-Ferrand depuis 2012, afin d'obtenir des conditions d'entraînement optimum et d'intégrer le groupe de Renaud LAVILLENIE référence mondiale de la discipline. Son objectif est de se qualifier pour les JO 2016 à Rio en réussissant à franchir les 5,72 m nécessaires et à s'installer dans le top 3 des perchistes français. Actuellement son record personnel est de 5,62 m. Pour se mettre en condition d'atteindre son objectif, il doit investir dans l'acquisition de perches performantes en particulier au niveau de leur alliage.	Projet sportif	10 550 €	1 000 € (9,5 %)
M. X Licencié à l'U.S.O. Short track	Aide financière pour reconversion sportive Il est un coureur de patinage de vitesse sur glace. Il a participé aux Jeux olympiques d'hiver de 2010 et 2014 où il finira 5 ^{ème} et 8 ^{ème} . Il souhaite entamer une formation BPJEPS AGFF afin de préparer sa reconversion.	Projet de reconversion	4 325 €	1 000 € (23 %)
Total				3 000 €

N° 29 – **Jeunesse. A.S.E.L.Q.O. Approbation d'un avenant n° 3 à la convention d'objectifs. Attribution d'une subvention.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La convention d'objectifs conclue entre la Mairie d'Orléans et l'association A.S.E.L.Q.O. pour les années 2012 à 2014 a été prolongée d'une année pour 2015 par avenant approuvé par le Conseil Municipal du 15 décembre 2014.

Afin de préparer au mieux le conventionnement pour une période de 3 ans pour les années 2017 à 2019, il est proposé de passer un avenant de simple reconduction pour l'année 2016.

Les actions menées par l'association, en application de la convention en 2012, 2013, 2014 puis en 2015, ont parfaitement répondu aux objectifs et aux attentes de la Mairie. L'association a sollicité le soutien de la Mairie pour l'année 2016.

La prochaine convention pluriannuelle devra prendre en compte les actions que l'association présentera au titre du contrat de ville et du contrat éducatif local de la Mairie, afin de faciliter l'identification des différents partenaires sollicités.

Dans cette attente, il est proposé de proroger par voie d'avenant la durée de la convention portant son échéance au 31 décembre 2016, et de déterminer la subvention attribuée en tenant du compte du cadrage budgétaire pour 2016. En conséquence, la subvention de fonctionnement proposée pour 2016 s'élève à 2 569 940 € pour l'A.S.E.L.Q.O., sous réserve du vote du budget correspondant.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs 2012-2014 à passer avec l'A.S.E.L.Q.O. ;

2) dans ce cadre, attribuer une subvention de 2 569 940 € à l'A.S.E.L.Q.O. pour l'année 2016 ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie et effectuer toutes démarches nécessaires ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget 2016 de la Mairie, sous réserve du vote du budget correspondant ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 30 – **Jeunesse. Approbation d'avenants aux conventions d'objectifs à passer avec les associations A.J.L.A., A.E.S.C.O., D.E.F.I., J.A.M, et ESCALE. Attributions de subventions.**

M. SANKHON –

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par diverses délibérations, le Conseil Municipal a approuvé des conventions d'objectifs avec les associations A.J.L.A., D.E.F.I., A.E.S.C.O., J.A.M. et E.S.C.A.L.E.

La Mairie envisage de redéfinir le contenu de l'ensemble des conventions pluriannuelles à passer avec ces associations. Il s'agit notamment de définir de nouvelles fiches actions pouvant avoir un impact sur le soutien de la Mairie d'Orléans.

Dans cette attente, il est proposé de conclure des avenants avec les associations A.J.L.A., A.E.S.C.O., D.E.F.I., J.A.M. et ESCALE, ayant pour objet de proroger d'un an les conventions d'objectifs arrivant à échéance au 31 décembre 2015.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les avenants n° 2 aux conventions d'objectifs 2012-2014 à passer avec les associations A.J.L.A., D.E.F.I., J.A.M., l'avenant n° 3 avec l'association E.S.C.A.L.E. et l'avenant n° 4 avec l'association A.E.S.C.O., prolongeant les conventions pour l'année 2016 ;

2) dans ce cadre, attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2016 :

- pour l'A.E.S.C.O. : 13 680 €;
- pour A.J.L.A. : 32 490 €;
- pour J.A.M. : 81 415 €;
- pour D.E.F.I. : 99 275 €;
- pour E.S.C.A.L.E. : 129 960 €;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget 2016 de la Mairie, sous réserve du vote du budget correspondant : fonction 422, article 6574, service gestionnaire SPO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31 – **Jeunesse. Attribution d'une bourse projet jeune 2015.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 14 septembre 2015 a adopté les règlements de trois types de bourses projets jeunes (projet libre, concours ou création d'entreprise).

Deux jeunes orléanais sollicitent une bourse projet jeune création d'entreprise. Le studio Trigone, conçu par deux jeunes créatifs issus de l'E.S.A.D. Orléans, M. X et M. Y, est un atelier où tous les corps de métiers de l'univers de la création et de la réalisation se rencontrent.

Ainsi, ces deux chefs d'entreprise offriront leurs services de designers de la création à la réalisation d'aménagements d'espace, de décors, de scénographies, d'accessoires, d'objets de graphisme et d'objets graphiques.

Ce projet, porté par M. X, a été présenté lors du jury et répond aux critères définis.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) attribuer une bourse projet jeune création d'entreprise à M. X, pour un montant de 1 300 €;

2) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 422, article 6714, service gestionnaire JEU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme LOEILLET – *M. le Maire, il s'agit d'un soutien par la Mairie d'Orléans auprès de différentes associations et organismes qui souhaitent être soutenus dans leurs projets à venir. Vous trouverez les détails des montants des subventions, ainsi que les noms des associations, dans la délibération. Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour un montant total de 49 217 € pour l'exercice 2015.*

M. le Maire – *M. LECOQ, vous avez la parole.*

M. LECOQ – *Est-ce qu'on pourrait avoir un vote séparé ?*

M. le Maire – *Qu'est-ce que vous voulez séparer ?*

M. LECOQ – *On vote « non » pour la CIMADE et le Forum des Droits Humains. Pour le reste, on vote pour.*

M. le Maire – *C'est de droit. Je vais faire voter tout sauf la CIMADE et le Forum des Droits Humains. Ensuite, je soumetts au vote les deux associations la CIMADE et le Forum des Droits Humains. Je vous consulte.*

Mme LOEILLET, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 49 217 € pour l'exercice 2015.

A - ASSOCIATIONS

- M. SANKHON

Sports

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2015
I - Soutien aux manifestations sportives		
Union Pétanque Argonnaise	6 ^{ème} Régional de Pétanque 14 novembre 2015 Dans le cadre du développement de ses activités, le club de pétanque local organise pour la 6ème année sa compétition régionale. 264 équipes avaient participé l'année dernière à cette compétition, sur les boudromes couverts et extérieurs du Belneuf,	600
Cercle Gambetta Orléans Loiret	Epreuves de cyclo-cross 29 novembre 2015 Dans le cadre de la saison hivernale, ce club organise ses traditionnelles courses de cyclo-cross sur la base de loisirs de l'Île Charlemagne. Cette compétition s'adresse à des pré-licenciés et licenciés, âgés de 4 ans jusqu'au seniors les plus aguerris. Pas moins de 800 personnes, compétiteurs et spectateurs sont attendus sur le site.	400
Sous-total		1 000

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

II – Soutien à titre exceptionnel		
A.L.L.S. Basket	<p>Soutien accession championnat régional</p> <p>Suite à sa première place en championnat départementale, l'équipe sénior féminine intègre le championnat régional. Des déplacements à l'aide de 3 véhicules seront nécessaires pour assurer le transport, occasionnant une augmentation des frais de gestion. Le club demande une aide exceptionnelle pour gérer au mieux cette première saison régionale.</p>	900
E.C.O. Volley	<p>Soutien accession niveau national</p> <p>Suite aux résultats obtenus en championnat régional, l'équipe féminine première retrouve le championnat de national 3. Le club avait déjà disputé ce championnat au cours de la saison 2012 - 2013. L'organisation des déplacements, de la saison et de la gestion des joueuses, entraînent de nombreux frais supplémentaires pour le club.</p>	2 000
ViVacité by Eka	<p>Développement de l'activité escalade</p> <p>L'association est intervenue sur la réhabilitation du mur d'escalade de l'université de l'UFR STAPS Orléans. Elle utilise maintenant deux nouveaux crêneaux par semaine sur cette structure. L'association demande un accompagnement pour financer le forfait d'accès, le matériel à disposition, la communication pour cette nouvelle activité et le défraiement des heures d'encadrement.</p>	2 100
Jeunesse Arts Martiaux	<p>Soutien aux activités du club</p> <p>Au cours de la saison, cette association a dû investir et renouveler du matériel pédagogique afin de maintenir ses activités et ses interventions au sein du quartier de l'Argonne. Elle a également organisé la Coupe de France de lutte contact que la Mairie souhaite soutenir.</p>	1 200
Cercle Michelet Haltérophilie	<p>Soutien aux activités du club</p> <p>Plusieurs équipes dirigeantes se sont succédé tout au long de l'année pour maintenir les activités de ce club. Depuis quelques semaines maintenant, un nouveau bureau avec une équipe de dirigeants stable se met en place. Afin de soutenir et de maintenir les activités de ce club orléanais "historique", une aide à titre exceptionnelle est sollicitée par le club, pour stabiliser la trésorerie en particulier au niveau des charges salariales.</p>	4 500
U.S.O. Hand Ball	<p>Aide au développement des actions de L'USOHB dans le quartier de l'Argonne</p> <p>Demande du club d'une subvention exceptionnelle en faveur de ses interventions dans le quartier de l'Argonne, avec la mise à disposition d'un entraîneur.</p>	6 000
Sous-total		16 700
III – Sport de haut niveau et des pôles sportifs		
Pôle France Judo	Aide au sport de haut niveau	1 300
Pôle Espoir Judo	Aide au sport de haut niveau	1 000
Pôle espoir gymnastique rythmique	Aide au sport de haut niveau	1 000
Centre de formation Gymnastique	Aide au sport de haut niveau	800

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

Pôle Espoir athlétisme	Aide au sport de haut niveau	1 000
Pôle France Sabre	Aide au sport de haut niveau	1 300
Centre Fédéral Espoir du Comité Régional de Taekwondo	Aide au sport de haut niveau	800
Pôle Espoir Féminin handball	Aide au sport de haut niveau	1 000
Académie de football Orléans 45	Aide au sport de haut niveau	800
Pôle Espoir de Basket-ball	Aide au sport de haut niveau	1 000
	Sous-total	10 000
	TOTAL	27 700

(avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)

Imputation : fonction 40, article 6574, service gestionnaire SPO.

- M. FOUSSIER **Commerce**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2015
Association des commerces d'Orléans La Source	Subvention de fonctionnement	3 500
	TOTAL	3 500

(avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie)

Imputation : fonction 94, article 6574, service gestionnaire COM.

- Mme ANTON **Développement Durable**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2015
Association pour la Protection des Chats Libres d'Orléans	Réduire et stabilise la population des chats errants afin de limiter les nuisances liées à la présence de ces animaux	500
	TOTAL	500

(avis de la Commission Développement Durable)

Imputation : fonction 830, article 6574, opération 08B268, service gestionnaire ENV.

- Mme KERRIEN **Culture**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2015
Département du Loiret	Soutien dans l'organisation du Festival de Sully sur Loire	2 000
	TOTAL	2 000

(après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)

Imputation : fonction 33, article 6574, service gestionnaire AEC

- Mme LOEILLET

Vie Associative

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2015
Jeunes Sapeurs-pompiers – Orléans Sud Loire	Attribution d'une subvention pour la prise en charge du matériel pédagogique, du renouvellement d'effets sportifs, des coûts d'entretien des matériels et du financement d'activités diverses de 8 jeunes sapeurs-pompiers résidant sur Orléans.	760
TOTAL		760

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)

Imputation : fonction 025, article 6574, opération 8007, service gestionnaire REP.

- Mme DE QUATREBARBES

Cadre de Vie

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2015
Les Amis des Roses Orléanaises	Réalisation d'un ouvrage consacré au patrimoine des roses d'obtention orléanaises	610
Anim'Madeleine	Subvention de fonctionnement	2 076
Allo Maman Bobo	Participation aux animations du Parc Pasteur à l'occasion des 20 ans de l'association	1 000
Comité des Fêtes Dunois Châteaudun Faubourg Bannier	Subvention de fonctionnement	1 805
TOTAL		5 491

(avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie)

Imputations : fonction 823 et 824, article 6574, services gestionnaires GEV et DVQ.

B - AUTRES ORGANISMES

- M. MONTILLOT

Education

Coopérative scolaire	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2015
Elémentaire J.A. Ducerceau	Projet école et cinéma 2015/2016 Période de réalisation : année scolaire 2015/2016	240
Elémentaire Charles Pensée	Projet école et cinéma 2015/2016 Période de réalisation : année scolaire 2015/2016	117
Elémentaire Jean Mermoz	Projet école et cinéma 2015/2016 Période de réalisation : année scolaire 2015/2016	211
Elémentaire Nécotin	Projet école et cinéma 2015/2016 Période de réalisation : année scolaire 2015/2016	58
Elémentaire Louis Pasteur	Projet école et cinéma 2015/2016 Période de réalisation : année scolaire 2015/2016	117
Elémentaire René Guy Cadou	Projet école et cinéma 2015/2016 Période de réalisation : année scolaire 2015/2016	36

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 9 novembre 2015 -

Elémentaire Marcel Proust	Projet école et cinéma 2015/2016 Période de réalisation : année scolaire 2015/2016	147
Elémentaire Bénédicte Maréchal	Projet école et cinéma 2015/2016 Période de réalisation : année scolaire 2015/2016	393
Elémentaire La Madeleine	Projet école et cinéma 2015/2016 Période de réalisation : année scolaire 2015/2016	211
Elémentaire Jardin des Plantes	Projet école et cinéma 2015/2016 Période de réalisation : année scolaire 2015/2016	273
Elémentaire Gutenberg	Projet école et cinéma 2015/2016 Période de réalisation : année scolaire 2015/2016	219
Maternelle René Thinat	Projet cinématernelle 2015/2016 Période de réalisation : année scolaire 2015/2016	315
Maternelle René Thinat	Projet concert à la salle de l'Institut Période de réalisation : le 8 mars 2016	117
Elémentaire René Guy Cadou	Projet concert JMF Période de réalisation : année scolaire 2015/2016	93
Elémentaire Guillaume Apollinaire	Projet patrimoine et photographie Période de réalisation : année scolaire 2015/2016	975
Elémentaire Jean Mermoz	Projet sur le thème de la musique Celtique Période de réalisation : décembre 2015 et janvier 2016	150
Maternelle Gaston Galloux	Projet spectacle de fin d'année au cirque GRUSS Période de réalisation : 11 décembre 2015	200
Elémentaire Nécotin	Projet spectacle de fin d'année au cirque GRUSS Période de réalisation : 18 décembre 2015	600
Elémentaire Les Aydes	Projet sortie de fin d'année au cinéma des Carmes Période de réalisation : 17 décembre 2015	120
Maternelle Nécotin	Projet spectacle de Noël de fin d'année Période de réalisation : 17 décembre 2015	560
Maternelle Bastié Boucher	Projet spectacle de fin d'année au cirque GRUSS Période de réalisation : 11 décembre 2015	400
Maternelle René Thinat	Projet spectacle de fin d'année à l'école Période de réalisation : 12 janvier 2016	385
Elémentaire Diderot	Projet visite du château de Chambord Période de réalisation : 3 novembre 2015	192
Elémentaire Gutenberg	Projet spectacle de fin d'année au cirque GRUSS Période de réalisation : 9, 15, 18 décembre 2015	500
Maternelle Roger Toulouse	Projet sortie au domaine du Ciran Période de réalisation : 5 novembre 2015	147
TOTAL		6 776

(avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative)

Imputation : fonction 213, article 6574, service gestionnaire EDU.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 39 951 €
- Subventions aux autres organismes : 6 776 €

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 46 727 € pour l'exercice 2015 ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Mme KERRIEN **Culture**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2015
La Cimade	Soutien d'une action intitulée « Migrant Scène 2015, regards croisés sur la migration » (deuxième édition à Orléans) sur le thème des « réfugié-e-s »	1 000
TOTAL		1 000

(après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)

Imputation : fonction 33, article 6574, service gestionnaire AEC

- Mme LOEILLET **Vie Associative**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2015
Réseau Forum des Droits Humains d'Orléans	Attribution d'une subvention pour l'organisation du 13ème forum des Droits Humains sur le thème « Mondialisation : vivre ensemble et respecter les droits humains » qui aura lieu du mois d'octobre 2015 à mars 2016. Diverses tables rondes seront organisées.	1 490
TOTAL		1 490

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)

Imputation : fonction 025, article 6574, opération 8007, service gestionnaire REP.

4) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus au profit de La Cimade et du Réseau Forum des Droits Humains d'Orléans pour l'exercice 2015.

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 2

ADOPTE

N° 33 – **État civil et citoyenneté. Transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet. Approbation d'une convention à passer avec l'I.N.S.E.E.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'institut national de la statistique et des études économiques (I.N.S.E.E.) propose à la Mairie d'Orléans de conclure une convention définissant les modalités et conditions d'un partenariat pour la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet, au moyen de l'application A.I.R.E.P.P.N.E.T. (alimentation informatisée du répertoire des personnes physiques par internet) et du S.D.F.I. (système de dépôt de fichier intégré).

Ces applications, qui seraient directement intégrées dans les logiciels métiers de la Mairie, doivent permettre l'automatisation des transmissions dématérialisées de ces données à l'I.N.S.E.E. imposée par la législation.

La durée de la convention proposée est de 5 ans.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention relative à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet à passer avec l'I.N.S.E.E. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 34 – **Développement durable. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de partenariat à passer avec la société HYDROQUEST.**

M. le Maire – Mme ANTON, sur le partenariat avec la société HYDROQUEST qui a mis en eau et exploite l'hydrolienne qui se trouve devant la nouvelle et belle chambre à sable de l'Agglo.

Mme ANTON – Tout à fait, M. le Maire, il s'agit d'approuver un avenant de prolongation d'un an par rapport à la convention de partenariat avec la société HYDROQUEST, vu que l'expérimentation dure plus longtemps que prévu. Pour information, le raccordement électrique a eu lieu le 25 septembre. Il vous est proposé de prolonger cet avenant à fin décembre 2016 au lieu de fin décembre 2015.

M. le Maire – Vous voyez, c'est aussi une forme de coopération. En effet, ce système a vocation à être beaucoup utilisé dans des pays en cours de développement dont les villages ont du mal à être raccordés au réseau d'électrification. Cela permet de donner une autonomie électrique, notamment à des villages qui sont le long de fleuves, ce qui est intéressant. C'est une société grenobloise qui a utilisé la Loire pour tester, étant donné que la Loire a un certain débit, beaucoup de variations d'étiage, et se retrouve dans des conditions de vie de ces fleuves. C'est une très belle expérimentation.

Mme ANTON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Plan Climat Energie Territorial, adopté par le Conseil Municipal du 26 octobre 2012, prévoit dans son axe 5, action 14 de « favoriser le recours aux énergies renouvelables ».

Dans ce contexte, la société HYDROQUEST créée en 2010, soutenue par E.D.F., a proposé à la Mairie l'expérimentation d'une hydrolienne fluviale innovante.

Dans le cadre d'une convention de partenariat, approuvée par le Conseil Municipal le 12 juillet 2013, la Mairie apporte un soutien financier au projet, pour un montant de 50 000 €. Un premier versement de 25 000 € a été effectué au cours du 1^{er} trimestre 2014.

La mise à l'eau de l'hydrolienne a été effectuée en novembre 2014 et l'expérimentation se prolongera jusqu'en 2016.

L'objet de l'avenant proposé est de réajuster la durée de la convention de partenariat, qui arrive à échéance au 31 décembre 2015, pour qu'elle coïncide à la durée de l'expérimentation de l'hydrolienne en Loire, qui s'achèvera le 31 décembre 2016.

La prolongation de la convention de partenariat par cet avenant ne remet pas en cause le versement de la subvention, dont la dernière partie, d'un montant de 25 000 €, sera versée avant la fin de l'année 2015.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat à passer avec la société HYDROQUEST ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 830, article 20422, opération 08B499, service gestionnaire ENV ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 – **Prévention des risques. Cavité souterraine rue Saint Marc. Demande de subvention.**

Mme ANTON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le 8 octobre 2015, un effondrement de terrain s'est produit dans la propriété située 47 rue Saint Marc à Orléans. Les investigations ont montré que cette cavité était due à l'effondrement d'une ancienne carrière souterraine et se prolongeait sous l'immeuble voisin situé 45 bis rue Saint Marc et sous la rue elle-même.

Depuis cette date, la rue Saint Marc a été fermée à la circulation, par arrêté municipal, entre la rue Lavedan et la Cité Saint Marc, et des restrictions d'usage des deux propriétés précitées ont été prises par arrêtés et notifiés aux propriétaires le 9 octobre dernier.

Les rapports d'expertise de C.E.B.T.P. ont conclu à la nécessité, afin de conforter totalement les biens et les personnes, de combler au plus vite la cavité, dont le volume a été estimé à environ 40 m³ et de conforter les fondations de l'immeuble, situé 47 rue Saint Marc. Le montant des travaux de mise en sécurité est évalué à environ 20 000 €. Les travaux complémentaires, qui seront nécessaires sur la propriété 47 rue Saint Marc sont évalués à 28 000 €.

Compte tenu de la dangerosité de la situation et de la nécessité de procéder rapidement aux travaux de confortement de la carrière, la direction départementale des territoires (D.D.T.) a autorisé la Mairie, le 14 octobre dernier, à procéder aux travaux.

Ces travaux sont susceptibles d'être éligibles à un financement à hauteur de 50 % par la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (D.R.E.A.L.) au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la réalisation des travaux de comblement nécessités par la situation ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer au nom de la commune une demande de subvention auprès de la D.R.E.A.L. ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à cette opération ;

4) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – **Habitat-Logement. O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Opération de refinancement de 3 prêts de la Caisse des dépôts et consignations auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire. Garantie d'un emprunt de 1 539 733,41 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa gestion financière, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Mairie d'Orléans à hauteur de 50 % d'un prêt de 1 539 733,41 € qu'elle envisage de souscrire auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire pour refinancer 3 prêts de la Caisse des dépôts et consignations.

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 1 539 733,41 € ;
- Quotité garantie : 50 % soit 769 866,71 € ;
- Durée de la période d'amortissement : 15 ans maximum ;
- Périodicité des échéances : trimestrielle ;
- Index : taux fixe ou taux révisable ;
- Marge sur index :
 - Taux révisable : Euribor 3 mois + 1,32 % maximum
 - Taux fixe : sur cotation
- Base de calcul des intérêts : Exact/360 ;
- Frais de dossier : 0,10% du montant du prêt.

La garantie de la Mairie est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, la Mairie d'Orléans s'engage à se substituer à l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Mairie d'Orléans s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt.

Une convention de garantie sera établie entre la Mairie et l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais,

Vu le contrat de prêt établi par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 769 866,71 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 539 733,41 €, que l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et C.A. C.I.B. (Crédit Agricole Corporate & Investment Bank), le domiciliataire des fonds ;

2) autoriser M. le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et C.A. C.I.B., le domiciliataire des fonds, et à signer, le cas échéant, les actes afférents ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais ».

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 2

N° 37 – **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'octroi de cinq subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 33 873 €;

2) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndic concernés ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU ».

ADOPTE PAR 49 VOIX CONTRE 2
IL Y A 2 ABSTENTIONS
ET 1 NON PARTICIPATION DE M. FOUSSIER

ANNEXE

PROJET INTRA-MAILS – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
17 rue Sainte Catherine	SCI du 17 rue Sainte Catherine : M. X	4 103		4 103
4 rue des Trois Clés	SCI des 3 CLES : M. X	6 530		6 530
25 rue Charles Sanglier	Syndic SOCOGIM : M. X	6 009		6 009
4 rue Parisie	M. X	11 074		11 074
5 rue Bannier	Syndic VALRIM : Mme X	6 157		6 157
			TOTAL	33 873

N° 38 – **Action foncière. Quartier Centre-ville. Ancien collège Anatole Bailly. Ensemble immobilier 22 à 24 rue Jeanne d'Arc. Désaffectation, déclassement et mise en vente. Approbation du cahier de procédure valant cahier des charges de la cession.**

Mme CHERADAME – Nous avons évoqué ce sujet tout à l'heure concernant le collège Anatole Bailly qui, aujourd'hui, est désaffecté de son usage d'enseignement. Dans cette délibération, il s'agit de constater cette désaffectation, le fait que le bâtiment est déclassé du domaine public et préciser le cadre de la mise en vente avec le cahier des charges qui va avec, qui est un cahier exigeant, qui précise, notamment, les demandes de l'Architecte du Bâtiment de France (A.B.F.), les contraintes archéologiques sur ce site, et d'autoriser M. le Maire, dans le respect du principe des qualités, selon les modalités prévues, à demander des précisions aux candidats, sans exclure une présentation de leurs propositions.

Il s'avère qu'il s'agit d'une mise en concurrence de personnes qui vont faire des offres sur le collège Anatole Bailly, non seulement sur le coût d'achat mais également sur les projets qui sont à réaliser sur ce collège.

M. le Maire – Qui souhaite prendre la parole ? M. RICOUD, c'est à vous.

M. RICOUD – On a dit ce que l'on avait à dire tout à l'heure, dans le cadre des orientations budgétaires. Mme CHERADAME disait qu'il fallait donner une nouvelle vie. Oui, mais on peut très bien donner une nouvelle vie à l'intérieur du patrimoine municipal.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme LEVELEUX.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – C'est un sujet important que celui de l'avenir d'Anatole Bailly. C'est un bâtiment qui est à la fois emblématique et stratégique. Je pense que cela n'est pas dissociable ici. C'est un bâtiment emblématique car il a été associé à la vie, à l'histoire de milliers d'Orléanais. Il est stratégiquement situé en cœur de ville, avec en plus une belle façade. Je crois qu'il y a beaucoup d'Orléanais qui sont très attachés à ce bâtiment et à ce qu'il représente. C'est un premier aspect purement symbolique.

Après, sur le fond, il y a la question d'usage des bâtiments. Nous ne sommes pas du tout opposés à ce que certains bâtiments de la Ville d'Orléans, pour des raisons de trésorerie, pour des raisons de liquidité, parce qu'on n'en trouve pas un usage pertinent, soient vendus. Cela peut arriver. D'ailleurs, on ne s'est pas systématiquement opposé à ces ventes. En revanche, nous considérons qu'il y a quelques bâtiments qui, parce que, d'une part, ils nous disent quelque chose de l'histoire d'Orléans, et parce que, d'autre part, ils peuvent recevoir des usages nouveaux, ne devraient pas être vendus. On avait déjà eu cette réflexion sur la Motte Sanguin, on en a parlé tout à l'heure. On a souhaité que la Ville ait un authentique projet pour la Motte Sanguin, finalement...

(réaction de M. le Maire hors micro)

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Là-dessus, on est d'accord, M. le Maire. Encore une fois, ce n'est pas parce qu'il y a eu de l'incurie pendant 30 ans qu'on n'est pas obligé de ne pas réagir. Là-dessus, je vous rejoins. Encore une fois, les propos que je tiens sont généraux.

On avait également réagi sur l'hôtel Tassin. Je pense que l'hôtel Tassin aurait pu être affecté à un usage culturel en particulier. Maintenant, on arrive à Anatole Bailly. Il se trouve que, compte tenu de sa situation, on peut proposer au moins deux usages qui sont, à mon avis, complémentaires. Un premier usage pourrait tout à fait servir pour les associations, étant donné qu'on est tous attachés ici aux faits associatifs. La Maison des associations jouxte Anatole Bailly et d'ailleurs, le cloisonnement aboutit à reprendre des salles à la Maison des associations. Donc, on aurait très bien pu imaginer, à l'inverse, ouvrir d'espaces supplémentaires pour les associations. Puis, l'autre usage auquel on pense évidemment, c'est le conservatoire. On sait que le conservatoire de la Ville d'Orléans est à l'étroit, qu'il s'agisse de l'hôtel des Créneaux ou qu'il s'agisse de la place Sainte-Croix, le bâtiment est peu commode, qu'il est même parfois à la limite du dangereux à certains égards. Même si ce sont des bâtiments qui sont pleins de charme, là-dessus, on est totalement d'accord, ils n'ont peut-être pas un usage très fonctionnel.

On aurait pu imaginer qu'Anatole Bailly qui est un établissement à vocation d'enseignement, serve à recevoir le conservatoire avec, pour le coup, une réaffectation des autres bâtiments d'hôtel des Créneaux et du site Sainte-Croix.

Nous aimerions beaucoup que la Ville se ressaisisse de ce sujet d'Anatole Bailly qui, encore une fois, est un sujet important. Je pense qu'il y a moyen de trouver des solutions pour ce bâtiment, qui pourrait conserver un usage à la fois d'enseignement, et un usage municipal dans l'intérêt de tous. Je vous remercie.

M. le Maire – *Je voudrais juste ajouter qu'on a regardé l'histoire du conservatoire bien avant que vous le suggériez. Cela s'avère trop étroit. On reste sur cette idée qu'il faut absolument qu'il évolue dans le temps le plus bref possible malgré nos contraintes financières. Le plus bref, c'est quelques années. C'est un projet que l'on regarde de très près. Aujourd'hui, l'emplacement le plus idoine qui revient à chaque fois reste l'hôpital Madeleine, sur une partie qui ne serait pas prise par l'université. Cela a du sens dans la mesure où, avec le bloc universitaire, le learning center et l'école de commerce où il y a les bâtiments qui restent et qui y sont dédiés, avec la restauration de la chapelle dont on nous dit qu'elle a une acoustique remarquable - moi, je n'ai jamais entendu de concert dedans...*

(réaction de Mme MATET de RUFFRAY hors micro)

M. le Maire – *... je ne sais pas pour vous, je ne suis pas sûr que vous en ayez entendu, Mme MATET. Vous me faites signe que oui, mais...*

(réaction de Mme MATET de RUFFRAY hors micro)

M. le Maire – *Si ? C'est vrai ? Alors parfait ! Moi je n'en ai pas entendu mais je vous fais confiance. En tout cas, on me l'a dit. De toute façon, elle sera restaurée. Là, on a toute une série de points de convergence qui font que c'est là a priori que cela doit se passer. Si l'on veut donner un peu d'aisance là où le conservatoire n'en a pas, il faut viser plus large que je pensais. J'avais aussi pensé à un autre endroit, mais on a toujours le problème d'exiguïté des lieux.*

Cela reste dans nos perspectives. Ce sera à emboîter dans l'environnement financier dont Michel MARTIN a rappelé qu'il était contraint. C'est la raison pour laquelle cela fait partie des 2-3 points où j'ai à cœur de défendre un autofinancement puisque l'on revient au débat que l'on a eu sur les orientations budgétaires où il est essentiel d'avoir une marge d'autofinancement suffisante pour pouvoir accompagner des investissements dont j'ai rappelé que certains étaient absolument nécessaires. En effet, dans l'état, le conservatoire n'est pas réhabilitable et cela fait partie des priorités. On va s'y atteler et on le voit dans cette perspective. L'autre projet, je ne le retiens pas.

Ceci étant dit, je rappelle que dans le cadre de la Motte Sanguin, la réhabilitation du château s'est faite aussi avec la possibilité d'accueillir des résidents du studium. On est sur un intérêt général pour Orléans, pour son rayonnement et pour la vie de son pôle recherche universitaire. Cela se fait par un biais qui est extrêmement intéressant, où le partenaire privé trouve son compte, et l'intérêt de la Ville aussi avec le studium qui est un bel outil. Bref, on ressort grandi.

Je rappelle qu'en plus, on va avoir, n'est-ce pas Mme de QUATREBARBES, le jardin qui va arriver l'année prochaine. Tous ces éléments sont positifs. Pourtant cela s'est traduit par une soulte qui est très importante, de l'ordre de 2 millions et quelques en recettes nettes pour la Ville. Une fois ces investissements faits, cela va être un peu plus de 2 millions nets qui nous permettent de faire d'autres choses, vous le savez très bien.

Ce sont tous ces éléments là qu'il faut mettre en perspective. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, on va être attentif, comme l'a dit Mme CHERADAME, non pas à vendre et à recevoir un chèque, mais à regarder ce qui se fait dedans. Je reste prudent car évidemment, je n'ai aucune idée de qui va me proposer quoi, mais on a pas mal de personnes qui regardent Orléans comme étant une capitale régionale qui pousse, qui croît, et à partir de là, qui ont envie de s'y investir. Je dirais « chiche ! », et on sera bien veillant.

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Département du Loiret, ancien affectataire au titre de sa compétence pour les collèges, a restitué à la Mairie d'Orléans les locaux de l'ancien collège Anatole Bailly situé 22 à 24 rue Jeanne d'Arc, après désaffectation par arrêté préfectoral du 4 juillet 2011, puis procès-verbal de remise du 10 janvier 2012.

Il s'agit d'un ensemble immobilier constitué de deux bâtiments R + 2 séparés par une cour intérieure, avec un préau sur la future limite divisoire et accès à partir des rues Jeanne d'Arc et Saint Pierre du Martroi.

Les bâtiments à vendre sont à diviser de la parcelle cadastrée section BH n° 121, constituant une unité foncière commune avec le groupe scolaire « école Androuet Ducerceau » et la maison des associations et pour une partie du bâtiment B par un volume.

Au vu du mesurage de la surface hors œuvre nette (S.H.O.N.) établi par le géomètre, 6 730 m² sont à vendre libres de toute occupation.

La division foncière induit pour la Mairie des travaux de cloisonnement, pour fermer et isoler du surplus, à l'est par rapport à la maison des associations et à l'ouest avec le groupe scolaire Ducerceau, et pour reconstituer des réseaux dont une chaufferie et le système d'alarme, autonomes.

Préalablement à la mise en vente, il convient de constater la désaffectation de tout usage public des bâtiments et acter leur déclassement du domaine public.

Le cahier de procédure valant cahier des charges de cession précise le cadre de la mise en vente. Il s'agit d'une mise en concurrence après publicité en vue de recueillir une offre d'achat.

Les bâtiments sont adaptés à tout projet emportant changement de destination, sous réserve de prendre en compte les dispositions réglementaires d'urbanisme, notamment la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager du centre ancien. Il est attendu des candidats une programmation prenant en compte la qualité architecturale des bâtiments, le contexte urbain et commercial, l'ambition de développement, d'animation et de rayonnement poursuivis par la Mairie sur l'axe commercial majeur que constitue la rue Jeanne d'Arc.

Les candidats pourront utilement se reporter pour concevoir leur projet, aux diagnostics archéologiques anticipés ayant permis d'établir la présence d'un réseau de caves, y compris sous la cour et l'ancien préau, de l'enceinte antique à 0,40 m de profondeur sous la cour et des vestiges de la chapelle basse de Saint Samson.

Des servitudes prenant en compte l'imbrication entre les bâtiments à vendre et ceux conservés par la Mairie, un éventuel passage public par la cour, seront à définir avec le candidat retenu au vu de son projet et des nouveaux usages privés des bâtiments.

Des visites seront organisées entre le 23 novembre 2015 et 25 janvier 2016, avec une date de remise des offres fixée au 7 mars 2016. La publicité interviendra par voie de presse et sur le site internet de la Mairie. Les délais de la procédure sont susceptibles d'être prorogés.

Le service des évaluations domaniales France Domaine sera saisi avant que le Conseil Municipal statue sur les offres reçues, à l'issue de la procédure de consultation.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement, et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) vu l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ; considérant la désaffectation des bâtiments antérieurement affectés au collège Anatole Bailly, résultant d'un arrêté préfectoral du 4 juillet 2011, locaux libérés et remis à la Mairie, propriétaire, suivant procès-verbal signé avec le Département du Loiret en date du 10 janvier 2012 ; considérant

la libération des salles du deuxième étage du bâtiment A antérieurement mises à disposition à la maison des associations ; constater leur déclassement du domaine public communal, lesdites emprises étant à diviser de la parcelle cadastrée section BH n° 121 suivant le projet de plan de division et l'état descriptif pour le volume n° 2 ;

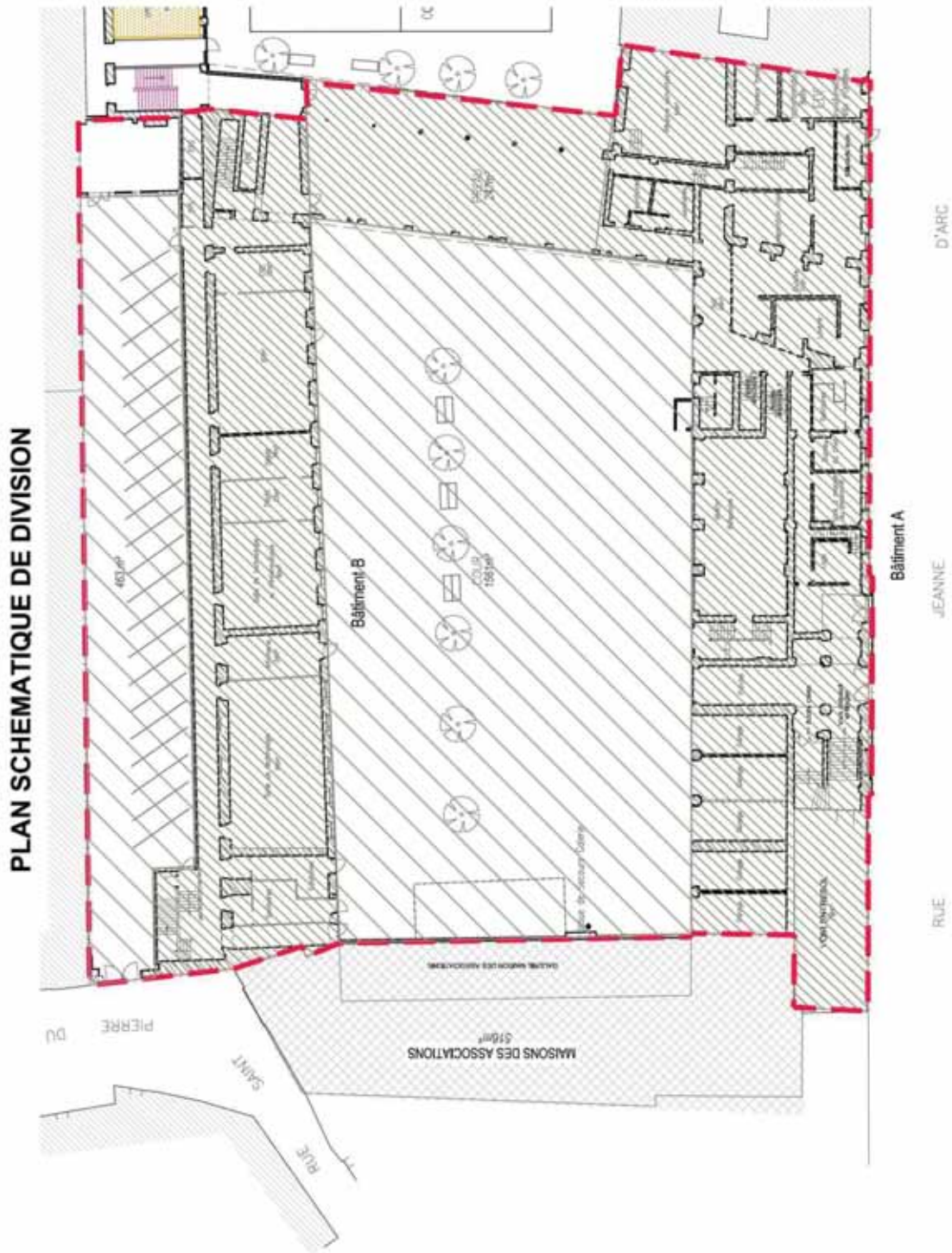
2) décider de mettre en vente cet ensemble immobilier ainsi défini par le projet de plan de division, y compris le volume n° 2 défini par un état descriptif de division en volumes pour prendre en compte une imbrication entre un escalier desservant les salles de la maison des associations conservées par la Mairie et les locaux à vendre dans le bâtiment B ;

3) approuver le document dit cahier de procédure valant cahier des charges de la cession, fixant les modalités de la consultation par mise en concurrence après publicité, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat et d'exposer les objectifs poursuivis en se portant acquéreur de l'ensemble immobilier. Il est précisé que des modifications, notamment s'agissant de la durée de la consultation, pourront être faites et portées à la connaissance du public, dans le respect de l'égalité de traitement entre les candidats ;

4) autoriser le cas échéant M. le Maire, dans le respect du principe d'égalité et selon les modalités prévues à l'article 5-1 du cahier des charges, à demander des précisions aux candidats sans exclure une présentation de leurs propositions pour l'analyse des offres d'achat ;

5) imputer les frais de publicité correspondants sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 820, article 6231, service gestionnaire FON ».

ADOPTE PAR 46 VOIX CONTRE 8



N° 39 – **Action foncière. Quartier Centre-ville. Z.A.C. Bourgogne. Parking de la Préfecture. Régularisations avec l'État. Transfert de propriété.**

Mme RICARD, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le trottoir rue de la Charpenterie, longeant le parking à l'arrière de la préfecture, a été requalifié dans le cadre des travaux de la Z.A.C. Bourgogne. Il est apparu qu'une emprise de 57 m² entretenue par la Mairie, plantée d'arbres et arbustes, était située sur la propriété de l'Etat cadastrée section BL n°293, à usage de parking pour la préfecture. Une emprise de 4 m² du domaine public communal était en revanche incluse dans l'enceinte du parking.

Il est apparu préférable, pour la cohérence de l'aménagement de la Z.A.C., de maintenir la limite de fait.

Il est aujourd'hui nécessaire de régulariser cette situation de fait. La mutation interviendra dans le cadre du transfert de dépendance domaniale entre personnes publiques prévu aux articles L. 3112-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (C.G.3P.), sans déclassement préalable, et sans versement de prix et conformément à deux avis concordants du service des évaluations France Domaine en date du 20 août 2015.

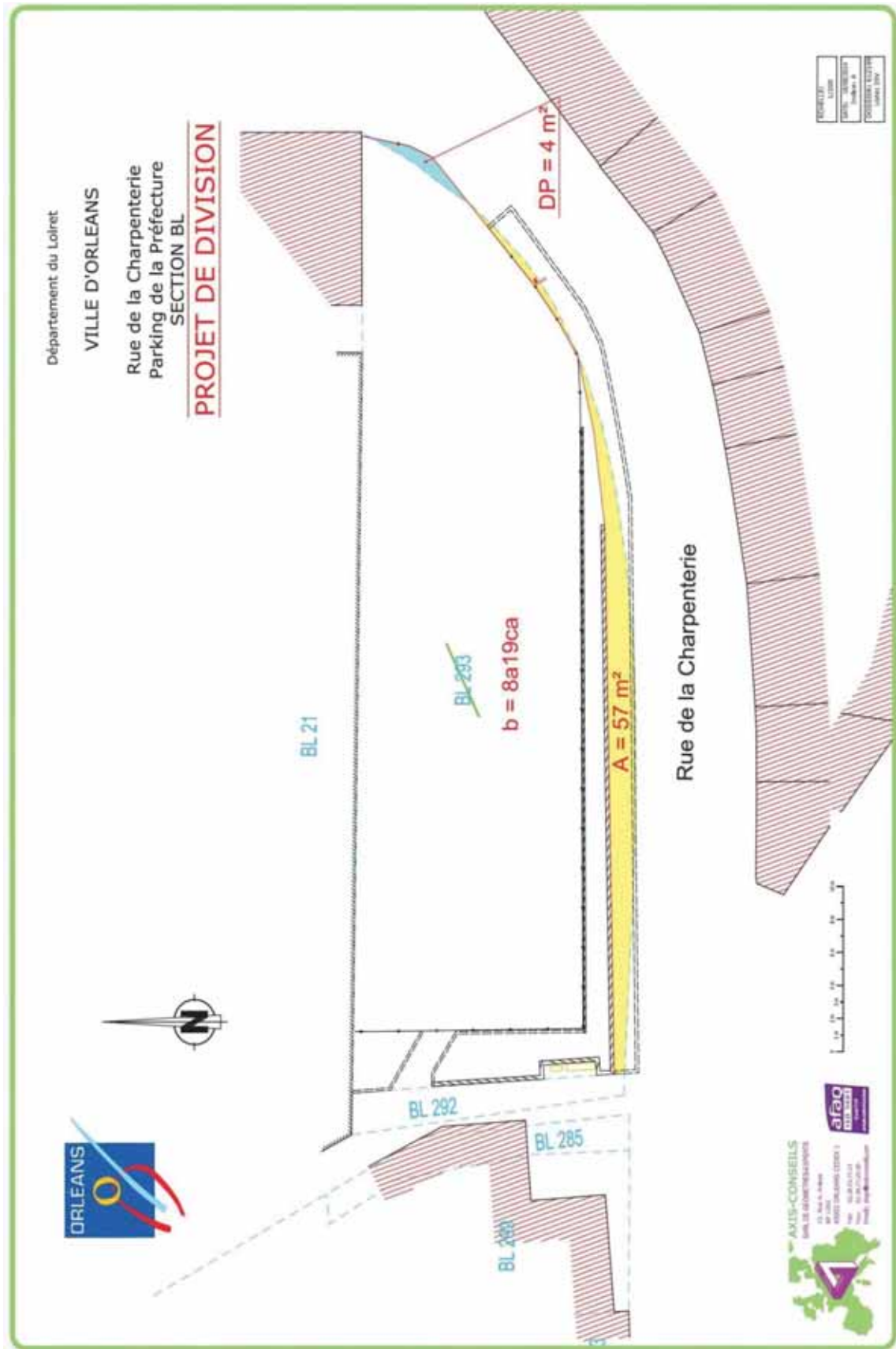
Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) au vu des évaluations de France Domaine en date du 20 août 2015 et du plan projet de division annexé à la délibération, approuver le transfert au bénéfice de l'Etat d'une emprise de 4 m², à cadastrer, section BL, à usage de parking pour la préfecture, ainsi que le transfert dans le domaine public communal d'une emprise de 57 m², cadastrée section BL n°293p, à usage d'espace vert. Cet échange interviendra dans le cadre des dispositions des articles L. 3112-1 et suivants du C.G.3P., sans déclassement préalable et sans versement de prix. La Mairie, qui se voit attribuer l'emprise la plus importante, accepte de prendre en charge l'intégralité des frais y compris de géomètre, droits, taxes et émoluments ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte de mutation consécutif au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 824, article 2111, opération 10A187, service gestionnaire FON ».

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° 40 – **Action foncière. Quartier Barrière Saint-Marc - Argonne - Faubourg Bourgogne. Réserve foncière en zone 2AU. Acquisition de deux parcelles.**

Mme CARRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Mme Alice THIERCELIN, propriétaire des parcelles cadastrées section CD n°1009 et 255, a proposé spontanément à la Mairie d'Orléans de s'en porter acquéreur, au prix de 15 € le m².

Il s'agit de deux terrains enclavés situés en zone 2AU, dans un îlot dénommé secteur du Clos de la Pointe, pour une surface totale de 2 263 m².

Cette acquisition s'inscrit dans une stratégie de constitution de réserve foncière, significative en zone 2AU définie comme une zone à urbaniser destinée à accueillir à long ou moyen terme le développement urbain de la commune. Le suivi de cette démarche relève des dispositions de l'article 139 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider d'acquérir les parcelles cadastrées section CD n° 1009 et 255, classées en zone 2AU appartenant à Mme Alice Denise Gisèle TREMOIS, veuve de M. THIERCELIN, domiciliée 4 rue du Petit Villiers à Orléans, ayant désigné Me BENARDEAU-MARY pour la représenter. La vente à la Mairie intervient moyennant le prix de 15 € le m², soit 33 945 €;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié au nom de la Mairie ;

3) prendre acte que cette acquisition s'inscrit dans une démarche de constitution de réserve foncière, dans un périmètre de zone classée 2AU, définie par le plan local d'urbanisme dans sa version approuvée par le Conseil Municipal du 25 octobre 2013 ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, article 2111, opération 10A187, service gestionnaire FON ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – **Action foncière. Quartier Barrière Saint Marc - La Fontaine. Alignements aux 96 et 100 rue du Fil Soie.**

Mme CARRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le contexte de travaux pour sécuriser le carrefour à l'angle des rues du Fil Soie et du Petit Villiers, il est apparu opportun de régulariser la mise à l'alignement du trottoir. Ainsi, sont impactés les biens appartenant à :

- M. et Mme TREMOUILLE, propriétaires des parcelles cadastrées section CD n°1245, 1247 et 1249, classées en zone 2AU au plan local d'urbanisme. Le relevé de géomètre identifie 57 m² à acquérir par la Mairie. L'accord avec ces riverains prévoit à titre exceptionnel la conservation temporaire d'une haie de lauriers sur la ligne divisoire. A cet effet, une clause sera prévue à l'acte notarié, obligeant à la mise à l'alignement effective par une plantation en retrait, si la haie devait être renouvelée par de nouveaux arbustes ; la clause sera opposable en cas de changement de propriétaire.

- Mme CALOSSO épouse PAWLIEZ et les conjoints PAWLIEZ, propriétaires des parcelles cadastrées section CD n°413p, 414p, 415p (en indivision) et 1166p (en nom propre pour Mme CALOSSO), classées en zone 2AU au P.L.U. La clôture existante n'est pas à déplacer, car implantée conformément au plan d'alignement, sans que le transfert de propriété soit alors régularisé, dans le contexte de travaux successivement en 1974 (PC n°140 du 13 mai 1974) et 1983 (PC n°155 du 25 mai 1983). Le relevé de géomètre identifie 127 m² à acquérir par la Mairie.

Ces emprises sont valorisées sur la base de 20 € le m², prix de référence des acquisitions pour des opérations d'alignement.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider d'acquérir, de :

- M. et Mme TREMOUILLE, domiciliés 96 rue du Fil Soie à Orléans, représentés par Me BENARDEAU-MARY à Orléans, une emprise totale de 57 m² à usage de trottoir, cadastrée section CD n°1245, 1247 et 1249, au prix de 20 €/e m², soit une dépense de 1 140 €;

- Mme CALOSSO épouse PAWLIEZ (en son nom propre) domiciliée 100 rue du Fil Soie à Orléans et les consorts PAWLIEZ (en indivision avec Mme CALOSSO), représentés par Maître BENARDEAU-MARY à Orléans, une emprise totale de 127 m² à usage de trottoir, cadastrée section CD n°413p, 414p, 415p et 1166p, au prix de 20 €/e m², soit une dépense de 2 540 €;

2) classer les emprises définies ci-dessus, dans la voirie communale conformément aux dispositions de l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les actes notariés respectifs au nom de la Mairie ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, article 2112, opération 10A187, service gestionnaire FON ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

TERRITOIRES ET PROXIMITE

N° 42 – **Espace public. Travaux courants de voirie sur l'espace public. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire".**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'optimiser les prix d'achat, baisser les coûts de gestion et favoriser la mutualisation des compétences, il est proposé que la Mairie la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » constitue un groupement de commandes pour la réalisation des travaux courants de voirie sur l'espace public.

Ces travaux comprennent les éléments suivants :

- démolitions, dégagement d'emprise, terrassements ;
- remblaiement, réalisation de structure de chaussée ;
- mise en œuvre de produits bitumineux et autres revêtements ;
- pose de pavés, bordures et caniveaux ;
- construction de réseaux d'assainissement ;
- génie-civil pour réseaux secs ;
- aménagements de quai bus ;
- mise aux normes de passages piétons ;
- travaux divers sur plateforme tramway ;
- pose d'équipements de voirie et de mobiliers de toute sorte.

La Mairie d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » constitueraient un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des marchés publics.

Une convention en fixe les modalités de fonctionnement et désigne la Mairie d'Orléans coordonnateur de ce groupement. Celle-ci, représentée par son Maire ou son représentant, sera chargée de signer et notifier les marchés à intervenir. L'exécution reste à la charge de chacun des membres du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres compétente est celle du coordonnateur, à savoir celle de la Mairie d'Orléans.

Le groupement de commandes est constitué pour la durée de procédure de passation du marché et jusqu'à la fin de son exécution.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de groupement de commandes relative aux travaux courants de voirie sur l'espace public à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – **Espace public. Marché de travaux pour la requalification des rues, des promenades et jardins publics dans le cadre de la réhabilitation du quartier Gare. Lot n° 1 : V.R.D., génie civil, étanchéité, travaux sur dalle, mobilier urbain. Approbation d'un avenant n°3.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 12 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé un marché après procédure adaptée en 4 lots, relatif à la requalification des rues, des promenades et jardins publics dans le cadre de la réhabilitation du quartier Gare.

Par délibération du 20 décembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 1 au lot n° 1 – V.R.D., génie civil, étanchéité, travaux sur dalle, mobilier urbain, avec la société T.P.V.L., afin de prolonger de deux mois le délai d'exécution initial de la tranche ferme, le portant de 5 à 7 mois.

Par délibération du 21 février 2014, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°2 à ce même lot n° 1, avec la société T.P.V.L., afin d'intégrer des travaux supplémentaires non prévus initialement sur la tranche ferme consistant à la réalisation d'une rampe d'accès en béton désactivé et un habillage périphérique des jardinières.

Un avenant n° 3 est proposé afin d'intégrer des travaux supplémentaires non prévus initialement sur la tranche conditionnelle n° 3 consistant en la remise en conformité d'un passage piétons en rive du périmètre initial du projet pour un montant en plus-value de 12 722,80 € H.T.

Les travaux supplémentaires comprennent l'aménagement d'un îlot central, la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la reprise du revêtement et le marquage au sol.

En conséquence, le montant initial de la tranche conditionnelle n° 3 de 120 345,60 € H.T. passe à 133 068,40 € H.T.

Concernant les autres tranches :

- le montant initial de la tranche ferme reste inchangé, à savoir : 605 433,25 € H.T. (intégrant l'avenant n°2)
- le montant initial de la tranche conditionnelle n° 1 reste inchangé, à savoir : 464 776,30 € H.T.
- le montant initial de la tranche conditionnelle n° 2 reste inchangé, à savoir : 395 283,80 € H.T.
- le montant initial de la tranche conditionnelle n° 4 reste inchangé, à savoir : 157 746,30 € H.T.
- le montant initial de la tranche conditionnelle n° 5 reste inchangé, à savoir : 146 323,45 € H.T.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant n° 3 au lot n° 1 - V.R.D., génie civil, étanchéité, travaux sur dalle, mobilier urbain, relatif au marché de travaux pour la requalification des rues, des promenades et jardins publics dans le cadre de la réhabilitation du quartier Gare, à passer avec la société T.P.V.L., pour un montant en plus-value sur la tranche conditionnelle n°3 de 12 722,80 € H.T., portant ainsi le nouveau montant total du présent marché, toutes tranches confondues, à la somme de 1 902 631,50 € H.T. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 822, article 2315, opération 07A038, service gestionnaire VOI ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 44 – **Stationnement en ouvrage. Tarification spéciale fêtes de fin d'année pour les parcs gérés par Orléans Gestion. Approbation.**

M. POISSON – *Il s'agit, comme l'année dernière, de faire bénéficier aux Orléanais de gratuité pour la période de Noël, de manière à pouvoir stationner dans les parkings en ouvrage 1 h 30 jusqu'à la 6^{ème} heure, à la quasi-totalité des parkings et 1 heure jusqu'à la 6^{ème} heure également, pour le parking Cheval Rouge, de manière à ce que les Orléanais puissent faire leurs courses de Noël tranquillement, sans avoir une facture importante de stationnement.*

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme TRIPET, ensuite à Mme LEVELEUX.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je pense qu'on va demander la même chose, comme chaque année.*

Mme TRIPET – *Sans doute. Nous demandons la gratuité des transports bus et tramways pour ces jours-là.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Dominique vous l'a dit.*

M. le Maire – *Le marronnier de Noël ! Alors que les tarifs de stationnement sur Orléans, que ce soit dans les parkings ou sur la voirie, sont plutôt dans la moyenne basse des villes comparables, je trouve que c'est un joli effort que je recommanderai de voter, M. POISSON.*

M. POISSON, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Afin de favoriser l'activité commerciale et économique de fin d'année, un travail partenarial entre la Mairie, Orléans Gestion, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et les Vitrites d'Orléans a été mené depuis plusieurs années.

Pour prolonger l'action initiée, visant à faciliter et encourager l'accès en centre-ville, il est proposé, pour les samedi 12, dimanche 13, samedi 19, dimanche 20, mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 décembre inclus, de mettre en place un dispositif spécial dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- 1h30 de stationnement offerte jusqu'à la 6^{ème} heure dans les parkings Cathédrale, Hôtel de Ville, Halles Charpenterie, Halles Châtelet, Carmes (Chats Ferrés), Saint-Paul, Médiathèque (Gambetta), et Patinoire (Baron) ;
- 1 h de stationnement offerte jusqu'à la 6^{ème} heure dans le parking Cheval Rouge.

Durant la période concernée, le forfait soirée à 2,00 € appliqué dans les parkings sera maintenu.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la mise en place d'une tarification spéciale de fin d'année dans les parkings en ouvrage cités précédemment telle que présentée en annexe de la délibération ;

2) décider que ces tarifs seront applicables les samedi 12, dimanche 13, samedi 19, dimanche 20, mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 décembre 2015 inclus et se substitueront aux tarifs existants durant cette période ;

3) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

TARIFS DE FIN D'ANNEE APPLICABLES LES

samedi 12, dimanche 13, samedi 19, dimanche 20, mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 décembre inclus

**PARCS : CATHEDRALE - HOTEL DE VILLE - LES HALLES CHARPENTERIE –
LES HALLES CHATELET - CARMES – SAINT-PAUL - MEDIATHEQUE**

1 h 30 de stationnement offerte jusqu'à la 6ème heure

	TARIF ACTUEL 2015	TARIF FIN D'ANNEE
< 30 MN	Offert	Offert
1 h	1.60	
1 h 30	2.40	1.60 3.20 4.80 6.40 8.00 11.20 12.80 14.40
2 h	3.20	
3 h	4.80	
4 h	6.40	
5 h	8.00	
6 h	9.60	
7 h	11.20	
8 h	12.80	
9 h	14.40	
10 h à 24 h	Plafonné à 14,40 €	

PARC PATINOIRE

1 h 30 de stationnement offerte jusqu'à la 6ème heure

	TARIF ACTUEL 2015	TARIF FIN D'ANNEE
< 30 MN	Offert	Offert
1 h	1.20	
1 h 30	1.80	1.20 2.40 3.60 4.80 6.00 7.20 8.40 9.60 10.80
2 h	2.40	
3 h	3.60	
4 h	4.80	
5 h	6.00	
6 h	7.20	
7 h	8.40	
8 h	9.60	
9 h	10.80	
10 h à 24 h	Plafonné à 10.80 €	

PARC CHEVAL ROUGE

1 h de stationnement offerte jusqu'à la 6ème heure

	TARIF ACTUEL 2015		TARIF FIN D'ANNEE
1 h	0.50 € le ¼ heure	2.00	Offert
2 h		4.00	2.00
3 h		6.00	4.00
4 h		8.00	6.00
5 h		10.00	8.00
6 h		12.00	10.00
7 h		14.00	14.00
8 h		16.00	16.00
9 h		18.00	18.00
10 h à 24 h	Plafonné à 18.00 €		Plafonné à 18.00 €

RESSOURCES

N° 45 – **Moyens généraux. Fourniture de vêtements de travail pour le personnel de la police municipale, des transports, des parcs et jardins et des marchés alimentaires de plein air. Approbation de marchés après appel d'offres.**

M. GEFFROY, 6^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer la fourniture de vêtements de travail pour les besoins du personnel de la police municipale et intercommunale des transports, du personnel de surveillance des parcs et jardins et des marchés alimentaires de plein air, la Mairie a lancé, dans le cadre d'un groupement de commandes passé avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics.

Ce marché est composé de 4 lots :

- Lot n° 1 : Vêtements et accessoires « commun » à destination du personnel de la police municipale et intercommunale (tronc commun), du personnel de surveillance des parcs et jardins et des marchés alimentaires de plein air.
- Lot n° 2 : Vêtements et accessoires à destination des motards de la police municipale et intercommunale des transports.
- Lot n° 3 : Vêtements et accessoires à destination des brigades canines de la police municipale : seule la ville d'Orléans commandera dans le cadre de ce lot.
- Lot n° 4 : Vêtements spécifiques pour les agents de surveillance de la voie publique de la police municipale et le personnel de la police intercommunale des transports.

Lors de sa réunion du 20 octobre 2015, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres des lots n°1 à 3 selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

- Critère 1 : Prix des fournitures (pondération : 50 %), apprécié au regard des éléments suivants :
 - Sous-critère 1 : montant total du détail quantitatif estimatif (sous-pondération : 40 %) ;
 - Sous-critère 2 : pourcentage de la remise complémentaire accordée pour toute commande égale ou supérieure à 1 000 € T.T.C. (sous-pondération : 10 %) ;
- Critère 2 : Valeur technique de l'offre (pondération : 50 %), appréciée au regard des éléments suivants :
 - Sous-critère 1 : la qualité des produits appréciée sur la base des échantillons et des fiches techniques des produits identifiés dans le B.P.U. (sous-pondération : 40 %) ;
 - Sous-critère 2 : la qualité des services proposés ainsi que la démarche environnementale appréciée sur la base du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 10 %).

Le lot n° 4 a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général puisque seules des offres incomplètes ont été réceptionnées.

Ce marché est passé pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible trois fois de façon expresse par période d'un an, pour une durée maximale de quatre ans.

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché après appel d'offres ouvert pour la fourniture de vêtements de travail pour les besoins du personnel de la police municipale et intercommunale des transports, du personnel de surveillance des parcs et jardins et des marchés alimentaires de plein air :

- relatif au lot n° 1 – Vêtements et accessoires « commun » à destination du personnel de la police municipale et intercommunale (tronc commun), du personnel de surveillance des parcs et jardins et des marchés alimentaires de plein air, à passer avec la société GK PROFESSIONAL (75020 PARIS) sans montant minimum et pour un montant maximum de 120 000 € T.T.C. par période, soit un montant maximum de 480 000 € T.T.C. pour la durée totale du marché,

- relatif au lot n° 2 – Vêtements et accessoires à destination des motards de la police municipale et intercommunale des transports, à passer avec la société SENTINEL (92230 GENNEVILLIERS) sans montant minimum et pour un montant maximum de 12 000 € T.T.C. par période, soit un montant maximum de 48 000 € T.T.C. pour la durée totale du marché,

- relatif au lot n° 3 – Vêtements et accessoires à destination des brigades canines de la police municipale, à passer avec la société GK PROFESSIONAL (75020 PARIS) sans montant minimum et pour un montant maximum de 26 400 € T.T.C. par période, soit un montant maximum de 105 600 € T.T.C. pour la durée totale du marché.

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 46 – **S.E.M. ORLEANS GESTION. Approbation du rapport d'activités des représentants de la Mairie au Conseil d'administration. Exercice 2014.**

M. MARTIN – *Il s'agit de l'exercice 2014 qui est un exercice de transition puisque la direction de la politique du stationnement, la mise en route du parking Cheval Rouge, et beaucoup d'autres opérations ont impacté les résultats qui étaient déficitaires de 140 000 €.*

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales relatif aux sociétés d'économie mixte locales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'administration.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport d'activités des représentants de la Mairie au Conseil d'administration de la S.E.M. ORLEANS GESTION pour l'exercice 2014 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

<p style="text-align: center;">S.E.M. ORLEANS GESTION SYNTHESE DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT D'ACTIVITE EXERCICE 2014</p>

SITUATION ADMINISTRATIVE DE LA SOCIETE au 31 décembre 2014

La S.E.M. Orléans Gestion est une société d'économie mixte au capital de 720 000 € détenue à 66,15 % par la Mairie d'Orléans. Elle compte 16 administrateurs dont 9 sont des élus de la Mairie.

Au cours de l'année 2014 se sont tenus :

- Deux Conseils d'Administration :
 - Le 6 mai 2014 : il a été présenté lors de ce conseil les nouveaux représentants de la Mairie d'Orléans suite aux délibérations du Conseil Municipal du 17 avril 2014 avec élection du nouveau président M. Michel MARTIN et du vice-président M François FOUSSIER. Ont également été présentés le bilan et les comptes de l'exercice 2013.
 - Le 13 novembre 2014 : lors de cette réunion, ont été présentées les prévisions de résultat pour 2014 et le budget prévisionnel 2015.

- Une Assemblée Générale Ordinaire le 10 juin 2014 pour l'approbation du bilan et des comptes de l'exercice 2013. Lors de cette séance, l'Assemblée a également procédé au renouvellement pour 6 exercices du mandat d'administrateur de la Caisse des Dépôts, du Crédit Agricole Centre Loire, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et de la Caisse d'Epargne Loire Centre.

En 2014, la S.E.M. Orléans Gestion a compté 102 collaborateurs en C.D.I. 8 personnes ont été recrutées en 2014 et 8 personnes ont quitté les effectifs d'Orléans Gestion.

L'ACTIVITE

I- LES PARCS ET STATIONNEMENTS

La S.E.M. ORLEANS GESTION assure la gestion et l'exploitation :

- de 12 parcs de stationnement pour le compte de la Mairie,
- d'un parc de stationnement pour le compte de l'AggLO (parking des Aubrais),
- d'un parc de stationnement pour le compte de CARREFOUR PROPERTY (parking Place d'Arc),
- des 10 parcs relais situés le long des lignes A et B de tramway pour le compte de la société KEOLIS VAL DE LOIRE.

1- Les faits marquants

- 1^{ère} année d'exploitation du parc de stationnement « Cheval Rouge » ouvert en décembre 2013 avec près de 77 000 clients horaires en 2014 soit 25 % de plus que le prévisionnel.
- 1^{ère} année d'exploitation du parc de stationnement du centre commercial « Place d'Arc » qui a accueilli plus de 600 000 véhicules sur l'année 2014 au cours de laquelle des travaux d'investissement ont été réalisés avec le remplacement du matériel de péage, la rénovation de l'éclairage, la vidéosurveillance et la remise en peinture intégrale de cet équipement.
 - La remise en peinture du parc de stationnement Les Halles Châtelet (sols, murs, plafonds) et rénovation des niveaux 1 et 2.
 - Changement du matériel de péage au parc de stationnement de la gare de Fleury les Aubrais.

- Incendie d'origine involontaire au niveau 1 du parc de stationnement Les Halles Chatelet le 9 décembre 2014 sans dommage de personne. La mise en place d'un dispositif exceptionnel a permis la remise en service de la travée endommagée en 48h pour la période des fêtes de fin d'année. Les travaux de remise en état, intégralement pris en charge par les assurances, se sont élevés à 100 000 €

- Contractualisation de l'ouverture 24h/24 du parc de stationnement Les Halles Charpenterie permettant une accessibilité permanente en cœur de ville.

- Mise en place d'un guichet unique au parc Cheval Rouge afin de faciliter les démarches des nouveaux abonnés.

- Mise en place d'un abonnement 5j/7 au parc de stationnement Carmes pour les salariés travaillant dans le centre-ville.

2- L'activité chiffrée

2.1.1 - Parcs Mairie d'Orléans

La fréquentation « horaires » des parcs de stationnement, en incluant Cheval Rouge sur une année pleine, est en hausse de 6%. Cette hausse doit toutefois être relativisée d'une part, parce qu'il s'agit de la première année pleine post travaux en centre-ville liés à la 2nde ligne de tramway et, d'autre part, avec la montée en charge du parc de stationnement Cheval Rouge. En outre, un net ralentissement de cette tendance haussière a été constaté au cours du 2nd semestre.

De fait, les principaux mouvements sont constatés sur les parcs du centre-ville dont les générateurs de trafic sont les commerces et services publics localisés à proximité, dont les plus significatifs sont enregistrés sur :

- Les Halles Charpenterie :	+ 15 %	soit + 38 000 véhicules ;
- Cheval Rouge :	+638 %	soit + 66 500 véhicules ;
- Carmes :	- 32 %	soit - 21 000 véhicules ;
- Saint-Paul :	- 16 %	soit - 5 200 véhicules.

Le parc des Halles Châtelet enregistre une légère baisse de -2 %, imputable aux travaux de rénovation réalisés d'août à fin septembre, rendus possibles en effectuant un report de la clientèle sur le parc de stationnement Cheval Rouge.

Les parcs de centre-ville qui desservent des institutions ou services publics retrouvent au global un solde positif de fréquentation. Ceux plus excentrés voient leur fréquentation évoluer conjointement avec celles de leurs principaux générateurs de trafic, comme le C.H.R.O. Porte Madeleine ou les services financiers de La Poste dans le quartier La Source.

Parmi ces parcs on trouve notamment :

- Hôtel de Ville :	- 4 %	- 1 688 entrées véhicules ;
- Cathédrale :	+ 3 %	+2 456 entrées véhicules ;
- Patinoire :	- 8 %	- 1 854 entrées véhicules ;
- La Source :	- 16 %	- 767 entrées véhicules.

Médiathèque qui voit sa fréquentation augmenter de +4 % (+ 3 632), post rénovation réalisée en 2013 ayant entraîné sa fermeture partielle durant 5 semaines.

Cathédrale progresse du fait de sa fréquentation en soirée (entre 19h et 7h) +34 % (+4 560 entrées véhicules) et de sa proximité immédiate du centre historique où se trouvent de nombreux commerces et restaurants.

Le nombre de chèques parking commercialisés a été divisé par deux au profit du forfait soirée et de la carte Vitaville mise en place en 2013 auprès des commerçants adhérents aux Vitrines d'Orléans.

Cette baisse est moindre sur les parcs Les Halles Charpenterie et Carmes du fait de la distribution de ce produit à leurs clientèles par les Cinémas à proximité.

2.1.2 - Parc de la gare des Aubrais

Sur le parc de la gare des Aubrais, l'appropriation des nouvelles tarifications horaires et abonnés sur une année pleine confirme la migration des utilisateurs ponctuels vers des formules d'abonnement mieux adaptées à leurs besoins.

La baisse globale de 2,4 %, soit moins 3 100 véhicules, est quasiment intégralement constatée sur le parc en enclos.

II- LE PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES

1- Les faits marquants

L'activité pour sa partie Foire et Salons a été confrontée aux problèmes économiques des entreprises ayant eu un impact sur le plan de la participation des exposants ainsi que sur le taux de fréquentation des visiteurs.

- L'organisation et l'accueil du gala Miss France déléguée par la Ville d'Orléans a permis de rassembler les meilleures solutions pour transformer le parc des expositions avec un lien avec la salle de spectacles du Zénith.

- Après 10 éditions gérées par Orléans Gestion, la décision a été prise d'annuler l'édition 2014 du marché de Noël qui présentait des signes de faiblesses en termes de démarche commerciale et de chiffre d'affaires exposants. Les exposants de qualité en produits gourmands ont été réintégrés au salon de la Gastronomie

- La fête foraine 2014 a été marquée par un grave accident de personnes sur le manège Horror Show. La responsabilité d'Orléans Gestion n'a pas été engagée lors des expertises. Les contrôles administratifs sous la responsabilité de la Mairie d'Orléans seront renforcés.

2- L'activité chiffrée

Chaque année, l'activité du Parc des Expositions et des Congrès est ponctuée par un grand nombre de manifestations destinées au grand public et aux professionnels. En 2014, le Parc Expo a accueilli 48 manifestations dont 8 organisées par Orléans Gestion.

L'activité du Parc Expo est assurée par de nombreux salons grand public qui se reconduisent d'année en année. Un travail de recrutement de nouveaux événements est fait en étroite collaboration avec le centre de conférences, relation qui permet également de capter de nouvelles clientèles.

Le Grand Hall est l'espace le plus complexe à louer compte tenu de son infrastructure et des contraintes environnementales de ce lieu. En 2014, 9 manifestations s'y sont déroulées, représentant 29 jours d'occupation complétés des jours de montage et de démontage. A ces jours, il est nécessaire d'y ajouter 3 mois réservés aux sports et la période de fête foraine qui neutralisent son accès et contraignent sa location.

Les halls secondaires, malgré leur absence de modularité, ont accueilli 33 manifestations représentant 51 jours d'occupation pour le Hall Prestige et 58 jours pour le Hall Minsard, auxquels il faut ajouter les jours de montage cumulés sur les deux halls. Ces halls sont loués tout au long de l'année avec une forte occupation au cours du 1^{er} et dernier trimestre.

Quant aux salles de conférences, elles ont été occupées indépendamment des manifestations importantes et à 8 reprises pour des réunions ou conférences. Malgré cela, elles sont sous-occupées car elles ne présentent pas de confort et d'adaptabilité pour les événements d'entreprise et sont éloignées des espaces d'exposition, forts demandeurs de salles de commission.

Plusieurs manifestations ont connu en 2014 une baisse de leur fréquentation :

- | | |
|--------------------------------|-------|
| - Salon des loisirs créatifs : | - 8% |
| - Salon des antiquités : | - 14% |
| - Foire Expo : | - 11% |
| - Salon terre naturelle : | - 15% |
| - Salon du mariage : | - 10% |

Seuls deux salons ont connu une augmentation de leur fréquentation :

- Salon de l'habitat : + 3%
- Salon de la gastronomie et des vins : + 4%

3- Les travaux

Orléans Gestion réalise chaque année un programme de travaux rendu nécessaire pour assurer l'exploitation.

En 2014, ce programme a porté notamment sur le remplacement des portes automatiques accédant au grand hall pour être conformes à la sécurité des E.R.P.

III- LE CENTRE DE CONFERENCES

1- Les faits marquants

Une année complète d'exploitation a été constatée après les travaux de 9 mois de l'année 2013.

Ces travaux ont permis une meilleure maîtrise des charges notamment d'électricité avec notamment le remplacement du matériel de chauffage/climatisation/ ventilation.

C'était également la première année de délégation commune avec le Parc des Expositions, qui s'achèvera le 31 décembre 2015 pour les deux équipements.

La mutualisation des services techniques Centre de conférences et Parc des expositions a permis une économie de 60 % d'un temps plein.

2- L'activité commerciale

61 manifestations professionnelles ont été organisées en 2014 et ont permis d'accueillir 14 397 visiteurs (93 % en réunions et évènements d'entreprises, 5% en congrès et 2 % en salons).

IV- LA PATINOIRE (COMPLEXE DU BARON)

1- Les faits marquants

- Changement des installations frigorifiques (changement de fluide) ;
- 7^{ème} Master's de patinage artistique et danse sur glace ;
- La clôture de la Journée d'Accueil des Nouveaux Etudiants (JANE) avec du patinage sur glace au son d'un D.J. ;
- 2 animations de Noël organisées.
- Travaux d'embellissement du hall d'entrée ainsi que réfection complète des sanitaires femmes.

2- L'activité chiffrée

Maintien sur le 1^{er} trimestre 2014 de la forte progression de fréquentation constatée en 2013 liée à l'effet Jeux Olympiques d'hiver). Le 2nd trimestre a été plus difficile en raison des conditions météorologiques défavorables aux patinoires. Au global 2014 s'achève avec une légère progression de 2 %.

La fréquentation de la patinoire, sur l'année 2013, a été marquée par une hausse de 6 % par rapport à 2012, avec près de 53 000 entrées.

La répartition des créneaux horaires est de 69 % accordés aux clubs, 17% aux séances publiques et 14 % aux scolaires (en diminution suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Pour la saison 2014/2015, les tarifs à l'unité sont restés stables avec seulement un ajustement sur les abonnements 5 entrées afin de proposer une offre « 4 achetées la 5^{ème} offerte ».

VI- LE ZENITH

L'exploitation du Zénith a été confiée à la S.A. ORLEANS SPECTACLES dont ORLEANS GESTION est actionnaire majoritaire (97,16 % du capital).

L'activité du Zénith pour 2014 peut se résumer ainsi :

- spectacles : 50 (41 en 2013),
- manifestations économiques : 13 (17 en 2013)
- manifestations sportives : 0 (1 match de l'OLB en 2013),
- manifestation Foire Expo : 10 (identique à 2013),
- manifestations Mairie d'Orléans : 5 (6 en 2013).

Soit un total de 78 manifestations en 2014, contre 75 en 2013.

SITUATION FINANCIERE

I- COMPTE DE RESULTAT D'ORLEANS GESTION

1- Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 12 175 k€

Le chiffre d'affaires s'élève à 11 550 k€ contre 10 935 k€ en 2013 (soit une augmentation de 6 %), et se répartit de la façon suivante :

Parcs et stationnement	7 928 k€ (+7% / 2013)
Parc des expositions et des Congrès	3 018 k€ (-5% / 2013)
Centre de Conférences	512 k€ (+93% / 2013)
Siège (recettes conventionnelles issues de la gestion du Zénith et de la Patinoire, et autres produits)	93 k€ (+13% / 2013)

2- Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'élève à 12 250 k€ contre 11 580 k€ en 2013 soit une augmentation de 6 %.

3- Le résultat d'exploitation

Après intégration du résultat financier, du résultat exceptionnel, de la participation des salariés et de l'impôt sur les sociétés, le résultat comptable est de -170 k€ (+10 % en 2013).

II- LE BILAN D'ORLEANS GESTION

RUBRIQUES	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2013 / 2014
1- Capitaux propres	2 101	4 630	+120 %
2- Autres capitaux	16 629	16 929	+1.8 %
3- Total capitaux propres	18 730	21 559	+15.1 %
4- Actif brut immobilisé	20 503	21 871	+6.7 %
5- Fonds de roulement (3) - (4)	-1 773	- 312	- 82.4 %
6- Actif d'exploitation	2 340	1 714	-26.8 %
7- Passif d'exploitation	5 828	3 835	-34.2 %
8- Besoin en fonds de roulement (7) - (6)	3 488	2 121	-39.2 %
9- Trésorerie (5) + (8)	1 715	1 809	+5.5 %

N° 47 – **Commission consultative des services publics locaux. Approbation de la modification du règlement intérieur.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 25 mars 2005, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) créée le 19 décembre 2003.

Afin de tenir compte des dernières évolutions législatives et d'encadrer l'envoi dématérialisé des convocations, il est proposé d'en actualiser le règlement intérieur.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Budget et Ressources et avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le règlement intérieur de la C.C.S.P.L. annexé à la présente délibération ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 – COMPOSITION

La composition de la commission consultative des services publics locaux est fixée par délibération du Conseil Municipal.

Elle comprend :

- un collège de représentants de la Ville d'Orléans, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
- un collège de représentants des associations locales nommés par le Conseil Municipal.

Le Président de cette commission est le M. le Maire ou son représentant.

ARTICLE 2 – DUREE DU MANDAT

Les membres de la commission sont nommés pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat municipal. En cas de démission d'une association, le Conseil Municipal sera invité à procéder à son remplacement.

ARTICLE 3 – PERIODICITE DES SEANCES

La commission se réunit au moins une fois par an. Elle peut, en outre, être réunie par son président chaque fois que celui-ci le juge utile.

ARTICLE 4 – CONVOCATION

La commission se réunit à l'initiative de son président. Les convocations sont adressées de manière dématérialisée par courriel, ou en cas de refus de la part des membres de la commission par courrier, 15 jours francs avant la date de la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par son président. Dans ce cas, la convocation précise le motif du non-respect du délai normal.

La convocation indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est accompagnée du compte-rendu de la réunion précédente et des présentations préparées pour le Conseil Municipal (synthèse des rapports d'activité) ou d'un rapport en cas de saisine pour avis.

Le contenu intégral des rapports d'activités est mis à disposition des membres de la commission dans les locaux du centre municipal.

Il appartient au président de fixer l'ordre du jour. Cependant, une majorité de membres peut demander d'y inscrire toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

ARTICLE 5 – MISSIONS DE LA COMMISSION

Selon les termes de l'article L. 1413-1 du code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la commission examine chaque année :

1. Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3 du C.G.C.T., établi par le délégataire de service public ;
2. Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
Les rapports sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L. 2224-5 du C.G.C.T. sont examinés par la Commission Consultative des Services Publics Délégués de la Communauté d'Agglomération « Orléans – Val de Loire » qui est seule compétente,
3. Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
4. Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 du C.G.C.T. établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par le Conseil Municipal sur :

1. Tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil Municipal ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 du C.G.C.T. ;
2. Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
3. Tout projet de partenariat avant que le Conseil Municipal ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 du C.G.C.T. ;
4. Tout projet de participation du service de l'eau à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

ARTICLE 6 – PUBLICITE DES DEBATS

Les séances de la commission ne sont pas publiques.

ARTICLE 7 – PARTICIPANTS EXTERIEURS

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut sur proposition du président inviter à participer à ses travaux et à titre consultatif toute personne dont l'audition lui paraît utile.

ARTICLE 8 – DEBATS

Le président assure la coordination et la police des débats.

ARTICLE 9 – COMPTE-RENDU – PUBLICITE

Le secrétariat de la commission est assuré par les services de la Mairie. Le compte-rendu succinct de la séance est adressé à chaque membre de la commission par courriel à l'adresse de son choix ou par courrier en cas de refus.

ARTICLE 10 – VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur approuvé par le Conseil Municipal après avis de la commission.

M. le Maire – *Je vous souhaite une très bonne soirée.*

*
* *
*

La séance est levée à 17 heures 50.

*
* *
*